This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NOS
MEILLEURS
AMIS
LES
LIVRES
SONT
H. THIEME

FROM THE LIBRARY OF
HUGO PAUL THIEME
PROFESSOR OF FRENCH
1914 — 1940
HIS GIFT TO
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN

QUERELLES LITTÉRAIRES;

OU

MÉMOIRES

Pour ſervir à l'hiſtoire des révolutions de la république des lettres, depuis HOMERE *juſqu'à nos jours.*

TOME TROISIÈME.

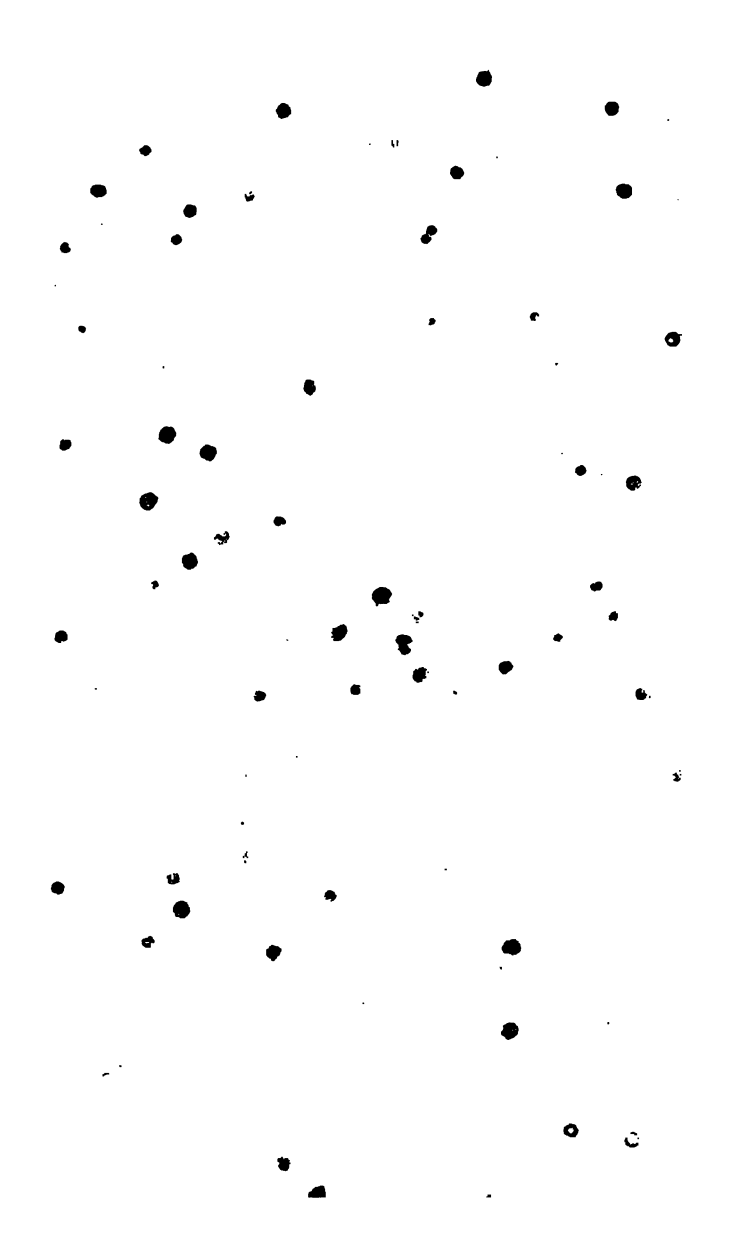

QUERELLES LITTÉRAIRES,

OU

MÉMOIRES

Pour ſervir à l'Hiſtoire des Révolutions de la République des Lettres, depuis HOMERE *juſqu'à nos jours.*

Tantæne animis cœleſtibus iræ?
VIRG. ÆNEID. *Lib. I.*

Tant de fiel entre-t-il dans des ames céleſtes?

TOME TROISIÈME.

l'abbé A. C. Jrailh.

A PARIS,
Chez DURAND, Libraire, rue du Foin.

M. DCC. LXI.
Avec approbation & privilège du Roi.

H Fr
5.23.41

QUERELLES
GÉNÉRALES,
OU
QUERELLES
SUR DE GRANDS SUJETS.

QUATRIEME PARTIE.
DES SCIENCES.

ARISTOTÉLISME.

CETTE eſpèce d'enſorcellement a été générale en Europe pendant deux mille ans: on ne juroit que par Ariſtote: on vouloit qu'il eut tout penſé & tout dit. Théologiens, ſophiſtes, phyſiciens, médecins, orateurs, poëtes, le regardoient comme l'unique ſource dans laquelle ils devoient puiſer. Tous

ceux qui, dans ces siècles d'ignorance, se piquoient le plus d'érudition, étoient les plus fanatiques adorateurs de cette idole.

Son culte eût dû tomber, ce semble, avec celui du paganisme ; mais on allia les idées Aristotéliciennes à celles de notre religion. On éleva les livres d'Aristote à la dignité de texte divin. Son portrait a été mis en regard avec le portrait de Jésus-Christ. On a presque fait un dieu de celui qui a laissé en doute dans ses ouvrages s'il en connoissoit un lui-même, s'il admettoit l'ame immortelle, des punitions ou des récompenses en l'autre vie : jamais culte superstitieux n'a été plus difficile à détruire.

Roger Bacon, ce fameux moine Anglois du treizième siècle, le même à qui on attribue l'invention de la poudre à canon, est le premier qui ait refusé de sacrifier à l'idole des nations, & qui ait tenté de l'abbatre. Il écrivit que tous les livres d'Aristote n'étoient bons qu'à brûler. C'étoit trop dire. La *Poëtique*, la *Rhétorique* & la *Logique* d'Aristote, sont assurément trois ouvrages qui ont dû l'immortaliser pour-

la pénétration, la profondeur & la méthode qui y règne. Mais ce très-grand & très-beau génie n'étoit conſidéré que comme phyſicien ; & en ce ſens, notre Roger avoit raiſon de ne pas eſtimer les livres de ce philoſophe. Néanmoins il ne faut rien jetter au feu, parce qu'on découvre quelquefois des choſes atteſtées par les anciens, que d'abord on ne vouloit pas croire.

Ni Ariſtote, ni ſon cenſeur, n'ont connu la véritable phyſique. Ce n'eſt que de nos jours qu'on a trouvé les inſtrumens néceſſaires pour fouiller dans cette mine, & qu'on en a tiré l'or le plus pur. C'étoit beaucoup pourtant que quelqu'un ſe doutât, au treizième ſiècle, du beſoin qu'on avoit de voir qu'on écrivît qu'Ariſtote induiſoit en erreur, que c'étoit un aveugle qui en conduiſoit d'autres.

Le livre de Roger Bacon fit crier tout le monde à l'impiété. Les ſcholaſtiques, ſi accrédités dans ce temps là, donnèrent l'allarme. Ils écrivirent, ils cabalèrent, ils demandèrent juſtice à tous les tribunaux eccléſiaſtiques & ſéculiers. Bacon ſe défendit de ſon mieux. Il fit même d'abord la guerre

avec avantage. Il écraſa quelques auteurs dont la plume n'étoit pas comparable à la ſienne : mais enfin il ſuccomba, & fut mis en priſon à Rome comme magicien, & plaſphémateur du ſacré nom d'Ariſtote.

On n'attaqua en France qu'au milieu du ſeizième ſiècle, le culte rendu à cette divinité. L'honneur de l'avoir alors apprétiée, d'avoir levé un coin du voile qui cachoit la vérité, eſt dû au célèbre Pierre Ramus, ou La Ramée. Perſonne n'étoit plus capable que lui d'amener une révolution dans l'école.

Né avec un eſprit vif, hardi, entreprenant, après avoir été valet au collège de Navarre, il étoit parvenu à ſe faire une grande réputation dans l'univerſité. Il joignoit à une mémoire prodigieuſe une application pareille à l'étude. La paſſion de faire des progrès rapides dans toutes ſortes de ſciences, lui fit mener un genre de vie qui eut effrayé pluſieurs auſtères Anachoretes. L'inflexibilité de ſon caractère diſtinguoit ſur-tout ce dialecticien Picard. Jamais rebuté, mais toujours excité par les difficultés d'une entrepriſe ; la diſ-

pute étoit ſon élément. Point de ſophiſmes, point de ſubterfuges de l'école qu'il ne connût. La nature, avec tous les dons de l'eſprit, lui avoit accordé une conſtitution excellente. Ses poumons étoient à toute épreuve. Il avoit autant de facilité pour le moins à vomir des injures, que d'habitude à s'en entendre dire. Son ambition étoit de faire l'entretien du public, & il y réuſſit.

Etant tout jeune encore l'an 1543, dans ſes thèſes pour être reçu maître ès-arts, il ſoutint le contrepied d'Ariſtote ſur tout ce qu'on lui propoſa: une telle audace, dans un écolier qui ne devoit avoir d'autres ſentimens que ceux de ſes maîtres, excita de grands troubles dans l'univerſité de Paris. Les thèſes furent jugées ſcandaleuſes, & le ſoutenant déclaré athée, & perturbateur du repos des états.

Ramus voulut prouver qu'il n'étoit ni l'un, ni l'autre, & qu'il avoit eu raiſon de ſe moquer de tant de ſottiſes Ariſtotéliciennes. Pour cet effet, il donna ſes *Inſtitutions dialectiques* (*), & ſes

(*) *Inſtitutiones dialecticæ.*

Remarques critiques sur Aristote. (*). C'en fut assez pour achever de le perdre dans l'esprit des personnes même les moins prévenues. On n'imaginoit point de supplice assez grand pour lui faire expier son crime. Tous les professeurs de l'université, devenus autant de trompettes effrayantes, excitoient contre lui le peuple & les magistrats.

L'affaire fit tant de bruit qu'elle fut jugée en effet criminelle. Le parlement de Paris voulut en prendre connoissance; mais l'université, craignant qu'elle n'y traînât en longueur, la fit évoquer au conseil du roi, sollicita la justice la plus prompte, la plus rigoureuse, & la plus exemplaire.

François I règnoit alors. Ce n'étoit plus ce temps où les princes faisoient gloire de leur ignorance, où l'on écrivoit à un de nos rois pour lui reprocher la sienne : » Apprenez, sire, qu'un » roi non lettré est un âne couronné «. François I aimoit les lettres & les arts :

(*) *Aristotelicæ animadversiones.*

il en est le restaurateur & le père (*) en France.

Les ennemis de Ramus le peignirent des plus odieuses couleurs. Ils le représentèrent comme le plus grand obstacle au progrès des sciences & des arts, comme un homme qui ne s'occupoit qu'à détruire l'ouvrage du prince, comme un scélérat qui vouloit détourner à son profit les hommages dûs non seulement au divin Aristote, mais à Cicéron, à Virgile, à Horace, & généralement à tous les grands hommes de l'antiquité.

Sur ce portrait qu'on fit de Ramus, le monarque indigné voulut d'abord, dit-on, l'envoyer aux galères; mais il changea d'avis, & goûta beaucoup un expédient qu'on lui proposa; ce fut de faire indiquer, en Sorbonne, une assemblée réglée & publique, à laquelle on inviteroit les plus habiles docteurs de la nation pour argumenter

(*) On connoît ses vers sur la belle Agnès.

Plus de louange & honneur tu mérites,
La cause étant de France recouvrer,
Que ce que peut, dedans un cloître, ouvrer
Close nonain, ou bien dévot hermite.

contre Ramus, & tâcher de le confondre.

Le jour de cette grande diſpute arrivé, tout ce qu'il y avoit, dans Paris, de ſçavans & de curieux oiſifs ſe rendit en Sorbonne. Il y eut des commiſſaires nommés par le roi, des juges choiſis pour décider qui remporteroit la victoire. Les uns devoient être dans les intérêts de l'univerſité; & les autres dans ceux de Ramus.

Antoine Govea, Portugais de nation, & l'un des plus grands philoſophes de ſon temps, ouvrit la ſéance. Il attaqua vivement l'anti-péripatéticien. Ramus ſe défendit avec une force de raiſon, & une préſence d'eſprit admirables. Ses adverſaires étoient ſucceſſivement terraſſés. On alla aux opinions; mais le plus grand nombre des juges étoient gagnés: ils condamnèrent Ramus: il eut défenſe d'enſeigner la philoſophie, & ſes livres furent proſcrits dans tout le royaume. Les lettres patentes du roi, qui contiennent cet arrêt, portent que » Ra-
» mus avoit été téméraire & impudent
» d'avoir réprouvé & condamné le
» train & art de logique reçu de toutes
» les

» les nations, que lui-même ignoroit;
» & que, parce qu'en ſon livre des
» animadverſions, il reprenoit Ariſto-
» te, étoit évidemment connue, &
» manifeſte ſon ignorance. «

Cette victime, de la haine de tant de docteurs ignorans, ne ſe refroidit point pour la recherche de la vérité; il l'aima & l'étudia toujours, & fut perſécuté de ſes confrères tout autant de fois qu'il la leur préſenta. La protection toute puiſſante du cardinal de Lorraine ne le garantit point de leur fureur. Ils redoubloient de rage contre Ramus à meſure qu'on le rétabliſſoit dans ſes emplois.

Après l'avoir perſécuté toute ſa vie, & l'avoir obligé d'être toujours errant, ou toujours caché, ils mirent le comble à leurs procédés crians, aux effets terribles de leur jalouſie, en le faiſant périr, l'an 1572, dans le maſſacre épouvantable de la ſaint Barthélemi. Ramus ſe doutant bien que ſes ennemis implacables profiteroient de ce jour de ſang pour ſe défaire de lui, s'étoit caché dans une cave; mais un nommé Charpentier, ſon compétiteur pour une chaire de mathématiques, l'envoya

tirer de ce lieu ſouterrain par des meurtriers, qui, après lui avoir pris tout ſon argent, & l'avoir aſſommé de coups, le jettèrent par la fenêtre dans la cour de ſa maiſon : » On lui vit ſortir les » entrailles de cette chute, & les éco- » liers, animés par la préſence de leurs » maîtres, les répandirent dans la rue, » où ils traînèrent auſſi le cadavre qu'ils » frappoient avec des verges. « Quelle indignité dans ces docteurs rivaux, dans ces homicides défenſeurs d'Ariſtote !

La honte de ſe voir éclipſés par un homme à qui les ſciences, les arts, la Sorbonne & le collège Royal, où il fonda une chaire de mathématiques, ſont ſi redevables, fut la vraie cauſe qui les porta à tous ces excès. Le prétexte de ſa mort fut ſon attachement au calviniſme.

Les opinions particulières de cet auteur fournirent, dans la ſuite, un beau champ à l'éloquence du P. Coſſart. Dans ſon diſcours (*) *contre la nouveauté en matière de doctrine*, il les jugea

(*) *Adversùs novitatem doctrinæ.*

dignes d'anathême. Ceux à qui la mémoire de Ramus étoit chère voulurent le venger, & maltraitèrent le jéſuite dans d'autres diſcours publics. François Dumonſtier, dans un des ſiens, l'appella calomniateur & viſionnaire. Coſſart le foudroyant, Coſſart prit ſa revanche en moins de vingt-quatre heures. Il réfuta publiquement ſon adverſaire, le même jour que celui-ci avoit prononcé ſa harangue ; mais les foudres de Coſſart n'empêchèrent perſonne de rendre juſtice à Ramus. L'eſprit de cet anti-péripatéticien lui ſurvêcut longtemps. On faiſoit tous les jours, dans l'univerſité de Paris, de nouvelles tentatives pour écarter les ténèbres de l'Ariſtotéliſme, & leur ſubſtituer les lumières de la bonne phyſique.

L'an 1624, trois profeſſeurs de cette même univerſité ſoutinrent des thèſes contre Ariſtote : auſſitôt nouvelles clameurs, nouvelles diviſions, nouvelles pourſuites de ſa part. Elle étoit impatiente de rejetter de ſon ſein ces enfans rebèles. Le parlement interpoſa ſon autorité. Les trois profeſſeurs furent condamnés, bannis de ſon reſſort, & leurs thèſes déclarées ſcanda-

leuſes & ſchiſmatiques, & comme telles proſcrites dans tout le royaume. Cet arrêt eſt une des choſes qui ornent le plus le palais de la ſottiſe dans le nouveau poëme de la *Pucelle* d'*Orléans* :

Voyez-vous pas cet arrêt authentique
Pour Ariſtote, & contre l'émétique ?

Cependant un de ces génies, faits pour élever celui de toutes les nations, avoit quitté ſa patrie pour la Hollande. Loin des Midas en robe, il s'étoit fait, dans ſa ſolitude de Northolland, un aſyle acceſſible au repos & à la vérité. Ce n'eſt pas que Deſcartes l'ait toujours rencontrée. Ses ſyſtêmes phyſiques, plus brillans que profonds, ont croulé. Pluſieurs de ſes livres ne ſont plus que le roman de la phyſique. On regrette de voir les chefs-d'œuvre (*) de quel-

(*) Par exemple, *la Pluralité des mondes* de Fontenelle, & *l'Anti-Lucrèce* du cardinal de Polignac : cet homme immortel, plus grand poëte encore que négociateur habile, ſubſtitue, dans ſon poëme aux rêveries de Lucrèce, les rêveries de Deſcartes. Il y combat les découvertes de Newton, des vérités, malheureuſement pour cet illuſtre Cartéſien, aujourd'hui démontrées. Il y ſoutient d'anciennes opinions qui, dans ſa jeuneſſe, avoient été celles de l'Europe ; le tout embelli par la plus belle poëſie.

ques-uns de nos plus beaux génies porter sur le cartésianisme. Newton est le philosophe du jour ; mais ce Descartes qu'il a fait tomber est encore admirable dans sa chute.

Ce sont les images, les fleurs, les ornemens, la pureté, l'élégance & l'harmonie de Virgile.

Les expressions un peu dures & raboteuses, ces termes de l'ancienne Latinité, familiers à Lucrèce & au poëte Ennius, & qu'on trouve quelquefois dans l'*Anti-Lucrèce*, sont du choix de l'abbé Rothelin, à qui le cardinal de Polignac avoit légué son manuscrit. Cet abbé a plus nui que contribué à la beauté de ce poëme, quelque informe qu'il l'ait reçu. Entr'autres vers de sa façon, qu'il y a inférés, on le reconnoît à celui-ci, où il est dit des poissons :

Non acheronta trucem atque acherusia regna tremiscunt.

Il y avoit dans l'original :

Nulla tanguntur formidine ditis & orci.

La comparaison du système brillant d'Epicure, avec les belles décorations de l'opéra qu'on élève ou qu'on abbaisse d'un seul mouvement, est encore défigurée. Si cet abbé n'étoit point mort avant que son édition de l'*Anti-Lucrèce* parut, l'ouvrage seroit en pire état. Il chargea, par son testament, M. Le Beau, en lui faisant présent d'une collection de médailles de bronze, de veiller à cette édition, & de laisser les changemens qu'il avoit faits. De peur qu'on n'allât contre ses volontés, qu'on n'allongeât ou qu'on ne raccourcît le poëme, il stipula le nombre des vers que chaque livre auroit. Malgré cela, l'éditeur & les reviseurs de l'*Anti-Lucrèce* en ont ôté

En effet, Deſcartes a fait un auſſi grand chemin, du point où il a trouvé la phyſique à celui où il l'a pouſſée, que Newton en a fait après lui. Le philoſophe François a découvert de nouvelles terres, & en a fait découvrir de plus conſidérables encore à d'autres obſervateurs du monde phyſique; mais ſans ce génie inventeur, ils n'euſſent peut-être jamais rien trouvé.

A meſure qu'il portoit la lumière dans tous les climats diſpoſés à la recevoir, les reflets en venoient juſqu'à Paris. Quelques perſonnes, nées avec un penchant inſurmontable pour le vrai, excédées de toutes les rêveries Ariſtotéliciennes, adoptèrent la nouvelle philoſophie. Deux profeſſeurs furent de ce nombre : ils firent des proſélytes : ceux-ci en eurent encore. L'univerſité ſe trouva inſenſiblement cartéſienne : ſes vieux ſuppôts frémirent. Ils la comparèrent au monde entier,

---

plus de huit cent : il eût fallu en retrancher plus de deux mille.

Quant au cardinal, il eſt, dans ſon livre, comme il étoit dans la converſation, éloquent, enchanteur, inſtructif, mais ſouvent diffus & renfermé dans un cercle d'idées grandes & lumineuſes.

autrefois étonné de ſe voir Arien. Ils portèrent leurs plaintes au parlement de Paris, & ſollicitèrent un ſecond arrêt : mais *d'autres temps*, *d'autres mœurs*.

Un ſage, un homme vraiment zélé pour le progrès des ſciences & de la raiſon, étoit alors à la tête du parlement. Le fameux Lamoignon ne voulut rien précipiter dans cette affaire. Racine & Boileau, tous deux de ſes amis, pour rendre ridicule à ſes yeux la requête de l'univerſité, imaginèrent cet arrêt burleſque qu'ils dreſsèrent conjointement, & dans lequel Ariſtote ſe plaint de ce que, » depuis quelques » années, une inconnue, nommée la » Raiſon, auroit entrepris d'entrer, » par la force, dans les écoles de la- » dite univerſité ; &, pour cet effet, » à l'aide de certains *quidams* factieux » prenant le ſurnom de Gaſſendiſtes, » Cartéſiens, Mallebranchiſtes, & » Pourchotiſtes gens ſans aveu, ſe » ſeroit miſe en état d'en expulſer le- » dit Ariſtote, ancien & paiſible poſ- » ſeſſeur deſdites écoles, contre le- » quel elle & ſes conſorts auroient » déjà publié pluſieurs livres, traités,

» diſſertations, & raiſonnemens diffa-
» matoires ; voulant aſſujettir ledit
» Ariſtote à ſubir devant elle l'examen
» de ſa doctrine, ce qui ſeroit direc-
» tement oppoſé aux loix, & coutu-
» mes de ladite univerſité, où ledit
» Ariſtote auroit toujours été recon-
» nu pour juge ſans appel, & non
» comptable de ſes opinions. «

L'arrêt fut mis avec quelques expéditions que le premier préſident avoit à ſigner ; mais il s'apperçut de la plaiſanterie : » A d'autres, dit-il en riant, » & jettant le papier au nez de la per- » ſonne qui le lui avoit préſenté : voilà » un tour de Deſpréaux. « Ce tour comique, à ce qu'avoua depuis ce magiſtrat, ſauva un arrêt fort ſérieux qu'eut pû donner le parlement.

L'ariſtotéliſme n'étant plus ſoutenu par la force & l'autorité, eſt tombé dans le dernier mépris. Il ne ſubſiſte plus aujourd'hui que dans les ridicules argumentations de quelques écoles de philoſophie & de théologie, dans ce langage équivoque, barbare, énigmatique, qui eſt moins l'art de démêler le ſens d'un texte, d'éclaircir les choſes, que l'art de les embrouiller, de

tourner les vérités les plus ſimples & les plus auguſtes, les plus grands points de la morale, en problêmes & en paradoxes. Les avocats à l'audience ergotent-ils ? On peut douter que la forme ſyllogiſtique ſervit beaucoup à fixer le ſens d'une loi, d'un point de coutume ou d'un arrêt, à confondre les détours captieux d'une partie adverſe. Ne devroit-on point raiſonner ſur les bancs comme ailleurs ? Quand les théologiens & les philoſophes reviendront-ils du *concedo*, du *nego*, du *diſtingo*, de cette affectation à ne vouloir pas entrer dans les idées des autres, à prendre leurs penſées à rebours, à ne dire le plus ſouvent que des paroles ?

Les défenſeurs du ſyllogiſme ſeront peut-être révoltés. Ils diront que rien n'eſt plus propre à donner aux jeunes gens de la juſteſſe, de la préciſion, de la ſagacité ; que l'éloquence ſur les bancs ſeroit déplacée ; que ſi la forme ſyllogiſtique eſt blâmable, c'eſt moins en elle-même que par rapport à l'objet auquel on l'applique : objet trop ſouvent futile & vétilleux. Quelques excuſes qu'ils alléguent, ils ſoutiennent

mal les intérêts de la religion. N'a-t-elle pas été mieux ſervie par Grotius, par Boſſuet, par Nicole, & par tant d'autres écrivains, dont on admire les ouvrages clairs, profonds & méthodiques, que par cette foule de Scholaſtiques, qui, depuis le douzième ſiècle, ont paru dans l'égliſe, & dont les imaginations ne ſe ſont exercées que ſur des ſubtilités abſurdes, ſur des hypothèſes extravagantes, ſur de miſérables diſputes de mots.

L'HARDUINISME.

LE P. Berruyer en fut l'arcboutant, & le P. de Tournemine le principal aggreſſeur. On rapportera ce différend d'après des manuſcrits précieux que le P. Tournemine lui-même a laiſſés ſous ce titre : *Obſervations ſur l'Hiſtoire du peuple de Dieu.* Il s'y trouve des morceaux intéreſſans pour le public. En même temps qu'on verra le détail véritable de cette guerre civile, que l'ouvrage du P. Berruyer a cauſée chez les jéſuites, & qui n'eſt point encore éteinte, on connoîtra leurs uſages, leur façon de penſer, leur marche dans les affaires épineuſes, l'eſprit de leur gouvernement.

Commençons par expoſer les ſyſtêmes étranges du P. Hardouin. C'eſt ſur les idées de ce ſçavant jéſuite qu'a travaillé le P. Berruyer, & qu'il a donné ſes hiſtoires.

Si l'on en croit le P. Hardouin, tous les ouvrages anciens ſont ſuppoſés, à l'exception de la Vulgate, de

ceux de Pline le naturaliſte, d'Hérodote, & d'un fort petit nombre d'auteurs : par conſéquent, on ne doit faire fond ni ſur le texte Hébreu, ni ſur le texte Grec. Aucun monument eccléſiaſtique n'eſt plus ancien que le concile de Trente. Tous les conciles qu'on dit avoir été tenus auparavant ſont autant de fables. Si cela eſt, mon père, dit un jour le P. Le Brun, de l'Oratoire, au P. Hardouin, d'où vient donnez-vous une édition des conciles ? Il n'y a que dieu & moi qui le ſçache, répondit le jéſuite.

Il alloit encore plus loin. Il voyoit des athées partout : Saint Auguſtin, Deſcartes, Mallebranche, Queſnel, Arnauld, Nicole & Paſcal, l'étoient ſuivant lui : la preuve eſt ſans réplique. Pour ſignifier l'être ſuprême, ils employoient indifféremment le terme *concret*, ou l'*abſtrait* : pour dire dieu, ils diſoient la *divinité*, la *vérité*.

Selon le même P. Hardouin, il y a très-peu de médailles vraies, & celles qui ſont authentiques, on les explique fort bien en prenant chaque lettre pour un mot entier : par ce moyen, on découvre un nouvel ordre de cho-

ſes dans l'hiſtoire. On a la clef de toutes celles qu'on a publiées; les noms des rois, des conquérans, des écrivains célèbres ſont rétablis. On voit clairement que l'*Enéide* n'a pas été compoſée par Virgile; mais par un moine du treizième ſiècle, qui a voulu décrire allégoriquement le voyage de ſaint Pierre à Rome, lequel cependant, à ce qu'aſſure le père Hardouin dans un autre endroit, n'y a jamais été (*).

Ce jéſuite ſi célèbre, le plus ſçavant homme de ſon ſiècle, a fait & détruit toute ſa vie des ſyſtêmes. Il eſt mort en 1729, dans ſa quatre-vingt troiſième année. Pour bien réfuter ſes principes, il eut fallu avoir ſon érudition. Il n'y a, dans toute l'antiqui-

(*) Sa façon d'expliquer les médailles, lui occaſionna une plaiſanterie de la part de M. de Clèves, grand antiquaire. Dans une converſation, celui-ci ſoutint au jéſuite qu'il n'y avoit pas une ſeule médaille ancienne qui n'eut été fabriquée par les bénédictins, & le lui prouva, en prétendant que ces lettres, *Con.*, *ob.*, qui ſe trouvent ſur pluſieurs médailles, & qu'on explique par *Conſtantinopoli obſignatus*, ou *obſignatum*, ſignifioient *Cuſi omnes nummi officina benedictina*. Cette explication ironique choqua ſingulièrement le P. Hardouin. Il quitta ſur le champ, & ne revit plus celui qui l'avoit imaginée.

té, d'écrivain qui lui ſoit comparable qu'Origène. Il ſçavoit un grand nombre de langues, & regarda ſur la fin de ſa vie comme une perte de temps celui qu'il avoit mis à les apprendre.

Ses ſentimens mènent à un pyrrhoniſme univerſel, & à l'incrédulité. Cependant il étoit plein de vertus & de religion : » Mon dieu, s'écrioit-il quelquefois, on a beau dire que je ne crois rien : je vous aime de tout mon cœur. Seigneur, je vous remercie de m'avoir ôté la foi humaine pour me laiſſer la foi divine. « Outre le nombre conſidérable de ſes ouvrages imprimés, on a de lui beaucoup de manuſcrits mis en dépôt à la bibliothèque du roi. (*) On lui fit une épi-

(*) Le cardinal de Fleuri les y fit apporter. Ils étoient entre les mains de M. l'abbé d'Olivet, à qui le père Hardouin avoit jugé à propos de les confier en différentes occaſions. Les jéſuites, à la mort de ce père, réclamèrent les papiers. M. l'abbé d'Olivet refuſa de les rendre. Ils s'en plaignirent au cardinal, qui termina la diſpute, en donnant un dédommagement au poſſeſſeur des manuſcrits, & les faiſant dépoſer à la bibliothèque royale. Quelques-uns ont été imprimés. Le livre, intitulé *Athei delecti*, les *Athées découverts*, eſt de ce nombre.

taphe (*) qui peint assez bien son caractère :

Dans l'attente du jugement,
Ci gît
Le plus paradoxal des hommes,
Né François, catholique Romain,
Prodige d'érudition,
Amateur & destructeur de la vénérable antiquité,
Phrénétique sçavant
Qui, éveillé, publia mille rêveries ;
Qui fut dévot & Pyrrhonien ;
Enfant par sa crédulité, jeune homme par son audace,
Vieillard par ses délires.

Les opinions singulières de ce jésuite furent d'abord embrassées avec transport par les jeunes gens de la société. Quelques-uns, après l'avoir quit-

(*) *In expectatione judicii,*
Hîc jacet
Hominum παραδοξολογος,
Natione Gallus, religione Romanus,
Orbis litterati portentum:
Venerandæ antiquitatis cultor & destructor,
Docte febricitans,
Somnia & inaudita commenta vigilans edidit,
Scepticum pie egit;
Credulitate puer, audacia juvenis, deliriis senex.

tée, firent part au public des converſations qu'ils y avoient eues avec lui, débitèrent les ſyſtêmes qu'ils lui avoient entendu établir, & renversèrent, à ſon exemple, les monumens les plus reſpectables de l'antiquité. L'ex-jéſuite La Hode la maltraita ſur-tout dans une *hiſtoire de France* imprimée en Hollande, où il s'étoit réfugié. Il rejette tout ce qu'on trouve écrit avant ſaint Louis. Il doute même que ſon hiſtorien *Joinville* ait exiſté. Quand il parle de ce qui s'eſt paſſé avant ce règne, il ne fait que répéter ces mots, *on dit*, le *bruit courut*, &c; mais perſonne n'a mieux développé les ſyſtêmes du P. Hardouin que le P. Berruyer.

L'*Hiſtoire du peuple de Dieu* porte, d'un bout à l'autre, ſur eux. Ce livre, en paroiſſant, eut le ſort de toutes les nouveautés marquées au coin du génie & de l'audace. On le lut avec avidité: ſcavans & beaux-eſprits, hommes & femmes, religieux & ſéculiers le dévorèrent également. Tout frappa & dut frapper dans cet ouvrage; une chronologie nouvelle & condamnée qu'on y ſuit; des morceaux iſolés qu'on y rapproche & qu'on réduit en corps d'hiſ-

toire ; une érudition profonde & légère qu'on y ſeme avec choix ; la richeſſe & la douceur du ſtile ; un enſemble lumineux & ſéduiſant.

L'auteur ſeroit un des plus grands hiſtoriens de la nation, s'il étoit moins diffus, plus circonſpect dans ſes termes ; s'il avoit moins employé d'expreſſions qu'il croyoit naturelles, & dont l'uſage du monde lui auroit fait ſentir l'indécence ; s'il eût moins recherché l'eſprit & les agrémens ; ſi ſon coloris eût toujours répondu à la dignité de la matière (*).

Le P. de Tournemine avoit été l'antagoniſte du P. Hardouin. Du moment qu'il vit les opinions de ce dernier, anathématiſées plus d'une fois par les évêques, ſe reproduire & prendre une nouvelle force dans l'*Hiſtoire du peuple de Dieu*, il fut ſaiſi d'étonnement,

(*) *On lui fit cette épigramme :*

Ton livre unit l'amuſant à l'utile.
Point ne prétends en critiquer le ſtile,
Et point ne veux en blaſonner le plan ;
Mais, Berruyer, ſi tu voulois me croire,
Il te faudroit, au beau titre d'hiſtoire,
Subſtituer le titre de roman.

& écrivit de nouveau contr'elles. Il pourſuivit ſon ancien rival dans ſon plus illuſtre diſciple. Il dénonça l'hiſtoire du P. Berruyer aux ſupérieurs de la compagnie, qui n'auroient jamais dû la laiſſer imprimer. Il leur adreſſa un mémoire afin qu'ils la condamnaſſent, ou plutôt qu'ils ſe réveillaſſent au bruit du ſcandale qu'elle cauſoit dans le monde & des propos affreux qu'elle faiſoit tenir ſur la doctrine des jéſuites.

Berruyer étoit inſtruit de toutes ces démarches. Il vit l'orage s'élever & groſſir; mais il ne s'en épouvanta point. Il ſe remit de tous ſes intérêts à un de ſes amis. Le P. Dupré ſe chargea de le venger. Il réfuta les diſcours & les écrits du P. de Tournemine; donna, à l'*Hiſtoire du peuple de Dieu* & à ſon auteur, les éloges les plus outrés, & parla de ſon critique en termes indécens & pleins de mépris.

Tournemine étoit né vain, fier, emporté, rempli de prétentions. Elles lui venoient de ſa vaſte érudition & de ſa haute naiſſance. Il ſe plaignoit quelquefois qu'on le confondît avec un bon religieux. Il ne vit qu'avec indignation la manière dont il étoit traité,

qu'on bleſsât toutes les règles de la bienſéance pour juſtifier une hiſtoire condamnée par le cri général. Il répondit à l'apologiſte du livre ; celui-ci répliqua ; Tournemine revint à la charge. Pendant longtemps, ce ne fut entr'eux qu'une correſpondance d'écrits ſatyriques, de plaintes & de menaces réciproques.

Le P. Tournemine, dans ſes *Obſervations ſur l'Hiſtoire du peuple de Dieu*, triomphe de ce qu'il a pour lui les prélats, les docteurs, les perſonnes d'une piété ſimple & éclairée, le général lui-même de la ſociété, qui, ſur le bruit que faiſoit ce livre en France, avoit nommé quatre théologiens jéſuites pour le revoir & lui en rendre un compte exact. Il tranſcrit le jugement qu'en portèrent à ſa paternité les quatres ſçavans reviſeurs ; l'indignation dont ils furent ſaiſis en voyant une chronologie toute extraordinaire, celle de Porphyre & de Marsham ſubſtituée à la véritable ; en voyant le texte de l'écriture ſainte rendu très-infidellement, un double ſens littéral admis dans les prophéties qui regardent le Chriſt, un ſtile de contes de Fées em-

ployé dans les choſes les plus ſérieuſes & les plus ſublimes.

Il rapporte le parti que le général fut obligé de prendre, conſéquemment aux conſeils qu'ils lui donnèrent : ce fut de faire travailler inceſſamment à une ſeconde édition de l'ouvrage, épurée de tout ce qu'on avoit trouvé de choquant dans la première, & d'écrire en ces termes au P. Bretonneau, alors ſupérieur de la maiſon profeſſe de Paris (*).

MON REVEREND PERE,

La paix de J. C.

» Quoiqu'il m'ait toujours paru qu'il » y avoit beaucoup de corrections à » faire dans le livre du P. Iſaac Berruyer, avant la réimpreſſion, & que » j'aie déjà ordonné qu'avec toutes les

(*) *Reverende admodum pater.*

P. C.

Quamvis perpetuùm habuerim multa emendanda eſſe in libro patris Iſaaci Berruyer antequàm rursùm in lucem proderet, ac proindè jàm juſſerim pſeudo-elocutio-

» expreſſions recherchées & peu con-
» venables à la dignité du ſujet, on
» rejettât cette chronologie déjà con-
» damnée par nous comme très-ſin-
» gulière & peu conforme aux pro-
» phéties ſur Jéſus-Chriſt, ces pro-
» phéties ne pouvant regarder que lui
» ſeul, ſelon l'opinion des ſaints pè-
» res & des interprêtes, j'ai eu néan-
» moins l'attention de donner toute
» cette affaire à examiner aux reviſeurs
» de la compagnie. J'approuve fort le
» jugement qu'ils en ont porté, & je
» vous en envoie un exemplaire. Vo-
» tre Révérence le communiquera au
» P. Deſconſeils & aux autres nou-
» veaux reviſeurs qui lui ſeront aſſo-
» ciés. Elle leur ordonnera, en mon
» nom, de réformer ſur cela la nou-
» velle édition. J'ai déjà mandé au P.

---

nes rerum dignitati ac majeſtati minùs conſentaneas expurgari, prophetias omnes juxtà communem ſorum patrum & interpretum ſententiam de Meſſia Chriſto Jeſu tantùm intelligi, ac deindè rejici chronologiam quàm jàm ut ſingularem & prophetiis de Chriſto non congruentem rejectam voluimus, curavi tamen rem totam diligenter examinari à reviſoribus ſocietatis. Horum verò ſententiam probo, hujus exemplum tranſmitto reverentiæ veſtræ, ut patri Stephano Deſconſeils huicque adjunctis novis retractatoribus tradat, jubeatque meo nomine ad illam accommodari omninò novam operis editionem. Jam ſcripſi patri Iſaaco ut novorum

» Isaac qu'il se montrât docile à la
» censure ; qu'il corrigeât, changeât
» & retranchât tout ce que ces revi-
» seurs jugeroient à propos, relative-
» ment à ce que je desire. Cependant,
» s'il venoit à manquer de soumission
» (ce que je n'ai garde de croire d'un
» religieux, & ce qui ne resteroit pas
» impuni dans la société) ; en ce cas,
» je prie le P. Desconseils & les au-
» tres jésuites chargés de la révision
» de l'ouvrage, de remplir notre idée;
» de bien mériter de la société ; de
» mettre fin à nos inquiétudes, en
» donnant au plutôt l'édition atten-
» due. Ils jugeront facilement de mes
» intentions par la censure & par ma
» lettre «.

A Rome 2 juin 1729.

---

recognitorum censuram sequatur, illisque se docilem præbeat ad emendandum, mutandum, recidendum quod visum illis fuerit & faciendum ex me intellexerint. Quod si docilitate tamen careret ille, id quod de viro religioso non credam quodque in societate non foret in ultum, eo casu, rogo patrem Stephanum Desconseils ipsique adjunctos novos recognitores ut nostram ipsi sententiam exequantur, utque de societate bene merendo sollicitudini nostræ dent finem, festinando editionem quæ promissa est. Meam illi mentem intelligent ex censurâ transmissâ hisque meis litteris.

Romæ, secunda junii anno M. DCCXXIX.

Après cet exposé des troubles intérieurs de la compagnie, & qui justifient la promptitude du P. Tournemine à s'élever contre l'*Histoire du peuple de Dieu*, il proteste de l'innocence des motifs qui l'ont engagé à cette démarche. Il dit n'y avoir été porté que par zèle pour le corps & pour la religion; qu'il a voulu prévenir, par une censure particulière, une censure publique & humiliante; arrêter les foudres qu'il voyoit prêts à tomber sur une version de l'écriture sainte dans le goût de celle de Castalion, auteur du seizième siècle, & qui ne révolta pas moins les catholiques que les protestans; une version écrite d'un stile *fleuri, affecté, fardé, doucereux*. Oui, repète-t-il au P. Dupré & à tous les défenseurs du P. Berruyer, un historien doit sçavoir donner carrière à son imagination, mais jusqu'à un certain point. Est-ce donc un *privilège de l'histoire de dispenser de toute règle*, & de pouvoir être travestie en ouvrage de fiction & de pur amusement.

On trouve, dans ces mêmes observations, une critique vive des peintures indécentes dont l'*Histoire du peuple*

de Dieu eſt pleine. Celles des amours des patriarches, de la paſſion effrénée de la femme de Putiphar, de la coquetterie de Judith & des propoſitions bruſques que lui fait Holopherne, du crime épouvantable d'Onan, de la facilité avec laquelle Rachel cède à Lia Jacob pour une nuit, y ſont relevées comme étant toutes des écueils pour l'innocence & la pudeur. Ces peintures, en effet, ſont plus dangereuſes peut-être pour des gens ſans principes, que les tableaux les plus licencieux.

Outre les expreſſions lubriques dans cette hiſtoire, il y en a beaucoup de repréhenſibles à d'autres égards; par exemple, celles-ci: *Après une éternité toute entière, Dieu créa le monde;* comme ſi une éternité pouvoit finir: *à l'air aiſé dont Dieu faiſoit des miracles, on voyoit bien qu'ils couloient de ſource... Le mal alloit toujours croiſſant, à la honte du ſeigneur Dieu... les aventures des patriarches... après une telle aventure...* & mille autres qu'on liſoit dans la première édition, & dont le P. Tournemine ne parle point. Il ſe contente d'appeller, en général, cette hiſtoire l'ouvrage d'un romancier. Écriroit-on autrement,

autrement, dit-il, des *Contes Persans* (*) ?

Les jésuites, dans la condamnation de cette histoire, ne voulurent pas s'en rapporter seulement au témoignage de leurs théologiens : ils consultèrent des docteurs étrangers, qui tous crièrent, plus haut encore qu'eux, anathême à l'entreprise du P. Berruyer ; qui l'appellèrent un écrivain *frivole*, *efféminé*, *dangereux* ; un falsificateur du texte saint ; un homme à visions & à systêmes absurdes ; un coupable partisan d'une chronologie condamnée par la société l'an 1708, supprimée par le jugement des évêques & par ordre du roi, presqu'aussitôt que divulguée, abandonnée enfin par Hardouin lui-même ; un *arsénal vivant* où les héré-

(*) C'est là le grand reproche qu'on fait à ce livre. Dans le temps qu'on en parloit le plus, le P. Héraut, frère du lieutenant de police, fut voir madame la duchesse d'Aig... Comment, lui dit-elle, vous autres qui ne voulez pas qu'on rende commune la lecture de l'écriture sainte, l'avez-vous mise entre les mains de tout le monde ? C'est, lui répondit-il, que nous avons vu le public dégoûté à la lire, & qu'il a bien fallu la mettre à sa portée, de façon qu'elle ne lui soit pas nuisible. Mais, repliqua la duchesse, elle lui nuira bien davantage, actuellement qu'elle est devenue un roman.

tiques, les impies, les libertins peuvent aller prendre des armes pour combattre la religion dans ſes plus forts retranchemens.

Le P. Tournemine s'appuie encore du jugement de ces docteurs. Au dehors comme au dedans de la ſociété, il trouve de quoi confondre les enthouſiaſtes de cette hiſtoire, & ſurtout le P. Dupré qui l'avoit appellé un *dénonciateur, un grand diſeur de palabres, un fort mauvais critique, un pitoyable théologien.*

Il n'eſt jamais plus grand, plus énergique, que lorſqu'il parle de l'abus qu'on peut faire d'un double ſens littéral; du danger d'appliquer au prophête Daniel, au peuple Juif, au fils d'Iſaïe, à Joſias, à Auguſte, ce qu'il ne faut entendre que de Jéſus-Chriſt; d'une prétendue hiſtoire des Médes & des Perſes, démentie par toute l'antiquité & fondée uniquement ſur des chimères. » Ouvrons, s'écrie-t-il, d'une » voix éloquente, ouvrons les yeux » aux lumières d'une ſainte tradition; » nous reconnoîtrons Jéſus-Chriſt & » ſon royaume, peints par les prophê» tes avec les traits les plus reſſem-

» blans & les couleurs les plus pro-
» pres. Nous ne verrons que Jésus-
» Christ : nous le verrons naître mi-
» raculeusement, frapper & détruire
» l'empire Romain, idolâtre dans ce
» moment ou partagé entre deux maî-
» tres il en avoit plusieurs liés par
» des mariages, & cependant enne-
» mis. Nous verrons ces dominateurs
» du monde avouer, en périssant, que
» c'est Dieu qui les frappe. Nous ver-
» rons l'église sortir comme du sépul-
» cre, après la terrible persécution de
» Dioclétien ; renaître des cendres de
» mille buchers allumés par les bour-
» reaux ; règner aux yeux de Dio-
» clétien & de Maximien, qui s'é-
» toient vantés, dans des inscriptions
» qui subsistent encore, de l'avoir
» anéantie : *Dieu suscitera un empire* (*).
» Nous la verrons devenir subitement
» maîtresse du monde subjugué ; non
» en combattant, mais en mourant ;
» non par le fer, mais par la grace.
» Nous verrons Constantin, adorer la
» pierre prédite par Daniel, lui sou-

(*) *Suscitabit deus regnum.*

» mettre sa personne & son empire ;
» donner la croix pour enseigne vic-
» torieuse aux armées Romaines, vain-
» queur de tous ses conquérans ; vain-
» cu lui-même, sans le secours des ar-
» mes, par le Dieu-homme fondateur
» d'un empire éternel. Nous verrons
» l'église s'étendre miraculeusement
» dans tout l'univers, partout la mê-
» me, partout aussi visible qu'un mont
» élevé. Nous verrons Rome chrétien-
» ne, après la destruction de Rome
» idolâtre, porter son empire, tout
» spirituel, beaucoup au-delà des li-
» mites des quatre empires prédits «. *Rome, la capitale du monde, possède, par la religion, ce qu'elle n'a pas soumis par ses armes* (*).

Ce coup de force & de lumière est suivi d'une exhortation pressante aux supérieurs de la compagnie, pour qu'ils arrêtent le cours d'une doctrine bien plus dangereuse que le jansénisme ; d'une doctrine qui n'attaque pas seulement

(*) *Roma caput mundi quidquid non possidet armis Religione tenet.*

S. PROSPER.

quelques dogmes, mais les fondemens de la religion ; d'une doctrine qui rend ſuſpecte la bonne foi des jéſuites, qui en a perverti cinq dont l'*irreligion n'a que trop éclaté*, qui cauſera un ſchiſme dans le corps (l'événement l'a bien prouvé) ; d'une doctrine enfin, qui, repréſentant comme des athées tout ce qu'il y a eu de grands génies & dans le paganiſme & parmi les chrétiens, ſemble mettre en honneur l'athéiſme. Il parle tour à tour, dans ſes *Obſervations*, en ſçavant, en théologien, en religieux, en citoyen, en ſage. Tel étoit le P. Tournemine. La probité fut ſon partage : cependant on a voulu rendre la ſienne ſuſpecte (*).

Quelle eût été ſa douleur, s'il avoit aſſez vécu pour voir l'Harduiniſme, ce monſtre qu'il combattit toujours, le braver encore & reparoître dans l'*Hiſtoire du nouveau teſtament* : ouvrage

(*) On lit dans les anecdotes de la conſtitution *unigenitus*, qu'il fut déſavouer avec ſerment, chez un notaire, une lettre qu'il avoit écrite au cardinal de Noailles, pour lui donner avis qu'on conſpiroit, dans la ſociété, contre le régent, & qu'elle avoit des intelligences avec l'Eſpagne. On prétend que l'original de la lettre étoit entre les mains du cardinal de Noailles.

ſemblable au premier pour le plan, les ſyſtêmes & l'audace, puiſqu'il attaque le myſtère de l'incarnation divine ; mais ſi différent pour tout le reſte, pour les graces & l'élégance, pour l'élévation & la chaleur du ſtile. Le texte y eſt noyé dans un fatras de réflexions communes, dans un verbiage froid, entortillé, moins fleuri que précieux. La Vierge y dit que c'eſt bien de l'*honneur* à elle d'être déſignée mère d'un Dieu : le Sauveur y fait aſſaut d'eſprit avec la Samaritaine. Ce qu'il y a de mieux dans le livre, c'eſt la manière dont tout eſt ramené à la venue du meſſie : d'ailleurs on y cherche le P. Berruyer, ſon imagination belle & ſage.

Ce défaut de vie & de coloris viendroit-il de l'âge auquel il a compoſé cette hiſtoire ? viendroit-il de ſa matière ? Il y a bien un autre merveilleux dans l'ancien que dans le nouveau teſtament ; mais cette *ſeconde partie de l'Hiſtoire du peuple de Dieu, depuis la naiſſance du meſſie juſqu'à la fin de la ſynagogue*, fût-elle ſupérieure à la première, l'Harduiniſme y étant, elle a dû révolter également le public.

Elle a ſoulevé tout le monde contr'elle, & les dévots qui en ont été ſcandaliſés, & les incrédules qui ne l'ont pas trouvée aſſez hardie & tranchante, & les jéſuites qui l'ont dénoncée après l'avoir laiſſé paroître, & les prélats (*) qui l'ont cenſurée, & Benoît XIV qui l'a condamnée par un bref du 17 février 1758, comme contenant des propoſitions reſpectivement *fauſſes, téméraires, ſcandaleuſes, favorables à l'héréſie & en approchant.* Le pape règnant, Clément XIII lui-même l'a foudroyée par un autre bref. Sa Sainteté dit que l'auteur *a mis le comble au ſcandale* (**).

Le P. Berruyer ſouſcrivit à ſa condamnation. Il marqua nommément ſa

(*) Excepté le cardinal de Tencin, qui étoit Hardiniſte, auſſi permit-il à Duſauzet, libraire de Hollande, de lui dédier la *Paraphraſe du P. Hardouin ſur le nouveau teſtament.* Dans l'aſſemblée du clergé, où l'on proſcrivit l'ouvrage du P. Berruyer, ce même cardinal fit prier ſes ſuffragans de ménager ce père. Un d'eux répondit à la perſonne chargée de négocier, qu'il étoit bien fâché que ſon éminence s'intéreſſât ſi fort à cet auteur, mais qu'il n'oublieroit rien pour le faire condamner de la manière la plus ſolemnelle.

(**) *Scandali menſuram implevit.*

soumiſſion au mandement de l'archevêque de Paris, par un acte qu'il remit à ce prélat en date du 21 décembre 1753, & qui fut rendu public.

Malgré ce déchaînement univerſel contre l'Harduiniſme, on a fait, depuis, imprimer les épîtres de ſaint Paul ſous le titre de *Troiſième partie de l'Hiſtoire du peuple de Dieu*; mais cette troiſième partie n'a pas été mieux reçue que les deux autres.

LE SYSTÊME DU MONDE.

J'ENTENDS celui de Copernic, embraſſé par le fameux Galilée & qui lui ſuſcita tant d'ennemis, graces au P. Scheiner, jéſuite.

Galilée étoit de Florence, la patrie des Médicis & celle des lettres & des arts. On le diſoit fils naturel de Vincent Galiléi, noble Florentin; mais ſa naiſſance, loin de diminuer ſon mérite, ne fit que le relever davantage. Le grand duc de Toſcane, ſon ſouverain, le nomma ſon premier mathématicien. L'académie de Gli Lyncei tint à grand honneur de l'avoir parmi ſes membres. Les villes de Padoue, de Piſe & de Veniſe furent les principaux théâtres de ſa gloire. Il y donna des leçons de philoſophie, de mathématique & d'aſtronomie, avec le plus grand ſuccès. L'étude des ſciences abſtraites ne l'empêcha point de cultiver la poëſie & la poëſie burleſque. Ses

découvertes, dans l'astronomie & dans les méchaniques, firent parler de lui dans toute l'Italie : il y mérita la réputation de génie rare, audacieux & créateur. Il fut honoré de tout ce qu'il y avoit alors de mathématiciens célèbres en Europe.

Un seul refusa de lui rendre hommage ; un seul entreprit de briser l'idole encensée de tant de gens éclairés. Cet ennemi de la raison & de tout encens qu'on ne brûloit point pour lui, fut un jésuite Allemand, appellé Scheiner. Il eût voulu jouer, dans le monde, le rôle qu'y faisoit Galilée.

Scheiner se disoit auteur du système des taches du soleil. Il se vantoit de les avoir le premier observées à Ingolstad, au mois de mai 1611. A juger les choses sans prévention, il paroît qu'il ne se glorifioit de rien de trop. Mais enfin, soit que cette découverte appartînt à Galilée, soit que ce génie singulier, non content des siennes, voulût aussi s'attribuer celles des autres, il publia qu'il n'avoit été donné qu'à lui d'observer, pour la première fois, les taches du soleil. Venise & Padoue, disoit-il, sont les lieux où j'ai

fait ces obſervations importantes. Il appelloit en témoignage pluſieurs perſonnes auxquelles il en avoit parlé, mais il ne les nommoit pas.

Galilée datoit ſa découverte de l'année 1610, & ſon adverſaire ne datoit la ſienne que de 1611. Quoiqu'ils puſſent fort bien avoir obſervé l'un après l'autre, ſans s'être pillés, Scheiner paſſa pour un impoſteur ; auſſi cria-t-il, de tous côtés, à l'injuſtice.

La querelle entre les deux aſtronomes s'échauffa par dégrés ; mais le temps de perdre Galilée, & de lui faire expier ſa juſte ou criminelle audace, n'étoit pas encore venu. Il n'apprit à quels ennemis il avoit affaire, qu'au moment qu'il embraſſa l'opinion de Copernic touchant le ſyſtême du monde.

De tous les ſyſtêmes imaginés, c'eſt le plus raiſonnable & le plus ſuivi. Quelqu'un qui ſeroit encore entêté de celui de Ptolomée ou de Ticho-Brahé, deviendroit la riſée des gens les moins verſés dans la phyſique. Copernic place le ſoleil au centre du monde, & le fait immobile : la terre, au contraire, eſt emportée par un mouvement an-

nuel autour du ſoleil. Ce qui fait le mérite de ce ſyſtême, c'eſt qu'il eſt admirable pour rendre raiſon des mouvemens & des phénomènes céleſtes.

Quelques philoſophes, avant Copernic, avoient bien imaginé le ſoleil fixe & le mouvement de la terre autour de cet aſtre; mais l'honneur de l'invention n'en eſt pas moins reſtée à Copernic, parce que perſonne n'a, comme lui, rectifié, étendu, perfectionné ce ſyſtême.

A peine l'aſtronome Florentin en eut-il quelque idée, qu'il le ſaiſit dans toute ſon étendue & tâcha de le mettre en règne. C'eſt dans cette vue qu'il donna promptement un ouvrage diſtribué en quatre dialogues, où, ſous prétexte de propoſer la *raiſon philoſophique & naturelle, ſoit pour l'une, ſoit pour l'autre opinion* (*), il préfère réellement le ſyſtême de Copernic à tous les autres; &, à propos du développement de ce ſyſtême, il tombe ſur le jéſuite Scheiner, le traite avec le dernier mépris, le repréſente comme

(*) *Ragioni filoſofiche & naturali, tanto per l'una quanto per l'altra.*

un visionnaire qui supposoit des expériences & des observations pour les ajuster ensuite à ses idées.

Scheiner fut outré : dès-lors il jura la perte de son ennemi. La vengeance étoit aisée ; le jésuite l'avoit dans ses mains. Il ne fit que déférer au tribunal de l'Inquisition les quatre dialogues de Galilée, comme étant l'apologie d'une opinion contraire à l'écriture sainte. C'est ainsi, remarque un écrivain, qu'autrefois Aristarque se vengea de Cléanthe de Samos, & l'accusa d'impiété & de sacrilège envers les dieux.

Les inquisiteurs, embarrassés le plus souvent dans les affaires de leur ressort, voulurent connoître d'une qui ne les regardoit pas. Car quelle apparence, dit un auteur, que le zèle de la religion les ait alors animés. Ce zèle ne les eût-il pas également rendus éclairés sur l'inconséquence de punir, par l'affreux supplice du feu, les erreurs d'un homme, & de faire trouver aux assassins un asyle inviolable près des autels ? sur l'indignité d'encourager des pères dénaturés à mutiler leurs enfans pour les dévouer dans les temples,

dans les concerts & sur le théâtre, au plaisir de quelques oreilles délicates ? Ils ne se déclarèrent contre Galilée & contre ce nouveau système, » que pour » se venger de l'injure involontaire » que leur faisoit un grand homme qui, » peut-être en éclairant l'humanité, » en paroissant plus instruit que les ec- » clésiastiques, pouvoit diminuer leur » crédit sur le peuple «. Un sçavant prélat dit que l'écriture est faite pour nous rendre fidèles & gens de bien, » & non philosophes, astronomes, » naturalistes «.

Les idées du défenseur de Copernic parurent un attentat à l'infaillibilité des livres saints. Elles regardoient principalement ce texte : *Arrête-toi, soleil.* Les dévots frémirent & crurent la foi presqu'anéantie d'un seul coup. L'inquisition ne fut occupée qu'à prévenir les suites de la nouvelle doctrine. Il y eut délibération sur délibération : le tribunal arrêta, l'an 1611, qu'on feroit retracter Galilée, qu'on l'obligeroit de laisser la terre dans un point fixe, & de rétablir le soleil dans son mouvement annuel.

Le cardinal Bellarmin, dans une

congrégation tenue en préſence du pape, fut chargé de travailler à cette affaire & de hâter l'exécution de l'ordre qu'on avoit donné. Ce cardinal, homme d'ailleurs très-inſtruit, mais nullement aſtronome, peignit à Galilée l'inquiſition prête à lancer ſur lui ſes foudres, s'il ne les prévenoit en ſe repentant & ſe rétractant au plutôt. Le pauvre aſtronome héſite d'abord; le cardinal inſiſte; Galilée ſe rend, promet tout ce qu'on veut, mais ne garde pas ſa parole.

Il ſe crut diſpenſé de la tenir, ſur ce que l'inquiſition avoit fait publier deux décrets oppoſés, l'un en 1616 & l'autre en 1620. Le premier condamnoit abſolument l'opinion de Copernic, comme allant directement contre l'écriture ſainte; & le ſecond permettoit cette même opinion, comme étant une ſimple hypothèſe & non une vérité certaine. Entre ces deux avis différens, Galilée choiſit donc celui qui lui parut le meilleur. Il battit en ruine tous les ſyſtêmes du monde, & défendit, avec plus de chaleur que jamais, celui qu'il avoit adopté.

Rien ne le flattoit plus que cette li-

berté de penſer qu'il croyoit lui avoir été rendue ; mais ſes propos, ſes nouveaux écrits revinrent aux inquiſiteurs attentifs à ſes démarches. Ils remarquèrent que ce zèlé partiſan de l'aſtronome Polonois ne cherchoit qu'à leur en impoſer.

En effet, Galilée feignoit, en pluſieurs endroits de ſes ouvrages, d'être de l'avis de ſes juges ; mais il ne faiſoit au fond que l'apologie de ſa perſonne & de ſes ſentimens. Son arrêt fut bientôt prononcé. Les inquiſiteurs le condamnèrent, à l'âge de près de ſoixante ans, à ſix ans de priſon ; durant lequel temps, il réciteroit *les ſept pſeaumes pénitentiaux, une fois la ſemaine, comme relaps & coupable d'avoir enſeigné un ſyſtême abſurde en philoſophie &, du moins, erroné dans la foi.*

Il ne dut ſa délivrance qu'à la foibleſſe qu'il eut d'abjurer ſes opinions & de blaſphémer contre la vérité. Il jura ſur les ſaints évangiles de ne plus croire au mouvement de la terre : les inquiſiteurs reçurent eux-mêmes *ſes ſermens* (*)

(*) Aux pieds bénits de la docte aſſemblée,
Voyez-vous pas le pauvre Galilée

Au moment, assure-t-on, qu'il fut mis en liberté, le remords le prit. Il baissa les yeux vers la terre, & dit, en la frappant du pied : *Cependant elle remue* (*).

Si le P. Scheiner eut la satisfaction d'avoir rempli sa vengeance, il eut aussi la douleur de voir les vrais philosophes soulevés contre l'inquisition. Ils adoptèrent presque tous l'opinion d'une terre mobile. Gassendi fut un de ceux qui prit, avec le plus de zèle, la défense de l'illustre persécuté. Dans une lettre qu'il publia sur la communication du mouvement, il ne manqua pas d'établir celui de la terre par un grand nombre d'expériences. Il ne s'éleva d'anti-copernicien que le P. Cazré, jésuite, & le professeur royal de mathématiques Morin, homme infatué de l'astrologie judiciaire. Au défaut de bonnes raisons que Morin ne pouvoit avoir à dire, il vomit un torrent d'injures contre Gassendi, dans un écrit

---

Qui, tout contrit, leur demande pardon,
Bien condamné pour avoir eu raison.

(*) *E pur si move.*

impertinent ſous ce titre : *Les autels de la terre briſés.*

Cependant toute l'Europe ſçavante avoit les yeux ouverts ſur Deſcartes, pour ſçavoir quel ſeroit le parti qu'il prendroit en pareilles circonſtances. Ce vrai créateur de la nouvelle philoſophie mettoit alors la dernière main à ſon monde, & tout ſon ſyſtême portoit ſur le mouvement de la terre. Dans la crainte d'éprouver le ſort de Galilée, il délibéra s'il ne mettroit pas au feu tous ſes papiers. Il n'en brûla cependant que très-peu, & ſe crut même, dans la ſuite, bien en ſureté, à la faveur de cette belle définition du mouvement : *Qu'une choſe peut être réputée dans un parfait repos, quoiqu'elle ſoit en effet dans l'agitation la plus violente.*

Le temps n'a fait que donner plus de cours au ſyſtême de Copernic & relever la gloire du martyr de ce ſyſtême :

> La terre cependant, à ſa marche fidelle,
> Emporte Galilée & ſon juge avec elle.

Dans l'Italie même, on ne ſe rappelle qu'avec horreur le traitement que l'inquiſition lui fit. Les inquiſiteurs,

qui condamnèrent ce philoſophe, ſont apoſtrophés ainſi dans un poëme Italien de l'abbé Benedetto Menzini, poëme imprimé & vendu publiquement à Florence : » Quel étoit votre » aveuglement, lorſque vous traînâ- » tes indignement ce grand homme » dans vos cachots ! Eſt-ce là cet eſ- » prit pacifique que vous recomman- » de le ſaint apôtre mort en exil à » Patmos ? Non : vous fûtes toujours » ſourds à ſes préceptes. Perſécutons » les ſçavans : telle eſt votre maxime. » Orgueilleux humains ſous un exté- » rieur humble, vous qui parlez d'un » ton ſi doux & qui trempez vos mains » dans le ſang ; quel démon funeſte » vous introduiſit parmi nous « ?

Ce ſyſtême, d'abord ſi répandu, commence à menacer ruine : on le modifie ou l'on lui donne plus d'étendue. Les uns, appellés ſemi-copernic iens, n'admettent que le mouvement diurne de la terre ſur ſon axe, & la déchargent de toutes les révolutions annuelles. Les autres veulent, au lieu d'un ſyſtême conjectural & fondé ſur des ſuppoſitions idéales, un plan effectif & réel de l'univers ; la deſcription

topographique des cieux ; un ſyſtême étendu & hiſtorié qui repréſente auſſi méthodiquement l'arrangement des aſtres, qu'une carte de géographie fait voir la diſpoſition & l'étendue d'une province.

L'ORIGINE DES IDÉES.

ON ne ſe repréſente d'ordinaire le grand Arnauld que comme un athlète redoutable dans les fameuſes diſputes de la grace ; mais il n'étoit pas ſeulement théologien. Il poſſédoit une littérature immenſe. Il n'eſt guères de genre dans lequel il n'ait écrit, ou ne fut en état d'écrire ſupérieurement : il parloit latin auſſi bien qu'aucun moderne. Ses lettres annoncent la beauté de ſon génie. Dans la converſation, ou la plume à la main diſcutant un point de métaphyſique, il étoit comparable aux Deſcartes, aux Locke, aux Clarke, aux Cudworth, aux Mallebranche. Il ne craignît point de compromettre ſa réputation en oſant lutter avec ce dernier.

Mallebranche eſt un des plus profonds méditatifs qu'on connoiſſe : il liſoit très-peu. Les fenêtres de ſa chambre fermées, il paſſoit ſa vie à réflé-

chir profondément. Tout ce qu'il a écrit eſt tiré de ſon fond. Dégoûté de la ſcience des faits & des mots, il abandonna l'étude de l'*hiſtoire Eccléſiaſtique* & des langues ſçavantes vers laquelle il s'étoit d'abord tourné, & ſe livra tout entier aux méditations philoſophiques. Ayant entendu parler du *Traité de l'homme* de Deſcartes, il fut curieux de le lire, & cette lecture fut pour lui un coup de lumière. Il ne connut qu'alors ſon talent, & le genre dans lequel il devoit écrire. Il avoit tout le feu d'un poëte, & beaucoup plus de jugement qu'il n'en faut pour ne rien dire d'abſurde (*)

Cet homme d'un ſi grand génie étoit, dans la vie ordinaire, modeſte, ſimple, enjoué, complaiſant. Il obſervoit les moindres pratiques de ſon état. Quelqu'un le voyant faire à ſon tour, malgré ſon grand âge, le diacre d'offi-

(*) Eſt-il poſſible qu'on lui attribue ſérieuſement ces deux vers ?

Il fait, en ce beau jour, le plus beau temps du monde,
Pour aller à cheval ſur la terre & ſur l'onde.

ce dans l'égliſe de l'Oratoire, s'écria : *Voilà Epicure*, bon mot imité d'un ancien, qui, appercevant Epicure dans un temple, dit que Jupiter n'avoit jamais été plus honoré. Mallebranche avoit ſigné le formulaire : l'écrit dans lequel il a retracté ſa ſignature eſt fort ſuſpect. Quoique d'une ſanté toujours très-foible, il parvint à une extrême vieilleſſe. Son corps étoit devenu tranſparent à cauſe de ſa maigreur : on voyoit avec une bougie à travers ce ſquelette. Je paſſerois ſur toutes ces particularités, ſi tout n'intéreſſoit pas dans les grands hommes. Voilà celui qu'Arnauld oſa provoquer au combat, par un autre motif que celui de s'inſtruire. Le prétexte de la diſpute fut l'opinion qu'on voit tout en dieu ; opinion expoſée dans le livre de la *Recherche de la vérité*.

Il eſt peu de livres où l'on ſente plus les derniers efforts de l'eſprit humain. Que cet ouvrage eſt profond & lumineux ! Avec quelle pénétration étonnante, quelle méthode rare, quel ſtile clair & concis, quelle imagination forte & brillante l'auteur y dévoile les erreurs des ſens, & de cette même imagination !

Non seulement, dans sa *recherche de la vérité*, il avoit établi que nos idées découlent du sein de dieu même; mais il avoit encore développé cette opinion dans son *Traité de la nature & de la grace*. Il avoit comparé dieu à un miroir qui représente tous les objets, & dans lequel nous regardons continuellement.

Ce système est bien différent de celui des idées inées soutenues par MM. de Port-royal, tous cartésiens: ce n'est pas qu'ils prétendissent que toutes les idées sont créées avant nous. Ils en admettoient que l'esprit reçoit à mesure que de nouveaux objets corporels se présentent à nos sens; mais ils ne vouloient pas qu'elles nous vinssent toutes par ce canal. Ils croyoient celle que nous avons d'un dieu, d'un être infiniment parfait, une idée innée. Cette opinion n'a rien d'absurde. Il est certain que notre ame peut avoir des idées indépendamment de nos sens, & qu'elle en aura même un jour étant immortelle. Si Descartes nous induit souvent en erreur, je doute que ce soit dans ce cas, & que Locke, dont les opinions sont aujourd'hui les seules à la mode,

que

que Locke, qui certainement a créé la métaphyſique, comme Newton la phyſique, nous ait appris plus de choſes ſur l'origine de nos idées & de nos connoiſſances, ſur la cauſe efficiente qui les produit. Nous ne ſommes pas plus avancés à cet égard que du temps de Deſcartes.

Arnauld rendoit juſtice à ce métaphyſicien, que la ſubtilité d'eſprit caractériſe principalement, & vouloit que tout le monde la lui rendit. Il croyoit le ſentiment des idées innées un ſentiment très-fondé. L'opinion qu'on ne voit rien que dans dieu lui ſembloit ridicule, & même indécente. Il la réfuta dans un livre intitulé, des *Vraies & des fauſſes idées.*

La réponſe de Mallebranche à toutes les objections, décèle l'eſprit le plus fertile en reſſources. Arnauld ſoutint la démarche qu'il avoit faite. Il écrivit une ſeconde fois contre Mallebranche. Celui-ci repliqua, repréſenta ſon hypothèſe par les endroits les plus ſpécieux, & celle des cartéſiens par les côtés les plus ridicules. Il s'agiſſoit principalement, dans leur conteſtation, de ſçavoir ſi nos idées, comme

modifications de l'ame, ſont repréſentatives des objets. Ils luttèrent pendant longtemps, & ne parurent jamais plus grands qu'alors. On peut juger, dit Fontenelle, avec quelle force, & quelle ſubtilité d'eſprit la queſtion qu'ils agitoient dût être traitée : » à peine » l'Europe eut-elle encore fourni deux » athlètes «.

Un éditeur des reflexions morales du duc de la R. F..., accuſe le digne antagoniſte de Mallebranche de ne l'avoir pas entendu : cette accuſation a du fondement. Une autre plus vraie encore dont on le chargea, ce fut de n'avoir pas mis dans cette diſpute la même modération, la même politeſſe & la même bonne foi que l'illuſtre Oratorien.

Arnauld affectoit de dire continuellement que, puiſqu'on voit tout en dieu, on y voit auſſi des crapauds, des chenilles, & tout ce qu'il y a de plus dégoûtant dans la nature ; raiſonnemens pitoyables dont il ſentoit toute la foibleſſe, & qu'il ne faiſoit avec tant de complaiſance, que pour mettre les rieurs de ſon côté.

Mais les eut-il jamais pour lui ?

MM. de Port-royal les eurent-ils encore dans le temps de cette fameuse hiſtoire d'un jeune homme de Chartres, qui, né ſourd & muet, acquit tout à coup l'ouie, le jour d'une grande fête, dans le parvis d'une égliſe au bruit des cloches qui étoient en mouvement. A la première nouvelle qu'eurent de cet événement nos grands défenſeurs des idées innées, ils ſe rendent à Chartres, interrogent le jeune homme pour en tirer des éclairciſſemens favorables à leur ſyſtême : mais ſes réponſes ne ſatisfirent point ces meſſieurs. Ils furent tout étonnés de lui entendre dire que, dans ſon premier état, il n'avoit pas eu la moindre idée de la divinité, de nos myſtères, de notre religion ; que ſes réponſes par ſignes aux principales queſtions du catéchiſme n'étoient qu'une routine, un mouvement machinal ; qu'il n'alloit à la meſſe que parce qu'on l'y menoit ; qu'il ne s'y tenoit à genoux, que parce qu'il voyoit les autres dans cette poſture. Après un témoignage rendu ſi authentiquement, de quel poids peuvent être, en faveur des idées innées, les exemples de tous les autres

ſourds & muets de naiſſance (*).

L'opinion générale eſt aujourd'hui que toutes nos idées émanent des ſens. Mais eſt-ce comme cauſe, ou comme occaſion ? comme occaſion ſans doute. Les matérialiſtes voudroient que ce fut comme cauſe. On eſt également revenu des Cartéſiens, & de Mallebranchiſtes. Envain l'auteur, qui nous a donné ſes *ſentimens ſur la critique des penſées de Paſcal*, & trois lettres *ſur la nature de notre ame*, a-t-il eu deſſein

(*) Sans excepter même le fameux Muet d'Amiens. Il étoit fils d'un tréſorier de France de cette ville. Son père le mit entre les mains d'un homme qui parvint à le faire écrire en Latin & en François. Ce père étant mort, les parens du jeune homme voulurent le faire interdire. Il plaida lui-même ſa cauſe, & fit un mémoire, par lequel il fut déclaré capable de gérer ſes biens.

A Paris, une muette a complimenté M. le comte de Saint-Florentin. Le même Eſpagnol qui l'avoit inſtruite, met d'autres muets en état de parler ſur l'hiſtoire, ſur la géographie, &c. On eſt étonné du parti que ce maître tire des doigts.

Il n'eſt pas douteux qu'on ne pût réuſſir à faire une *Grammaire* par ſignes. On leur donneroit de l'expreſſion, auſſi bien qu'aux ſons. Il n'y a pas plus d'analogie entre un ſon & une idée, qu'entre une idée & un ſigne. Il ſuffiroit, pour cette nouvelle langue, de trouver des ſignes de convention qui rendiſſent les mœufs & les temps des verbes *être* & *avoir*, les cas des noms, les dégrés de comparaiſon, de relation, d'oppoſition, &c.

de réchauffer la diſpute des idées innées. Envain, il s'eſt préſenté comme un nouvel Arnauld pour défendre Deſcartes, & a voulu remettre en honneur l'ancienne métaphyſique, perſonne ne l'a écouté : on s'en eſt tenu au *Traité des ſenſations*, par M. l'abbé de Condillac.

Sa manière de procéder eſt ingénieuſe & nouvelle. Il anime par dégrés une ſtatue qui n'acquiert nos ſens que les uns après les autres. Il peint tout ce qui doit ſe paſſer en elle, pour nous faire ſentir ce qui ſe paſſe réellement en nous. Il nous donne l'hiſtoire véritable de notre ame, nous montre combien il eſt faux qu'elle ſoit créée avec le germe de toutes ſes idées, & nous confirme le ſentiment de Locke, qui ne rapporte qu'à nos ſens l'origine de toutes nos connoiſſances.

LA DÉCOUVERTE DU CALCUL DIFFÉRENTIEL.

TOUT eſt intéreſſant dans cette querelle. Les deux écrivains qu'elle regarde ſont les deux plus grands philoſophes de leur ſiècle, Newton & Léibnitz. Toute l'Allemagne, & toute l'Angleterre, empreſſée chacune d'aſſurer au génie de ſa nation la gloire qu'elle croyoit lui être due, furent les troupes auxiliaires. Tous les ſçavans de l'Europe furent les ſpectateurs du combat. La perſonne illuſtre choiſie pour être médiatrice étoit la fameuſe princeſſe de Galles, depuis reine d'Angleterre. Cette découverte eſt une des plus étonnantes dont la géométrie puiſſe ſe vanter. On a par elle un fil pour ſe conduire dans le labyrinthe, & l'abyſme de l'infini. Par elle, on ſoumet ce même infini au calcul algébrique. On nombre, & l'on meſure avec exactitude ce dont on ne peut pas même concevoir l'exiſtence.

Guillaume Godefroi Léibnitz naquît à Leipſig, en Saxe, le 23 juin 1646 : c'étoit un de ces enfans privilégiés de la nature, qui ne donnent l'excluſion à aucun genre de littérature & de ſcience, & qui vont frapper toutes les bornes les plus reculées de l'eſprit humain. Poëte, orateur, hiſtorien, juriſconſulte, théologien, philoſophe, mathématicien, homme univerſel: Léibnitz fut ſupérieur dans chaque partie. Fait pour décider de tout, il fut le plus ſouvent Pyrrhonien (*).

Il travailla longtemps aux journaux de France, d'Angleterre, de Hollande, de Léipſig, d'Hanovre, & des autres qui ſe font en Allemagne. Il les rempliſſoit de ſes extraits, ou du moins de mémoires & de réflexions qu'il envoyoit à leurs auteurs.

Les règles du calcul différentiel, inſérées dans les actes de Léipſig l'an 1684, furent cauſe de ſa diſpute avec

(*) Il fut, dans l'univers, connu par ſes ouvrages;
Et, dans ſon pays même, il ſe fit reſpecter.
Il inſtruiſit les rois, il éclaira les ſages.
Plus ſage qu'eux, il ſçut douter.

Newton, ou plutôt avec les partisans zélés de Newton; car Newton étoit un sage. Ce célèbre Anglois, les délices & la gloire de sa nation, qui l'honora comme un père & comme ses rois; ce génie créateur qui appartient à tous les pays & à tous les hommes, parce qu'il leur a porté la lumière, aggrandi les idées, & presque étendu la sphère de l'esprit humain; cet Anglican attaché sincérement à son église, mais incapable de vouloir qu'on persécutât les non conformites; ce philosophe pratique, dont le caractère & les mœurs admirables ne se démentirent jamais, qui jamais ne connût les passions, pas même celles de l'amour, craignoit surtout les divisions & les tracasseries d'auteur. Pour n'en avoir aucune, il arrêta souvent l'impression de ses meilleurs ouvrages : » Je me reprocherois, dit-» soit-il, mon imprudence de perdre » une chose aussi réelle que la tran-» quillité. « Il appelloit le repos *une chose presque substantielle* (*). Jamais il ne troubla le sien pour écrire ou faire

(*) *Rem prorsùs substantialem.*

écrire en ſa faveur. Ses admirateurs entreprirent d'eux-mêmes de l'élever aux dépens de Léibnitz.

Ils accusèrent celui-ci d'avoir dérobé à Newton l'invention du calcul différentiel : la choſe n'étoit pas aiſée à prouver. Newton n'avoit fait paroître qu'en 1687 ſon livre des *Principes mathématiques de la philoſophie naturelle ;* ouvrage marqué au coin du génie inventif de l'auteur, & fondé ſur ce calcul qu'avoit donné Léibnitz, mais dont il avoit eu ſoin de cacher les démonſtrations.

Traiter Newton de plagiaire, cela ne vint dans l'idée de perſonne : dire auſſi que Léibnitz, par lettres ou autrement, avoit eu connoiſſance de cette découverte & ſe l'étoit appropriée, c'étoit faire outrage à ſes talens & à ſa probité : croire que ces deux grands hommes, par la ſeule conformité de la pénétration de leur génie, & de l'étendue de leurs connoiſſances, avoient ſaiſi chacun ſéparément la même lumière & la même vérité, c'eſt le parti que prirent quelques perſonnes. Ce qui confirme cette opinion, c'eſt qu'ils ne ſe rencontroient que ſur le fond des

choſes. Ce que l'un appelloit *fluxions*, l'autre le nommoit *différences*. L'infiniment petit étoit marqué, dans Léibnitz, par un caractère plus commode & d'un plus grand uſage que le caractère employé par Newton.

Pour juger lequel des deux étoit l'inventeur, il falloit ſe dépouiller de tout intérêt de nation & d'amitié, courage que n'eurent jamais ceux qui s'érigèrent en arbitres de ce différend. Les Anglois ſe croyoient offenſés qu'on osât mettre en parallèle Newton avec Léibnitz. On ſçait qu'ils font de leur compatriote » l'hercule de la fable, » à qui les ignorans attribuèrent tous » les faits des autres héros «.

Léibnitz fut d'abord attaqué ſur la *ligne de la plus courte deſcente*. On lui diſoit que ſon plagiat n'étoit que trop manifeſte, que c'étoit aſſez pour lui d'être le ſecond des géomètres, qu'il abandonnât des prétentions chimériques; mais il voulut prouver qu'il avoit des droits réels. Il ſe défendit avec beaucoup d'impétuoſité dans les journaux de Léipſig. Pluſieurs écrivains le ſecondèrent de leur plume, de leurs amis, de leurs protecteurs. Il eut bien-

tôt un parti en état de faire face à celui du philoſophe adoré de la nation Angloiſe : mais Léibnitz voulant mettre fin à tous ces actes réciproques d'hoſtilité, eut recours à la ſociété royale de Londres.

Il ſe plaignit à elle de ce qu'un de ſes membres, *Keil*, l'accuſoit d'avoir donné ſous d'autres noms & d'autres caractères, le calcul des fluxions inventé par Newton. Perſonne, diſoit-il, ſçait mieux que Newton lui-même que je ne lui ai rien enlevé. Il demandoit pour toute réparation d'honneur, de la part de Keil, qu'il déſavouât publiquement ſes écrits injurieux.

La ſociété royale, établie juge du procès, nomma des commiſſaires pour en examiner les pièces. Ils ramaſsèrent tout ce qu'ils purent trouver d'anciennes lettres de ſçavans mathématiciens, relatives à cette affaire. L'examen ne fut point favorable au philoſophe Allemand. Les commiſſaires Anglois donnèrent à leur concitoyen tout l'honneur de la découverte ; &, pour juſtifier leur jugement (*), ils le firent im-

(*) Le titre étoit *Commercium epiſtolicum de analyſi promota.*

primer avec toutes les pièces qui le motivoient.

Le recueil fut distribué dans toute l'Europe. Leibnitz n'apprit qu'avec un chagrin mortel la perte de son procès. Il étoit alors à voyager (*).

Le jugement de la société royale souleva contre elle, avec Leibnitz, toute la nation Allemande. Elle crut voir sa gloire compromise dans celle de son plus beau génie. Elle appella promptement à tous les autres tribunaux de l'Europe de l'injustice de l'arrêt porté contre lui. Cette nation, si fière de ses prérogatives, parut n'ambitionner rien tant que de se maintenir dans cette longue possession, où elle prétend être du sceptre philoso-

(*) Outre la passion naturelle aux Allemands pour les voyages, il en avoit une toute particulière, & qui pensa même lui être funeste. Parcourant l'Italie, il fut surpris, par une tempête, dans le Golphe de Venise. Les matelots, croyant n'être pas entendus de lui, disoient qu'après avoir pris ses hardes & son argent, il falloit le jetter dans l'eau, parce qu'il étoit Allemand, & que, le croyant hérétique, ils ne doutoient pas qu'il ne fût cause de la tempête. Il rit alors tout doucement, de sa poche, un chapelet qu'il portoit par précaution, & le tourne d'un air dévot. Les matelots Italiens, prenant meilleure opinion de lui, changèrent de résolution.

phique. Elle passe aujourd'hui condamnation sur le petit nombre de ses auteurs agréables, quoiqu'autrefois elle ait été piquée, & avec raison, du mot de Bouhours ; un Allemand peut-il être bel-esprit ? Mais elle veut que les autres nations lui cédent pour l'érudition, la jurisprudence & la philosophie.

Elle ne cessa de crier que l'inventeur des monades & de l'harmonie préétablie, l'étoit aussi du calcul différentiel. Elle parla beaucoup de sa générosité à remettre sa cause au jugement de ses ennemis, & du peu de justice qu'ils lui avoient rendu. Comment, demandoit-elle, soupçonner de plagiat un génie si fouvent créateur ; un homme qui détestoit cette lâcheté dans les autres ; qui vouloit qu'on laissât à chacun l'honneur de ses idées, & faisoit quelquefois le sacrifice des siennes par cette seule raison : » qu'il aimoit à voir croître, » dans les jardins d'autrui, des plantes » dont il avoit fourni les graines «.

Pendant que les amis & les compatriotes de Léibnitz, travailloient à le venger, ainsi qu'à se venger eux-mêmes, d'une décision qu'ils croyoient

injuſte, il ne s'oublioit pas. Il imagina de faire paſſer en revue les plus beaux génies de l'Angleterre, pour faire voir dans quels égaremens ils étoient tombés. Il montra les erreurs qu'ils avoient accréditées dans leur nation. Les remarques qu'il fit à ce ſujet, étoient humiliantes pour l'Angleterre. Il oſa les envoyer à la princeſſe de Galles (*).

Léibnitz mandoit à cette illuſtre princeſſe, » que la religion naturelle » même ſembloit s'affoiblir à Lon» dres, avec le vrai goût des ſcien» ces ; que pluſieurs y faiſoient les » ames corporelles ; que d'autres y » faiſoient Dieu même corporel ; que » Locke & ſes ſectateurs doutoient » au moins ſi les ames ne ſont pas » matérielles & naturellement périſ-

(*) C'étoit la protectrice déclarée des gens de lettres : elle ſecourut le P. Courayer : elle tira de la misère une fille de Milton. Après l'épreuve de l'inſertion de la petite vérole, faite par ſes ordres & avec ſuccès, ſur quatre criminels, elle fit inoculer ſes propres enfans ; courage qu'a eu depuis, pour les ſiens, le premier prince du ſang de France, mais courage dont un peuple idolâtre de ſes princes, & ſur qui l'exemple eſt ſi puiſſant, n'oſe encore avouer la néceſſité.

» ſables ; que ſelon Newton, l'eſpace » étoit l'organe dont Dieu ſe ſert » pour y ſentir les choſes, ſon *ſenſo-* » *rium* «.

Il ſe moquoit ſurtout de Newton, de ce qu'il prétend, dans ſon optique, » que Dieu a conſtruit le monde de » telle ſorte, qu'il a ſouvent beſoin d'y » remettre la main ; de remonter la » machine ; d'en décraſſer les roues «. Le *Commentaire* de Newton ſur l'apocalypſe étoit encore un beau champ pour la plaiſanterie ; mais il n'en fut point du tout queſtion.

La princeſſe de Galles ſe contenta de montrer les *Obſervations critiques* au fameux curé de S. James, Samuël Clarke. Elle ne les communiqua point à Newton, n'ayant aucune eſpérance qu'il voulut s'engager dans cette diſpute, ni ſortir de ſon caractère philoſophique.

Clarke, l'ami, le diſciple & le commentateur de ce grand homme, prit ſa défenſe & celle des autres génies d'Angleterre, maltraités par Léibnitz. Celui-ci repliqua, & fut encore réfuté.

D'autres écrivains de diverſes na-

tions se mêlèrent dans cette dispute. Il y eut des femmes auteurs qui voulurent décider des ouvrages de Newton, qui frondèrent sa chronologie, son système du vuide & de l'attraction (*). L'Europe entière s'entretint longtemps de ces sçavans débats.

Les écrits de Clarke & de Léibnitz passoient tous par les mains de la princesse de Galles, qui les faisoit tenir à l'un & à l'autre, & tâchoit de les accorder dans leurs sentimens : mais elle n'y réussit point. Le feu de la division ne fut éteint qu'à la mort de Léibnitz, arrivée, comme il raisonnoit sur la

(*) Bien différentes, en cela, d'une certaine dame, partisane de ce dernier système, laquelle, dans une épître plaisante, invite, pour défendre l'attraction, toutes les belles à faire cause commune.

Newton, qu'admirent les sages,
Par l'envie est insulté.
On attaque ses ouvrages,
Sûrs de l'immortalité.
Belles, vengez son injure :
Il a pour lui la nature,
Le calcul & la raison.
Mais, sans chercher d'autres armes,
Il ne lui faut que vos charmes,
Pour prouver l'attraction.

chymie, le 14 novembre 1716, à Hanovre, où la cour de Londres se trouvoit alors. Elle fut invitée à ses obséques; mais personne n'y parut.

Combien cette conduite est opposée à celle qu'elle tint envers Newton, au mois de mars 1727! Aussitôt qu'elle eut appris qu'il étoit mort, elle ordonna que son corps, après avoir été exposé sur un lit de parade, comme les personnes du plus haut rang, fût ensuite transporté dans l'abbaye de Westminster. Le poile du cercueil étoit soutenu par le grand chancelier & trois pairs d'Angleterre. On peut juger du nombre des personnes de distinction qui grossirent la pompe funèbre. Il fut enterré près de l'entrée du chœur. On lui a construit depuis un tombeau magnifique, sur lequel est gravée l'épitaphe la plus honorable, & qui finit ainsi (*); *Que les mortels se félicitent de ce qu'un d'eux a fait tant d'honneur à l'humanité.*

(*) *Sibi gratulentur mortales*
Tale tantumque extitisse
Humani generis decus.

Il paroît aujourd'hui qu'on a disputé à Newton la découverte du calcul différentiel, comme on a contesté à leurs véritables auteurs celles de la circulation du sang, de la circulation de la sève, des petits vermisseaux dont nous sommes composés : mais il faut convenir, en même-temps, avec Fontenelle, que, si Léibnitz s'est approprié cette découverte, un tel vol suppose bien du génie, & le rend comparable à Promethée, » qui déroba le » feu aux dieux, pour en faire part » aux hommes «.

LES SCIENCES

ſervent-elles à épurer les mœurs?

QUELLE guerre n'a pas excité le couronnement du diſcours du fameux citoyen de Genève, par l'académie de Dijon?

Ne le regardez pas, diſoit Platon en parlant de Diogène, qui s'étoit mis ſous une gouttière pour en recevoir tranquillement la pluie, & pour ſe donner en ſpectacle aux Athéniens, ne le regardez pas, vous le ferez trop enfler de vaine gloire : conſeil admirable, & dont l'application eſt aiſée. Le public enthouſiaſte eſt preſque toujours le jouet de ceux qui veulent faire parler d'eux. Si l'on veut ſe venger du Diogène Génevois, mettre un terme à ſes déclamations, à ſes paradoxes humilians pour l'eſpèce humaine, on devroit moins s'occuper de lui, de ſon hermitage, de ſes goûts, de ſes habillemens, de ſa façon extraordinaire de vivre, d'accueillir les perſonnes qui vont le voir fouler aux pieds le

faſte de la ville, & jouir avec hauteur de ſa réputation. On le mortifieroit ſurtout ſi l'on pouvoit oublier ſes ouvrages, ſon *Devin de village*, ſa *lettre ſur la muſique Françoiſe*, ſa *Julie, ou la nouvelle Héloiſe*, ſon *diſcours ſur l'inégalité des conditions*; diſcours où l'on trouve en général plus d'éloquence que de véritable philoſophie, plus de ſophiſme que de raiſon, plus de coloris que de deſſein, moins d'étendue de génie que d'eſprit de détail; ouvrage qui, de conſéquence en conſéquence, rameneroit l'homme à manger de la chair humaine.

De toutes les productions de l'illuſtre Jean-Jacques, celle qui a révolté davantage eſt le fameux diſcours couronné à Dijon.

L'académie de cette ville avoit propoſé, en 1750, cette queſtion à réſoudre : *Si le rétabliſſement des ſciences & des arts a contribué à épurer les mœurs.* Le doute ſeul étoit une inſulte pour cette même académie, & pour toutes les autres en général. Auſſi les aſpirans au prix d'éloquence ne crurent pas que la queſtion fut ſérieuſe, & choiſirent tous l'affirmative, à l'exception de

M. Rouſſeau (*). Il ſaiſit cette occaſion de ſe faire connoître, & fit contre les ſciences & les arts une déclamation plus véhémente & plus dangereuſe encore que celle de Corneille Agrippa, cet autre eſprit paradoxal, cet ennemi des lettres, qui les mettoit au rang des calamités humaines.

Cette déclamation, ou diſcours, eſt partagée en deux parties : dans la première, l'auteur veut montrer, par l'expérience, que les ſciences & les arts ſont le poiſon le plus fatal pour les mœurs ; & dans la ſeconde, il veut le prouver par le raiſonnement. Le fait & le droit, voilà ſur quoi porte tout ce qu'il dit.

Le fait, il le va chercher dans l'hiſtoire des nations les plus éclairées de la terre, Chinois, Egyptiens, Grecs, Romains, & de celles qui ne connurent que les conquêtes & la liberté ;

(*) S'il n'eut pas choiſi la négative, perſonne n'eut crié contre l'académie de Dijon, comme effectivement on ne dit mot, lorſque le ſujet du prix parut ; elle étoit cependant la plus coupable. On n'a garde d'approuver M. Rouſſeau dans ſon opinion : mais il pouvoit dire : *Pourquoi mettre le fait en queſtion, s'il n'eſt pas auſſi permis de le nier que de l'affirmer ?* Voilà les hommes inconſéquens partout.

Perſes, Scythes, Germains, Lacédémoniens, Romains même dans les premiers temps de la république. Il voit toujours les vertus à côté de l'ignorance, & les vices à la ſuite des ſciences & des arts. Il compare les mœurs ſimples de nos pères avec les nôtres. Quelle force dans preſque tous ſes tableaux!

Qu'on en juge par celui-ci, où Fabricius rappellé à la vie, & cherchant Rome dans Rome même, s'écrie dans ſon étonnement: » Dieu! que ſont devenus ces toîts de chaume, & ces » foyers ruſtiques qu'habitoient jadis » la modération & la vertu? Quelle » ſplendeur funeſte à ſuccédé à la ſimplicité romaine? Quel eſt ce langage étranger? Quelles ſont ces mœurs » efféminées? Que ſignifient ces ſtatues, ces tableaux, ces édifices? » Inſenſés qu'avez-vous fait? Vous, » les maîtres des nations, vous vous » êtes rendus les eſclaves des hommes frivoles que vous avez vaincus? » Ce ſont des rhéteurs qui vous gouvernent? c'eſt pour enrichir des architectes, des peintres, des ſtatuaires, & des hiſtrions, que vous avez

» arroſé de votre ſang la Grèce & l'A-
» ſie ? Les dépouilles de Carthage ſont
» la proie d'un joueur de flutte ? Ro-
» mains hâtez-vous de renverſer ces
» amphithéâtres, briſez ces marbres,
» brûlez ces tableaux, chaſſez ces eſ-
» claves qui vous ſubjuguent, & dont
» les funeſtes arts vous corrompent :
» que d'autres mains s'illuſtrent par de
» nouveaux talens ; le ſeul talent di-
» gne de Rome eſt d'y faire règner
» la vertu : quand Cynéas, &c. »

En traitant la queſtion de droit dans la ſeconde partie du diſcours, l'auteur trouve les ſciences pires que la boëte de Pandore. Il les définit la ſource infaillible & malheureuſe de l'oiſiveté, de l'irréligion, du luxe, & par conſéquent de tous les vices & de tous les maux.

Il ſe repréſente l'innocence des premiers temps comme un » beau rivage
» paré des ſeules mains de la nature,
» vers lequel on tourne inceſſamment
» les yeux, & dont on ſe ſent éloigner
» à regret «. Les hommes innocens & vertueux, ajoute-t-il, charmés alors d'avoir les dieux pour témoins de leurs actions » habitoient enſemble ſous les

» mêmes cabannes ; mais bientôt de-
» venus méchans, ils ſe laſsèrent de ces
» incommodes ſpectateurs, & les re-
» léguèrent dans des temples magni-
» fiques. Ils les en chaſsèrent enfin
» pour les y établir eux-mêmes, ou
» du moins les temples des dieux ne
» ſe diſtinguèrent plus des maiſons
» des citoyens. Ce fut alors le comble
» de la dépravation ; & les vices ne
» furent jamais pouſſés plus loin, que
» quand on les vit, pour ainſi dire,
» ſoutenus à l'entrée des palais des
» grands ſur des colonnes de marbre,
» & gravés ſur des chapiteaux corin-
» thiens. «

Ce diſcours prouve très-bien le ſyſtême de l'auteur ſur l'abus qu'on peut faire de l'eſprit & des talens. On pourroit le comparer au philoſophe Grec Carnéades (*), dont l'éloquence ſophiſtique parut ſi dangereuſe à Rome, que Caton, le cenſeur, fut d'avis qu'on

(*) On vante avec raiſon une de ſes maximes. *Qu'un ennemi*, diſoit-il, *ou telle autre perſonne dont la mort nous importe beaucoup, vint s'aſſeoir ſur de l'herbe qui cacheroit un aſpic, il faudroit l'en avertir, quand même on ne pourroit être blâmé d'avoir gardé le ſilence en cette occaſion.*

le

le renvoyât au plutôt, & qu'on prévint les funeſtes effets de ſon talent d'éblouir les eſprits, de manière qu'il étoit impoſſible de diſtinguer le vrai d'avec le faux. Les académiciens de Dijon n'héſitèrent pas à donner à M. Rouſſeau la préférence ſur tous ſes concurrens. Ils ſe laiſsèrent entraîner à la véhémence de ſes déclamations, & le couronnèrent malgré leurs propres intérêts.

Les couronnes académiques ſont d'ordinaire oubliées auſſitôt que reçues ; mais celle-ci eut un ſort tout différent. Elle fut le ſignal d'une guerre générale dans le monde littéraire. On ſe ligua de toutes parts dans la crainte d'une révolution par rapport aux idées.

Le Neſtor des rois, & le premier des hommes, fut un de ceux qui prirent le plutôt la défenſe des ſciences & des arts. Il daigna traiter avec leur ennemi d'écrivain à écrivain, le ſuivre & le combattre dans tous ſes raiſonnemens. Cet illuſtre protecteur des gens de lettres, dit que c'eſt à tort qu'on s'en prend à eux de cette fauſſe politeſſe qu'on remarque dans le monde, & qui n'eſt que le maſque des vices. » On

» peut être poli ſans être diſſimulé, » on peut aſſurément être l'un & l'au» tre ſans être bien ſçavant, & plus » communément encore on peut être » bien ſçavant ſans être fort poli. Il ne voit pas ce que le luxe a de commun avec les auteurs, dont la plupart ſont ſi mal partagés des biens de la fortune. Il ſoutient que la ſcience eſt utile ne fut-ce qu'à la religion, ſoit dans les écoles pour l'y établir avec force, ſoit dans la chaire pour l'y annoncer dignement. Il reproche à M. Rouſſeau de condamner ce qui fait toute ſa gloire, & d'oſer ainſi battre ſa nourrice.

Les raiſonnemens du prince étoient de la plus grande juſteſſe ; toutefois ils furent réfutés. Quel honneur pour un républicain de ſe meſurer avec un pareil adverſaire ! Le citoyen de Genève défendit ſon ſentiment en homme perſuadé. Les contradictions donnèrent un nouvel eſſor à ſon génie. Sans manquer en rien aux égards dûs à la perſonne auguſte qui ſe déclaroit d'un avis contraire au ſien, & en lui donnant même à propos des louanges très-délicates, il répondit à tout ce qu'elle avoit daigné objecter : il appuya ſon

paradoxe de nouvelles raiſons & de nouvelles preuves.

Quant à l'inconſéquence de ſes principes avec ſa conduite, & au reproche de s'ériger en apôtre de l'ignorance, & d'être ſçavant lui-même, il s'en juſtifie non en alléguant une éducation forcée, mais en abjurant dès ce moment les ſciences, en ne voulant plus qu'elles portent dans ſon ame des ſémences de corruption, & en renonçant » à un métier trompeur, où l'on » croit beaucoup faire pour la ſageſſe » en faiſant tout pour la vanité «.

Un membre de l'académie royale des belles-lettres de Nancy, dans un diſcours long & raiſonné, donna encore l'apologie des ſciences. Leur ennemi n'y fut pas mieux traité qu'il ne les avoit traitées lui-même : mais, après avoir eu la gloire d'être aux priſes avec les rois, il ne daigna preſque plus l'être avec perſonne. Seulement dans une lettre à M. Grimm, cet autre frondeur de nos uſages & de nos goûts, il repouſſa les principaux traits ſous leſquels l'académicien croyoit l'avoir accablé.

Je mets ici en caractère italique les

coups portés par l'un, & en caractère romain les coups parés habilement par l'autre. *Qui ne ſeroit pas indigné d'entendre M. Rouſſeau aſſurer que nous avons toutes les apparences des vertus ſans en avoir aucune!* J'avoue qu'il y a un peu de flatterie à dire que nous en avons les apparences ; mais M. Gautier auroit dû, mieux que perſonne, me pardonner celle-là. *Eh! pourquoi n'a-t-on plus de vertu, c'eſt que l'on cultive les belles-lettres, les ſciences, & les arts*: pour cela préciſément. *Si l'on étoit impoli, ruſtique, ignorant, Goth, Hun, Vandale, on ſeroit digne des éloges de M. Rouſſeau.*: pourquoi non? y a-t-il quelqu'un de ces noms là qui donne l'excluſion à la vertu? *Ne ſe laſſera-t-on point d'invectiver contre les hommes?* ne ſe laſſeront-ils point d'être méchans? *Croira-t-on toujours les rendre plus vertueux, en leur diſant qu'ils n'ont point de vertu?* croira-t-on les rendre meilleurs en leur perſuadant qu'ils ſont aſſez bons? *Sous prétexte d'épurer les mœurs eſt-il permis d'en renverſer les appuis?* ſous prétexte d'éclairer les eſprits faudra-t-il pervertir les mœurs?... *Les ſciences, la logique, la métaphyſique, la*

morale, la phyſique, les mathématiques, ſont donc, ſelon vous, de ſtériles ſpéculations? ſtériles ſelon l'opinion commune; mais ſelon moi très-fertiles en mauvaiſes choſes.

Il y alloit, dans cette diſpute érrange, de l'honneur de tous les ſçavans & de tous les artiſtes, & même de la ſubſiſtance de pluſieurs. Si les travaux des uns & des autres ſont auſſi dangereux que le chant des ſyrènes, que l'affreuſe potion de Circé, il faut tout anéantir, bibliothèques, univerſités, académies, chefs-d'œuvre anciens & modernes: c'eſt le parti qu'il faut prendre, & le plutôt ſera le mieux quoiqu'en diſe M. Rouſſeau, qui ne veut pas qu'on tire cette conſéquence. Quelle raiſon pourroit-il y avoir de reſpecter, dans un état, la choſe qui lui ſeroit la plus nuiſible?

L'académie Françoiſe ne tarda pas à donner, pour ſujet de diſcours, l'affirmative de la queſtion propoſée par l'académie de Dijon. Mais où trouver un aſpirant au prix, en état de faire aſſaut d'éloquence & de génie avec un des plus grands écrivains de ſon ſiècle? L'impreſſion qu'avoit fait ſon diſcours

en France paſſa juſqu'en Eſpagne. Le panégyriſte des Goths & des Hérules y trouva des partiſans : auſſitôt nouveaux troubles, nouvelles altercations, nouvelles plaintes. Un dominicain y pourſuivit les fauteurs du Génevois. L'inquiſition appréhendoit un ſchiſme ; elle alloit faire couler le ſang : heureuſement la cour de Madrid étouffa cette diſpute ; il parut un édit du roi pour défendre d'agiter la queſtion qui partageoit les eſprits.

Toutes ces ſuites néceſſaires de ſon opinion le philoſophe, Jean-Jacques les avoit prévues : il ſçavoit quelles clameurs il exciteroit contre lui. Pour les faire ceſſer, il ſe propoſa de crier plus haut que perſonne, & ſe fit un bouclier impénétrable à tous les traits en répétant toujours ces deux grands mots : *vertu, vérité ! vérité, vertu !*

Pluſieurs écrivains ont pris, comme lui, vis-à-vis de la nation, le ton de légiſlateur & de maître ; mais aucun ne s'eſt annoncé avec autant d'enthouſiaſme, ni peut-être avec autant de génie que le citoyen de Genève. Ses idées ſont hardies, ſes penſées fortes & quelquefois neuves. Il eſt preſque

toujours égal pour la chaleur & l'élevation du ſtile. Les bonnes mœurs & la vertu, voilà ce qu'il prêche aux hommes : lors même qu'il outre ſon opinion, il dit de bonnes choſes dont il ſeroit à ſouhaiter qu'ils profitaſſent. Ses rêveries pourroient être miſes au rang de celles de l'abbé de Saint-Pierre, & du feu marquis d'Argenſon (*), ſi elles étoient plus liées, & plus conſéquentes. Il faut croire qu'il eſt d'auſſi bonne foi qu'eux, qu'il eſt moins touché de la célébrité que de l'amour du bien public. Son imagination ardente & cette fureur de s'élever contre les idées reçues euſſent pu, s'il eut vêcu

(*) Homme trop peu connu & trop peu eſtimé, qui avoit d'excellentes vues ſur le gouvernement, vrai philoſophe à la cour. Il a laiſſé des manuſcrits qui ſont honneur à ſon génie & à ſon cœur; ſa famille devroit les faire imprimer. Tous ceux qui ont été liés avec le marquis d'Argenſon, ſçavent que ſa *Démocratie*, qu'il leur liſoit quelquefois, ſeroit très-bien reçue du public. Cet ouvrage eſt un accord de l'abſolu pouvoir du monarque & de la liberté du peuple. L'auteur y cherche les moyens de concilier les intérêts de l'un & de l'autre. N'eſt-ce point chercher en politique la pierre philoſophale ? Il a mis, our épigraphe, ces deux vers:

Que, dans le cours heureux d'un règne floriſſant,
Rome ſoit toujours libre, & le roi tout puiſſant.

dans des siècles d'ignorance, en faire un homme dangereux ; ce qui, pour le dire en passant, prouve, contre son propre système, que les connoissances, généralement répandues, loin d'être nuisibles sont très-utiles aux hommes, ne fut ce que pour arrêter les effets contagieux du fanatisme.

Une chose qui console un peu l'irréconciliable ennemi des lettres, de les voir actuellement en honneur dans toute l'Europe, c'est l'opinion où il est qu'elles n'y seront pas toujours. Il envisage, dans l'avenir, une révolution en faveur de l'ignorance. Il y aura tôt ou tard, à ce qu'il espère, une seconde inondation des peuples barbares du Nord, plus cruelle que la première. L'Allemagne, la France, l'Espagne, l'Italie, l'Angleterre, seront subjuguées : les gens de lettres, chassés de climats en climats, seront contraints de passer avec les sciences & les arts d'Europe en Amérique, à peu près comme les sçavans de Grèce, à la prise de Constantinople, se refugièrent à Florence.

Cette idée est singulière & bien digne du Génevois : aussi quelqu'un

l'ayant eue d'abord en fit part, il y a quelque temps, à M. Rouſſeau, ſans ſçavoir que ce fut la ſienne. Celui-ci en parut enchanté; prit, ſur le champ, un cahier qu'il lui montra, & lui dit: *Liſez, voilà préciſément qu'elle eſt ma penſée.* Le mal fut-il auſſi réel que M. Rouſſeau ſe l'eſt imaginé, le remède ne ſeroit-il pas pire?

QUATRIEME PARTIE.

DES BEAUX-ARTS.

LES BOUFFONS,

OU

QUERELLE SUR LA MUSIQUE.

AVANT que les bouffons (*) vinſſent à Paris, on y étoit partagé ſur la muſique Italienne : elle y ſema la diviſion en 1704 : l'auteur du *Parallèle des Italiens & des François, en ce qui regarde la muſique & les opéra*, avoit jetté la pomme de diſcorde. Cet ouvrage de l'abbé Raguenet, connu par ſon *hiſtoire de Cromwel*, & par *celle du maréchal de Turenne*, fruits de ſes voyages en Italie, étoit un éloge outré de la muſique de cette nation, un tribut de recon-

(a) Nom qu'on donne, en Italie, aux acteurs qui exécutent des intermèdes en muſique.

noiſſance de tous les honneurs qu'il y avoit reçus. Les conſervateurs de Rome l'avoient décoré du titre de citoyen Romain.

Il trouve la muſique des Italiens ſupérieure à la nôtre à tous égards, 1°. par rapport à la langue dont tous les mots, toutes les ſyllabes ſe prononcent diſtinctement; 2°. par rapport au génie & à la hardieſſe des compoſiteurs, à l'enchantement des ſymphonies, à la *reſſource* des caſtrati, à l'invention des machines. Il veut qu'il ſoit réſervé aux ſeuls Italiens d'avoir reçu de la nature tout ce qui eſt du reſſort de l'harmonie. Il dit » que les chanteurs de la » place Navone à Rome, & ceux du » pont de Rialte à Veniſe, qui ſont » là ce que ſont ici les chanteurs du » Pont Neuf, ſe mettent trois ou quatre enſemble pour exécuter des morceaux de muſique: « il ajoute, » on » fait des concerts en François qui » ne valent pas mieux «.

Il convient pourtant que les Italiens nous cédent pour les paroles, & que celles de nos opéra ſont auſſi agréables que celles des leurs ſont plattes, ſans liaiſon & ſans objet. Il donne la préfé-

rence à nos opéra sur ceux d'Italie » pour les chœurs, pour les divertisse» mens, pour les violons, les haut» bois, les danseurs, les pas & les » habits «: tout le reste du *Parallèle* est une critique vive de nos goûts, une satyre de nos plus grands musiciens.

On sçait combien la France est redevable à Lully; quoique Florentin, nous le mettons avec raison au rang de nos grands hommes: c'est parmi nous qu'il a développé son génie.

Il vint à Paris à l'âge de dix ou douze ans, & s'y fit bientôt connoître par le goût avec lequel il jouoit du violon. Mademoiselle de Montpensier l'attacha à son service; mais elle le renvoya, dit-on, pour avoir mis en musique des vers faits sur un sujet semblable à celui de l'énigme rapportée dans la comédie du *Mercure galant*. Il entra depuis parmi les violons du roi, devint surintendant de sa musique, & eut le privilège de l'opéra en 1672. Ses chants sont naturels, mélodieux, insinuans & faciles; tout le monde les retient (*).

(*) Le plaisir le plus vif que pût goûter Lully, étoit

Les traits lancés par l'abbé Raguenet, contre le père de la muſique Françoiſe, révoltèrent ſes amateurs. Ils oppoſoient Lully aux meilleurs muſiciens d'Italie : ils le mettoient au-deſſus de Baſſani, de Corelli, de Buononcini, & au niveau de tout ce que l'école de Naples, la plus célèbre & la plus féconde en génies pour la muſique, avoit produit d'excellent.

Frénuſe, écrivain agréable & facile, réfuta promptement le livre du *Paral-*

---

d'entendre chanter, ſur le pont neuf, les airs de ſa compoſition. Il y faiſoit quelquefois arrêter ſon caroſſe, pour donner au chanteur & au joueur de violon, le mouvement juſte de l'air qu'ils exécutoient. . . . .

Quelqu'un de ſes envieux lui reprocha, un jour, de ne devoir ſa réputation qu'aux vers de Quinault, & d'être incapable de rendre une poëſie énergique & mâle. Bleſſé de l'injure, il ſe ſent inſpiré tout-à-coup, & chante, en s'accompagnant ſur le clavecin, ces vers de Racine :

Un prêtre, environné d'une foule cruelle,
Portera ſur ma fille une main criminelle,
Déchirera ſon ſein, & d'un œil curieux,
Dans ſon cœur palpitant, conſultera les dieux.

L'expreſſion étonnante qu'il mit dans ces paroles, fit dreſſer les cheveux à la tête de ceux qui l'entendirent.

Il eſt mort à Paris, en 1687, pour s'être frappé rudement le bout du pied, en battant la meſure avec

lèle, afin de prévenir les mauvais effets qu'il pouvoit faire dans le public, & le jugement qu'en porteroient les étrangers d'après celui d'un François. Il intitula ſon ouvrage : *Comparaiſon de la muſique Italienne, & de la muſique Françoiſe.*

Frénuſe y montre d'abord les exagérations dans leſquelles donnent ſouvent les écrivains, plus par envie de ſe diſtinguer, que par celle d'éclairer leurs compatriotes. Il y met enſuite en balance la gloire de deux nations rivales, oppoſées par leur goût pour la muſique, & décide bientôt en notre faveur.

L'abbé Raguenet ſoutint ce qu'il

ſa canne. Le mal empira. Au premier danger, Lully conſentit à livrer à ſon confeſſeur un opéra nouveau, *Achille & Polixène* ; le confeſſeur le brûla. Quelques jours après, Lully ſe portant mieux, un de nos princes, qui aimoit cet excellent muſicien & ſes ouvrages, fut le voir : » Et quoi, Baptiſte, lui » dit-il, tu as été jetter ton opéra au feu ? Morbleu ! » tu étois bien fou d'en croire un janſéniſte qui rê» voit, & de brûler de belle muſique. Paix, paix, » monſeigneur, lui répondit Lully à l'oreille, je » ſçavois bien ce que je faiſois ; j'en avois une ſe» conde copie «. Par malheur, il eut une rechute. Déchiré des plus violens remords, il ſe fit mettre ſur la cendre, la corde au cou, fit amende-honorable, & chanta ces paroles, *il faut mourir, pécheur, &c.*, ſur un air qu'il avoit autrefois compoſé ſur un ſujet profane.

avoit dit des Italiens. Il publia une *défense de son Parallèle.* Frénuse écrivit de nouveau : tous deux continuèrent assez longtemps leurs hostilités respectives.

Plusieurs amateurs entrèrent dans cette dispute, entr'autres le médecin Andry & Fontenelle. La musique Italienne fut très-préconisée. Frénuse, au désespoir de ne pas réunir tous les suffrages, croyant ce goût pour elle un goût passager, s'avisa de jouer le prophète, & de dire formellement » d'ici » à dix ans la musique Italienne sera » regardée en France comme les » acrostiches, & les anagrammes «.

Heureusement pour lui la mort l'enleva en 1707, à la fleur de son âge ; il auroit pu voir la fausseté de sa prophétie, dans l'accueil fait aux bouffons à leur arrivée à Paris l'an 1752 ; année remarquable à jamais dans les fastes de la musique, & où l'on vit, comme dans la guerre de la fronde, citoyens animés contre citoyens, cabaler, se nuire, se déchirer mutuellement, & prêts à s'égorger.

Ces acteurs bouffons Italiens, avant que de paroître à Paris, avoient joué

dans différentes villes d'Allemagne : ils avoient débuté à Strasbourg. Il s'en falloit bien qu'ils eussent réussi quelque part. Ce qu'ils avoient de mieux dans la troupe étoit un acteur & une actrice qui, sans être des premiers d'Italie, ne laissoient pas de plaire ; l'un (Manelli) par le jeu de sa physionomie faite pour le comique, par la précision & l'intelligence de son art ; & l'autre (mademoiselle Tonelli) par sa jeunesse & par les agrémens de sa figure, par la légéreté, l'éclat & la justesse admirables de sa voix.

Ils essayèrent, sur le théâtre de l'opéra, le goût du public, en donnant les meilleurs intermèdes Italiens. Toutes ces pièces furent très-bien reçues, & principalement *la Serva Padrona ;* pièce jouée, dit-on (*), & sifflée, six ans auparavant, sur le théâtre de notre comédie Italienne. Ce chef-d'œuvre du *divin Pergolèse* eut un succès prodigieux.

(*) L'auteur de la brochure qui rapporte ce fait, a sans doute été trompé par la ressemblance du titre des deux pièces, ou bien il n'a pas fait réflexion que la *Serva Padrona*, jouée par les comédiens Italiens, n'étoit pas un intermède, mais une pièce de canevas.

Un esprit d'enthousiasme saisit alors la nation. On ne goûta plus que la musique Italienne : il n'eût pas été du bon air d'en médire. Peu à peu l'illusion s'affoiblit ; on raisonne, on discute, on compare : beaucoup d'amateurs reviennent à notre musique ; d'autres restent attachés à l'Italienne. Il y eut deux partis bien formés, les *bouffonistes* & les *anti-bouffonistes*.

Tous ces démêlés rappellent ceux que *Cyrano de Bergerac* dit être ridiculement arrivés dans l'empire de la lune, & y avoir causé deux factions, la *lunaire* & l'*anti-lunaire*. Les bouffonistes & les anti-bouffonistes avoient à leur tête deux ou trois personnes d'après lesquelles ils trouvoient tout ou divin & délicieux, ou plat & détestable. Chaque parti avoit sa place distinguée dans le parterre de l'opéra. Le rendez-vous des uns, c'est-à-dire des philosophes & des beaux-esprits, ou des gens soi-disant tels, étoit le coin de la reine ; celui des autres, c'est-à-dire des Lullistes, étoit le coin du roi.

C'est de ces deux coins, comme de deux camps ennemis en présence, qu'on s'observoit, qu'on se faisoit la

guerre. La première attaque commença (car je ne compte pour rien la *Lettre ſur Omphale*) par une pièce vive & plaiſante, ſous le nom de *petit prophète de Boehmiſch* BRODA; imitation indécente du ſtile des prophéties les plus reſpectables. Cette critique s'étend ſur tout ce qui a rapport à l'opéra François; local, théâtre, décorations, lumières, orcheſtres, muſique, poëme, acteurs & actrices, danſeurs & danſeuſes *ſans nombre & ſans fin.*

L'auteur y rend juſtice à Géliot, le Marivaux du chant, ſelon l'expreſſion d'un homme d'eſprit; à la voix légère & brillante de mademoiſelle Fel; au talent ſupérieur de Dupré pour la danſe; au génie du premier compoſiteur de la nation, & jette du ridicule ſur tout le reſte.

Son imagination lui repréſente un *bucheron* à la tête de l'opéra; des charpentiers, pour faire aller les chœurs; une muſicienne effrayante par ſes cris à contre ſens, par ſes veines prodigieuſement enflées & ſon viſage rouge comme *la pourpre de Tyr;* un acteur qui chévrotte, gargariſe en chantant, & fait le jeune à ſoixante ans paſſés.

Il trouve une monotonie inſupportable dans les compoſitions de Lully, & pire que le mauſſade chant des égliſes d'Allemagne ; une abſurdité dans ces fêtes & ces danſes amenées à tout propos & contre toute raiſon ; dans cet aſſemblage d'ombres, de fées & de génies, tous monſtres ſortis du cerveau des poëtes modernes ; dans ces repréſentations puériles de tonnerres, d'éclairs & d'orages ; enfin une ſucceſſion non interrompue d'extravagances depuis quatrevingt ans.

Le petit prophète de Boehmiſch Broda en Bohême, du haut d'un grenier obſcur & glacé, ſe voit tranſporté ſubitement dans une ſale bien illuminée & retentiſſante de voix & d'inſtrumens. Il ſe connoiſſoit en muſique : il étoit même compoſiteur. Celle qu'il entend l'effraye : il annonce, de la part du dieu qui l'envoie vers un peuple *gentil & plaiſant de ſon naturel*, qu'on ait à renoncer à cette cacophonie déteſtable, à ſubſtituer une bonne muſique à celle qui n'en eſt pas une, à reconnoître inceſſamment la miſſion du *ſerviteur Manelli* ; ſans quoi, le châtiment ſuivra de près l'obſtination. La

ſale de l'opéra redeviendra un jeu de paume : les plus habiles gens reſſembleront, pour la ſtupidité à l'*onagre du déſert :* ils auront l'oreille auſſi endurcie que la corne du bufle de la forêt : ils n'aimeront que les *Lécluſe*, les *Raton* & les *décorateurs du pont Notre-dame.*

Le coin de la reine ſuſcitant ainſi des prophêtes, le coin du roi en ſuſcite également. On oppoſe au *petit prophète* le *grand prophète Monet.* Celui-ci anathématiſoit l'autre; déifioit Lully, Campra, Deſtouches. Il avertiſſoit tout le monde de ne pas croire au ſerviteur *Manelli* & à la *ſignora Tonelli*; & donnoit pour marque de la réprobation du peuple François, cet accueil même qu'il avoit fait à une des plus miſérables troupes d'Italie.

Cependant les bouffons jouoient alternativement avec nos acteurs. Les uns donnèrent la *Finta Cameraria*, la *Dona ſuperba*, *la ſcaltra governatrice ;* & les autres *Acis & Galatée*, le prologue des *Fêtes de l'été*, *Aréthuſe*, le ballet de *Tempé.* La comparaiſon étoit à l'avantage de la muſique Ultramontaine. Les partiſans de la nôtre étoient

abbatus ; mais ils eurent leur revanche à l'opéra de *Titon & l'Aurore*. Les paroles ſont de l'abbé *de la Marre* (*) ; M. de Mondonville a fait la muſique.

L'ardeur pour les bouffons commençoit à ſe rallentir. Le nouvel opéra fut un coup terrible pour le coin de la reine, dont les habitans déſolés ſe diſperſoient partout, dans les corridors, au paradis, ſur l'eſcalier. Quelques beautés neuves & ſaillantes de *Titon & l'Aurore* firent traiter de fanfreluches Italiennes les endroits les plus applaudis des bouffons ; comme l'impatience de Manelli de ce qu'on ne lui apporte pas ſon chocolat ; le tour d'adreſſe de cet homme qui a perdu ſa cervelle, qui la cherche dans ſa poche, & qui, à la place, ne fait ſortir que des moineaux ; ce quatuor de *ti*, de *te*, de *ta*, de *to* ; cette imitation auſſi gaie que noble du bruit d'un horloge, d'un pot au feu ou des coups redoublés d'un marteau.

(*) Il mourut à Prague, pour s'être jetté, dans un tranſport au cerveau, par la fenêtre d'un ſecond étage, en diſant : *Dans ce pays-ci, les ſeconds ſont bien hauts.*

Un bouffoniſte, pour rallier ſa troupe égarée, donna promptement un écrit intitulé : *Arrêt de l'amphitéâtre de l'opéra, intervenant dans la querelle des deux coins.* Jamais arrêt ne fut plus injuſte : l'auteur y refuſoit l'eſprit, le goût & le bon ſens aux anti-bouffoniſtes, & n'accordoit ces qualités qu'à ceux du parti contraire. Il exhortoit ces derniers à redoubler de zèle, à brouiller, à faire le plus qu'ils pourroient de proſélytes, à braver la ſentinelle excédée de leur murmure ſédicieux & qui ne ceſſoit de dire à certain abbé bouffoniſte : » Baiſſez la voix, » M. l'abbé : Mais, M. l'abbé, ne » parlez donc pas tant ; vous croyez » être dans une égliſe «.

Rien ne put faire reprendre crédit aux bouffons : les hommes & les femmes en poſſeſſion d'amener & de bannir la mode, n'y alloient plus. La recette des intermèdes Italiens devint très-modique : celle, au contraire, des opéra François groſſiſſoit tous les jours. L'argent, ce nerf de toutes ſortes de guerres, venant à manquer, les bouffons ſonnèrent la retraite & s'en retournèrent en Allemagne. Leur faction pré-

tend qu'ils euſſent pu tenir encore ; mais qu'il a fallu les renvoyer » à peu » près comme il fallut autrefois que » Titus renvoyât ſa maîtreſſe, pour » appaiſer les Romains «.

D'autres bouffons Italiens ont oſé reparoître, en dernier lieu, ſur le théâtre de la comédie de leur nation. Le ſieur & la demoiſelle Deamici y ont exécuté un intermède. Le ſuccès que l'acteur & l'actrice ont eu, a fait craindre que la guerre ne ſe rallumât ; mais tous les mouvemens qu'on a vus dans cette fermentation ne ſont que les derniers feux d'un volcan épuiſé.

La retraite des premiers bouffons fut ſignalée par un coup terrible, par la fameuſe lettre de M. Rouſſeau ſur la muſique Françoiſe. Ce miſantrope vertueux, ce philoſophe ſingulier ſe préſenta pour faire ſentir le mérite des acteurs qu'on venoit de perdre. Il invectiva contre la nation qui renvoyoit les ſeules perſonnes dépoſitaires du vrai goût du chant : il voulut prouver que nous n'avions ni ne pouvions avoir une bonne muſique.

Et pourquoi n'en avons-nous point & ne ſçaurions-nous en avoir une ?

C'eſt, dit-il, que notre langue n'eſt point, comme celle des Italiens, douce, ſonore, harmonieuſe, ſuſceptible des *molles tournures*. De là, il ſe jette ſur la *rauque dureté de certains morceaux de poëſie*. C'eſt, pourſuit-il, que le concours de nos conſonnes, & ſurtout de nos E muets, *occaſionne trop fréquemment des cadences, ou des modulations fauſſes ou déplacées*; c'eſt que nos muſiciens n'ont pas encore, comme ceux d'Italie, la liberté de s'éloigner du ſens des paroles, pour *exprimer tous les ſentimens & peindre tous les caractères avec tel mouvement qu'il leur plaît*; c'eſt enfin que notre langue, n'ayant point de proſodie, notre muſique ne peut avoir non plus aucun mouvement déterminé pour la meſure.

Les choſes odieuſes & dures qu'annonçoit le bouffoniſte à toute outrance, l'étoient encore moins que le ton âpre & révoltant avec lequel il les rendoit. On fut généralement indigné: les clameurs redoublèrent. On ſaiſit toutes les ſources de ridicule, plaiſanteries, brocards, eſtampes ſatyriques, chanſons. Il n'étoit bruit que de Jean-Jacques.

On

On célébra sa pauvreté, son galetas, son vieux habit, ses chemises sans manchettes, son usage d'aller sans épée, son mépris pour l'argent & sa constance à faire & à vendre de la musique. On le joua sur le théâtre de la comédie Françoise, dans la pièce des *Fées*. Il s'y trouva lui-même : il y fit le nouveau Socrate, se montrant à tout le monde & applaudissant à l'actrice qui se moquoit de lui. Les acteurs de l'opéra lui ôtèrent ses entrées, sans aucun égard pour son *Devin de village*, qui avoit eu le plus grand succès. Ils poussèrent encore plus loin la vengeance : à la répétition d'un opéra, ils le firent, dit-on, pendre en effigie à l'orchestre. Il crut voir le moment où l'on l'assassineroit. Le lieutenant de police le fit garder à vue, à la représentation d'un certain opéra. Le déchaînement fut tel qu'on compara le bouffoniste à cet oiseau nocturne qu'on voit au milieu du bassin de la fontaine qui est à l'entrée du labyrinthe de Versailles ; oiseau devenu odieux, pour son chant & son plumage, à tous ceux de son espèce. De cette hauteur des branches où ils sont élevés, ils lui jettent de

l'eau en cent manières différentes.

Mais les perſonnalités ne ſont pas des raiſons ; voici celles qu'on donnoit afin de prouver que nous avons une bonne muſique. La meilleure de toutes les muſiques, diſoit-on, eſt celle qui exprime & peint le mieux. C'eſt uniquement à rendre la nature, que doivent ſe rapporter toutes les parties de l'art muſical, la mélodie ou le chant, l'harmonie ou l'accompagnement, le mouvement ou la meſure : or quelle muſique remplit mieux cet objet que la nôtre ?

On ne parloit pas de celle des anciens, dont quelques ſçavans racontent tant de merveilles. Ils nous aſſurent que le compoſiteur excitoit toutes les paſſions ; qu'il rendoit, à ſon gré, tel homme doux ou furieux, ingénieux ou hébété, chaſte ou impudique. On ſe bornoit à la muſique des Italiens, qu'on trouvoit moins expreſſive que la nôtre, moins pittoreſque, moins remplie de grandes & belles images : on vouloit qu'elle ſe reſſentît de leurs Sénéques & de leurs Plines muſiciens. On repréſentoit la muſique Françoiſe, comme une femme dans

qui tout reſpire la ſimplicité, la nobleſſe, la décence, la raiſon & les graces; & l'Italienne, comme une femme vive, ſémillante, capricieuſe & minaudière.

Les anti-bouffoniſtes paſſoient de l'exiſtence réelle à la poſſibilité d'une bonne muſique Françoiſe.

Selon eux, toute langue eſt ſuſceptible de chant; fût-ce l'Allemande, la Tartare & l'Iroquoiſe. Ce qui conſtitue le chant, diſoient-ils, c'eſt le génie des compoſiteurs, & non le génie d'une langue. Les paroles ne ſont que pour déſigner l'objet » que le muſicien a » dû peindre, le ſentiment qu'il a dû » exciter. Elles ne préſentent que l'ex» plication du tableau; & le tableau » n'en ſeroit pas moins bon, s'il l'é» toit réellement, quand même l'ex» plication ſeroit vicieuſe «.

Avec quelle chaleur on réfutoit ſurtout les projets de réforme de M. Rouſſeau, par rapport à l'accompagnement, à nos ſymphonies, aux duo, aux chœurs, aux monologues, aux voix des acteurs, aux compoſitions de nos muſiciens & de nos poëtes lyriques!

Mais tous les arts ont été pouſſés à leur perfection en Italie ; donc celui du chant, diſoient les partiſans de la muſique Ultramontaine, y a reçu le même dégré de ſupériorité : la muſique Italienne eſt de tous les pays, donc elle doit être auſſi du nôtre ; raiſonnemens qu'on détruiſoit par ceux-ci. Sous Louis XIV, tous les arts ont fleuri ; d'où vient la muſique ſeroit-elle reſtée informe ? Malgré l'exemple de nos voiſins, nous avons rejetté la muſique Italienne ; nous n'avons pas craint d'être ſchiſmatiques à cet égard ; par conſéquent, elle a quelque choſe qui répugne à notre goût & à notre génie. Enfin, quand notre muſique ſeroit évidemment mauvaiſe, il faudroit bien ſe garder d'en prendre une autre ; par la raiſon que les Anglois, pour s'être éloignés du vrai genre dramatique, ne laiſſent pas de goûter le leur & de préférer Shakeſpear à tout ce qu'ils ont eu depuis : raiſon pitoyable & qu'on auroit paſſé ſous ſilence, s'il ne falloit pas rapporter le pour & le contre.

Cette querelle muſicale étoit tombée, l'animoſité preſqu'éteinte, les brochures oubliées, l'attention des Pa-

riſiens oiſifs tournée vers les affaires importantes de l'Europe ; M. d'Alembert profita de ces momens pour amener enfin la révolution projettée. Il a voulu rendre à la muſique ſa liberté, comme tant d'autres ont tâché, par leurs écrits, d'aſſurer celle du commerce, des mariages, de la preſſe & des toiles peintes.

Mais, en s'élevant contre une ſuperſtition invétérée, contre la ſottiſe de nous faire eſclaves de nos divertiſſemens, il n'embraſſe pas toutes les idées du cenſeur Génevois, regardé comme le perturbateur du repos public. Il n'avance pas, comme lui, que nous n'avons ni ne pouvons avoir une muſique : M. d'Alembert ſe contente de dire que nous n'en avons point, & croit, en même temps, qu'il eſt très-aiſé d'en avoir une.

Quant au premier article, il ſe fonde ſur ce que notre muſique manque d'expreſſion. Il cite, là-deſſus, cet endroit de l'*Encyclopédie* où l'on prouve que le chant de Méduſe dans *Perſée* iroit auſſi bien ſur des paroles d'un caractère tout oppoſé. Cela peut être, lui a-t-on répondu ; mais la muſique Italienne a le

même défaut. » Un air pathétique, » appliqué originairement à un mor- » ceau ſemblable aux fureurs d'Oreſte, » a ſervi depuis, dans l'intermède des » voyageurs, à peindre la gaieté ma- » ligne d'une ſoubrette «.

Quant au ſecond article, M. d'Alembert met le remède à côté du mal. Pour que nous ayons, dit-il, une muſique, il ne s'agit que d'appliquer celle des Italiens à notre langue. Un habile muſicien l'a tenté avec ſuccès ; mais il n'a fait ſon eſſai que ſur une farce, ſur des expreſſions inſipides & baſſes. M. d'Alembert voudroit qu'on fit de la muſique Italienne un plus noble uſage ; qu'on déployât autrement ſes richeſſes.

Lorſqu'on la met, remarque-t-il, ſur un langage bas, elle manque ſon but & ne ſçauroit être expreſſive. D'un autre côté, certains bouffoniſtes prétendent qu'elle ne s'aſſujétit point au ſens des paroles & qu'elle ne dépend aucunement du poëte : ſur quoi, ſes ennemis s'écrient, » qu'avant de l'adopter, » il faudroit, du moins, que ſes partiſans fuſſent d'accord ſur les effets » qu'elle eſt capable de produire «.

Toutes ces objections, contre le con-

ſeil donné par M. d'Alembert, n'ont pas empêché qu'il n'ait eu, tout récemment, ſon exécution en Italie, ſur le théâtre de Parme. On a joint l'opéra François à l'opéra Italien qui, depuis un ſiècle, n'étoit qu'un concert auquel on ne prêtoit aucune attention : des deux genres, on n'en a fait qu'un, & les Parméſans en ont été tranſportés. On ſe flatte, par ce moyen, par cette réunion de la ſublimité de la muſique Italienne avec les graces & le merveilleux de la compoſition du drame François, de toucher de près à la perfection de l'art. L'auteur de cette innovation eſt le célèbre abbé Frugoni. Il a donné deux eſſais, *Hypolite & Aricie* & *Caſtor & Pollux*, ſous le titre des *Tyndarides*. Il vient de paroître ſur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne, une nouvelle *cantatrice* Italienne, dont la voix brillante eſt propre à conſoler le reſte du parti bouffoniſte : auſſi les comédiens Italiens n'ont-ils pas héſité à la recevoir à demi-part. Il eſt étonnant que la troupe n'ait pas plutôt ſongé à faire une pareille acquiſition pour ſon théâtre.

Que nous nous ſoyons égarés ou

non ſur la muſique, il eſt certain que l'apparition des bouffons à Paris a dû fournir aux compoſiteurs des idées lumineuſes : elle ne peut tourner qu'au progrès de l'art & au plaiſir de la nation. Lully n'avouoit-il pas en mourant qu'il voyoit plus loin qu'il n'avoit été. Peut-être quelque nouveau génie, organiſé plus heureuſement encore, verra-t-il par-delà le point où la muſique eſt pouſſée aujourd'hui.

Cette réflexion n'eſt point injurieuſe à M. Rameau. On doit lui rendre juſtice. Qui doute qu'à conſidérer le point d'où il eſt parti, il n'ait plus fait qu'il ne reſte à faire. Il honore ſon ſiècle : on doit le regarder comme un homme auſſi ſupérieur dans ſon genre que Deſcartes & Newton dans le leur. Quel muſicien, avant lui, conſidéra ſon art en philoſophe ? Il en a cherché les principes phyſiques. Quelle harmonie ! que de graces dans ſon chant ! Génie créateur (*) & autrement fécond que Lul-

(*) M. Rameau ne fait cas que de l'invention. Etant un jour à dîner avec pluſieurs perſonnes à talent, la converſation tomba ſur l'hiſtoire. M. Rameau, voulant en parler, fit un anachroniſme épou-

ly, rien n'a manqué à ſa gloire. A combien de perſécutions & de cabales n'a-t-il pas été en bute (*) ?

---

vantable. On ſe mit à rire. « Meſſieurs, dit-il, » eſt-ce une grande gloire de ſçavoir un fait ? Il » n'y a qu'à ouvrir un livre : mais en quoi conſiſte » le mérite ? C'eſt dans l'imagination & dans le ta- » lent ſi rare de créer «.

(*) C'eſt la rage qui dicta ces vers :

Si le difficile eſt le beau,
C'eſt un grand homme que Rameau ;
Mais, ſi le beau, par aventure,
N'étoit que la pure nature,
Dont l'art eſt l'unique tableau,
C'eſt un ſot homme que Rameau.

LA PEINTURE, ET LA SCULPTURE.

LA peinture & la ſculpture ſont ſœurs ; cependant la rivalité les a ſouvent rendues ennemies. Elles ont diſputé vivement & diſputent encore ſur la préſéance.

Chacune vante ſon ancienneté ; le dégré de perfection où elle eſt parvenue ; les grands hommes qu'elle a produits.

L'ancienneté : premier point de conteſtation. La ſculpture a ſon berceau dans les temps les plus reculés. Elle a été en honneur chez les peuples les plus anciens & les plus ingénieux de la terre : chez les Égyptiens ; accoutumés à conſerver la mémoire de leurs rois bienfaiſans, ils élevèrent deux ſtatues coloſſales, l'une à Mœris & l'autre à la reine ſon épouſe : chez les Iſraëlites, témoin la conſtruction de l'arche d'alliance : chez les Grecs ; Dédale y

apporta les premiers principes, & enrichit ſa patrie des découvertes qu'il avoit faites en Égypte : chez les Romains, qui, l'ayant toujours aſſez négligée, la cultivèrent au temps de la république, la portèrent à ſa perfection ſous Auguſte, la virent enſuite languir ſous Tibère, Caïus Caligula & Claude, & reprendre ſon éclat ſous Néron.

La peinture fait remonter ſon origine à ces mêmes peuples. Elle fit peu de progrès en Égypte ; mais elle fut portée à ſon plus haut point dans les célèbres écoles de la Grèce. Elle fleurit à Rome vers la fin de la république & ſous les empereurs : elle tomba avec l'empire Romain, reſta longtemps enſévelie en Occident, ſe refugia chez les Orientaux ; mais elle y fut toujours foible & languiſſante : enfin, l'an 1250, Cimabué la fit revivre à Florence.

Nous avons pluſieurs morceaux de peinture antique. Le plus conſidérable eſt à Rome, dans la vigne Aldobrandine : il repréſente un mariage. Cet antique eſt d'un grand goût de deſſein, mais ſans intelligence de groupes ni de clair-obſcur.

Il en eſt de la peinture & de la

ſculpture comme de tous les arts d'imitation. Elles ont une origine très-ancienne, parce que, ces arts étant ſenſibles, on a dû les inventer ſans beaucoup d'effort. Mais qu'importe le temps de leur naiſſance. Laiſſons aux ſçavans le ſoin d'en fixer l'époque, & d'aſſigner, à l'une ou à l'autre, la ſupériorité à cet égard. Il nous ſuffit de ſçavoir qu'en Occident on attribue à l'amour l'invention de toutes deux. On travailla d'après l'idée d'une jeune Grecque, qui, frappée de voir la figure de ſon amant tracée ſur le mur par l'ombre que faiſoit une lampe, en ſuivit exactement les contours.

Laquelle de la peinture ou de la ſculpture a le plus approché du point de perfection? Second objet de diſpute.

La peinture a été informe dans les commencemens; le temps l'a perfectionnée. D'abord on ne peignoit qu'à freſque & à détrempe, avec un petit nombre de couleurs. Cet uſage a ſubſiſté longtemps, juſqu'à ce qu'un peintre Flamand, nommé Jean Van-eyck, trouva la manière de peindre à l'huile; manière beaucoup plus délicate &

plus durable. Celle de peindre avec du crayon de couleur eſt une invention de nos jours (*). Il y a une infinité de manières de peintures. On a eſſayé d'en faire ſur du marbre blanc, avec des teintures particulières & propres à le pénétrer : on en fait avec des laines & des ſoies, qui ſont des broderies ou tapiſſeries travaillées à l'aiguille ou au métier ; on en fait encore ſur des étoffes de ſoie blanche ou ſur des toiles de coton blanc, en y employant ſeulement des teintures qui pénétrent ces étoffes.

La ſculpture a tenu la même marche que ſa rivale : elle a fait des progrès avec le temps. D'abord, on a travaillé ſur la terre & ſur la cire, qui ſont des matières flexibles & plus aiſées à traiter que le bois & la pierre. Bientôt on a choiſi, pour avoir des ſtatues, les arbres les moins ſujets à ſe corrompre

(*) Le paſtel a cela d'admirable, qu'on le quitte, qu'on le reprend, qu'on le retouche, & finit tant qu'on veut. Outre qu'il eſt commode, il eſt auſſi d'une exécution facile. On en fait ſur-tout uſage pour les portraits. On couvre ceux où l'on l'a employé, d'une glace tranſparente qui leur ſert de vernis, & qui adoucit & lie en quelque ſorte les couleurs.

& à être endommagés des vers ; comme le citronnier, le cyprès, le palmier, l'olivier, l'ébène, la vigne, &c. : enfin les métaux, l'ivoire, les pierres les plus dures, furent employés ; le marbre surtout devint la matière la plus précieuse & la plus estimée pour ces sortes d'ouvrages.

Dire actuellement quelles productions sont le plus finies, de celles de la peinture & de la sculpture, quel art de ces deux a le plus atteint le dégré de perfection dont chacun est susceptible; c'est ce que plusieurs écrivains n'ont pas osé décider. Rollin est du nombre. Il a cru se tirer d'embarras, en s'étendant sur l'utilité & les agrémens de l'un & de l'autre. L'abbé Desfontaines dit » que les peintres & les sculpteurs se » sont attribués successivement la pré- » férence, selon qu'un art a prévalu » sur l'autre, en différens temps, & » que l'égalité est revenue aussitôt » qu'il s'est trouvé d'habiles ouvriers » dans l'une & l'autre profession. «.

Les plus habiles peintres décident eux-mêmes la question. Plusieurs d'entr'eux conviennent aujourd'hui que la sculpture a presque toujours été pous-

ſée plus loin que la peinture : cette différence ſe fait ſentir de nos jours plus que jamais. Ce n'eſt pas aux peintres qu'il faut s'en prendre, mais à leur art : il eſt infiniment plus difficile que celui des ſculpteurs.

Les parties de la peinture exigent là plus grande pureté de deſſein dans l'exécution, l'enthouſiaſme qui appartient à la compoſition & à la nobleſſe du choix & des caractères. Il faut de plus, dans la peinture, la couleur, qui, ne ſe trouvant pas bien maniée, eſt ſeule capable de nuire à la régularité de ces mêmes parties. L'effet, la perſpective aërienne, les plans qui y ſont attachés, la perſpective démonſtrative, rendent cet art de la plus grande difficulté.

La peinture & la ſculpture ont fait imaginer la gravure. Cet art ne cède en rien aux deux autres pour la perfection & l'agrément. Les anciens ont pouſſé très-loin la gravure, quoiqu'ils n'aient pas connu les eſtampes : cette découverte eſt moderne, & nous en ſommes redevables à un orfévre Florentin.

Mais laquelle de la peinture ou de

la ſculpture a le plus fourni de grands hommes ? troiſième ſujet de conteſtation.

Les peintres trouvent, dans les plus beaux jours de la Grèce, un Apelle, un Zeuxis, un Parrhaſius. Le premier eſt encore moins connu par ſon talent, qui le fait mettre à la tête des peintres, que par la gloire qu'il avoit d'être le ſeul qui eût le droit de peindre Alexandre. Ce fameux conquérant l'eſtimoit, & l'aimoit juſqu'à venir dans ſon attélier & ſe rendre familier avec lui. La grace & l'élégance du pinceau d'Apelle le déceloient ſi bien, que Protogêne, peintre de Syracuſe, en voyant quelques traits d'une extrême délicateſſe deſſinés ſur une toile, s'écria, *Apelle eſt venu me voir*, quoiqu'il n'eût aucune autre indication & qu'il ne l'attendît point (*). Le même peintre, après la mort d'Alexandre, manqua de ſuccomber à la fureur de ſes rivaux qui l'accusèrent d'avoir deſſein

(*) Un cordonnier ayant trouvé à redire à une ſandale, Apelle ſe remit à l'ouvrage & la réforma. Ce cordonnier, flatté, s'ingéra de cenſurer mal à propos une jambe : de-là le proverbe *ne ſutor ultra crepidam*. Que chacun ſe borne à ſon métier.

d'attenter à la vie de Ptolemée, roi d'Égypte. Échappé au ſupplice, il ſe retira à Éphèſe, où il compoſa ſon admirable tableau de la calomnie.

Zeuxis ſaiſiſſoit la nature dans toute ſa vérité. Il pouſſa ſi loin la magie de l'art, qu'ayant repréſenté des raiſins dans une corbeille, des oiſeaux ſéduits vinrent pour becqueter les grapes.

Perſonne n'a mieux entendu que Parrhaſius la partie du deſſein, l'art d'exprimer les paſſions de l'ame. Il s'acquit une grande réputation par ſon tableau ſur le peuple d'Athènes. Cette nation aimable & biſarre, timide & fière, douce & violente, humaine & injuſte, conſtante & volage, étoit repréſentée avec tous les traits diſtinctifs de ſon caractère.

Zeuxis & Parrhaſius étoient rivaux & s'appellèrent en défi. Le premier montra ſon tableau repréſentant des raiſins: le ſecond ayant produit le ſien, Zeuxis impatient s'écria, *Tirez donc ce rideau;* & c'étoit ce rideau même qui faiſoit le tableau. Zeuxis s'avoua vaincu, puiſqu'il n'avoit trompé que des oiſeaux, & que Parrhaſius l'avoit ſéduit lui-même.

Les ſculpteurs comptent pour eux Phidias, Lyſippe, Praxitèle.

L'intelligence de l'optique a rendu Phidias célèbre. Sa Minerve, vue de près, révolta les connoiſſeurs, &, miſe au lieu de ſa deſtination, enleva tous les ſuffrages. Son Jupiter olympien paſſa pour le plus grand effort de l'art: on diſoit que, pour rendre avec tant d'expreſſion la divinité, il falloit qu'il fût inſpiré par la divinité même. Après la bataille de Marathon, il travailla ſur un bloc de marbre que les Perſes, dans l'eſpérance de la victoire, avoient apporté pour ériger un trophée, & choiſit pour ſujet *Néméſis*, qui humilioit les hommes ſuperbes.

Lyſippe étoit contemporain & ſtatuaire d'Alexandre. Lui ſeul, ainſi qu'Apelle, pouvoit repréſenter ce rapide conquérant. Son plus beau morceau, qui eſt un homme ſortant du bain, faiſoit le principal ornement des *Thermes* conſtruits à Rome par Agrippa. Tibère, l'ayant fait enlever pour en orner ſon palais, fut forcé de le reſtituer au peuple, qui ne pouvoit ſupporter la privation de ce chef-d'œuvre.

Tout prenoit une vie & des graces ſous le ciſeau de Praxitèle. Il repréſenta, en marbre, les Graces elles-mêmes, Cupidon & ſa mère : il fit deux ſtatues de Vénus, mais une principalement dont les habitans de Gnide furent poſſeſſeurs. Les anciens ont encore vanté ſa ſtatue de Phryné. On ne ſçavoit auquel de ſes ouvrages donner la préférence. Ayant permis à la courtiſane Phryné de choiſir le plus beau, elle s'y prit d'une manière ſingulière pour ne pas ſe méprendre. Elle fit annoncer à ce célèbre artiſte que le feu étoit à ſon attélier. Dans ce moment, tout hors de lui-même, il s'écria : *Je ſuis perdu, ſi les flammes n'ont point épargné mon Satyre & mon Cupidon.* Phryné, inſtruite du ſecret de Praxitèle, le raſſure ſur cette fauſſe allarme, & l'oblige de lui donner le Cupidon.

Les peintres du ſiècle d'Auguſte n'ont encore aucune ſupériorité ſur leurs rivaux du côté du nombre. Pour voir la peinture dans tout ſon éclat, & victorieuſe peut-être de ſa rivale, il faut deſcendre au temps des Médicis. Quels hommes que Michel-Ange, Raphaël, le Corrège, le Titien !

La manière du premier eſt fière & terrible : il ſacrifioit tout à la force & à l'expreſſion. On a prétendu ridiculement qu'il avoit attaché un homme en croix & qu'il l'avoit tué, pour mieux exprimer le Chriſt mourant.

Raphaël s'eſt immortaliſé par ſon tableau de la Transfiguration, qui eſt à Rome, & par la gallerie du Vatican. On reconnoît ce grand maître à la hardieſſe de ſa main, aux contours coulans de ſes figures, à ce goût élégant & gracieux qu'il mettoit dans toutes ſes productions (*).

Le Corrège reçut ſes pinceaux des mains des graces : elles préſidèrent à tout ce qu'il fit. La nature s'eſt peinte elle-même dans tous ſes ouvrages. Il ne connut ni l'art, ni l'antique, ni la nouvelle Rome, ni Veniſe, ni d'autre pays que le Modenois ſa patrie. Il tient tout de ſon génie & de ſon propre fond, ſes belles compoſitions, ſon grand goût de deſſein, ſon coloris en-

(*) Il mourut à trente-ſept ans, épuiſé par la paſſion qu'il avoit pour les femmes, & mal gouverné par les médecins, qui ne ſçurent pas la cauſe de ſon mal.

chanteur, ſon pinceau ſi tendre & ſi moëlleux (*).

Le Titien eſt parfait dans la partie du coloris & pour l'intelligence du payſage. Il faut l'excepter du nombre de tant d'artiſtes malheureux. Il eut de la fortune & s'en fit honneur, vivant avec les grands & les recevant à ſa table. Son caractère doux & liant lui procura de vrais amis. Il vécut juſqu'à quatrevingt-dix-neuf ans, toujours content, toujours enjoué, n'ayant point connu les chagrins qui abbatent l'ame ni les maladies qui détruiſent le corps.

Les ſculpteurs, contemporains de ces grands maîtres, ne forment pas une ſuite auſſi conſidérable d'excellens artiſtes, quoiqu'on en trouve pluſieurs qui ſoutenoient la gloire de l'art; ne

(*) Il ne ſe douta de ſon talent, qu'à la vue d'un tableau de Raphaël, qu'il examina bien, & s'écria: *Ed io anche ſono pittore; Et moi auſſi je ſuis peintre.* Il vivoit du peu d'argent qu'il retiroit de ſes tableaux; encore s'en privoit-il ſouvent pour aſſiſter des malheureux & ſes parens pauvres. Il mourut d'une pleureſie, cauſée pour avoir, durant les chaleurs de l'été, fait beaucoup de chemin à pied, dans l'empreſſement qu'il avoit d'apporter à ſa famille indigente une ſomme de deux cent livres, fruit de ſon travail.

fût-ce que Michel-Ange, génie vaſte, grand peintre, meilleur ſculpteur, architecte ſublime.

Sous Louis XIV, la ſculpture cédoit encore, pour la fécondité, à la peinture, ſa rivale, à l'exception du Puget, de Girardon & d'un petit nombre d'autres, qui ſont ceux qu'on peut oppoſer au Pouſſin, à Le Brun, à Le Sueur, à Jouvenet, à Mignard, à Boulogne, à Vander-Meulen & à cette foule d'excellens maîtres qui vivoient dans le même temps?

Après les quatre plus beaux ſiècles du monde, après ces âges heureux, il ſeroit imprudent de parler du nôtre. Dans quelle décadence ſont, pour la peinture, les écoles Romaine, Florentine, Lombarde, Vénitienne, Allemande, Flamande, Hollandoiſe! La nôtre jette encore de l'éclat; mais ne doit-elle point à leur abbaiſſement une partie de ſa ſplendeur, la ſupériorité qu'elle a ſur toutes les écoles de l'Europe & l'empreſſement de tous les princes à fixer à leur cour nos artiſtes, en les comblant de diſtinctions?

Ce que je dis des peintres d'à préſent, on peut l'appliquer, à plus forte

raiſon à nos ſculpteurs : les uns & les autres méritent des louanges. Quoique la balance entr'eux ne ſoit peut-être pas égale, on peut les faire contraſter, mettre Bouchardon, Pigale, Adam, Falconet, Vaſſé, en regard avec Carles-Vanloo, Boucher, de la Tour, Tocqué, peintres admirables, chacun dans ſon genre, & qui nous conſolent de la perte que nous avons faite de Largiliere, Le Moine, de Troy & Rigaud.

Les graveurs s'élèvent au niveau des autres artiſtes. Nous avons de dignes ſucceſſeurs des Audran, des Chereau & des Drevet.

Au lieu de diſputer ſur la prééminence de la peinture & de la ſculpture, diſpute au fond très-inutile, les artiſtes feroient mieux de chercher à les réunir à l'exemple des anciens. Cet aſſemblage préſentoit aux yeux un ſpectacle charmant, & relevoit le mérite de l'un & de l'autre art. Il y avoit moins de baſſe jalouſie de profeſſion. On voyoit des ſculpteurs n'eſtimer leurs ouvrages, que parce que des peintres y avoient mis la main. En effet, on rapporte que, pour donner de l'éclat &

l'air naturel à une ſtatue, on y faiſoit anciennement appliquer, par une main habile, le vernis & la couleur.

Cependant, de quelque jalouſie d'état dont les peintres & les ſculpteurs aient été dévorés en différens temps; quelque rivalité qu'il y ait eu de peintre à peintre ou de ſculpteur à ſculpteur, jamais le public, à l'exception de la haine extrême de Michel-Ange pour Raphaël, & de Le Brun pour Le Sueur, n'a vu, de leur part, des ſcènes trop vives. S'ils écrivoient moins rarement, ils en donneroient peut-être d'auſſi ſingulières & d'auſſi fréquentes que celles dont tant de gens de lettres nous rendent témoins tous les jours. Les peintres, les ſculpteurs & les graveurs ne forment qu'une même académie. *Le mérite ſeul y donne l'entrée, & ce n'eſt pas une ſociété de gens oiſifs & de diſcoureurs inutiles.*

QUERELLES

QUERELLES

DE

DIFFÉRENS CORPS.

J'entens, par ce terme, & les corps religieux, & tout corps qui fait une profession particulière de ſcience ou de littérature. Tantôt ces corps ont eu de grands démêlés les uns avec les autres ; tantôt un particulier a combattu ſeul contre un corps. Cette troiſième diviſion aura deux parties. Nous mettrons, dans l'une, les combats de la première eſpèce, & dans l'autre, ceux de la ſeconde.

QUERELLES
DE
DIFFÉRENS CORPS.

PREMIERE PARTIE.
QUERELLES
DE CORPS A CORPS.

L'UNIVERSITÉ DE PARIS,
ET
LES RELIGIEUX MENDIANS.

Il faut rapporter cette querelle à l'année 1228, au temps de la minorité de saint Louis, & de la régence de la reine Blanche. L'ardeur de ces religieux pour avoir des chaires de théologie, & l'éloignement de l'université

pour le partage de ſes prérogatives, & l'augmentation du nombre des profeſſeurs, furent cauſe de cette diſpute. Les religieux n'eurent garde de vouloir l'emporter à force ouverte ſur un corps qui les craignoit & les haïſſoit; mais ils profitèrent habilement des circonſtances pour faire réuſſir leurs entrepriſes.

Ils choiſirent le temps où l'univerſité, mécontente du gouvernement qui ne lui faiſoit point juſtice du meurtre de quelques-uns de ſes écoliers, commis par des ſoldats, avoit ceſſé d'elle-même ſes fonctions, & s'étoit diſperſée en différentes villes du royaume. La raiſon pour laquelle on ne l'avoit point écoutée dans ſes demandes, étoit la néceſſité de mettre un frein à la violence des écoliers alors querelleux, emportés, d'une débauche outrée; bravant à l'envi les loix, les mœurs, toutes les bienſéances; toujours aux mains avec les bourgeois, ou avec le guet; enhardis à ce déſordre par leurs privilèges & par l'impunité, & d'autant plus coupables, que la plupart d'entr'eux n'étoient pas dans leur première jeuneſſe. On étoit communément ſur les

bancs à l'âge où l'on occupe aujourd'hui les premières places de l'état (*).

Les dominicains surtout avoient à cœur de mettre à profit la dispersion des membres de l'université. Du moment qu'ils la virent transférée, partie dans la ville de Reims, partie dans celle d'Angers, ils se firent recevoir docteurs, & obtinrent une chaire de théologie. L'université ayant été rétablie quatre ans après, non seulement ils demeurèrent en possession de cette chaire, mais ils voulurent encore en avoir une seconde. L'université fit un décret pour les en empêcher. Elle ordonna » qu'aucun couvent de régu-

(*) On voit combien les écoliers étoient redoutables par la vengeance qu'ils tirèrent, l'an 1304, d'un prévôt de Paris qui en avoit fait pendre un. Ce prévôt fut obligé de leur faire satisfaction par ordre de la cour, & d'aller à Rome pour obtenir son absolution. L'official de Paris avoit donné un mandement par lequel il enjoignoit à tous les curés » d'al» ler en procession, avec le peuple, à la maison du » prévôt, contre laquelle ils jetteroient des pier» res, en disant; Retire-toi, maudit satan, re» connois ta méchanceté; fais réparation à l'église » notre mère, dont tu as blessé la liberté: autre» ment, que ton partage soit avec Dathan & Abi» ron, que la terre engloutit tout vivans ".

FLEU. *Hist. eccles.* t. 19. p. 84.

» liers n'auroit, dans ſon corps, deux » chaires de docteurs régentant en- » ſemble, ſans toutefois prétendre » qu'ils ne fuſſent point libres de faire » à leurs confrères autant de leçons » qu'ils jugeroient à propos. «

Les dominicains s'élevèrent contre ce règlement. L'univerſité en fit un autre, » portant que perſonne ne ſe- » roit admis au doctorat qu'il n'eût ju- » ré auparavant d'obſerver les conſti- » tutions qu'elle avoit dreſſées. « Nouvelle réſiſtance de la part des dominicains. On s'aigrit, on cabale, on ſe répand en injures. L'univerſité chaſſe de ſon corps les dominicains, & les déclare excommuniés.

Le décret fut, ſelon l'uſage, publié dans toutes les écoles. Les bedeaux, chargés de l'aller ſignifier à celle des frères prêcheurs, coururent de grands riſques. A peine s'étoient-ils mis en devoir de remplir leurs fonctions, que » les frères, qui étoient là en grand » nombre, ſe jettèrent ſur les bedeaux » avec de grands cris, & les ayant » chargés d'injures, arrachèrent le pa- » pier des mains de celui qui le liſoit, » & en frappèrent un autre juſques à

» effuſion de ſang. Le recteur y vint » lui-même avec trois maîtres-ès-arts; » mais il ne fut pas mieux reçu, & » s'en retourna ſans rien faire (*) «.

Les dominicains, pour ſe venger de l'univerſité, la décrièrent autant qu'ils purent, la chargèrent d'accuſations atroces, d'avoir voulu renverſer la religion avec l'état religieux, » d'avoir » fait des ſtatuts contre dieu & l'égliſe » univerſelle, & des conſpirations » contre l'honneur du roi, & le bien » du royaume «: mais toutes ces invectives, toutes ces horreurs, n'étouffoient point en eux le deſir de rentrer dans le corps qu'ils diffamoient.

Pour y être rétablis, ils s'adreſsèrent au comte de Poitiers, à la reine Blanche, & principalement au pape. Ils obtinrent, d'Innocent IV, une commiſſion, adreſſée à l'évêque d'Evreux, qui, pour l'exécuter, délégua un chanoine de Paris. Ce chanoine, nommé Luc, étoit à la dévotion des moines, & les ſervit avec une impétuoſité ſingulière. Sans citer, ſans appeller en

(*) *Fleu. Hiſt. eccl. t.* 17. 499.

jugement aucun membre de l'université, ſans écouter ſes défenſes, & prendre aucune information d'elle, » il » ſuſpendit de leurs fonctions tous les » docteurs en théologie, en droit & » médecine, & tous leurs écoliers, & » fit publier cette ſuſpenſe dans toutes » les paroiſſes de Paris. «

L'univerſité, pour juſtifier ſa conduite, ſe hâta de répandre des copies multipliées de ſon décret contre les dominicains. Elle écrivit, l'an 1253, une lettre circulaire à tous les évêques du royaume, afin de les engager à la ſecourir dans les circonſtances préſentes.

Les princes, pluſieurs évêques, le pape lui-même, s'étoient déclarés contr'elle. Les frères prêcheurs & mineurs ne deſiroient rien tant que de la voir humiliée; mais, au milieu de leur triomphe, ils eurent un grand ſujet de mortification. Ce même pape, Innocent IV, juſques-là ſi favorable aux réguliers, leur devint tout à coup contraire. On lui fit ouvrir les yeux ſur leur marche ſourde, ambitieuſe, intéreſſée. Il mit, par une décrétale, des bornes à leurs prétentions: il défendit aux ré-

guliers » de recevoir, les dimanches » & les fêtes, des paroiſſiens dans leurs » égliſes, de leur adminiſtrer le ſa- » crement de pénitence ſans la per- » miſſion des curés, de prêcher, dans » leurs égliſes, pendant l'office paroiſ- » ſial, ni d'aller prêcher dans les pa- » roiſſes s'ils n'y étoient appellés par » les curés, ni de faire aucune fonction » hiérarchique. «

Les dominicains furent ſurtout conſternés : leur général ordonna des prières dans toutes leurs égliſes. On rapporte qu'à celle de Rome, pendant que les religieux récitoient dévotement les litanies, un d'eux apperçut la ſainte vierge ſur l'autel avec l'enfant Jéſus, lui diſant pluſieurs fois : *Mon fils exaucez-les.* En effet, le pape mourut ; delà ce proverbe de la cour de Rome : *Seigneur, préſervez-nous des litanies des frères prêcheurs.*

Le décret d'Innocent IV rendit les jacobins moins ardens à preſſer leur rétabliſſement dans l'univerſité : ils ne reprirent leur première vivacité que ſous le pontificat d'Alexandre IV. Ce pape révoqua la décrétale de ſon prédéceſſeur. Il donna bulles ſur bulles

pour étendre l'empire des réguliers ; mais il trouva toujours de l'oppoſition en France de la part de l'univerſité.

Le nom de dominicains, de cordeliers, de religieux mendians la révoltoit. Obſtinée à les rejetter tous également de ſon ſein, elle chargea de ſa cauſe Guillaume de Saint-Amour docteur célèbre, un des hommes les plus ſinguliers de ſon temps. Il réſiſta courageuſement à tous ces corps, & fit tête au pape lui-même.

Guillaume de Saint-Amour étoit d'un village de ce nom, dans le comté de Bourgogne ; un canonicat de Beauvais fit toute ſa fortune. Sa plume & ſes efforts continuels pour démaſquer les moines, étoient ſon principal mérite : c'eſt un des moins mauvais écrivains du treizième ſiècle : nous avons de lui trois ouvrages contre les religieux mendians. Le premier eſt intitulé, *du Phariſien & du Publicain ;* le ſecond, *des Périls des derniers temps ;* le troiſième, *Collections de l'écriture ſainte.*

Le livre *des Périls des derniers temps* fit ſurtout beaucoup de bruit ; il eſt compoſé avec adreſſe. L'auteur commence par y proteſter qu'on n'en doit

faire l'application à perſonne, qu'il eſt bien éloigné de vouloir décrier aucun ordre approuvé par l'égliſe; mais cette proteſtation eſt une ruſe, un moyen pour mieux aſſurer les coups qu'il porte aux religieux mendians.

Entr'autres propoſitions remarquables dans cet ouvrage, on-y trouve les ſuivantes : » Tous ceux qui prê-
» chent ſans miſſion ſont de faux pré-
» dicateurs, quand même ils feroient
» des miracles. Il n'y a, dans l'égliſe,
» de miſſion légitime que celle des
» évêques & des curés; les évêques
» tiennent la place des apôtres, les
» prêtres des ſoixante-douze diſciples.
» On dira que, pour prêcher, il ſuffit
» d'avoir l'autorité; mais le pape ſe
» feroit tort à lui-même, s'il troubloit
» les droits de ſes frères les évêques.
» L'unique moyen d'arrêter la prédi-
» cation des faux apôtres, eſt d'em-
» pêcher qu'ils ne reçoivent leur ſub-
» ſiſtance; ce ſecours leur manquant,
» ils ceſſeront bientôt de prêcher. Si
» l'on demande quel mal y a t-t-il de
» mendier ſon néceſſaire? je réponds
» que ceux qui veulent vivre par la
» mendicité deviennent flatteurs, mé-

» disans, menteurs; & si l'on dit que
» c'est une perfection de tout quitter
» pour J. C. & de mendier ensuite, je
» soutiens que la perfection consiste
» à tout quitter, & à suivre Jésus-
» Christ en l'imitant dans la pratique
» des bonnes œuvres, c'est-à-dire, en
» travaillant, & non pas en mendiant.
» On ne trouve nulle part que Jésus-
» Christ, ou ses apôtres, aient men-
» dié : ils travailloient de leurs mains
» pour subsister : les loix humaines
» même condamnent les mendians
» valides. Pourquoi souffrir dans l'é-
» glise ce qui va contre la police des
» états? Les villes sont nécessairement
» surchargées par cette quantité ridi-
» cule & honteuse de monastères des
» mendians. Doit-on ainsi consacrer
» l'oisiveté? c'est elle, c'est un exté-
» rieur pharisaïque, c'est l'esprit de
» charlatanerie, qui met à contribu-
» tion la simplicité des fidèles. «

Le même auteur veut qu'on reconnoisse à ces traits les religieux mendians, carmes, jacobins, cordeliers, augustins, (car tous les autres, capucins, récollets, minimes, n'avoient pas encore paru). Ils font semblant,

dit-il, » d'avoir plus de zèle pour le » salut des ames, que les pasteurs ordinaires. Ils se vantent d'avoir rendu à l'église de grands services. Ils » flattent les hommes par intérêt, & » demeurent volontiers dans les cours » des princes. Ils usent d'artifice pour » se faire donner des biens temporels, » soit pendant la vie, soit à la mort. » Ils font la guerre aux vérités qui leur » déplaisent, & s'efforcent de les faire » condamner. Ils plaident pour se faire » recevoir, ne veulent rien souffrir, » se fâchent quand on ne leur fait pas » bonne chère : malheur à quiconque » les examine & les éclaire de près; » ils excitent contre lui les puissances » temporelles. Quoique séparés, par » état, du monde, ils s'y mêlent de » tout, font disposer à leur gré des » bénéfices & des dignités ecclésiasti» ques. «

Quelque vive que soit cette satyre contre les religieux mendians, elle n'étoit pas cependant l'apologie de ces religieux bien rentés, à qui leur vœu d'obéissance procure le plus grand despotisme, & leur vœu de pauvreté des revenus considérables.

les frères prêcheurs & mineurs voulurent rendre sa personne suspecte à toutes les puissances de l'Europe. Ils voyoient bien qu'il étoit le plus grand obstacle à leur rentrée dans l'université. Pour le perdre, ils l'accusèrent d'avoir composé des libèles diffamatoires contre le pape.

Quelque fausses que fussent ces accusations, Saint-Amour fut obligé de rendre compte de sa conduite, de se justifier tantôt devant l'évêque de Paris, tantôt dans un sermon qu'il fit à l'église des SS. Innocens, tantôt dans une assemblée d'évêques des provinces de Sens & de Reims.

Autant les religieux mendians le persécutoient, autant l'université cherchoit à le défendre. Elle eut voulu principalement lui faire trouver grace à la cour de Rome. Pour empêcher qu'il n'y fut condamné lui & ses ouvrages, elle y envoya l'élite de ses docteurs, du nombre desquels étoit ce même Guillaume de Saint-Amour.

Les députés avoient deux objets : le premier étoit de sauver la condamnation du *Traité des périls des derniers temps* ; & le second, de solliciter vi-

vement celle du livre de l'*Evangile éternel*, par Jean de Parme, alors général des frères mineurs, livre rempli de visions extravagantes, & moins digne de cenſure que de mépris.

Mais cette députation fut prévenue par celle que firent également les dominicains. Ils déférèrent au pape le livre des *Périls des derniers temps*, & cet ouvrage fut condamné avant même l'arrivée des députés de l'univerſité, comme *inique*, *criminel*, *exécrable*; néanmoins les députés continuèrent leur route. S'étant rendus dans la petite ville d'Agnanie où étoit le pape, il n'y eut que Saint-Amour qui tint ferme, tous les autres ſouſcrivirent à la condamnation de ſon livre. Il ſe défendit ſi bien qu'il fut renvoyé abſous.

Cependant à peine eſt-il en chemin, pour revenir à Paris, qu'il reçoit une lettre du pape qui lui défend de paroître en France, & d'y jamais enſeigner & prêcher. Ces ordres étoient appuyés d'une autre lettre au roi ſaint Louis, pour le prier de tenir la main à leur exécution. Le docteur vit l'orage groſſir de toutes parts, & ſe refugia dans ſon village de Saint-Amour. C'eſt

à ce ſujet que Jean de Meun, dans ſon roman de la *Roſe*, dit :

Eſtre banni de ce royaume,
A tort comme fut maître Guillaume
De Saint-Amour, qu'hypocriſie
Fit exiler par grande envie.

Le pape, qui condamna cet ennemi des mendians orgueilleux de leur état, & ce digne ſoutien de l'univerſité, ſi célèbre depuis par ſon collège de Sorbonne, étoit ce même Alexandre IV dévoué totalement aux moines ; qui, pour établir, ou pour étendre leurs privilèges, ne ſe laſſoit point de fulminer des bulles ; qui donna celle *quaſi lignum vitæ* ; qui excommunioit indifféremment profeſſeurs, écoliers bedeaux, défenſeurs des droits de leur corps ; qui traitoit de libèles diffamatoires des repréſailles permiſes, des pièces juſtificatives, quelques vérités rendues trop durement peut-être.

A force de menaces & de cenſures, il vint à bout de faire recevoir les religieux mendians dans l'univerſité ; mais elle ne les admit à ſon corps, par un décret du 21 février 1259, qu'à condition qu'ils auroient toujours le der-

nier rang dans les actes & dans les assemblées. Ce pape mourut l'an 1261 ; la paix ne fut bien rétablie qu'alors dans l'université.

LES DOMINICAINS,

ET

LES CORDELIERS.

Ils ſe ſont réciproquement anathématiſés. On a, de part & d'autre, élevé autel contre autel, école contre école.

Et comment ces deux corps euſſent-ils pu ne pas ſe porter une haine implacable? Leurs prétentions étoient les mêmes. Ils ſe diſputoient tous les deux la direction de la conſcience de nos rois, & celle des empereurs de la maiſon d'Autriche, au grand regret des peuples, qui n'euſſent voulu aucun religieux pour confeſſeur de leur prince, & qui ſe plaignoient de cet uſage, comme on le voit dans quelques manuſcrits ſecrets qui nous reſtent de ce temps. Ils ſe diſputoient le titre d'inquiſiteurs, & la barbarie ſacrée de faire brûler des malheureux. Ils ſe diſputoient l'appui des grands, & la confiance aveugle du peuple; la multiplicité des couvens; le deſpotiſme dans les univerſités; les

chaires les plus distinguées pour la prédication ; les premières dignités ecclésiastiques, évêchés, cardinalats, papeauté même. Leur jalousie produisit toutes leurs querelles.

Les deux factions de scotistes & de thomistes, occupées sans relâche à se combattre & à se détruire, employèrent à l'envi toutes sortes de sophismes, de raisonnemens intelligibles, de clameurs, d'invectives & même de coups. Elles embrassèrent plusieurs questions aussi futiles que souvent agitées, & qui n'ont aucun rapport à celles qu'on se propose de traiter. On abandonne à des esprits vétilleux le soin d'exposer & de faire entendre clairement ce que c'est que les *quiddités*, *l'universel* de la part de la chose, & l'*universel* de la part de la pensée.

Une des plus considérables disputes qui se soient élevées, est celle de l'immaculée conception de la sainte vierge. Un dominicain, nommé Jean de Monçon, docteur & professeur en théologie, esprit inquiet & turbulent, jaloux de se faire un nom dans l'école, soutint publiquement à Paris en 1387, dans la salle de saint Thomas, des thè-

ſes où ſe trouvoient quatorze propoſitions que l'on accuſoit d'erreur, & entre ces propoſitions trois ou quatre contraires au ſentiment de la conception immaculée.

Ce docteur ſoutenoit non ſeulement que la vierge avoit été conçue dans le péché originel, mais que c'étoit une erreur contre la foi que de prétendre qu'elle ne l'eut pas été. Une pareille opinion alloit directement contre celle des franciſcains. Ils ſoutenoient, d'après Jean Scot, que la vierge avoit été exempte du péché originel. Voici comme le docteur Subtil avoit raiſonné pour établir ce ſentiment. » Dieu a pu » ſauver la vierge du péché originel, » il a pu ne l'y laiſſer qu'un moment, » il a pu encore l'y laiſſer quelque » temps, & dans le dernier inſtant la » purifier «. Il apportoit des raiſons de ces trois poſſibilités, & concluoit ainſi » : Dieu ſçait lequel de ces trois » il a fait; mais il ſemble convenable » d'attribuer à Marie ce qui relève davantage ſa gloire, s'il n'eſt contraire » ni à l'écriture, ni à l'autorité de l'é» gliſe «.

Cependant les cordeliers indignés

de l'audace du fougueux dominicain, réfutèrent les propoſitions de ſa thèſe, engagèrent l'univerſité à le pourſuivre, à l'accabler de ſes plus rigoureuſes cenſures. Elle voulut que Monçon ſe rétractât, & Monçon n'en fit rien. Alors elle le condamne, déclare les propoſitions qu'il avoit défendues *téméraires, ſcandaleuſes, & contraires à la piété des fidèles.*

D'un autre côté, l'évêque de Paris, *Pierre d'Orgemont*, excommunie le dominicain; ordonne que ce religieux ſoit pris, arrêté, livré à la juſtice ſéculière. On s'attendoit que l'inquiſition la préviendroit; mais le père inquiſiteur étoit un dominicain, & bien en prit à ſon confrère. Monçon ſe fit des partiſans: la perſécution augmenta: les uns furent obligés de ſe rétracter de la manière la plus humiliante; d'autres furent mis en priſon; pluſieurs ſe dérobèrent, par la fuite, au dernier ſupplice. Un évêque d'Evreux, confeſſeur du roi Charles IV, ne fut pas à l'abri, par ſa place, d'eſſuyer des mortifications.

De peur que les ſentimens de Monçon ne vinſſent à prévaloir, l'univerſité fit un décret par lequel elle ſépara de

ſon corps quiconque ne condamneroit pas avec ſerment les idées de ce religieux ; & ordonna qu'à l'avenir, pour recevoir des dégrés, on feroit le même ſerment. Les thomiſtes refuſèrent de le prêter, dans la perſuaſion que cette cenſure donnoit atteinte à leur doctrine. Sur ce refus, les dominicains furent chaſſés de la faculté, & n'y entrèrent que l'an 1401, par la médiation du roi, à condition néanmoins qu'ils obéiroient au décret.

Monçon, condamné par cette même faculté & par l'évêque de Paris, en appelle au ſaint ſiège. Clément VII nomme des commiſſaires ; mais le dominicain voyant qu'ils ne lui ſont pas favorables, quitte l'obédience afin de ſe venger, & ſe range à celle d'Urbain. C'eſt à ce redoutable compétiteur de Clément que le ſéditieux moine conſacra ſes fureurs, & ſa plume ſi féconde en libèles.

Dans la ſuite cette diſpute de l'immaculée conception a pluſieurs fois été renouvellée. Elle a cauſé de grands troubles dans les univerſités, à la cour de Rome, dans pluſieurs conciles. Chaque parti ſaiſiſſoit les circonſtances qu'il

qu'il croyoit favorables : mais, les règlemens faits sur cette matière tant contestée, ont laissé la chose indécise.

Si, d'une part, le concile de Basle s'est déclaré pour la conception immaculée & en a fait un décret ; de l'autre côté, celui de Trente n'a rien osé prononcer sur le fond de cette question. Le concile laisse à chacun la liberté de prendre l'affirmative ou la négative : seulement il dit qu'il ne comprend pas la vierge dans la malédiction générale du péché originel, & qu'il faut s'en tenir là-dessus aux constitutions de Sixte IV. Or, Sixte IV, quoique de l'ordre des franciscains, & l'ennemi naturel des thomistes, a suspendu ses foudres, a laissé le monde chrétien libre de croire ou ne pas croire l'immaculée conception.

Sur la fin du seizième siècle, le jésuite Maldonat voulut la faire envisager comme un problême, & l'université de Paris, au contraire, comme un article de foi. Quelques évêques se mirent du parti du jésuite : celui de Paris, nommément Pierre de Gondi, excommunia le syndic & le doyen de la faculté. Ces docteurs en appellèrent comme

d'abus au parlement. La cauſe y fut plaidée en préſence de l'évêque. Le parlement ordonna que les deux docteurs ſeroient abſous *ad cautelam*, & n'alla pas plus loin. Le pape, Grégoire XIII, confirma la ſentence de l'évêque de Paris.

Les théologiens ſoutiennent aujourd'hui communément la conception immaculée ; mais ils la défendent comme une opinion pieuſe & non de foi. Ni l'écriture, ni les ſaints pères n'ont excepté clairement la vierge de la loi portée contre tous les hommes.

Les ſtigmates de ſaint François ont encore été le ſujet d'une querelle entre les dominicains & les cordeliers. Ceux-ci ne connoiſſent point de prodige plus grand ni de mieux avéré. Leur patriarche, diſent-ils, abſorbé dans la contemplation, exténué de jeûnes & de veilles, l'imagination embraſée de l'amour des ſouffrances, vit deſcendre rapidement du haut du ciel un ſéraphin à ſix aîles ardentes & lumineuſes. Entre les aîles étoit un homme attaché à une croix, les mains & les pieds étendus ; deux aîles s'élevoient au-deſſus de la tête du ſéraphin, deux lui ſervoient

pour voler, & les deux dernières couvroient ſon corps : cinq raïons partirent des cinq plaies du crucifié, & vinrent aboutir aux cinq mêmes parties du corps de François. La viſion finit, & les marques des cloux reſtèrent aux mains & aux pieds du ſaint, tels qu'il les avoit vus dans l'image du crucifix. Ses mains & ſes pieds ſembloient avoir été percés de coups dans le milieu : les têtes des cloux ſe voyoient au-dedans des mains & au-deſſus des pieds, & les pointes étoient repliées de l'autre côté & enfoncées dans la chair. A ſon côté droit paroiſſoit une cicatrice rouge comme d'un coup de lance, & ſouvent elle jettoit du ſang.

Quelque ſoin que prit François de cacher ſes ſtigmates, il ne put empêcher qu'on ne vît ceux des mains & des pieds ; mais la plaie de ſon côté reſta longtemps cachée. Ce ne fut que par artifice que trois de ſes frères l'apperçurent : frère Léon ſurtout la vit à n'en pouvoir douter. » Cet homme, » d'une ſimplicité merveilleuſe, & » compagnon du ſaint, lui maniant » les épaules à cauſe du mal qu'il y » ſentoit, paſſa la main par ſon capu-

» ce & toucha la plaie par hasard ; ce
» qui causa au saint homme une gran-
» de douleur. Depuis ce temps, pour
» couvrir cette plaie, il porta des fé-
» moraux qui remontoient jusqu'aux
» aisselles ; mais les frères qui lavoient
» ses caleçons, ou secouoient sa tu-
» nique de temps en temps, les trou-
» voient ensanglantés. Enfin, après
» la mort, la plaie du côté parut évi-
» demment comme les autres «.

Contester un fait qui paroissoit aussi évident, c'est ce que les dominicains n'osèrent entreprendre. Ils imaginèrent de partager avec leurs rivaux une gloire qu'ils ne pouvoient leur arracher. Ils produisirent une sainte de leur tiers ordre, Catherine de Sienne, & soutinrent qu'elle avoit été favorisée des stigmates aussi bien que saint François.

Ce n'est pas que, pour fonder leur opinion, ils fussent difficiles en preuves. Ils n'en avoient d'autres que le témoignage de la sainte & celui de son confesseur. Elle lui écrivoit : » Vous
» sçavez, mon père, que je porte les
» stigmates du seigneur J[illegible] mon
» corps, par sa mis[illegible]

» le Seigneur attaché en croix deſ-
» cendant ſur moi avec une grande
» lumière ; & , par l'impétuoſité de
» mon eſprit qui vouloit aller au-de-
» vant de ſon créateur , mon petit
» corps a été contraint de s'élancer.
» Auſſitôt, des cinq cicatrices de ſes
» ſacrées plaies , j'ai vu tomber ſur
» moi cinq rayons de ſang , qui ten-
» doient à mes mains , à mes pieds
» & à mon cœur «.

Les prétentions des dominicains révoltèrent l'ordre de ſaint François. Il ne voulut admettre aucun partage de gloire : il écrivit fortement contr'eux & ſoutint que le privilège de ſon fondateur étoit un privilège excluſif. Les franciſcains s'adreſsèrent à Rome pour avoir raiſon de l'inſulte qu'ils croyoient leur avoir été faite.

Le Pape alors régnant, Sixte IV, avoit été de leur ordre. Il prit en main leur cauſe , & décida qu'il n'appartenoit qu'à ſaint François d'avoir été marqué des ſtigmates ; que Catherine de Sienne n'avoit point reçu ſur ſon corps cette impreſſion miraculeuſe. Il défendit , en même temps , ſous des peines très-grièves , de peindre les

images de cette ſainte avec les ſtigmates.

Les cordeliers victorieux affectèrent depuis de les mettre dans celles de leur patriarche. Aux portes & dans l'intérieur de la plupart de leurs maiſons, on voit ce ſaint avec les marques de ſa glorieuſe prérogative.

Les franciſcains, dit Sponde, euſſent dû moins diſputer pour leur fondateur & mieux l'imiter. C'eſt à Dieu ſeul à décider de la préſéance des ſaints : perſonne ne doit mettre le ſien au-deſſus de celui des autres.

En tout & partout les frères prêcheurs & mineurs ſe ſont déclarés la guerre. Leur jalouſie réciproque a même quelquefois fait répandre du ſang. Témoin l'aventure cruelle de Savonarolle à Florence : s'il y fut brûlé, c'eſt par l'attention qu'eurent les cordeliers de ſoulever la ville contre ce dominicain, de le décrier dans leurs ſermons, de perſécuter, dans ſa perſonne, tous ceux de ſon ordre. On vit alors des ſcotiſtes & des thomiſtes s'offrir chacun d'entrer dans les braſiers allumés pour preuve de l'excellence de leur doctrine, & ſe vanter de faire des miracles.

Par bonheur tout ce zèle s'eſt ralenti peu à peu, tellement qu'il n'eſt plus queſtion aujourd'hui de ces diſputes.

L'UNIVERSITÉ,

ET

LE COLLÈGE ROYAL.

Ce collège a toujours été pour l'univerſité un objet odieux. Dans tous les temps & dans toutes les circonſtances, elle s'eſt oppoſée au bien & à la gloire de ce lycée. Il lui fit ombrage dès le moment qu'il fut érigé par François premier.

Ce monarque voulant donner à cet établiſſement tout l'éclat dont il étoit ſuſceptible, engagea les ſçavans les plus diſtingués de l'Europe à venir dans ſa capitale; il les plaça dans ce collège. Son idée étoit d'animer de leur eſprit la jeuneſſe Françoiſe, de faire de Paris une ſeconde Athènes.

Il en vouloit principalement au mauvais goût des ſiècles précédens. On ſçait quelles étoient alors les études de l'univerſité, & ſon jargon barbare, de combien de misères pédanteſques & ridicules on chargeoit la tête des jeu-

nes gens, combien on leur donnoit de fauſſes idées. Ces lumières confuſes étoient pires que l'ignorance; encore, pour apprendre à bâlbutier dans les élémens des langues & des ſciences, faloit-il payer chèrement des maîtres.

Ceux de l'univerſité mettoient à prix leurs leçons publiques. François premier, pour obvier à ces inconvéniens, établit le collège royal. Les premières chaires que l'on fonda furent pour les langues. Des hommes de beaucoup de mérite expliquoient *gratis* les auteurs originaux, Hébreux, Grecs & Latins.

Les ſucceſſeurs du monarque, reſtaurateur des lettres en France, ont preſque tous ajouté quelque choſe à la gloire de ſon établiſſement. Ce collège qui, dans ſon origine, n'avoit que deux profeſſeurs, en compte aujourd'hui dix-neuf: deux pour l'Hébreu; deux pour le Grec; deux pour les mathématiques; deux pour la philoſophie Grecque & Latine; deux pour l'éloquence Latine; quatre pour la médecine, la chirurgie, la pharmacie & la botanique; deux pour la langue Arabe; deux pour le droit canon; un pour la langue Syriaque.

Plus l'on avoit beſoin d'hommes de génie qui élevaſſent celui de la nation, qui appriſſent aux jeunes gens à penſer, à juger, à ſentir le mérite des bons auteurs, plus les ſuppôts de l'univerſité de Paris tenoient aux anciens uſages, s'oppoſoient à ce qu'on mit au grand jour leur ignorance, & le délire de leurs confrères.

Ils ne virent qu'avec rage des étrangers ouvrir des écoles publiques, cauſer la déſertion des leurs, diminuer leur gain, & leur ravir l'eſtime & la conſidération du public. Point de moyen, point de ruſe qu'ils n'employaſſent pour renverſer cet établiſſement dans ſa naiſſance ; mais le voyant toujours ſoutenu par le prince, ils changèrent l'objet de leurs prétentions : ils conſentirent que les profeſſeurs royaux enſeignaſſent ; mais ils voulurent que le collège royal ne fut point diſtingué des autres, qu'il fit corps avec eux, qu'il fut ſoumis aux mêmes uſages, aux mêmes règles, aux mêmes ſtatuts.

Ce n'étoit point là l'intention de François premier, qui recommandoit expreſſément que ſon collège n'eut rien de commun avec l'univerſité. Malgré

cela, toujours ardente à faire valoir ſes prétentions, toujours contredite & jamais rebutée, elle conſerve encore les mêmes?

La première démarche qu'elle fit pour empiéter ſur le collège royal, & l'aſſervir, s'il étoit poſſible, fut vers l'an 1533. Elle préſenta requête au parlement de Paris, tendante à ce qu'il fut défendu aux profeſſeurs royaux d'interpréter la bible ſans s'être auparavant préſentés à l'univerſité, ſans avoir reçu d'elle cette permiſſion. Ils furent aſſignés pour être ouis avec le ſyndic de la faculté de théologie, Noël Béda.

Le ſyndic plaida lui-même pour elle: il prétexta le motif qui la faiſoit agir, l'amour du bien public, le zèle pour la religion, & le mépris dans lequel tomberoit la verſion vulgate; les profeſſeurs royaux ne ceſſant point de répéter: *ainſi porte le texte Hébreu; c'eſt ainſi qu'on lit dans le Grec des ſeptante*, & s'attachant à des éditions faites la plupart en Allemagne » par des » juifs ou des luthériens; par conſé» quent très-capables d'altérer les tex» tes originaux «.

Après le plaidoyer du ſyndic, l'a-

vocat des professeurs royaux, nommé Marillac, fit voir le ridicule d'attaquer, pour cause de religion, des hommes jusqu'alors irréprochables à cet égard ; de leur intenter un procès non parce qu'ils nuisoient, mais parce qu'ils pouvoient nuire ; de les renvoyer à un tribunal subalterne après avoir été approuvés par le souverain ; de vouloir les soumettre, pour la signification des termes Hébreux ou Grecs, à d'autres hommes d'une ignorance profonde là-dessus, & dont quelques-uns traitoient de sortilèges les langues sçavantes.

On ignore quelle fut la décision du parlement : mais les professeurs continuèrent leurs exercices indépendamment de l'université de Paris, & sous la protection immédiate du roi.

Elle recommença ses plaintes l'année suivante 1534, à l'occasion d'un Allemand choisi pour être professeur d'éloquence Latine. Les principaux, ou grands maîtres de ces collèges, trouvèrent cette élection indécente, & voulurent un François. Latomus, ou Le Masson (c'étoit le nom de l'Allemand), mandoit au célèbre Erasme », les principaux de plusieurs collèges frémis-

» ſent de la fondation que je remplis ;
» leur jalouſie eſt ſi grande qu'elle ſe-
» roit capable de faire repentir le meil-
» leur ouvrier de s'en être chargé. Je
» me ſuis cependant endurci, & j'ai
» marché juſqu'à ce jour aſſez heureuſe-
» ment. Je me flatte que l'établiſſement
» du collège royal ne ſera pas lui-même
» peu utile à l'univerſité de Paris, par
» les progrès qu'il fera faire aux lan-
» gues & aux beaux arts «. Il fut en-
couragé par Eraſme, & par les autres profeſſeurs royaux en commerce de lettres avec ce beau génie, dont François premier eut bien voulu faire l'acquiſition pour le mettre à la tête du collège royal.

Sous Henri II, l'univerſité crut avoir trouvé le moment favorable de renverſer l'ouvrage du roi, ſon prédéceſſeur. Il s'étoit élevé quelques diſputes entre les écoliers ; elles avoient dégénéré en ſéditions. Ils s'aſſembloient au pré-aux-Clercs pour ſe battre ; beaucoup de gens ſans aveu ſe joignoient à cette jeuneſſe fougueuſe ; ils ſe répandoient enſuite dans pluſieurs quartiers de la ville ; il en réſultoit un grand déſordre ; l'univerſité s'y plaiſoit : quand

il fut au comble, elle en rejetta toute la faute sur les professeurs royaux.

Elle les accusa d'avoir fait naître, ou d'avoir fomenté la sédition, prétendit qu'il y auroit toujours du trouble tant qu'elle n'auroit point inspection sur eux. Pour les assujettir à ses règlemens, elle présente requête au roi; mais elle est déboutée de sa demande par le crédit du cardinal de Lorraine, protecteur de Ramus & du mérite. Irritée de ce refus, elle porta l'affaire au parlement.

Il en prend connoissance: craignant que ces disputes d'écoliers, dont quelques-uns affichoient des placards très-séditieux, n'aient des suites plus fâcheuses, il ordonne qu'ils ne paroissent nulle part en troupe, que toutes les écoles publiques soient fermées, tant celles de l'université, que celles des professeurs royaux. L'arrêt étoit encore plus mortifiant pour elle que pour ceux-ci. Ils étoient payés par le roi: au contraire, les professeurs de l'université perdoient tout en perdant leurs écoliers. Aussi fit-elle promptement une députation au roi, pour l'assurer qu'elle & les professeurs royaux étoient également inno-

cens de ces émeutes, qu'ils étoient au déſeſpoir de cette diviſion parmi les écoliers. Le monarque reçut favorablement les députés, & daigna les reconnoître pour *bons & fidèles ſujets.* L'univerſité rentrée en grace avec la cour, célébra cet événement par une proceſſion ſolemnelle, & par des harangues latines.

Elle fit encore, l'an 1568, pluſieurs entrepriſes contre les profeſſeurs royaux. Comme elle craignoit toujours qu'un homme verſé dans le Grec & dans l'Hébreu ne fut hérétique ou pire encore, elle dreſſa une profeſſion de foi pour la leur faire ſigner; voulant mettre un frein au progrès de l'héréſie: elle étoit excuſable du moins quant au motif; mais elle paſſa ſon pouvoir, en exigeant qu'en conſéquence de cette ſignature les profeſſeurs royaux fuſſent ſoumis à *ſes loix, ordonnances, & ſtatuts.*

Elle alla plus loin, elle voulut qu'avec eux leurs écoliers ſignaſſent cette même profeſſion de foi. Rien de plus ridicule qu'une telle prétention.

La troiſième choſe qu'exigea l'univerſité, c'eſt que les profeſſeurs royaux

iroient à ſes proceſſions. Elle ordonna qu'ils euſſent à ſe rendre aux Mathurins au jour marqué. Ils y furent; mais ils proteſtèrent contre cette nouveauté, & dirent qu'ils ne s'étoient mis en marche que par reſpect pour le roi, & par égard pour leur préſident, le cardinal de Lorraine. Il y eut quelques altercations au ſujet du rang qu'ils tiendroient à la proceſſion. Lorſqu'ils eurent donné leur conſentement à tout, ils ajoutèrent que c'étoit ſans préjudice des droits & prérogatives de leur collège.

L'univerſité, pour être autoriſée dans ce qu'elle faiſoit, ſollicita promptement un arrêt du parlement. Elle en obtint un très favorable le 21 août de cette même année 1568. Il porte » que » tous ceux qui enſeignent & enſeigneront & feront lecture, tant ès » écoles privées que publiques, même les lecteurs du roi, principaux, » régens, précepteurs, pédagogues, » officiers, ſuppôts de ladite univerſité, ſeront de la religion catholique, apoſtolique & romaine, & » obéiront aux loix, ſtatuts & ordonnances de ladite univerſité, tant en

» vie, mœurs, que décence des ha-
» bits, assisteront le recteur, ès actes
» chétiens & catholiques ; & où il s'en
» trouvera qui n'auront voulu & ne
» voudront encore de présent, obser-
» ver & garder ce que dessus, à ladite
» cour permis & permet au recteur de
» ladite université, & autres qu'il ap-
» partiendra, pourvoir en leurs places
» autres personnes de la qualité que
» dessus «.

On fit lecture de l'arrêt, dans une assemblée de l'université, au milieu des plus grandes acclamations ; mais le triomphe ne fut que passager. On ne voit nulle part que l'arrêt ait été, par la suite, en vigueur, & que les professeurs royaux soient restés sous le joug.

Pour les y maintenir, l'université s'intrigua encore en 1625. Elle profita de quelque désordre qu'on lui rapporta s'être passé dans le collège Royal, & d'une contestation élevée entre deux aspirans à la chaire de Ramus. Le recteur voulant connoître de ce désordre s'y transporte. On l'y reçoit très-mal : il prétend qu'on l'a insulté : plainte sur le champ, de sa part, au parlement.

Il demande réparation, appuie beaucoup sur l'importance d'incorporer dans l'université les professeurs royaux, d'empêcher qu'ils ne trafiquent de leurs chaires, & de les mettre toutes au concours. A l'égard des deux contendans qui prétendoient à celle de Ramus, l'université donnoit l'exclusion à l'un, parce qu'il n'étoit pas de son corps, & demandoit encore que le parlement la maintint dans cette prétention. Elle gagna sur tous les points par un arrêt du mois d'août 1626.

On lit, dans cet arrêt, que la cour de parlement » enjoint auxdits pro» fesseurs du roi de garder les règle» mens, statuts & ordonnances de la» dite université ; de rendre au rec» teur, ès disputes & autres actions, » l'honneur & le respect qui est dû à » sa dignité ; d'assister aux processions, » assemblées & autres actes de l'uni» versité, quand ils seront mandés par » ledit recteur ; ordonne qu'à la re» quête du procureur général, il sera » informé des contraventions qui ont » été faites «.

Les professeurs royaux sçachant que le parlement leur avoit toujours été

contraire, ſe doutoient bien qu'ils auroient du deſſous dans les nouvelles chicanes qu'on leur faiſoit; ils gagnèrent le conſeil. Il intervint de ce tribunal un arrêt du 18 mars 1633, qui paroît avoir toujours été ſuivi depuis: » Il ordonne que les lecteurs & profeſſeurs royaux ſeront tenus de reconnoître le grand-aumônier pour » leur ſupérieur; fait défenſes au recteur & à l'univerſité de le troubler » en cette qualité; ſauf au recteur & » à l'univerſité, en cas que les profeſſeurs royaux vinſſent à enſeigner » quelque choſe contre la religion & » l'état, d'en donner avis à ſa majeſté «.

La direction du collège Royal eſt paſſée entre les mains du ſecrétaire d'état, ayant la maiſon du roi dans ſon département. Le grand-aumônier de France n'a plus aujourd'hui d'autre fonction, à l'égard des profeſſeurs royaux, que celle de recevoir leur ſerment, après lequel ils prennent poſſeſſion de leurs charges, avec la qualité de conſeillers du roi. Ce qui donna lieu à ce changement, c'eſt l'indiſcrétion du cardinal Barberin, grand-au-

mônier, qui, donnant ſans aucun choix les chaires du collège Royal, l'avoit ſingulièrement avili.

L'arrêt du conſeil de 1633 a ſi bien été le terme de toutes les diſputes, qu'on ne trouve rien, pas même dans les actes de l'univerſité, qui prouve qu'elle ait depuis exercé la moindre juriſdiction ſur les profeſſeurs royaux, & qu'elle les ait appellés à ſes proceſſions. Ils font un corps totalement ſéparé d'elle.

Sous le miniſtère de M. de Maurepas, elle voulut faire revivre ſes prétentions: la circonſtance étoit favorable. L'érudit Couture ſe trouvant à la fois membre du collège Royal, & recteur de l'univerſité, le fit vaquer un jour de proceſſion. L'univerſité ne manqua pas d'en prendre acte; elle mit dans ſes regiſtres que tous ſes écoliers, & ceux du collège Royal avoient eu congé.

Les profeſſeurs royaux ſe plaignirent à M. de Maurepas. Il fit rayer l'endroit qui les avoit choqués, & mettre à la marge que la rature avoit été faite ſous les yeux du miniſtre. L'hiſtorien du collège Royal, M. l'abbé Goujet, eut dû rapporter cette anecdote.

Il eſt étonnant que, malgré la protection de la cour, les profeſſeurs royaux aient reſté juſqu'au règne de Louis XIII ſans être réunis dans un même lieu pour y donner leurs leçons. Auparavant, ils enſeignoient dans divers collèges.

Henri IV projettoit de leur faire élever un bâtiment magnifique ; le terrein même fut déterminé ; c'étoit celui des collèges de Tréguier & de Cambrai. La maiſon devoit avoir de grandes ſalles pour les leçons publiques ; des logemens commodes pour les profeſſeurs ; une cour de dix-huit toiſes de long & de douze de large, ornée d'une fontaine ; un vaiſſeau de toute la longueur du bâtiment, pour y placer la bibliothèque royale. On deſtinoit à cette maiſon trente mille livres de rente ; beau projet, & dont l'exécution eut prévenu toutes les plaintes dans leſquelles s'exhalent les profeſſeurs royaux. La mort funeſte de ce bon roi les priva d'un père. Son ſucceſſeur fit bâtir dans l'emplacement arrêté. Le 28 août 1510, il poſa la première pierre : mais l'édifice eſt reſté imparfait.

On a voulu, en dernier lieu, tranſ-

porter les exercices des profeſſeurs royaux à l'hôtel de Nevers, rue de Richelieu, où eſt à préſent la bibliothèque du roi. Ils devoient y avoir leur logement & une augmentation de gages. Pluſieurs d'entr'eux s'oppoſèrent à cette tranſlation, & les choſes ſont reſtées dans leur premier état.

Louis XIV, ce monarque libéral, magnifique envers les gens de lettres Francois, & même à l'égard des ſçavans étrangers, n'a rien fait pour le collège royal ni pour ſes profeſſeurs.

Louis XV vient de faire revivre, en leur faveur, un privilège pour l'impreſſion de leurs ouvrages : c'eſt le même dont jouiſſent les trois académies de Paris.

On demande ſouvent de quelle importance peuvent être certaines chaires du collège royal, puiſque ſouvent les profeſſeurs manquent d'écoliers. C'eſt beaucoup s'il en ſort quatre ou cinq, chaque année, qui ſçachent l'Hébreu, le Syriaque ou l'Arabe. Mais ne ſuffit-il pas qu'une chaire ait le moindre genre d'utilité, pour être précieuſe dans une capitale. L'intelligence de l'Arabe & du Syriaque peut faciliter

le commerce avec le Levant (*).

Dans les univerſités, on montre ſans doute la langue & l'éloquence Latine. Les profeſſeurs royaux, chargés de cette partie, n'ont pas le même objet. Leur but eſt de prendre les jeunes gens au ſortir du collège, de leur former l'eſprit & le goût, lorſqu'ils ſont le plus en état de juger & de ſentir, comme autrefois, dans Athènes, on le pratiquoit aux académies. Malheureuſement les ſalles du collége royal ſont la plûpart déſertes.

Quoique le goût des langues ſoit paſſé, leur utilité pourroit bien y faire revenir. La fondation du collège royal, célébrée par tant de harangues, tant de vers, tant de tableaux allégoriques, mérite d'être ſoutenue. On attend, de la ſageſſe du miniſtère, de voir réaliſer les eſpérances qu'il a données.

(*) On rapporte, d'un profeſſeur Arabe (M. Petit de la Croix) qu'il ſauva, en 1685, la France d'un traité frauduleux que les tripolitains alloient faire avec elle. Ils voulurent le corrompre, & lui offrirent une ſomme conſidérable, pour mettre, dans le traité, *écus de Tripoli*, au lieu d'écus de France: ce qui auroit produit une différence de plus de cent mille livres; trait qui fait d'autant plus d'honneur à ce profeſſeur royal, que la prévarication n'eut jamais pû être ſoupçonnée.

LES CORDELIERS, ET LES CAPUCINS.

La forme d'un capuchon & une barbe ont cauſé cette querelle ſéraphique. Elle a duré trente ans. Toute l'Italie y eſt entrée, papes, cardinaux, princes, mais ſur-tout princeſſes célèbres par leur dévotion & par leur beauté.

Le P. Zacharie *Boverius*, capucin, a donné les annales de cette véritable guerre civile, dans l'ordre de S. François. C'eſt d'après cet hiſtorien, qui ſe croit au-deſſus de tout ſoupçon d'avoir exagéré les choſes, que l'auteur, proteſtant de la guerre ſéraphique, les a décrites. Nous nous garderons bien de garantir tous les faits, & nous tâcherons même d'adoucir l'âpreté de ſon fiel.

Un cordelier, nommé frère *Matthieu de Baſſy*, très-homme de bien, mais de vues bornées, s'entretenoit un jour, avec pluſieurs de ſes compagnons, du grand

grand ſaint François. L'un faiſoit ſaint François ſupérieur à Jeſus-Chriſt même, parce qu'il avoit éclairé plus d'aveugles, redreſſé plus de boiteux, tant *hommes que bêtes*, chaſſé plus de diables des corps des poſſédés, & reſſuſcité plus de morts. L'autre aſſuroit que ſaint François avoit tué le fils aîné d'un médecin, pour avoir la gloire & la ſatisfaction de le reſſuſciter. Celui-ci contoit, de la meilleure foi du monde, que frère Benoît d'*Arreze*, ayant été jetté dans la mer par des matelots, en avoit été retiré par ſaint François, qui, après l'avoir tranſporté au paradis terreſtre, & l'y avoir fait regaler par Elie & par Enoch, le remit dans ſon vaiſſeau pour morguer ceux qui l'en avoient fait ſauter. Celui-là diſoit myſtérieuſement que frère *Jean des Vallées*, par grace ſpéciale de ſaint François, ſentoit, de quatorze lieues loin, l'odeur de la venue du frère *Juniperus*, dont le grand amuſement conſiſtoit à jouer, avec un enfant, à la *baſcule* ou *hauſſe qui baiſſe*. On n'oublia pas cette échelle blanche que ſaint François a indiquée à ſes enfans, pour les faire monter tout droit au ciel, non plus que ce privilège

de tous les Franciſcains, d'être préſervés des malins tours du diable (*).

Un ſeul cordelier gardoit un profond ſilence. On alloit lui en demander la raiſon, lorſqu'en ſoupirant, il laiſſa tomber ces mots : *Peut-on, en ſureté de conſcience, être cordelier & porter cette ſorte d'habit.* C'eſt du ſien dont il parloit. Quelque ſérieux qu'on eut gardé juſques-là, on ne put s'empêcher de rire. Notre cordelier ne ſe déconcerta point : il répéta les mêmes paroles, & fit impreſſion.

Il conta comme l'habit des Franciſcains n'étoit point le véritable habit de ſaint François, & donna, pour démonſtration de la choſe, pluſieurs portraits qu'on avoit de ce patriarche, & ſur-tout ſon ſaint habit qu'on gardoit à Aſſiſe. L'habit des cordeliers, répétoit-il ſouvent, n'eſt qu'un habit toléré par les papes. Chacun alloit lui faire

(*) Privilège ſi certain, que le miniſtre *Creg*, qui en étoit inſtruit, étant tombé dans une *carbonnière ſous terre*, & ayant été ſaiſi ſur le champ par une légion de diables ſous la forme de *Cyclopes enfumés*, ſe délivra d'eux, en s'écriant : *Ego ſum franciſcanus, domini diaboli, ego ſum franciſcanus ;* » Je ſuis » cordelier, meſſieurs les diables, je ſuis cordelier «.

des objections, lorſque l'heure de garder le ſilence ſonna.

Frère *Matthieu de Baſſi*, plus viſionnaire que les autres, fut celui dont l'imagination ſe frappa le plus de ce qu'il avoit entendu dire. Il y rêve nuit & jour. Son eſprit ne devint tranquille que quand on lui eut crayonné la forme du véritable habit de ſaint François. On lui deſſina une eſpèce de froc, joint à un long capuce en pointe. A la vue de cette ébauche, frère *Matthieu* ſe ſentit tout embraſé. Pendant la nuit, ſaint François ne manqua pas de lui apparoître préciſément avec un capuchon pointu. Cette apparition fut pour frère Matthieu une raiſon de plus de quitter bien vîte le ſien : mais, comment parvenir à faire cet échange ?

Il apperçoit, dans ſa chambre, une vieille & craſſeuſe tunique : il la prend ; il y joint un capuchon long & pointu, ſe revêt de cet accoutrement, ſe ſerre enſuite d'une groſſe corde, gagne, le plus doucement qu'il peut, les murs de ſon couvent de *Monte-Falcone*, & les franchit d'un ſaut. Une croix de bois à la main, il prend la route de Rome, aſſuré que le pape lui accordera ce

qu'il n'eut pas osé demander, je veux dire, la permission de porter un capuchon pointu.

Malheureusement pour le frère Matthieu de Bassi, la nuit qu'il s'étoit échappé de son couvent, il faisoit un grand clair de lune. Les paysans apperçoivent le fugitif, le prennent pour un vagabond. Craignant qu'il n'en veuille à *leurs poulaillers*, ils crient, de toutes leurs forces, *à l'aide, au secours; voici un larron, un voleur de poules.* On accourt de partout, *les uns armés de bâtons, les autres de fourches ou de bêches :* on arrête le pauvre frère, on le garotte. Mais, quelqu'un ayant représenté que ce pourroit bien être un dévot hermite qui se seroit égaré, que sa patience même & sa croix de bois le prouvoient assez, frère Matthieu fut relâché.

Cette aventure ne lui fit point perdre courage. Il vit bien qu'il y avoit, dans tout cela, du diable intéressé à détourner le bien que feroient un jour les capuchons pointus. Il continua sa route de Rome. Il se jette aux pieds de Clément VII : » Saint père, lui dit-» il, je suis un prêtre, bien qu'indigne, » de l'ordre des frères mineurs. Mon

» plus grand desir seroit d'observer à
» la lettre la règle de notre séraphique
» patriarche ; mais le puis-je ? Il est
» constant, par les anciens monumens
» de l'ordre, que saint François ne
» portoit qu'un vil habit, avec un ca-
» puce pyramidal joint immédiate-
» ment à l'habit, sans scapulaire ; de
» même que votre sainteté me voit
» revêtu. Qu'il plaise donc à votre
» sainteté me permettre de porter cet-
» te forme d'habit, de vivre dans quel-
» que hermitage, & d'aller par le mon-
» de prêcher la parole de Dieu «.

Clément VII lui accorda sa demande, à cette seule condition qu'il se présenteroit, une fois tous les ans, à son provincial, dans le temps du chapitre des frères mineurs de l'observance. La permission du pape n'étoit que de vive voix ; mais frère Matthieu ne voulut pas attendre un bref qu'il eût pu obtenir facilement, de peur de paroître se défier de la providence.

Décidé, par le pape, cordelier réformé, il ne songea plus qu'à remplir sa mission. Il choisit la Marche d'Ancône pour le théâtre de son zèle. Il alloit partout prêchant contre l'habit des

cordeliers. D'abord il paſſa pour fou. Les petits enfans s'amuſoient de lui : *les uns lui jetteient de la boue ou des pierres ; les autres le tirailloient rudement par ſon capuce, qu'ils faiſoient pirouetter en cent manières différentes.*

Cependant frère Matthieu brûloit d'impatience d'aller à Aſſiſe y voir, en original, le capuce de ſaint François : ſatisfaction qu'il ſe donna. Au lieu d'un capuce, il en vit pluſieurs, qu'il révéra très-profondément, tant de ſaint François que de ſes compagnons. Comme il avoit les yeux attachés partout, dans ce moment d'enthouſiaſme, il obſerva que les capuces étoient un peu différens du ſien : auſſitôt il le réforma ſur ces modèles.

Le temps où les cordeliers tenoient leur chapitre étant arrivé, frère Matthieu fut ſe préſenter à ſon provincial, ſelon l'ordre qu'il en avoit du pape, & frère Matthieu fit une ſottiſe. Son provincial, qui l'épioit depuis longtemps, ne l'eut pas en ſa diſpoſition qu'il le fit mettre en une priſon affreuſe, au pain & à l'eau, avec ordre de ne lui pas épargner de fréquentes & rudes diſciplines.

Un cordelier fut touché de ces mauvais traitemens. Il en inſtruiſit la ducheſſe de Camerin (*) qui prenoit beaucoup d'intérêt au bon frère Matthieu : quelques actions de zèle, dont elle avoit été témoin, avoient gagné ſon eſtime. Elle a pitié d'un malheureux, ſollicite ſa liberté auprès de Clément VII ſon parent, & l'obtient à force d'inſtances.

Les premiers pas de frère Matthieu, ſorti de ſa priſon, furent vers ſa puiſſante protectrice, qu'on peut regarder auſſi comme la mère & la fondatrice de l'ordre des capucins. Cette protection ſingulière de la ducheſſe & la réputation que s'étoit faite le nouveau réformé, lui gagnèrent quelques proſélytes.

Un de ſes anciens amis, *Louis de Foſſombrone*, cordelier de diſtinction, auparavant ſoldat, preſſé du deſir d'avoir un capuchon pointu, s'en fit attacher un, très-artiſtement travaillé, ſur une robe de drap fort groſſier. *Foſ-*

(*) Cette ducheſſe de Camerin, nommée Catherine Cibo, étoit nièce de Léon X. Quoique dévote, elle aimoit les lettres & les beaux-arts, comme ſon oncle.

ſombrone ſubſtitua ce bel habillement au ſien, & le voilà bientôt parti de ſon couvent pour joindre l'autre paladin ſpirituel, qui l'accueillit on ne peut mieux.

C'étoit vraiment une acquiſition unique que ce *Louis* de *Foſſombrone*, &, ſans lui, la nouvelle réforme ne ſe fût jamais établie. Il avoit cet air de héros, ce courage, cette confiance, cet eſprit fertile en reſſources, ce bonheur ſoutenu, ce concours rare de qualités qui font imaginer & réuſſir les grandes entrepriſes.

Le provincial des cordeliers ſentit bien la perte qu'il avoit faite. Il proteſta qu'il auroit le déſerteur *mort* ou *vif*. Il ſe mit lui-même à la tête d'une troupe de ſoldats, & les conduiſit où il ſçavoit qu'étoit frère Foſſombrone.

Celui-ci, à l'approche de ſes ennemis, ne ſe troubla point. Il joua le général d'armée; il feignit d'avoir également à ſes ordres un détachement de ſoldats. Il faiſoit faire un bruit horrible dans une grande chambre où il étoit; aſſignant, à haute voix, les rangs & les poſtes; ordonnant aux uns de ſe mettre à telle porte, aux autres à telle

fenêtre ; recommandant à tous de ſe diſtinguer & de maſſacrer impitoyablement quiconque voudroit les forcer & les prendre.

La peur ſaiſit le provincial : il ſe met derrière les ſoldats & les encourage à avancer. L'officier qui les commandoit dit au provincial : » Père, ſi la » choſe en valoit la peine, nous nous » expoſerions très-ſurement ; mais, » pour une querelle monacale, faut-» il ſe faire tuer ? On ſe moqueroit de » nous «.

Pareille aventure arriva une autre fois que frère Foſſombrone étoit à dîner avec frère Matthieu & deux nouveaux proſélytes. Les ſoldats s'avançoient pour les prendre, lorſqu'aux cris de guerre des quatre capucins, la troupe ſoldateſque s'arrêta effrayée du cliquetis prétendu des armes. » Malheur, » crioient les capucins, au premier » qui avancera. Soit ſoldat, ſoit ob-» ſervantin, ne faiſons quartier à per-» ſonne «. Ces mots furent comme un coup de foudre. » Pères, dit le capi-» taine, en tremblant, aux obſervan-» tins plus effrayés encore, où nous » conduiſez-vous ? à la boucherie !

» Vous nous assuriez que nous n'au-
» rions affaire qu'à deux capucins, &
» c'est une légion de soldats qu'il faut
» combattre : trouvez bon que nous
» nous retirions «. Leur retraite fut une déroute épouvantable. L'annaliste Boverius, capucin, compare cette fuite à celle des Syriens qui assiégeoient *Samarie*, & dans le camp desquels Dieu fit entendre un bruit horrible de chariots, de chevaux & d'une grande armée.

Un autre jour, Louis Fossombrone (car on ne finiroit point sur le récit de ses prouesses) ayant sçu que son provincial avoit envoyé, pour le prendre dans un couvent de camaldules où il étoit, au haut de l'Apennin, un gros de frères observantins les plus forts & les plus robustes, armés chacun d'un bâton ferré, il se mit en disposition de bien recevoir son monde. A peine furent-ils arrivés à la cime d'un certain rocher où il les attendoit, qu'il les fit tous précipiter en bas à moitié morts de peur. Elle vint de ce que l'*Alexandre*, le *César*, l'*Annibal* capucin avoit habilement distribué une grande quantité de tisons fumans. Les observantins

ne doutèrent point qu'ils n'allaſſent être brulés tout viſs.

Un mérite bien rare qu'avoit Foſſombrone, c'eſt qu'il ne s'enorgueilliſſoit point de ſes victoires. Il ne manquoit jamais de chanter un *Te deum* ſur le champ de bataille.

Tous ces combats ne ſe donnèrent point ſans être précédés & ſuivis de beaucoup de négociations. L'Italie entière s'occupa de ce démêlé. On fit parler, de part & d'autre, les perſonnes les plus diſtinguées par leur naiſſance ou par leurs talens, à la tête deſquelles étoit toujours la ducheſſe de *Camerin*. Après bien des conférences pour terminer les choſes à l'amiable, on arrangea que les deux partis en viendroient à des explications en préſence de témoins.

Les obſervantins exposèrent les premiers leurs plaintes. Leur provincial traita les réformés d'apoſtats, de vagabonds, de miſérables. Les capucins répondirent qu'il les connoiſſoit mal; que ce n'étoit point du tout par eſprit de libertinage qu'ils s'étoient réformés, mais par le ſeul deſir de faire leur ſalut; qu'il ne pouvoit pas y en avoir

pour eux ſans capuchon pointu ; que ſaint François avoit été habillé de même ; que ſa règle étoit totalement négligée par ſes enfans aînés ; & qu'enfin les frères de l'obſervance devroient bien plutôt s'appeller les *frères de l'inobſervance.*

A force de ſe chamailler dans ces momens d'explication, on manqua d'en venir aux mains. Ce qui rendit ſurtout les réformés extrêmement fiers, c'eſt que le pape avoit approuvé leur habit & leur façon de vivre ; approbation qui n'étoit, comme je l'ai dit, que verbale, mais qui fut convertie en une bulle en forme, donnée le 13 juillet 1528.

La bulle étoit de Clément VII : elle confirmoit, entr'autres choſes, les réformés dans la poſſeſſion de vivre dans des hermitages, de demander l'aumône en quelque endroit que ce fut ; &, ce qui les intéreſſoit le plus, de porter une longue barbe & le grand capuchon pointu. La bulle fut publiée dans Camerin avec beaucoup d'appareil.

C'eſt de cette même année 1528, que les capucins datent le commence-

ment de leur ordre, parce que ce ne fut qu'alors que les quatre réformés osèrent se montrer impunément en public, & braver les cordeliers. Il arriva même qu'à cette apparition publique & triomphante des réformés, les enfans qui les virent pour la première fois, s'écrièrent : *Capucins, capucins;* & le nom leur en est resté depuis.

Insensiblement ces révérends pères devinrent à la mode dans toute l'Italie : ils virent venir à eux, en foule, des religieux de tous les ordres, mais particulièrement de celui des frères mineurs (*). Tout un couvent fort nom-

(*) Nom, remarque l'auteur de la guerre séraphique, que saint François donna à ses enfans Mais il est venu d'autres religieux *qui ont rencheri* & qui, ne croyant pas qu'il y eut assez d'humilité à être appellés *mineurs*, ont pris le nom de *minimes*, c'est-à-dire, *très-petits, ou les plus petits de tous.* Ceux-ci, continue-t-il, outre qu'ils ont la gloire de l'avoir emporté sur les frères *mineurs*, par l'humilité de leur nom, ils ont encore celle d'ajouter aux vœux ordinaires de religion, un quatrième vœu d'abstinence de chair, d'œufs, de lait & de beurre; de sorte qu'il faut que tous leurs mets soient apprêtés à l'huile. *Aussitôt néanmoins qu'ils sont malades, on les met à l'infirmerie, appellée chez eux la male-gouverne, où on leur fait faire gras.* Là-dessus il rapporte ce raisonnement qu'une none fit à un minime, par manière de plaisanterie. On m'a assuré, mon père, que lorsque vous êtes malades, on vous met à l'infirmerie, *où l'on vous traite aux bouillons, & l'on vous*

breux, de la province de *Calabre*, le gardien à la tête, ſe capuchonna. L'affaire fit un bruit épouvantable ; & le provincial des obſervantins, appréhendant les ſuites de cet exemple, & que ſon ordre ne vînt à être démembré, porta ſes plaintes à tous les tribunaux. Il fallut que les obſervantins, nouvellement capuchonnés, ſe jettaſſent dans les bras du duc de Nocera, de l'illuſtre maiſon des Caraffes : ce même duc de Nocera, fils de la fameuſe Lucrèce Borgia (*), fille débauchée du débauché Alexandre VI.

ſert le poulet rôti. Cependant vous faites vœu d'abſtinence de viande. *Ainſi, ſuppoſé que notre vœu de continence nous cauſât quelque maladie, il nous ſeroit donc permis auſſi de nous en diſpenſer.*

(*) Nous avons ſon épitaphe en Latin, par le poëte Sannazar. On oſe la rapporter & la rendre en François. L'hiſtoire des papes offre non ſeulement tant de grands hommes, mais tant de perſonnages de mœurs rigides & exemplaires, que l'impiété ne peut ſe prévaloir du déréglement de quelques ſouverains pontifes :

Hoc jacet in tumulo, Lucretia nomine, ſed re
Thais, Alexandri filia, ſponſa, nurus.

Sous le nom de chaſte Lucrèce,
Ici gît une autre Thais,
La fille, la bru, la maîtreſſe
Du fameux Alexandre ſix.

Il avoit des goûts différens de ceux de ſa mère : il protégeoit les moines qu'elle déteſtoit. Il crut, auſſi bien que ſon épouſe qui étoit dévote, que c'étoit conſcience de ne pas mettre les nouveaux réformés à couvert de la perſécution. Il leur donna un logement dans ſon palais. La ducheſſe ne ſe poſſédoit pas de joie de ſe voir avec des ſaints : elle n'étoit occupée qu'à les féter. N'ayant pas trouvé leurs capuchons à ſa fantaiſie, elle ſe fit apporter un morceau de gros drap qu'elle voulut tailler & coudre elle-méme, pour en faire un admirable. Ses femmes firent pluſieurs autres capuces par ſon ordre & dans le méme goût.

Quel homme eut pú n'étre pas ſenſible à tant de ſoins ! Nos réformés admiroient la providence. Craignant néanmoins de n'etre pas logés convenablement à la pauvreté de leur état, ils quittèrent bientót le palais du duc & de la ducheſſe de Nocera, pour aller habiter des maiſons de capucins : car ils en avoient déjà, malgré toutes les oppoſitio[illegible]s cordeliers.

Le [illegible]al des obſervantins, [illegible]ſion de ſes inférieurs

du couvent de la province de Calabre, contre leſquels il avoit obtenu une ſentence d'excommunication, crut qu'il ſeroit aiſé de les ravoir en détail. Il chargea de ce ſoin, quarante frères obſervantins des plus déterminés: mais, autant de fois qu'ils voulurent mettre les mains ſur les réformés, autant de fois ſaint François les ſauva, en confondant les ſbirres ſéraphiques. Tous leurs efforts n'aboutirent qu'*à enlever de temps en temps aux pauvres capucins quelques miſérables collations qui faiſoient tout leur régal.*

Quand on fut las, de part & d'autre, de ſe battre, on négocia. Il ſe tint des conférences en préſence du duc de Nocera & du pape lui-même. Les capucins revenoient continuellement au genre de vie ſcandaleux que menoient les cordeliers. Ceux-ci leur répondoient: *Attendez que votre chéminée ait autant fumé que la nôtre, & vous verrez que vous ne vaudrez pas mieux que nous.* Le réſultat de ces pourparlers fut que les cordeliers n'inquiéteroient plus en rien les capucins. Il plut au pape de l'ordonner ainſi, & de lever en meme tems la ſentence d'excommunication, por-

tée contre ces derniers.

Il ſembloit, après cela, que tout devoit être fini; mais il s'en falloit bien que tout le fut. *On ne demandoit plus de meſſes aux cordeliers*; les confeſſionnaux étoient vuides; la quête n'alloit plus. Ce capuchon pointu & cette barbe faiſoit tourner la tête à tous les dévots & à toutes les dévotes d'Italie. Le général des cordeliers trembla pour la ruine entière de ſon ordre; il s'adreſſe au pape, pour qu'il veuille bien la prévenir: il propoſe à ſa ſainteté de faire rentrer des ſujets, qu'il appelloit rébelles, ſous l'obéiſſance d'un ſeul chef qui ſeroit, non le général des conventuels, comme le deſiroient les capucins, mais le général des cordeliers. Car il faut ſçavoir que les capucins, pour ſe ſouſtraire plus ſurement aux violences de leurs ennemis, avoient pris le parti de ſe ranger du côté des frères conventuels; autre branche conſidérable de l'ordre de S. François.

Ce même général des cordeliers oſa parler au pape, avec le dernier mépris, du capuce des réformés: il l'appelloit un *cornet d'épices*, & prétendoit que ce ne pouvoit être le capuce de S. Fran-

çois, à moins que ce grand patriarche n'en eût porté un de même, lorſqu'en préſence de l'évêque d'*Aſſiſe* il ſe revêtit d'un caban ou d'une capote de berger.

Les plaintes du général, appuyées du crédit de quelques cardinaux, avoient ébranlé le pape : mais les capucins, inſtruits à temps de ce qui ſe paſſoit, l'empêchèrent de rien faire. Ils allèrent aſſurer ſa ſainteté, qu'en prenant un habit extraordinaire, ils étoient bien éloignés de vouloir par-là faire des dupes & augmenter leurs quêtes. Ils parlèrent au pape avec le plus grand déſintéreſſement, en préſence de pluſieurs cordeliers qui proteſtèrent la même choſe.

Les uns & les autres, au rapport de l'hiſtorien de la guerre ſéraphique, dont j'emprunte & j'adoucis toujours les traits, avoient déjà diſputé d'humilité par oſtentation ; & cette fois ils diſputèrent de déſintéreſſement par avidité. Les obſervantins rappellèrent ces temps (*) où ils prouvèrent ſi bien le

(*) Sous le pontificat de Nicolas IV, de Clément V, & de Bénoit XI, les cordeliers voulurent, à toute

leur : mais ne pouvant rien gagner ſur l'eſprit de perſonne, le pape n'agiſſant point pour eux, la quête baiſſant tous les jours, les capucins faiſant conquêtes ſur conquêtes, les meilleurs ſujets de l'obſervance, les d'*Aſti*, les *Jeſi*, les *Ochin*, ayant paſſé chez eux, le général, déſeſpéré, imagine une vengeance.

Il n'ignoroit pas que *Louis* de *Foſſombrone* étoit l'ame de la réforme : il l'engage à le venir trouver pour traiter enſemble. Auſſitôt qu'il l'eut en ſon pouvoir, il le fit arrêter, contre la foi de ſes promeſſes. Vingt frères obſervantins, apoſtés pour cela, fondirent ſur le malheureux Foſſombrone. Ils

---

force, diſtinguer la propriété d'avec l'uſage des biens. Ils ne ſe réſervoient que la dernière choſe, & donnoient l'autre au pape. Jean XXII, peu flatté de leur don, renonça, tant en ſon nom, qu'en celui de l'égliſe Romaine, à la propriété qu'ils lui attribuoient ſur leur pain, leur vin & autres proviſions ſemblables. Il fit cette rénonciation d'autant plus volontiers, ſelon le même hiſtorien de la guerre ſéraphique, que les *cordeliers ne ſe griſoient pas moins par l'uſage du vin qui étoit dans leur cave, que s'ils en avoient eu une pleine & entière propriété.* Jean XXII, leur déclara que, dans les choſes qui ſe conſument par l'uſage, la propriété étoit inſéparable de l'uſage. Pluſieurs cordeliers n'en voulurent rien croire. Ils traitèrent le pape d'hérétique, tâchèrent de faire ſoulever les peuples, & finirent par être brûlés vifs à Marſeille.

arrachèrent indignement ſon capuce : le général lui-même s'en ſaiſit dans un moment de rage, le jetta par terre & le chargea d'imprécations. » Qu'on en-
» chaîne, s'écria-t-il, en montrant
» Foſſombrone, qu'on enchaîne in-
» ceſſamment cet apoſtat ; qu'enſéveli
» dans le plus noir cachot, il y ſoit
» tourmenté le reſte de ſes jours «.

Un grand d'Italie, à qui *Louis* avoit fait confidence de ſa bonne-foi, ne le voyant plus paroître de quelques jours, ſe douta bien de la perfidie. Il va trouver le général, le menace & lui fait rendre le plus digne ornement des capucins.

Le général ne ſe rebuta point. Voyant bien que les grandes protections qu'ils avoient faiſoient avorter tous ſes deſſeins, il imagina de leur oppoſer de plus grandes protections encore. Il écrivit à tous les potentats de l'Europe, pour les engager à s'entremettre de l'affaire la plus importante qui eût jamais été.

Le pape reçut, dans le même temps, des ſollicitations de la part de tous ces ſouverains, pour anéantir la nouvelle réforme. » Qu'a donc fait cette réfor-

» me, demandoit-il, en liſant les dé-
» pêches ; qu'a fait cette réforme à ces
» majeſtés & à ces alteſſes. Ils ne ſe
» doutent pas ſeulement comme les
» capucins ſont faits ; ils ne les ont
» jamais vus «.

Quoique le pape aimât les capucins, il n'oſa plus les ſoutenir : il les bannit de Rome par foibleſſe. Leur ſortie de la ville manqua d'y exciter une révolte en leur faveur. Un hermite, dont les vertus éclatantes avoient ſubjugué le peuple, alloit criant dans toutes les rues : » Rome entretient & embraſſe
» des voluptueux, des adultères, des
» uſuriers, des voleurs, des aſſaſſins,
» toutes ſortes de gens perdus de ré-
» putation & de débauche, & chaſſe
» effrontément l'exemple de la ville.
» Malheur à toi, Rome, qui rejettes
» de tels hommes, & qui nourris des
» chiens ! Malheur à toi, peuple ſans
» goût, qui n'aimes pas les capucins,
» & qui idolâtres les ſtatues «.

Ils furent rappellés promptement. Aſſurés de la conſidération du public, vainqueurs de la cabale cordelière, ils n'avoient plus qu'à jouir ; mais, hélas ! faits à la guerre depuis longtemps,

n'ayant perſonne au dehors à combattre, ils ſe déchirèrent entr'eux. Qui le croiroit ? ce Louis de Foſſombrone, ce guerrier capucin, ce héros, en apparence, ſi humble, ſi modeſte, étoit l'homme de la terre le plus orgueilleux.

Il avoit déjà paſſé par tous les grades d'honneur de ſon corps ; mais la place de général des capucins qu'il manqua, le jetta dans le déſeſpoir. Cet homme, qui avoit combattu ſi longtemps & avec tant de ſuccès pour le capuchon & pour la barbe, a la baſſeſſe de vouloir anéantir l'un & l'autre, & travaille à détruire ſon propre ouvrage. Il ne cache à perſonne ſes deſſeins furieux : il s'en explique ainſi à ſes frères aſſemblés : » Écoutez-moi, mes frères ; je » ſuis Louis de Foſſombrone ; je ſuis » Louis Ténaglia (*). J'ai entrepris & » exécuté bien des choſes ; je puis en » entreprendre encore de plus grandes : tremblez, ingrats, tremblez «.

Toutes ſes menaces n'aboutirent qu'à le faire retrancher de ſon ordre. Il n'y a jamais eu de corps auſſi mal-

(*) Son nom de famille.

heureux en grands hommes. *Matthieu de Baſſi*, le premier qui entreprit la réforme des capucins, ne reſta point non plus parmi eux. Leur fameux général *Ochin* les quitta ſcandaleuſement, eux, leur ſaint habit & ſa religion même. Poſſédé de l'amour d'une femme, il s'enfuit à Genève. Il ſacrifia à cette femme ſa place de premier capucin du monde, ſa réputation de ſaint perſonnage & d'un des plus grands prédicateurs d'Italie. Il devint l'apôtre de la polygamie.

Toutes ces ſcènes éclatèrent dans le public. Les cordeliers en triomphoient; partout où ils rencontroient les capucins, ils leur crioient: » Voilà les hypo» crites, voilà les hérétiques. Juſques » à quand, ô capucins, en impoſerez» vous au monde entier? Mais non, » vous n'en impoſez plus; le maſque » eſt levé: c'eſt fait de vous, c'eſt fait » de la barbe & de votre capuchon «. *Les capucins confus baiſſoient la tête, enfonçoient leur capuce* & paſſoient bien vîte leur chemin.

Le pape lui-même, qui n'étoit plus alors Clément VII, mais Paul III, tremblant qu'ils ne fuſſent en effet au-

tant d'*Ochin* & de fauteurs d'héréſie, réſolut leur perte. Paſſant devant un de leurs monaſtères, il avoit dit : » Avant » qu'il ſoit peu, il ne ſera queſtion ni » de capucins ni de leurs couvens «. Dans cette idée, il aſſembla pluſieurs cardinaux qui furent tous de l'avis du pape, hors le cardinal *Antoine San-Severini* tout dévoué aux capucins.

Il repréſenta l'injuſtice qu'il y auroit de confondre tant d'innocens avec un malheureux coupable. Il ajouta que c'étoit faire trop d'honneur à Ochin que de détruire, pour lui, un corps qui pouvoit être une colonne de plus à l'égliſe. Cette dernière raiſon fit changer de réſolution le pape. Tous ſes propos contre les capucins leur étoient revenus : le public attendoit avec eux leur arrêt, quand ſa ſainteté les manda au Vatican.

Ils ne doutèrent point alors que ce ne fût pour les frapper de la foudre. Les cordeliers en doutoient encore moins : ils firent faire précipitamment & porter au Vatican autant qu'ils purent de leurs habits, pour en revêtir les capucins, auſſitôt leur ſentence prononcée. Ces derniers furent dociles

les à s'y rendre au jour marqué.

Le pape, avant que de leur donner audience, les fit attendre pluſieurs heures. Au bout de ce temps-là, plus morts que vifs, ils ſont introduits : ils tombent tous à ſes pieds, le viſage proſterné contre terre & baigné de larmes. Le pape leur reproche, dans les termes les plus durs, la déſertion d'Ochin & un écrit inſolent de ſa façon contre le ſaint ſiège. » Jugez-vous, leur dit-il, » vous-mêmes : que ne méritent pas » de telles horreurs ? Eſt-ce trop vous » punir que de révoquer tous vos pri- » vilèges (*) & de vouloir que vous » rentriez dans l'obſervance ? Hé ! de » grace, ſaint père, interrompt leur » général, *François de Jeſi*, en ſe re- » levant ſur ſes genoux, n'y eut-il pas » entre les apôtres un traître, *Judas*, » dont la chûte pourtant ne nuiſit pas » au collège apoſtolique «. » Taiſez- » vous, orgueilleux, reprend le pape, » avec une ſorte de colère, d'où vient » vous excuſer ainſi & m'interrom- » pre « ? Enſuite prenant un viſage

(*) Nous en avons, diſoit un capucin, à faire dreſſer les cheveux.

moins ſévère. » Je voulois, continue-» t-il, vous punir, mais je me ſens » déſarmé. Saint François combat vi-» ſiblement pour vous. Vous aviez un » juge terrible, vous n'avez plus qu'un » père. Continuez à jouir de toutes » les graces que vous a accordées le » ſaint ſiège. Soyez, en un mot, de » dignes capucins, & n'oubliez jamais » qui vous êtes «.

Ce jour, qui devoit être un jour de confuſion pour les capucins, fut leur plus beau jour de triomphe. Les cordeliers, confondus, s'en retournèrent avec les habits qu'ils avoient apportés. Les capucins, couverts de gloire, virent bien qu'on ne l'acquiert que par les traverſes. Ils bénirent la providence, & ſe félicitèrent d'être dans le cas des grands établiſſemens. On les comparoit à Enée, arrivant en Italie, & fondant un empire avec une poignée de Troyens, malgré tous les obſtacles.

Le pape, en pardonnant aux capucins, n'exigea d'eux qu'une choſe, pour s'aſſurer de leur doctrine, qu'ils ſignaſſent quelques articles de théologie. Les *bonnes gens* les ſignèrent

tous avec *la foi du charbonnier.*

Les taches qui voiloient leur ſplendeur, une fois diſſipées, ils n'en brillèrent que davantage. Ils furent chacun autant de ſoleils dont les rayons immenſes bleſſoient continuellement la vue des cordeliers. Que firent ceux-ci pour anéantir un objet inſupportable? Pie IV venoit de convoquer de nouveau le concile général à Trente. Ils s'adreſsèrent au concile même, & voulurent avoir raiſon de l'affront ſanglant dont ils ſe diſoient couverts.

De peur néanmoins qu'ils ne gagnaſſent pas leur procès par la ſeule bonté de leur cauſe, ils eurent recours à la ruſe. Le général des obſervantins ſe retrancha à demander au concile que le général des conventuels, qui étoit préſent, lui fut ſubordonné. Les capucins s'étant ſoumis d'eux-mêmes à ce dernier, ils devenoient tout naturellement ſoumis à l'autre; & c'étoit fait d'eux. Le général des obſervantins, établi deſpote, n'eut ſouffert qu'une même règle & qu'un même habit. Le coup étoit violent; mais il fut paré.

Le général des conventuels, ſe le-

vant brusquement, prit la parole; il disputa vivement, en plein concile, au général des observantins, & la primauté du généralat, & le sceau de tout l'ordre de saint François. » Pères illustrissimes & révérendissimes, s'écria-» t-il, si l'on veut décider cette affaire » par l'antiquité de l'ordre, le sceau » nous appartient; nous sommes plus » anciens que ceux de l'observance: » mais si l'on veut examiner la chose » par l'observance même de la règle, » le sceau ne doit être ni à eux ni à » nous, mais aux capucins «.

Les pères du concile jettèrent aussitôt les yeux sur le général de ces réformés: mais il refusa de si grands honneurs; il borna toute son ambition à vouloir faire reconnoître les capucins pour de vrais enfans de saint François & de l'église Romaine. Avant que de se rendre à sa demande, les pères du concile lui firent celle-ci. Quelle raison avez-vous d'être habillé comme vous l'êtes? Dans l'instant, il tira de sa poche un portrait de saint François d'après l'original qu'en conservent les grands ducs de Toscane, dans leur palais, à Florence

La conformité de l'habit du patriarche avec l'habit des capucins, frappa tout le monde. Elle fit taire ſur le champ le général des cordeliers, qui ne ceſſoit de bavarder ſur cette longue barbe & ce capuchon pointu.

La façon dont ſe mettoient les capucins, ayant été démontrée la meilleure de toutes, ce fut à qui les imiteroit le plus chez les autres enfans de S. François. Les récollets furent d'une hardieſſe inconcevable : petit à petit ils allongèrent la pointe de leur capuce. Les capucins s'en apperçurent, & s'en plaignirent. Bientôt les uns & les autres ſe prirent de paroles. Le capucin diſoit au récollet : » Tu veux nous » égaler en ſainteté, tu as l'ambition » de porter un capuce ſemblable au » nôtre, & de vouloir qu'on te prenne » pour un capucin. Le récollet lui répondoit en raillant : » tu mets donc là » ſainteté à porter un long cornet d'épices. La ſainteté de vous autres capucins paroît en ce que, huit jours » devant vos carêmes, vous jouez des » gobelets, & vous faites des culbutes « (*).

(*) On pourroit ajouter à ces tours d'ad

L'audace des récollets fut portée au tribunal d'Urbain VIII. Ce pape leur ordonna de raccourcir leur capuchon ; ce qu'ils ne voulurent point faire. Tout ce qu'on put obtenir d'eux, fut qu'ils ne l'allongeroient plus.

Les *picpuſſes* ont joué pareillement, & jouent encore de mauvais tours aux capucins. Les uns & les autres ont une ceinture, un capuchon, une barbe & des ſandales à peu près dans le même goût. *De bonnes femmes les ont confondus* très-ſouvent, de façon qu'*elles donnoient* au quêteur des picpuſſes *ce qu'elles avoient deſtiné au quêteur des capucins.* Mais cette ſource de diviſion n'en a jamais cauſé d'égale à celle que nous avons vu durer ſi longtemps entre les obſervantins & les réformés.

---

bien d'autres amuſemens en uſage chez les capucins. Qu'on voie, à ce ſujet, l'opéra des moines, & un livre qui a pour titre, les *Divertiſſemens des capucins enſemble*, fait par un capucin apoſtat. Dans l'opéra des moines, on introduit un de ces mêmes enfans de ſaint François, très-ſatisfait de ſon état, ſe vantant de jouer la comédie mieux qu'aucun acteur & qu'aucune actrice ; de s'être un jour dépouillé de la majeſté de ſes habits, pour ſe revêtir de ceux d'une belle Troyenne; d'avoir, dans le rôle d'Andromaque, embraſſé le cœur de Pirrhus, & fait fondre en larmes les PP. de province & les PP. jubilés.

A la fin, les cordeliers prirent le bon parti : ils ſe moquèrent de la barbe & du capuchon pointu, quand ils virent l'un & l'autre ſe multiplier de tous les côtés. Ils trouvèrent qu'il n'y avoit pas de comparaiſon de ce capuchon au leur. Notre capuce eſt rond, diſoient-ils, *il eſt fait à la manière d'un beguin de petit enfant.* Il eſt donc plus conforme à ces paroles de Jéſus-Chriſt: *Si vous n'êtes faits comme de petits enfans, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux.*

L'hiſtorien de la guerre ſéraphique termine ſon ouvrage, en citant ce paſſage de ſaint Jérôme. » Il y en a qui » ſe revêtent d'une haire, & ſe faiſant » des capuchons pour retourner en » enfance, imitent les chouettes & les » hiboux... Fuis ceux-là que tu ver- » ras ayant une barbe de bouc, un » manteau noir & les pieds nuds, en- » durcis au froid. Toutes ces choſes » ſont marques du diable «. Mais c'eſt un moine apoſtat qui parle.

LES CARMES,

ET

LES JÉSUITES.

LA Flandre, ce théâtre de tant de guerres ſanglantes, a pareillement été celui de cette querelle ſi ridicule. Il s'agiſſoit de l'origine des carmes. Quelques-uns d'entr'eux la fixent à Énoc, bien avant le déluge. Le plus grand nombre n'oſe la faire remonter qu'à Élie.

Les carmes, ſelon eux, deſcendent de ce prophète en ligne directe : c'eſt ce prophète qui les a fondés ſur le *Mont-Carmel*. Des particuliers établiſſent tous les jours des fables ſur l'ancienneté de leurs maiſons ; à plus forte raiſon, les carmes croient-ils pouvoir être jaloux de tant de ſiècles de gloire.

Les jéſuites d'Anvers, continuateurs de Bollandus, ſe moquèrent de cette opinion. On connoît le genre de travail de ces ſçavans religieux. Leur

occupation continuelle eſt de remettre en honneur les vies des ſaints, de faire partout des recherches pour les conſtater. La légende épurée de tant d'abſurdités qui s'y trouvent; l'hiſtoire rétablie dans ſes faits authentiques; la chronologie fixée, l'impiété ſe taira; & ce ſera le triomphe de la religion.

Les bollandiſtes, ayant à fixer l'origine des carmes, ne donnèrent dans aucune chimère: ils la marquèrent au douzième ſiècle. Ils aſſignèrent le B. Berthold pour premier général de l'ordre. En cela, ils ne parloient que d'après Baronius & Bellarmin. Ils eurent l'attention de ne rien ſe permettre, en écrivant, qui pût bleſſer la délicateſſe des carmes, ſur l'origine deſquels ils ne voulurent pas même trop appuyer, par la raiſon qu'on ne parle guère à un père des défauts de ſes enfans, & à un plaideur de la foibleſſe de ſa cauſe.

Ce ménagement devoit être ſenti: mais, quand on a des prétentions, on croit que les autres ne ſont jamais aſſez pour nous. Les carmes entrèrent en fureur: ils réclamèrent, de tous les endroits de la Flandre, les vingt ſiècles d'ancienneté qu'on vouloit leur ravir.

L'Europe entière retentit de leurs plaintes, sur la fausseté de la date. Ils attestèrent les patriarches, les prophètes, les philosophes Grecs, les prêtres des Gaulois, & généralement tous les célèbres personnages qu'ils prétendoient avoir été carmes. Ils inondèrent les pays-bas de libèles épouvantables contre le père *Papebroch*, jésuite, qui étoit à la tête des bollandistes, & contre tous les jésuites.

Les carmes les traitèrent avec cette hauteur & ce ton de mépris, qu'un noble Allemand a vis-à-vis d'un roturier. Le P. *François* de *Bonne-Espérance*, carme plus déterminé encore que les autres, se chargea de repousser l'insulte qu'il croyoit avoir été faite à tout son corps. A force de mettre sous la presse des volumes d'injures contre les bollandistes, & de ne se donner aucun repos ni jour ni nuit, *François* de *Bonne-Espérance* succomba, l'an 1677, à l'excès du travail, & fut remplacé par d'autres qui enchérirent sur ses emportemens.

Pendant que les carmes de Flandre combattoient pour l'ancienneté de leur origine, comme pour leurs *autels* &

leurs foyers, les carmes de France ne s'oublièrent pas. La ville de Beziers fut témoin d'une ſcène qui amuſa tout le royaume.

L'an 1682, les carmes y tinrent un chapitre provincial. Un de leurs jeunes moines voulut y briller : il choiſit, pour ſujet de thèſes, la queſtion même de l'origine de l'ordre. Il avoit arrangé, dans ſa tête, une ſuite non interrompue d'illuſtrations, depuis Élie, & doutoit ſi peu de la juſteſſe de ſes idées, qu'il défioit tout le monde de le convaincre de la moindre erreur. Il fut admis à ſoutenir publiquement ſes thèſes. Jamais poſitions ne furent plus extraordinaires.

Selon le ſoutenant, Élie étoit né carme. Son père le vit carme, avant même qu'il lui eut donné le jour : il vit cet auguſte enfant que des hommes, habillés en carmes, révéroient, emmaillotoient & allaitoient, non de lait, mais de feux ardens : Élie fut mis dans la confidence du myſtère de la conception de la Vierge ; il fonda pluſieurs couvens de carmes ſur le Mont-Carmel, à Bethel, à Jéricho, &c. &c. Élie fit Éliſée général de l'ordre. L'in-

tervalle de temps de la réſurrection de Jéſus-Chriſt à ſon aſcenſion, fut employé, par le Sauveur, à faire des viſites fréquentes à Énoch & à Élie, pour les éclairer & les inſtruire à combattre un jour l'ante-chriſt : attendu la néceſſité où ſont tous les hommes, & où même s'eſt trouvée la ſainte Vierge, de recevoir le baptême, Élie ſe l'eſt fait conférer par Jéſus-Chriſt, ou bien par un ange, ou peut-être par Énoch ; & baptiſé lui-même une fois, il a baptiſé les autres : il eſt vraiſemblable qu'Élie n'a point été privé du ſacrement de l'euchariſtie ; qu'il étoit prêtre, & qu'il avoit reçu les ordres ſacrés, ou d'un ange ou de J. C. lui-même : tout ce que la Judée a eu de prophètes, l'ancienne Gaule de druïdes célèbres, la Grèce même de chefs de philoſophes, & nommément Pithagore, ont été carmes : au milieu de toutes les variations du gouvernement du peuple juif, l'ordre des carmes n'a jamais varié : les enfans d'Élie ſe ſont maintenus ſans la moindre interruption, ſous le nom de Béchabites, d'Eſſéniens, d'Aſſidéens, de Nazaréens, juſqu'au temps de ſaint Jean-Baptiſte qui embraſſa

leur inſtitut avec tous ſes diſciples : enfin, tous ces monaſtères ſi renommés, ces tombeaux effrayans des déſerts de la Paleſtine, de l'Égypte & de la Thébaïde, étoient des couvens de carmes ; & tous les ordres, ſi multipliés depuis, ſoit en Orient, ſoit en Occident, ont été faits ſur le modèle de l'inſtitut d'Élie. Un écrivain (*) que l'éclat d'une telle généalogie eut pû ſaiſir de reſpect, s'il n'avoit pas profeſſé le calviniſme, l'a trouvée fort comique, & diſtingue malignement deux ſortes de carmes ; » les grands carmes » ou les carmes chauſſés, & les pe- » carmes ou les carmes déchaux «. Les uns & les autres ſont l'objet de ſes invectives.

Le jeune carme, qui eut le courage de ſoutenir tant de viſions en plein chapitre provincial, concluoit d'une manière flatteuſe pour l'aſſemblée. Puiſque l'ordre des carmes, dit-il, a pu triompher ainſi du temps, il y a quelque apparence qu'il triomphera encore de ſes ennemis ; qu'il ſe perpétuera de

(*) Aut. de la guer. ſérap.

génération en génération, jusqu'à la consommation des siècles. Le défenseur de l'éternité de l'ordre au manteau blanc & noir, osa la garantir sur la vertu du saint scapulaire, sur tous les privilèges accordés par la sainte Vierge, au bienheureux Simon Stoch.

Cependant les thèses furent dénoncées à la cour de Rome, qui les condamna en 1684. Il faut convenir qu'à cette scène près, donnée par les carmes de France, ils ne firent point parler d'eux, & qu'ils laissèrent ceux des pays-bas terminer la dispute qu'ils avoient commencée, satisfaits d'être eux-mêmes tranquilles spectateurs.

On voyoit continuellement sortir, de la plume de ces carmes Flamands, des volumes immenses de mauvais raisonnemens & d'invectives. Quelque froides que fussent leurs productions, ils les jugeoient autant de *canons* & de *mortiers*, & ne manquoient pas d'en donner le titre à ces libèles. C'étoit partout de grands mots échafaudés sur d'autres grands mots. Le *nouvel Ismaël*, le *Jésuite réduit en poudre*, le *Jésuite Papebroch, historien conjectural & bombardant*, firent beaucoup rire le public.

Les bollandiſtes, attaqués ſi violemment, s'en vengèrent en gardant le ſilence. Ils continuèrent à donner les volumes ſuivans des *Actes des ſaints*, & à bien mériter de la république des lettres.

Le célèbre du Cange mandoit ſur cela quelque choſe de très-ſage à un de ſes amis. » Je crois que c'eſt une » eſpèce de vengeance licite devant » Dieu, de mépriſer ſon ennemi, » quand il nous attaque d'injures, en » ne lui répondant pas «. La lettre de du Cange tomba entre les mains des carmes, & manqua de lui ſuſciter de cruelles affaires. Elle diſoit encore: » Ces bons pères devroient plutôt » s'arrêter à la vérité, que non pas » d'aller rechercher des origines fa» buleuſes, comme faiſoient les Grecs » & les Romains, lorſqu'ils travail» loient à l'hiſtoire de leurs villes & » de leurs provinces «. du Cange ſe plaignit qu'on osât produire ſa lettre: il dit qu'il l'avoit écrite en réponſe à une autre, dans laquelle on lui avoit envoyé une pièce de vers d'un bénédictin de ſaint Lambert en Styrie. Le ſujet de ces vers étoit le courroux des

carmes, ſur l'injure qu'ils croyoient leur avoir été faite. On diſoit que l'auteur avoit chanté leur colère, ainſi qu'Homère a chanté celle d'Achille.

Ces prétendus deſcendans d'Élie euſſent dû reconnoître leur tort, au ſilence qu'on gardoit à leur égard : mais ils l'imputèrent à l'impoſſibilité de leur répondre. Ils crurent la ſociété humiliée, & ne doutèrent point de remporter ſur elle le triomphe le plus complet. L'an 1690, ils dénoncèrent le P. Papebroch au pape Innocent XII. Ils accusèrent ce jéſuite d'avoir rempli d'erreurs groſſières les quatorze volumes des *Actes des ſaints*, à la tête deſquels on voyoit ſon nom.

Le pape commença par écouter leurs plaintes, & renvoya l'affaire à la congrégation de l'index ; mais les carmes ne furent pas ſatisfaits : ils voulurent une prompte juſtice. Se défiant de la lenteur de Rome & de leur crédit à cette cour, ils crurent en avoir davantage en Eſpagne. En conſéquence, l'an 1691, ils déférèrent les mêmes quatorze volumes à l'inquiſition de Madrid.

Le père Sébaſtien de Saint-Paul,

leur provincial, en homme d'une profonde politique, tenoit un volume tout prêt contre les jéſuites, pour achever, ſelon lui, de les écraſer. L'affaire ne fut pas plutôt entâmée à l'inquiſition, qu'il le fit paroître : c'étoit un gros *in-folio*. L'auteur ne le donnoit que pour l'abrégé des erreurs contenues dans les volumes des *Actes des ſaints*.

Et ces erreurs, en quoi conſiſtoient-elles ? Préciſément dans ces articles : Jéſus-Chriſt n'a pas fait profeſſion de pauvreté évangélique, avant que de l'avoir enſeignée : le baptême de Conſtantin, par le pape Silveſtre, eſt une fable : les donations de ce même empereur à l'égliſe Romaine, ſont une pièce ſuppoſée : il n'eſt pas certain que la face de Jéſus-Chriſt ait été imprimée ſur le mouchoir de ſainte Véronique, ni même qu'il y ait jamais eu une ſainte de ce nom : ſaint Pierre n'a été que quinze ans à Rome : l'égliſe d'Anvers eſt en poſſeſſion de montrer le prépuce de Jéſus-Chriſt ; mais cette égliſe eſt-elle bien aſſurée de l'avoir ? Jéſus-Chriſt a vécu trente-ſept ans : les électeurs de l'empire ne tiennent pas du ſaint ſiège le droit de faire un empe-

reur : enfin, le Mont-Carmel n'étoit pas anciennement un lieu de dévotion, & les carmes n'ont point eu le prophète Élie pour leur fondateur. Les autres articles n'étoient pas plus répréhensibles, & le père Sébastien de Saint-Paul en faisoit monter les erreurs jusqu'à deux mille.

Il regardoit, comme un crime capital, dans le père Papebroch, d'avoir eu raison sur certains points, avec des écrivains tels que Gérard *Vossius* & Claude *Saumaise ;* d'avoir oublié, dans son *Vestibule* du mois de mai, l'année de l'impression ; d'avoir contesté aux carmes qu'ils se soient trouvés aux conciles tenus depuis l'an 448, & qu'ils aient possédé des couvens en Europe avant le quatorzième siècle.

Un écrivain n'a pu s'empêcher de dire : » Il n'y a point d'impertinence » monachale que ce démêlé n'ait fait » avancer à ces fiers descendans des » prophètes Élie & Élisée, auxquels » il faut espérer qu'ils ressembleront » dans la bienheureuse éternité «. La dispute des carmes leur a fait plus de tort qu'une suite avérée de cent siècles d'ancienneté ne leur eut fait d'honneur.

Toute l'Europe ſçavante attendoit avec impatience le jugement de Rome ou de Madrid. L'inquiſition d'Eſpagne prononça le 14 novembre 1695 : elle donna un décret, par lequel elle condamnoit les quatorze volumes des *Actes des ſaints* des mois de mars, d'avril & de mai, comme contenant pluſieurs propoſitions » erronées, hérétiques, » ſentant l'héréſie, périlleuſes dans la » foi, ſcandaleuſes, impies, offen- » ſant les oreilles pieuſes, ſchiſma- » tiques, ſéditieuſes, téméraires, pré- » ſomptueuſes, injurieuſes à pluſieurs » ſouverains pontifes, au ſaint ſiège, » à la ſacrée congrégation des rites, » au bréviaire & au martyrologe Ro- » main, à l'excellence de quelques » ſaints & de pluſieurs écrivains re- » commandables, peu reſpectueuſes » à l'égard des ſaints pères & d'autres » dignes auteurs, & ſatyriques en gé- » néral contre l'état religieux, & ſin- » gulièrement contre l'ordre des car- » mes «.

Leur triomphe ne pouvoit être plus grand : mais voici quelque choſe qui les humilia. Un religieux de la congrégation de ſaint Jean de Dieu, nommé

F. Paul de *Saint-Sébaſtien*, jaloux de leur gloire, vint ſe mettre ſur les rangs, & diſputa d'ancienneté avec eux. Il avoit en main des preuves comme les carmes n'étoient pas les plus anciens cénobites. Il en écrivit, l'an 1696, de l'hôpital d'Antiquera, à ſon général en Eſpagne, & lui manda que, tout bien examiné, vu & revu ſur des titres inconteſtables, il reſtoit à l'ordre des frères de la Charité neuf cent ans de primauté ſur celui des carmes.

Le raiſonnement étoit tout ſimple. Abraham a été le premier général des frères de la Charité : ce grand patriarche fonda l'ordre dans la vallée de Mambré, en faiſant de ſa maiſon un hôpital. Il en fit, après ſa mort, un ſecond dans les limbes, pour y recevoir les enfans morts ſans baptême.

Le frère Paul de Saint-Sébaſtien défioit toute la terre de le convaincre d'erreur, & de lui oppoſer ni bulle ni concile.

La diverſion des frères de la Charité, en mortifiant les carmes, ne ſatisfaiſoit pas les jéſuites. Leurs bollandiſtes avoient été flétris à l'inquiſition d'Eſpagne : ils voulurent laver leur af-

ſront. Ils ſe remuèrent, ils s'intriguèrent, & mirent dans leurs intérêts les gens de lettres & beaucoup de princes. L'empereur Léopold premier ſe plaignit au pape & au roi d'Eſpagne du mauvais traitement fait aux bollandiſtes, condamnés avant que d'être entendus. Ils furent admis à ſe juſtifier au tribunal de l'inquiſition, par un décret qu'elle donna le 3 août 1696. Les PP. Papebroch, Janning & Baërt défendirent, article par article, les propoſitions dénoncées des quatorze volumes des *Actes des ſaints*.

Les carmes ſoutinrent, avec une nouvelle vivacité, leur cauſe & le décret qu'ils avoient obtenu de l'inquiſition. Ils ne lui avoient encore dénoncé que le père Papebroch; mais, alors ils lui dénoncèrent le protecteur des bollandiſtes, l'empereur Léopold lui-même. Ils envoyèrent, à ce tribunal, la lettre de ce prince au roi d'Eſpagne, en la qualifient d'hérétique & de ſchiſmatique. Il eſt vrai que, pour l'honneur de ſa majeſté impériale, ils voulurent bien ſuppoſer que la lettre n'étoit pas d'elle.

Tant de mouvemens de tous les

côtés, reveillèrent Rome : elle examina le livre des *Actes des ſaints*. Les volumes arrêtés reçurent leur paſſeport, à l'exception du *Propylæum*, ou *Hiſtoire chronologique des papes*.

Mais cette cenſure levée n'étoit pas un jugement définitif : on en attendoit un du ſaint ſiège & de l'inquiſition d'Eſpagne. L'inquiſition, excédée de toutes les pourſuites de cette affaire, ne voulut rien décider : elle défendit ſeulement les écrits faits pour & contre. La congrégation du concile ſe conduiſit de même : elle donna un décret le 8 mars 1698, qui faiſoit défenſe, ſous les plus rigoureuſes peines, *de traiter de l'inſtitution primitive & de la ſucceſſion de l'ordre des carmes, par les prophètes Élie & Éliſée*. Le pape confirma ce même décret par un bref *en conformité*.

L'UNIVERSITÉ DE PARIS,

ET

LES JÉSUITES.

Ce procès eſt un procès de deux ſiècles. Commencé vivement, interrompu, repris : il n'a jamais été terminé. Les particularités en ſont intéreſſantes.

Les jéſuites, dès leur inſtitution, reçus avec empreſſement dans pluſieurs états de l'Europe, ne purent mettre le pied en France, ſans y ſoulever preſque tous les eſprits. La prévention contre ces pères étoit ſi générale, qu'on croyoit leur établiſſement diamétralement oppoſé à la bonne conſtitution d'un état. Ils étoient retirés à Paris dans quelque maiſon particulière : mais un homme ſourd aux cris de ſa nation, & voulant ſe montrer ſupérieur aux préjugés vulgaires, oſa donner aſyle aux jéſuites. Guillaume Duprat, évêque de Clermont, les logea dans ſon hôtel de la rue de la harpe, l'an 1550, & leur donna des biens très-conſidérables.

Ce n'étoit pas tout d'avoir ce logement & ces biens, il falloit pouvoir en jouir. L'inſtitut des jéſuites n'étoit pas encore approuvé dans le royaume. Le roi Henri II, à la ſollicitation du cardinal de Lorraine, faiſoit tous ſes efforts pour faire enrégiſtrer au parlement les lettres patentes qu'il avoit accordées à la ſociété; mais le parlement ne ſe preſſoit pas davantage: il ne vouloit point de jéſuites dans le royaume. L'évêque de Paris, Euſtache du Bellai, ne s'en ſoucioit pas non plus. Tous les corps de la ville penſoient de même. La raiſon qu'on apportoit de ce déchaînement univerſel, c'eſt qu'il y avoit bien aſſez de religieux en France.

Le mobile de tout cela étoit l'univerſité de Paris. Il lui revenoit de tous les endroits que les jéſuites ne cherchoient qu'à dominer. On citoit les univerſités d'Allemagne & de Lorraine, pour en avoir fait la triſte expérience. Celle de Paris prit ombrage des jéſuites. Elle avoit déjà beaucoup perdu de ſon crédit (*). Il étoit à crain-

(*) On croit qu'elle fut établie par Charlemagne qui, comme tous les grands hommes, aimoit les

dre

dre qu'elle n'affoiblît encore celui qui lui restoit, en le partageant avec eux. Elle ne voulut point se donner des maîtres.

Non seulement elle refusa d'admettre les jésuites dans son corps, mais elle fit ce fameux décret de l'an 1554; décret où elle motive, avec tant de zèle patriotique, son refus de compter au nombre de ses membres quelqu'un de ceux de la société, qui se donne le nom de Jésus. L'université déclare cette société *périlleuse en matière de foi*, ennemie de la paix, de l'église & de l'état;

---

sciences & les arts. Il attacha beaucoup de considération à ce corps. Pour bien juger du pouvoir de l'université & de son ascendant sur tous les états, il faut la considérer au temps du grand schisme, & sous le règne de Charles VI. „ On la voit alors „ dans les conseils des papes & des rois : on l'en„ tend dans les assemblées générales de l'église : on „ la trouve en relation avec tous les princes de „ l'Europe. Elle a ses orateurs & ses agens partout; „ elle parle de la guerre, des finances, du gouver„ nement civil, de la police des églises ; elle est „ animée d'un zèle qui la multiplie en quelque sor„ te, & qui la fait entrer dans tous les intérêts de „ la chrétienté ". *Nunc seges est ubi Troja fuit, &c.* Observ. sur les écrits mod.

Et l'on voit des moissons dans les champs où fut Troie.

Il faut cependant convenir que cette dégradation qu'on reproche à l'université, pourroit bien prendre sa source dans l'établissement de tant d'autres corps littéraires qui partagent avec elle, ou qui emportent même toute l'attention du public.

formée pour la ruine des fidèles, plutôt que pour leur édification.

La faculté de théologie étoit auſſi animée que les autres. On ne peut avoir idée de ce ſoulevement général contre les jéſuites, que par tout ce qu'on a vu depuis. Le peuple, & le peuple même le moins fait pour connoître de ces ſortes de conteſtations, adopta les mêmes ſentimens, & regarda ces pères comme des monſtres: mais la cour penſa différemment. Les jéſuites y trouvèrent de grands protecteurs; & cette protection ne leur fut pas ſtérile. L'an 1562, leur congrégation fut admiſe en France.

Ils ſongèrent auſſitôt à ſe faire connoître dans Paris. Ils achetèrent, des biens de l'évêque Duprat, une grande maiſon dans la rue ſaint Jacques, appellée la cour de Langres. Ils en firent un collège, ſous le nom de collège de Clermont de la ſociété de Jéſus.

Julien de ſaint-Germain, recteur de l'univerſité de Paris, que l'ouverture d'un tel collège eût du allarmer, ſe trouvoit, heureuſement pour les jéſuites, l'homme le plus indifférent. Ils s'adreſsèrent à lui. Saint-Germain ne conſulte aucune faculté: il n'imagine

pas même que la choſe puiſſe avoir des ſuites funeſtes. Il prend tout ſur lui, & donne aux jéſuites des lettres d'immatriculation, ſous le ſceau privé du recteur. Ils ouvrent alors leur collège : ils donnent des leçons publiques le premier octobre 1564. Maldonat y enſeigna la philoſophie, & Vanège les humanités.

L'univerſité change de recteur. Au pacifique Julien de *Saint-Germain*, ſuccéde, dans le courant de ce même mois d'octobre, Jean Prévôt, ennemi juré des jéſuites. Le premier acte qu'il fait de ſa nouvelle juriſdiction, eſt d'interdire ces nouveaux maîtres. Il leur ôte la liberté de tout exercice de claſſe, juſqu'à ce qu'ils aient conſtaté leur droit d'enſeigner. Requête au parlement de leur part : mais il ne leva point la défenſe. Ce qu'il arrêta ne fut rien moins qu'à leur avantage. Il ordonna que, le 18 février 1565, le recteur Jean Prévôt les interrogeroit.

Jean Prévôt, de partie, devenu juge, les interroge avec la plus grande préciſion. Les demandes & les réponſes furent remarquables. *Etes-vous ſéculiers, réguliers ou moines*, demanda-

t il aux jésuites ? *Nous sommes en France*, répondirent-ils, *tels que la cour nous a nommés ; sçavoir, la société qu'on appelle du collège de Clermont. Etes-vous moines ou séculiers*, reprit Jean Prévôt ? *Ce n'est pas ici*, repliquèrent ces pères, *le lieu de nous faire cette demande. Mais, enfin*, continua-t-il, *êtes-vous véritablement moines, réguliers ou séculiers.* Ils dirent : *Nous avons déjà répondus que nous sommes tels que la cour nous a nommés.*

Ce ton mystérieux mortifia le recteur autant qu'il l'étonna. L'université jugea les jésuites des gens suspects. Elle se confirma dans l'opinion de ne les pas aggréger à son corps. Elle fit défense aux écoliers de prendre des leçons chez eux, & nomma des députés qui poursuivissent l'affaire.

Les plus célèbres avocats briguèrent de plaider cette cause. Le choix tomba sur Versoris qui n'étoit qu'un avocat médiocre, & sur le fameux Étienne Pasquier, l'un des plus beaux génies de son siècle. Le premier étoit pour les jésuites, & le second pour l'université.

Tout Paris se déclara pour elle. Les curés, le prévôt des marchands & les

échevins, les administrateurs même des hôpitaux intervinrent dans le procès. Si les jésuites le gagnoient, on croyoit que c'étoit fait du repos de l'état. Ces idées venoient moins de l'importance d'apprendre un peu de Grec & de Latin, que des conséquences qu'on craignoit qu'il n'en résultât pour la conduite de tant de jeunes gens destinés à remplir les places les plus distinguées. Tout dépend, pour le commun des hommes, des premières impressions qu'ils ont reçues dans leur jeunesse. Les esprits supérieurs ne sont conduits que par eux-mêmes.

Versoris parla pour la société. Il y avoit ce jour-là, au palais, une grande affluence de monde. L'avocat bavarda tout le temps. Son plaidoyer roula sur des comparaisons qui ne disoient rien, sur l'éloge de saint Ignace, sur le nombre des établissemens de son ordre, sur le courage qu'avoient les jésuites de renoncer à des dignités auxquelles il seroit ridicule à la plupart des moines de prétendre. Ce que Versoris dit de mieux, c'est qu'il falloit qu'ils eussent bien du mérite pour avoir tant d'ennemis. Il concluoit que c'étoit une raison

de plus pour confier l'instruction de la jeunesse à ces hommes à talent.

Étienne Pasquier commença par jetter du ridicule sur le verbiage de l'avocat de sa partie adverse. La société ne fut célébrée qu'après ; mais elle n'y perdit rien. Pasquier en fit cet éloge. » Cette société, sous apparence d'enseigner gratuitement la jeunesse, ne » cherche que ses avantages. Elle » épuise les familles par des testamens » extorqués, gagne la jeunesse sous » prétexte de piété, médite des séditions & des révoltes dans le royaume. Avec ce beau vœu qu'elle fait au » pape, elle en a obtenu des privilèges qui doivent faire soupçonner sa » fidélité, & craindre pour les libertés » de l'église de France, l'autorité & » la personne de nos rois, & le repos » de tous les particuliers «. Sa conclusion fut que » cette nouvelle société » de religieux qui se disoient de la société de Jésus, non seulement ne » devoit point être aggrégée au corps » de l'université, mais qu'elle devoit » encore être entièrement bannie, » chassée & exterminée de France «.

Pasquier étoit peut-être trop préve-

nu & pas assez modéré. C'est le même qui nous a donné le *Catéchisme des jésuites*. Aussi l'ont-ils chargé d'invectives, & déchirent-ils encore sa mémoire. Ils lui donnèrent plusieurs démentis formels. Sur ce qu'il répétoit toujours, *Je veux être tondu si j'avance rien de faux*, le père Garasse, dont on connoît le stile grossier & les turlupinades, lui repliquoit : *Oui, vous serez tondu, & c'est moi qui serai votre barbier*. Il est plaisant de voir un Étienne Pasquier traité de sot. Le jésuite l'appelle tout franchement » sot par nature, sot par » becquare, sot par bemole, sot à la » plus haute gamme, sot à double semelle, sot à double teinture, sot à » cramoisi, sot en toutes sortes de sottises «. Un autre bel endroit du père Garasse, c'est son adieu à Pasquier, quand il fut mort, » Adieu, maître » Pasquier ; adieu, plume sanglante ; » adieu, avocat sans conscience ; adieu, » monophile sans cervelle ; adieu, » homme sans humanité ; adieu, chrétien sans religion ; adieu, capital » ennemi du saint siège de Rome ; » adieu, fils dénaturé de l'église, qui » publiez & augmentez les opprobres

» de votre mère ; adieu, juſqu'à ces
» coups de tonnerre qui vous enſéve-
» liront ſous d'autres montagnes que
» dans votre Parnaſſe ; adieu, juſqu'à
» ce grand parlement, auquel vous ne
» plaiderez plus pour l'univerſité «.

Les deux avocats, Verſoris & Paſquier, n'ayant plus rien à dire, Jean-Baptiſte Du Menil, qui faiſoit la charge de procureur général, diſcuta la matière. Il ſe décida contre la demande des jéſuites, attendu l'inconvénient de confier à des gens, la plupart étrangers, la portion la plus chérie de l'état. A l'égard de la fondation de l'évêque de Clermont, Du Menil jugea qu'il falloit la laiſſer ſubſiſter dans l'établiſſement d'un collège, toujours ſous le nom de collège de Clermont ; mais qu'il falloit en faire principal quelque honnête homme qui ne ſeroit d'aucun ordre religieux, & moins encore de celui des jéſuites.

Leur avocat ayant mal plaidé, le parlement ne les aimant point, les concluſions du procureur général étant contr'eux, ils avoient tout à craindre. Ils crurent avoir gagné leur procès, que de ne le pas perdre. Les parties

furent appointées au commencement d'avril 1565, de manière que les jéſuites, ſans être aggrégés à l'univerſité, reſtèrent libres de publier leurs leçons publiquement.

Ils reprennent alors leur fonction. Preſque toute la jeune nobleſſe de France étudie à leur collège. Nouveau ſujet de mécontentement de la part de l'univerſité. C'étoit alors le temps de la ligue. La France étoit armée contre la France. Les jéſuites avoient refuſé de prêter ferment de fidélité à Henri IV. L'occaſion d'éclater contr'eux étoit plus belle que jamais : l'univerſité ne la manque point. Ses quatre facultés s'aſſemblent : elles préſentent requête au parlement, & demandent juſtice de tous les attentats des jéſuites. Cette repriſe du procès ſe fit l'an 1594.

Ils choiſirent Claude Duret pour leur avocat. L'univerſité prit Antoine Arnauld pour le ſien ; ce même Arnauld, moins fameux encore par ſes talens ſupérieurs, que par ceux de tous ſes enfans, & par la haine héréditaire de toute ſa famille contre les jéſuites. Claude Duret ſoutint leurs intérêts de

ſon mieux ; mais il fut blâmé de ſes confrères, pour s'être chargé d'une pareille cauſe. Antoine Arnauld, aſſuré d'être applaudi d'avance, fit des tableaux affreux de la ſociété. Le petit nombre de partiſans des jéſuites n'y trouva pas de reſſemblance.

Ces peintures odieuſes, jointes à celles que *Louis* Dollé, avocat des parties intervenantes, fit des jéſuites, n'excitèrent qu'un cri contr'eux dans toute la France. Plus ils étoient haïs, plus ils avoient beſoin de protecteurs. Le duc de Nevers, le baron de Roſni, le cardinal de Bourbon, les ſoutinrent. Ils furent encore maintenus dans leurs emplois, ſur les concluſions du procureur général, pour lequel Antoine Séguier porta la parole.

Cependant l'orage, élevé contre un des meilleurs & des plus grands rois qu'ait eu la France devient plus terrible. On oſe attenter à la vie de Henri IV. Les jéſuites ſont accuſés d'avoir conduit la main.

Le monarque les avoit comblés de biens. Il avoit fait abbattre cette fameuſe pyramide, élevée en 1595 devant le palais, & chargée d'inſcrip-

tions infamantes pour ces pères. Il leur donna le collège de la Flèche. Le père Coton eut toute sa confiance. Quel motif eut pû, disent-ils, les porter à vouloir se défaire de leur bienfaiteur? Mais le peuple n'écoutoit que sa haine, & les voyoit toujours un poignard à la main. Il fallut les sacrifier au cri national. Ils furent bannis de France.

Leur rappel sembloit désespéré : le parlement n'y vouloit point entendre. De-là ces remontrances si vives de ce corps au roi, & les réponses si sages du roi. Le monarque, n'obtenant rien du parlement qui trembloit pour sa personne sacrée, rappella lui-même les jésuites de force & de sa seule autorité. Mais, quelque bonne volonté qu'il eut pour eux, quelque courageux qu'il fut, il n'osa jamais les rétablir dans toutes leurs fonctions dans la capitale. Ils eurent défense d'enseigner dans leur collège de Clermont. C'est une satisfaction qu'il voulut donner à l'université, depuis si long-temps en guerre avec eux.

Si leur collège de Paris étoit fermé, celui de la Flèche étoit ouvert. Ce qu'ils perdirent [illegible] iers dans une

ville, ils le gagnèrent dans une autre. Bien des jeunes gens des plus grandes maisons du royaume, quittèrent Paris pour la Flèche.

L'affront, fait aux jésuites, subsistoit toujours. Ils voulurent avoir un collège ouvert dans la capitale. Henri IV ne vivoit plus. La régente considéroit encore le père Coton : il s'adresse à elle, pour faire lever la défense portée à regret par le feu roi : le jésuite réussit. Un édit est donné en conséquence, & présenté au parlement. Le parlement consent à l'ouverture du collège de Clermont, à une condition ; c'est que les jésuites se feroient aggréger, dans six mois de temps, au corps de l'université. Attendu la disposition de ce corps à leur égard, ce n'étoit pas leur faire une grande grace ; mais c'en pouvoit devenir une par les circonstances.

L'université étoit divisée. Le fameux syndic, Edmond Richer, tâcha de réunir tout le monde contre les jésuites. Ils n'ont guère eu d'ennemi plus dangereux. Edmond Richer ne connoissoit point les ménagemens. Il joignoit à l'opiniâtreté des gens de sa profes-

sion, une inflexibilité d'esprit particulière. C'étoit un de ces hommes vieillis sur les bancs au milieu de la chicane, endurcis dès l'enfance à la misère, très-embarrassans pour la cour, parce qu'ils ne lui demandent rien, & qu'ils peuvent se passer de tout : c'est un de ceux qui a le moins sacrifié aux préjugés de l'école. Il écrivit pour les libertés de l'église de France, & contre les prétentions des papes. Il changea les règlemens de l'université, toutes les fois qu'elle lui mit l'autorité en main. Devenu syndic, ayant passé par tous les grades d'honneur de son corps, & acquis cet ascendant que donnent sur les esprits des actions hardies, il crut ne devoir écouter que son zèle, qui lui fit beaucoup de partisans & d'ennemis. Sa mémoire est encore chère à bien des ames élevées & républicaines. Il parvint à former une opposition, au nom de toute l'université, à l'enregistrement des lettres patentes accordées aux jésuites.

Pour les rendre encore plus odieux à la Sorbonne, il lui dénonça un ouvrage d'un de ces pères : c'étoit une traduction Françoise de trois sermons

Eſpagnols, prêchés à la béatification d'Ignace de Loyola. La traduction eſt du P. Sollier. On y diſoit, » 1°. qu'Ignace, avec ſon nom écrit ſur un billet, avoit fait plus de miracles que Moïſe n'en avoit fait au nom de Dieu avec ſa baguette ; 2°. que la ſainteté d'Ignace étoit ſi relevée, même à l'égard des bienheureux & des intelligences céleſtes, qu'il n'y avoit que les papes, comme ſaint Pierre, les impératrices, comme la mère de Dieu, quelque monarque, comme Dieu le père & ſon fils, qui euſſent l'avantage de l'avoir ; 3°. que les autres fondateurs des ordres religieux avoient été ſans doute envoyés en faveur de l'égliſe ; mais, que Dieu nous a parlé, en ces derniers temps, par ſon fils Ignace qu'il a établi héritier de toutes choſes ; 4°. enfin, qu'Ignace affectionnoit particulièrement le pape de Rome, le regardant comme le légitime ſucceſſeur de Jéſus Chriſt, & ſon vicaire ſur la terre « : louanges outrées, fauſſes & ridicules. Mais, quel eſt l'ordre religieux qui ne regarde ſon fondateur comme l'unique lumière qui ait paru ?

Edmond Richer n'eut pas affaire à des ingrats. Les jéſuites cherchèrent à lui rendre tout le mal qu'il vouloit leur cauſer. Leur grand objet fut de lui faire ôter le ſyndicat : ils n'y purent réuſſir ; mais ils lui donnèrent d'ailleurs tous les déſagrémens poſſibles, pendant qu'il fut en place. Ils eurent contre lui la protection du chancelier : ce chef de la magiſtrature du royaume ne vouloit plus qu'il fut queſtion de ces querelles. Il alloit donner des lettres patentes pour incorporer les jéſuites dans l'univerſité, malgré elle, lorſque le ſyndic prévient le coup. Richer a l'adreſſe d'oppoſer à l'autorité du chancelier, celle du parlement. Il en appelle à cette cour, comme étant le ſeul tribunal qui dût connoître de l'oppoſition aux lettres patentes, accordées pour l'ouverture du collège de Clermont.

Le parlement n'éclairoit pas moins la conduite des jéſuites, que le faiſoit l'univerſité. Sur l'oppoſition qu'elle avoit faite, il étoit intervenu, l'an 1611, un arrêt qui ordonnoit aux parties de comparoître. Il fallut ſe choiſir de nouveaux avocats. Montholon fut celui des jéſuites, & La Martelière ce-

lui de l'université. Le premier étoit homme de condition, mais avocat peu estimé; le second avoit la plus grande réputation. Ainsi le sort des jésuites fut toujours de passer pour des hommes supérieurs, & de n'en trouver que de médiocres pour les défendre.

Après ce que les Pasquier & les Arnauld avoient dit contre la société, il sembloit que la satyre devoit être épuisée: mais La Martelière montra qu'ils avoient été réservés. Il appella les jésuites faux, ambitieux, politiques, vindicatifs, assassins de rois, corrupteurs de la morale, perturbateurs des états de Venise, d'Angleterre, de Suisse, de Hongrie, de Transilvanie, de Pologne, de Suède, de l'univers entier. » Jamais, dit-il, dans un des plus terribles plaidoyers qu'on connoisse, il » n'y aura de repos parmi nous, tant » que nous serons environnés de ces » ennemis d'un nouveau genre. Ni » nous-mêmes, ni nos enfans, ni nos » rois, ne serons en sureté. Dès leur » naissance on fit, dans ce même » lieu où je parle, les plus terribles » prédictions sur leur projet abomina» ble de renverser les loix divines &

» humaines... Pendant trente ans, les » jéſuites n'ont ceſſé de porter, dans » toute la France, le flambeau de la » diſcorde, & d'y allumer un feu qui » ſembloit ne devoir jamais s'éteindre «. Il repréſentoit l'univerſité pleurant la mort de ſon roi, & les jéſuites élevant à *grands frais ce vaſte edifice* de leur noviciat du fauxbourg ſaint Germain ; l'une fidelle à ſon prince, ainſi qu'à la patrie ; & les autres, vendus à Rome & à la maiſon d'Autriche. Il peignoit tous les jéſuites autant de *Chatel* & de *Barrière*. Il mettoit ces paroles dans la bouche de leur P. Guignard, parlant de Henri III ſon maître. » Si on ne le peut dépoſer ſans » guerre, qu'on lui faſſe guerre. Si » on ne la peut faire, qu'on le tue «.

On applaudiſſoit à chaque inſtant à La Martelière : on crioit ; dans le palais, qu'il falloit encore une fois chaſſer les jéſuites. Le plaidoyer fut également applaudi à l'impreſſion. On le compara aux *Philippiques* de Démoſthène & de Cicéron.

Montholon parle enſuite : il crie à la calomnie, entaſſe raiſonnemens ſur raiſonnemens, faits ſur faits ; le tout noyé

dans des comparaiſons ſans nombre & ſans choix. Montholon fut auſſi mal reçu à vouloir défendre la ſociété, que La Martelière fut applaudi pour la peindre des couleurs les plus affreuſes.

On attendoit avec impatience les concluſions de l'avocat-général *Servin*. Ce magiſtrat avoit beaucoup de conſidération dans ſon corps : Il s'y étoit diſtingué par ſes talens & par ſes grandes lumières. De plus, on le connoiſſoit pour un ennemi décidé des jéſuites. *Servin* chargea encore les portraits qu'avoit fait d'eux La Martelière, & conclut pour l'univerſité. Il demanda, en finiſſant, qu'on fit ſigner à ces pères les quatre articles ſuivans. 1°. Que le » concile eſt au-deſſus du pape; 2°. que » le pape n'a aucun pouvoir ſur le temporel des rois, & qu'il ne peut les en » priver par excommunication ; 3°. » qu'un prêtre qui ſçait, par la voie » de la confeſſion, un attentat ou conjuration contre le roi & l'état, doit » le révéler au magiſtrat; 4°. que les » eccléſiaſtiques ſont ſujets du prince » ſéculier & du magiſtrat politique «.

Qu'on eut alors donné à la Sorbonne ces propoſitions à ſigner, elle y eût été

tout auſſi embarraſſée que les jéſuites. Le premier préſident de Verdun, ſur la protection duquel ils comptoient beaucoup, demanda à ſix de ces pères, venus au plaidoyer de leur avocat, s'ils étoient d'avis de ſigner les quatre articles de Servin, & de les faire ſigner à leur général. Leur réponſe fut que, du moment qu'ils ſeroient de la Sorbonne, ils n'auroient qu'une même doctrine avec elle; qu'ils avoient une règle expreſſe là-deſſus; & que, quant à leur général, ils alloient lui en écrire. Ils ne ſatisfirent point les juges. Le 22 décembre de cette même année 1611, le parlement donna un arrêt, portant défenſe aux jéſuites de *s'entremettre par eux, ou par des perſonnes interpoſées, de l'inſtruction de la jeuneſſe.*

Le pape, au milieu de tous ces troubles, ne s'étoit mêlé de rien; mais il éclata. La cour de France, qui avoit à ménager celle de Rome dans un temps de minorité, tâcha de contenter tout le monde. Le fort de l'orage, contre les jéſuites, étoit diminué. Ce même premier préſident de Verdun règla qu'on ne les feroit point ſigner malgré eux, pourvu qu'ils ſe conformaſſent à la doc-

trine reçue en France : mais il ne leur fut point permis encore d'enſeigner à leur collège de Clermont.

La perte de leur procès fut généralement attribuée à leur grand ennemi Servin qui, quelque temps après, ayant voulu paroître à la cour, y eſſuya, en préſence même de la régente, toutes ſortes de plaiſanteries & de duretés de la part des courtiſans, à la dévotion des jéſuites.

Enfin, le 15 février 1618, leur collège de Clermont fut ouvert à la ſollicitation de la nobleſſe & du Clergé, qui, aux états généraux de l'an 1614, s'étoient réunis pour demander cette grace au roi. L'univerſité n'ayant plus qu'à diſſimuler ſon reſſentiment, trouva néanmoins le moyen de tirer vengeance de ſes rivaux. Elle fit un décret, en vertu duquel tous ceux qui demeurent chez les jéſuites pendant leur cours de philoſophie, ſont exclus des dégrès, quoiqu'ils prennent des leçons des profeſſeurs de l'univerſité. Ainſi les maiſons les plus ſuſpectes l'étoient moins aux yeux des auteurs de ce décret, que celle du collège de Clermont, aujourd'hui de *Louis-le-Grand*,

ſi célèbre par le nombre & le choix de ſes élèves, & par les maîtres excellens qu'il a donnés. Les jéſuites ne ſe ſont adreſſés à aucun tribunal, pour avoir raiſon d'une partialité ſi marquée. Eſt-ce modération, ou plutôt ſageſſe & crainte, d'être mal reçus à porter des plaintes ? Peut-être ſont-ils moins conſternés d'une pareille excluſion, qu'ils ne le ſeroient d'être confondus avec tant d'autres religieux ?

Par ce décret, qui ſubſiſte encore, on peut juger ſi ces deux corps rivaux ſont prêts à ſe réconcilier. Diviſés dans leurs opinions, dans leurs uſages, dans leur méthode d'enſeigner, ils ne ſont occupés qu'à s'abbaiſſer l'un l'autre. » N'humilierai-je donc jamais, diſoit » le père Doucin, cette Sorbonne or» gueilleuſe «. Ces pères & leurs antagoniſtes ſaiſiſſent toutes les occaſions qui ſe préſentent de ſe donner des ridicules (*).

En dernier lieu, dans ce temps ſi critique pour les jéſuites, leurs ennemis

(*) Les jéſuites ont bien ri de l'aventure de M. de Montempuis, ancien recteur de l'univerſité, déguiſé en fille pour aller, *incognito*, à la comédie, & re-

s'attendoient à voir l'univerſité recommencer ſes pourſuites, le parlement l'appuyer & faire revivre ſes arrêts. Le moindre ſouffle eût pu rallumer un feu caché ſous la cendre.

---

connu par ce déguiſement même. On fit une chanſon :

Voici matière nouvelle
Pour les docteurs de Paris,
Dira-t-on Mademoiſelle,
Ou Monſieur de Montempuis ?
Et lon lan la, &c.

LES DOMINICAINS,

ET

LES JÉSUITES,

Les dominicains ont été institués du temps des Albigeois, pour faire tête à ces hérétiques, & les jésuites dans le seizième siècle, pour s'opposer au progrès du luthéranisme & du calvinisme; c'est-à-dire, que les uns & les autres devoient, par état, s'attacher à rétablir la paix dans l'église. Ils ont en effet travaillé beaucoup à remplir cet objet: mais, en voulant éteindre des divisions funestes, ils n'ont fait qu'allumer une guerre horrible.

L'histoire des congregations de *auxiliis* est plus honteuse peut-être à l'esprit humain, que celle de toutes les hérésies du monde. Ceux qui ont eu la principale part dans ces disputes célèbres, ont marqué plus de mauvaise foi que n'en ont montré, dans les leurs, tant de chefs de secte déclarés, & par là même moins à craindre. Voici le précis

de cette hiſtoire de la chicane & de la haine, de la politique & de la fauſſeté.

Le fameux père Aquaviva, élu général des jéſuites, l'an 1581; cet homme qui fut ſi longtemps ſouverain & tout puiſſant dans ſon ordre, entreprit de faire revenir les eſprits ſur la doctrine des jéſuites, ſi généralement décriée. Il fit travailler ce qu'il y avoit de meilleurs ſujets parmi eux à un directoire des études. Quand le règlement fut dreſſé, il le fit imprimer à Rome, & publier enſuite dans toute la compagnie, pour qu'elle eût à s'y conformer.

La doctrine de ſaint Thomas étoit fort recommandée dans ce directoire, ſuivant l'intention de S. Ignace. D'ailleurs il n'y étoit point parlé de ſuivre ou de ne pas ſuivre l'ange de l'école ſur le chapitre de la prédeſtination.

Un jéſuite de Salamanque, nommé le père Prudence de Monte-major, s'arrangea là-deſſus. Il fit ſoutenir publiquement, dans cette ville, une thèſe qui étoit ou paroiſſoit être le contrepied de la doctrine des dominicains. Le jéſuite Eſpagnol combattoit la prédétermination phyſique, & tâchoit d'établir la preſcience divine des futurs contingens conditionnels,

conditionnels, indépendamment d'aucun décret abſolu précédent. Il n'eſt pas aiſé de dire qui le premier s'eſt douté de la prémotion phyſique. Les jéſuites veulent qu'elle ne fît que d'éclore, du moins telle qu'on la ſoutenoit alors, & qu'on l'a depuis enſeignée. Les dominicains en font ſaint Thomas le père: mais, que ce ſoit ou ne ſoit pas un enfant ſuppoſé, la diſcuſſion eſt inutile.

Dans le temps de ces tentatives du père Prudence de Monte-major, Bagnès ſe trouvoit juſtement à Salamanque. Le dominicain eut avis de la thèſe qu'on alloit ſoutenir aux jéſuites : il vole à leur collège, entre dans la ſalle comme la thèſe étoit commencée, & argumente ſur la poſition qui l'avoit révolté. La diſpute s'échauffe : Monte-major & Bagnès en viennent à des perſonnalités. Celui-ci ſe retire furieux.

Il ſe promet bien d'avoir une prompte vengeance du jéſuite. Bagnès travaille jour & nuit à la réfutation de la thèſe. Il en dreſſe une cenſure très-longue & très-raiſonnée qu'il envoie à l'inquiſition de Valladolid. La cenſure contenoit ſeize propoſitions que Ba-

gnès jugeoit détestables, & qu'il disoit appartenir au père de Monte-major. Les propositions étoient effectivement très-répréhensibles. Malheureusement pour le censeur, elles se trouvèrent tout le contraire de celles qu'on avoit soutenues.

Les idées du jésuite n'en eurent que plus de cours. Bagnès fut désespéré. C'étoit, selon ses ennemis, un scholastique encore plus rempli de suffisance, de jalousie basse & d'hypocrisie, que d'érudition & de pédantisme. Son désespoir redoubla quand ce digne soutien de la prédétermination physique eut nouvelle qu'un autre jésuite fameux, *Louis Molina*, avoit composé un ouvrage tout exprès, pour rendre sensible à tout le monde la manière dont Dieu agit sur les créatures, & celle dont les créatures lui résistent.

Ce *Louis Molina* étoit un homme réellement singulier. C'est un autre Christophe Colomb dans le monde théologique. Dans ce pays scabreux, où l'invention est si dangereuse, il osa tracer des routes nouvelles. Il établit ses principes, en distinguant l'ordre naturel & l'ordre surnaturel, la prédes-

tination à la grace & la prédeſtination à la gloire, la grace prévenante & la coopérante. C'eſt à lui qu'on eſt redevable de deux idées rares ; le concours concomitant & la ſcience moyenne. Suarès eſt le père du congruiſme.

Dieu, par ſa ſcience moyenne ; conſulte habilement notre volonté, pour ſçavoir ce que nous ferons quand nous aurons reçu ſa grace. Enſuite, ſelon l'uſage qu'il voit que fera le libre arbitre, il prend des arrangemens, en vertu du congruiſme, qui nous engagent à faire le bien, & même à y perſévérer juſqu'à la mort, ſans néanmoins nous y déterminer directement & par ſa toute-puiſſance. C'eſt de la part de Dieu une grande habileté à ménager la volonté de l'homme, ainſi qu'un miniſtre adroit & pénétrant ménageroit celle de ſon prince, pour l'amener à tout ce qu'il voudroit. Dieu, prévoyant toutes les circonſtances où nous nous trouverons, prévoit en même temps que, s'il nous donne une certaine grace, il nous plaira d'y conſentir. Il ſe détermine à nous la donner ; & voilà la grace congrue. Le moliniſme paroiſſoit trop odieux ; c'eſt pour le tempérer &

le faire recevoir que le congruiſme fut imaginé.

Le livre de Molina étoit intitulé ; *Concorde de la grace & du libre arbitre.* C'eſt une production bien digne de l'Eſpagne, preſque auſſi ſtérile en bons écrivains, que féconde en auteurs ſcholaſtiques. Le cardinal Baronius compare ce théologien jéſuite à un ſerpent qui échappe des mains par ſes artifices & par des proteſtations de catholicité.

Auſſitôt que le livre de la *Concorde* eut paru, Bagnès & ſes confrères (car il avoit déjà mis dans ſes intérêts une grande partie de ſon ordre) oublièrent la thèſe de Monte-major. Ils tournèrent leur fureur contre Molina. Son livre leur parut bien autrement à craindre que la thèſe. Ils crièrent qu'on n'avoit rien vu de ſi abominable ; que la ſcience moyenne n'étoit pas à beaucoup près quelque choſe d'auſſi raiſonnable que la prémotion phyſique ; qu'il n'y avoit pas de comparaiſon de l'une à l'autre, ſurtout pour la clarté. Ils donnèrent, en réfutation des idées de Molina, d'autres idées qu'ils crurent plus juſtes & plus lumineuſes. Tout leur ſyſtême porte ſur ces paroles, qui ſont le préci-

de pluſieurs paſſages de ſaint Auguſtin.
» La grace tire ſon efficace de la toute-
» puiſſance de Dieu & du ſouverain
» domaine qu'il exerce ſur les volon-
» tés des hommes, comme ſur toutes
» les autres créatures (*) «.

Bagnès, dans l'enthouſiaſme des opinions qu'il ſoutenoit, & ſe moquant de celles des jéſuites, écrivit pour en faire ſentir le ridicule. Molina n'en trouvoit pas moins dans la prémotion, & répondit très-vivement. Les jéſuites ſoutinrent leur confrère, & les dominicains le leur. On ſe traita de part & d'autre d'hérétiques. Les dominicains appellèrent les jéſuites pélagiens, & ceux-ci appellèrent les dominicains calviniſtes. Tous les moines, toutes les univerſités d'Eſpagne prirent parti dans cette affaire.

Elle fut miſe entre les mains des grands inquiſiteurs du royaume. Les intéreſſés, la voyant portée à ce tribunal, y ſoutinrent leurs prétentions avec toute la vivacité poſſible. Ils voulurent chacun prouver que leur doctrine n'étoit que la doctrine des pères & celle de l'égliſe.

(*) Abr. de l'*Hiſt. eccl.* t. X. 117.

Le bruit de ces diviſions paſſa de Valladolid à Rome. Il n'étoit pas poſſible que le pape portât un jugement certain ſur la queſtion préſente. Il n'en recevoit de tous les endroits que des expoſés très-infidèles. Rome en entrevit aſſez pour être allarmée : elle évoqua promptement la diſpute, ordonna le ſilence aux deux partis, qui ne le gardèrent ni l'un ni l'autre.

Les dominicains étoient indignés que la doctrine de ſaint Thomas, une doctrine approuvée depuis ſi long-temps dans toutes les écoles, ſe trouvât compromiſe avec quelques idées extraordinaires & nouvelles : mais, ce qui révoltoit encore plus ces révérends pères contre la ſociété, (car il faut remonter à la vraie origine de la querelle) c'eſt le grand crédit qu'elle acquéroit en Eſpagne & ailleurs, au préjudice de leur ordre qui dépériſſoit tous les jours. Le nombre de leurs chaires de théologie avoit diminué à ſon profit. Ils n'étoient plus les prédicateurs ni les directeurs à la mode. Ils avoient ceſſé de donner des confeſſeurs aux rois & aux empereurs de la maiſon d'Autriche, il ſemble que, dès les pre-

mières années de la conversion d'Ignace, ils prévissent combien son institut leur seroit un jour nuisible. Que d'altercations ne s'élevèrent point entr'eux & les zélés compagnons de ce politique fondateur (*) ! Elles ont été les semences des divisions dont je parle.

Toutes les parties du monde retentirent des cris des dominicains. Ils écrivirent que le livre de *Molina étoit le précurseur de l'antechrist.* Le célèbre Melchior Canus mandoit à la cour de Madrid : » Plaise à Dieu qu'il n'en soit » pas de moi comme de Cassandre, à » qui l'on n'ajouta foi qu'après la prise » de Troie. Si l'on souffre que les pè» res de la société continuent sur le » pied qu'ils ont commencé, je prie » Dieu que le temps n'arrive pas où » les rois même voudront leur résis» ter, & ne le pourront.

(*) Si les dominicains lui rendirent quelque service à Manrèze, ils le dispensèrent de reconnoissance à Salamanque. Ils le firent tenir, lui & ses compagnons, vingt-deux jours dans les prisons de la ville, parce que ces nouveaux inspirés s'érigeoient avec eux en catéchistes & en directeurs. Les dominicains avoient représenté à la police, qu'il étoit contre le bon ordre de faire le capable, avant d'avoir pris ses dégrés en théologie.

Un autre dominicain, Alphonſe Vindano, alloit dans toutes les villes d'Eſpagne, criant en chaire que les jéſuites, leur père Ignace & ſes compagnons étoient à *tous les diables;* qu'on pouvoit l'en croire ſur ſa parole, puiſqu'il avoit été envoyé du ciel pour le révéler. Lanuza lui-même, dont on a ſi vivement ſollicité la canoniſation, étant provincial des dominicains, crut devoir, en conſcience, préſenter à Philippe II cette requête injurieuſe aux jéſuites, dans laquelle on s'exprime ainſi à leur ſujet. » Ils attirent & s'attachent un grand nombre de perſonnes dans les écoles, par l'adreſſe » avec laquelle ils font entendre que » chacun, par leur crédit, obtiendra » ſurement tout ce qu'il voudra; qu'ils » feront donner aux eccléſiaſtiques des » bénéfices, aux gens du barreau des » cliens, aux étudians les ſaints ordres, aux docteurs des chaires de » théologie, à tous, enfin, des avantages proportionnés à leur dévouement pour la ſociété «.

Lanuza, dans ſa requête, prioit le monarque de faire lever la défenſe du pape de traiter des matières ſur la ſcien-

ce moyenne & sur la prémotion physique, jusqu'à ce que sa sainteté eut décidé quelque chose. Philippe II, qui avoit de grands intérêts d'état à soutenir, ne voulut pas se mêler de ces querelles de l'école.

Cependant les consulteurs, pour l'examen du livre de Molina, étoient nommés. Ils devoient faire la fonction de juges; &, si l'on en croit un historien récusable (*), ils se montrèrent tous parties, à la réserve de deux que les dominicains ne purent gagner. Ces pères, accrédités à la cour de Rome, avoient eu le secret de prévenir en leur faveur tout ce qui environnoit sa sainteté. Ils avoient la protection des deux cardinaux, Alexandrin & d'Ascoli, autrefois de leur ordre, & prédéterminés à l'affectionner encore.

Le rapport que les consulteurs firent du livre de Molina, fut peu favorable. Clément VIII pouvoit prononcer : il n'aimoit pas les jésuites. C'étoit une raison de plus pour leur donner cette mortification; mais il voulut d'autres

(*) D'Avrigni, t. X. 77.

éclairciſſemens. Le général, Claude Aquaviva, repréſenta au pape les mauvaiſes intentions des conſulteurs, l'aſſura qu'on avoit pris pour des erreurs des vérités inconteſtables. On apprend, dans les *Mémoires chronologiques & dogmatiques* du père d'Avrigni (*), que certains n'avoient pas même lu ce livre. De ſemblables accuſations décréditent plus une cauſe, qu'elles ne la ſervent. Les nouvelles repréſentations du général, appuyées de celles de Robert Bellarmin, créé nouvellement cardinal, & la mort du cardinal Alexandrin, achevèrent de déterminer le pape à faire revenir les conſulteurs ſur tout ce qu'ils avoient fait.

Ils étoient ſi fermes dans leurs principes, que, de ſoixante-une propoſitions qu'ils avoient d'abord relevées dans le livre de Molina, ils vinrent à quarante-neuf, enſuite à quarante-une, & enfin à vingt. Le pape en marqua ſon étonnement aux conſulteurs, qui ne ſe rétractèrent point. Alors, de peur

(*) t. I. 82.

de rien faire contre la religion & contre la plus exacte juſtice, ſa ſainteté ordonna des diſputes réglées, où elle voulut aſſiſter.

Clément VIII étoit très-éclairé, & en état de juger par lui-même. Il fut libre à chaque corps de prendre le théologien qu'il voudroit, pour ſoutenir ſa cauſe commune. Les dominicains choiſirent Alvarès pour le leur, & Valentia fut celui des jéſuites.

Ce fut le 20 Mars 1602, qu'on ouvrit la première congrégation, appellée comme toutes le ſuivantes, *de auxiliis*, *des ſecours*; parce qu'il s'agiſſoit effectivement, dans cette diſpute, du ſecours que Dieu donne à la volonté foible des hommes pour les porter à faire le bien.

Cette congrégation ſe tint dans une ſalle du Vatican. Le pape, qui y étoit en perſonne, avoit à ſes côtés deux cardinaux, *Pompée Perigonius & Camille Borghèſe*. Les conſulteurs, qui ſont toujours des moines, étoient placés ſur des ſièges plus bas. Les deux généraux d'ordre ſe trouvèrent auſſi à la diſpute, comme pour animer chacun leur combattant.

Avant que d'être engagée, le pape exposa l'importance de l'affaire & toute l'attention qu'elle méritoit. On veut que son discours n'ait été qu'une (*) invective très-vive contre les jésuites, & qu'il leur ait adressé ces paroles : » Que prétendez-vous donc ? N'êtes-» vous point effrayés d'introduire » dans l'église de Dieu, la doctrine » de Pélage plutôt que d'abandonner » les intérêts de Molina ? Considérez, » je vous prie, à quel péril vous ex-» posez le monde chrétien par vos » disputes. Ne préférez point vos in-» térêts particuliers au bien commun » & au salut public : cédez aux saints » pères ; cédez à la vérité «.

Le discours de sa sainteté fini, le théologien des jésuites parle le premier en faveur de la science moyenne : celui des dominicains tâche d'établir ensuite la prémotion physique. L'un & l'autre mirent en usage toute l'étendue de leur érudition & toutes les subtilités de leur esprit ; mais Alvarès avoit moins de ressources dans le sien. Le jé-

(*) Abrég. de l'*Hist. eccl.* t. X. 1030.

ſuite Valentia, théologien habile, terraſſa bientôt le dominicain.

Le général des dominicains, tremblant pour la gloire de l'ordre, ſubſtitua bientôt à ce foible champion un athlète redoutable, le révérend père Thomas Lémos. On a fait de ce théologien eſtimable un portrait ridicule. (*) Lémos eſt repréſenté comme l'homme à qui la diſpute convenoit le mieux, ayant un port de héros, la conſtitution la plus robuſte, un regard fixe & menaçant, une poitrine excellente, une voix de tonnerre, beaucoup de préſomption & très-peu de ſçavoir; mais il eſt permis d'en appeller à ſes ouvrages & à ſa réputation en Italie & en Eſpagne. C'eſt ce même homme que ſes admirateurs aſſurent avoir refuſé le chapeau de cardinal, ſans compter quelques *petites prélatures* qu'on lui avoit auparavant offertes.

Valentia n'avoit pour lui qu'un grand nom. Ce jéſuite, d'une ſanté foible, épuiſé encore par les fatigues de pluſieurs congrégations, ſe trouva mal un

(*) Mém. chron. & dog. t. I. 82.

jour en préſence de ſa ſainteté, qui lui commanda de s'aſſeoir. La diſtinction étoit flateuſe pour le jéſuite, dont le pape eſtimoit les talens; mais le dominicain prit autrement la choſe. Lémos crut que Valentia s'étoit évanoui, terraſſé par la force des raiſons. La ſanté du jéſuite alla toujours en dépériſſant; il mourut, quelque temps après, à Naples, n'ayant pu recouvrer aſſez de force pour reprendre la diſpute.

Lémos ſe glorifioit d'avoir réduit ſon adverſaire à falſifier un paſſage de ſaint Auguſtin. Le jéſuite avoit effectivement cité faux; le dominicain l'en convainquit. Souvent on altère un fait ſans vouloir tromper, &, plus ſouvent encore, afin d'induire en erreur. Les apparences furent contre Valentia: c'eſt là-deſſus qu'il eſt appellé (*) » le » nouvel Ananie, qui a menti, en pré» ſence du ſucceſſeur de Pierre, dans » une affaire qui intéreſſoit toute l'é» gliſe, & où il s'agiſſoit des droits » du ſaint Eſprit ſur le cœur de l'hom» me «. On nous aſſure que le pape,

(*) Abr. de l'hiſt. t. X. 204. & ſuiv.

à la falſification du paſſage appella Valentia *menteur*, *fourbe*, *fripon*. On nous garantit encore ce propos de ſa ſainteté, quand elle apprit la mort du jéſuite : » S'il n'a point eu d'autre grace » que celle qu'il a défendue, il ne ſera » pas allé en paradis «.

Quoiqu'on ſe fût aſſemblé pour éclaircir les choſes, elles étoient plus embrouillées qu'auparavant. Un jéſuite, Achilles Gaillard, vint alors faire part à ſa ſainteté d'un moyen ſûr qu'il avoit de les arranger & de contenter tout le monde, pourvu que chacun voulût relacher un peu de ſes droits, & que les dominicains acceptaſſent la ſcience moyenne, en même temps que les jéſuites admettroient la prédeſtination gratuite. Il offrit de faire un accord raiſonnable de ces deux ſyſtêmes. De peur qu'on ne le ſoupçonnât d'avoir été engagé à cette démarche par ſes confrères, il eut grand ſoin d'avertir qu'il l'avoit faite de ſon propre mouvement.

Cette prédeſtination gratuite, c'eſt-à-dire, ſi dieu fixe le nombre de ceux qui ſont ſauvés avant que d'avoir égard à leurs mérites, tempérée ainſi, ne fut

point du goût des dominicains. Ils refusèrent l'accommodement d'Achilles Gaillard. Quelle folie auſſi de vouloir que des théologiens ne diſputaſſent plus !

Les congrégations continuèrent toujours, quoique celui qui les avoit fait naître, Molina, fût mort à Madrid, l'an 1601 ; trop tard ſans doute pour le repos du monde théologique, mais aſſez tôt pour n'être pas témoin lui-même des ſuites terribles de ſon ſingulier ouvrage de *la Concorde*.

Le jéſuite Pierre Arrubal remplaça le père Valentia ; mais Arrubal ne tint pas non plus contre les poumons de l'infatigable Lémos, qui, outre les talens dont l'avoit gratifié l'auteur de la nature, avoit mis dans ſes intérêts la cour céleſte. Toutes les fois & tout le temps que Lémos diſputoit, il étoit environné d'une gloire en manière de couronne, dont les yeux même des cardinaux étoient éblouis. C'eſt le révérend père Chouquet dominicain qui nous atteſte ce prodige dans ſon curieux livre, *Des entrailles maternelles de la ſainte Vierge, pour l'ordre des frères prêcheurs*.

A Pierre Arrubal succéda La Bastide. Ce ne fut qu'à force de se relever les uns les autres, que les jésuites vinrent à bout de l'indomptable Lémos, le réduisirent à se trouver mal à son tour & à disparoître quelque temps.

Pendant qu'on disputoit d'une part, on négocioit de l'autre. La plupart des puissances de l'Europe prirent parti dans ce procès. La cour d'Espagne, mécontente des jésuites qui avoient ménagé la paix de Henri IV avec Rome, demandoit pour les dominicains un jugement définitif: la cour de France s'y opposoit; les jésuites faisoient leurs efforts pour qu'elle l'emportât. Les cardinaux Bellarmin & Duperron, qui leur étoient dévoués, souhaitoient qu'il se tint un concile général; mais leur idée ne put avoir lieu. Les jésuites, voyant que les circonstances ne leur étoient pas favorables, n'eurent alors qu'un objet, de faire reculer la décision. Ils en parlèrent à Henri IV, qui chargea le cardinal Duperron de tâcher d'obtenir cette grace du pape.

Duperron étoit à la fois homme de lettres, négociateur & courtisan ha-

bile (*). Il ſervoit les jéſuites, qui pouvoient le ſervir lui-même auprès du monarque. Il oſa dire à Clément VIII que, ſi l'on faiſoit un décret en faveur de la prédétermination, il le feroit ſouſcrire à tous les proteſtans de l'Europe.

Clément VIII penchoit pour le ſyſtême des dominicains; mais il n'anathématiſa point le livre de *la Concorde*. On prétend qu'il avoit déjà dreſſé une bulle pour le condamner: on ſpécifie juſqu'au jour où cette bulle devoit être publiée; c'étoit la veille de la pentecôte. Toutes ces circonſtances diſent beaucoup & pourroient prévenir en faveur d'un parti. Ce qu'il y a de vrai ſur le compte de Clément VIII, c'eſt qu'il ſe donna beaucoup de peine pour ſe mettre au fait des queſtions agitées, & qu'elles causèrent ſa mort. Léon XI lui ſuccéda, mais pour très-peu de temps. Ce n'eſt que ſous Paul

(*) Combien c'eſt mal le connoître que de lui prêter cette impiété, en parlant à Henri IV, enchanté d'un diſcours que Duperron venoit de faire contre les athées. » Sire, ſi votre majeſté vouloit m'entendre, j'en ferois un meilleur pour l'athéiſme ».

V, que le fil de ces disputes fut repris, malgré, dit-on, les efforts des jésuites pour qu'elles fussent abandonnées par le nouveau pape, & qu'il fût libre aux deux partis de rester chacun dans ses opinions, qui n'attaquoient pas les dogmes de la foi.

Personne n'étoit plus en état que Paul V de prononcer sur cette matière. N'étant encore que cardinal, Camille Borghèse, il avoit assisté aux congrégations. Celles qu'il ordonna furent composées des mêmes prélats & des mêmes consulteurs que Clément VIII avoit fait assembler.

La Bastide & Pérès furent les théologiens de la société. Lémos reprit le commandement des troupes prédéterminantes. Il ne s'étoit éclipsé pour un temps que pour reparoître plus glorieux. Les dominicains eurent seulement une attention dans la reprise du combat, c'est de donner à Lémos un second, le père Alvarès. Celui-ci remarque-t-on, parloit très-peu, par considération pour son confrère qu'il laissoit briller.

Dans toutes les congrégations tenues sous Clément VIII, les jésuites

avoient toujours été ſur la défenſive: les dominicains n'avoient publié aucun des argumens qu'on peut faire contre la ſcience moyenne. Paul V voulut que les jéſuites fuſſent aggreſſeurs à leur tour, & montraſſent les côtés foibles de la prémotion phyſique : cet ordre fut exécuté parfaitement.

Quand Alvarès & le grand Lémos ſe ſentirent preſſés par les argumens les plus ſimples, mais les plus convainquans, ces redoutables ſoutiens de leur parti ne s'entendirent plus eux-mêmes & ne furent entendus de perſonne. Ils ſe jettèrent dans la diſtinction du *ſens compoſé & diviſé* (*). Ils convinrent que Calvin avoit ſoutenu, comme eux, une grace efficace par elle-même; mais ils nièrent que Calvin en cela fût hérétique, & prétendirent qu'il ne l'avoit été que dans cette conſéquence fauſſement tirée d'un principe très-vrai : » Que le conſentement de la volonté » s'enſuivoit néceſſairement par une » néceſſité de conſéquent « : au lieu

(*) Mém. chron. t. I. 29.

que les dominicains ſoutenoient que » le conſentement de la volonté n'é- » toit néceſſaire que d'une néceſſité » de conſéquence «.

Lémos diviſa & ſubdiviſa encore la prédétermination phyſique. Il en attribua une aux pélagiens, une autre à Calvin, & une troiſième aux dominicains, la ſeule vraie & catholique, au jugement de l'incomparable Lémos. Il crut s'appercevoir que tout le monde, dans l'aſſemblée, lui en faiſoit compliment. Pour lui, il s'humilioit de ſes triomphes & les *rapportoit au ſeigneur*, en s'écriant avec l'apôtre : *C'eſt par la grace de Dieu que je ſuis ce que je ſuis* (*).

Lorſque Paul V vit la cauſe ſuffiſamment inſtruite, il ſe fit donner par écrit le ſentiment des conſulteurs. Leurs opinions ne furent pas plus fa-

(*) C'eſt dommage que Lémos, pour foudroyer les ennemis du ſyſtême prédéterminant, n'ait pas ſçu la révélation faite depuis à un de ſes confrères. Ce dominicain, extrêmement au fait des événemens de l'autre monde, a écrit que les anges n'avoient été précipités dans l'abyſme, que ſur le refus d'accepter la prémotion phyſique qui leur avoit été préſentée par Dieu même, & que Simon le magicien n'avoit été en diſpute avec ſaint Pierre, que parce que l'impoſteur avoit eu la même déraiſon que les anges rébelles, *Mém. chro. & dog. t. I, 71.*

vorables au ſyſtême de Molina. Mais on avoit affaire à un pape qui n'étoit point aliéné des jéſuites ; il eût voulu ramener les conſulteurs à un ſeul avis. Jugeant la choſe impoſſible, il ordonna, ſous peine d'excommunication, un profond ſilence, & ſe chargea lui-même de réduire les argumens pour & contre dans un ſens clair & précis.

Vint alors le fameux interdit des états de Veniſe. Les jéſuites Vénitiens ſe rangèrent du côté de Rome, quoiqu'ils euſſent dû préférer leur patrie. Ils furent bannis de Veniſe & y revinrent beaucoup plus tard que les capucins & les théatins, qui avoient ſuivi leur exemple.

Cet entier dévouement des jéſuites pour le ſaint ſiège ne leur nuiſit pas auprès de Paul V. Le cardinal Duperron, qui avoit du crédit ſous ce pape, fit valoir cette action hardie. La foudre du Vatican, prête, dit-on, une ſeconde fois à les frapper, fut retenue. Les mêmes perſonnes qui ont fait courir le bruit que Clément VIII avoit dreſſé une bulle contre la doctrine de Molina, veulent auſſi que Paul V en ait dreſſé une autre à laquelle il a manqué ſeu-

lement la promulgation : elles vont juſqu'à produire une copie. Leurs adverſaires s'inſcrivent en faux & ſe prévalent de ce que la bulle n'a pas été fulminée ; mais cela prouve-t-il qu'elle n'ait pas exiſté. Ce défaut de publicité a cauſé & cauſe encore bien des regrets. Ceux que témoigne l'abbréviateur de *l'Hiſtoire eccléſiaſtique*, ne ſont pas le langage de l'impartialité. » Par » un terrible jugement de Dieu, s'é- » crie-t-il, les bulles contre Baïus » avoient été rendues publiques, au » lieu que la déciſion dreſſée par l'or- » dre de Paul V n'a jamais été pu- » bliée «. Ce même écrivain cite ces paroles de l'évêque de Montpellier, Colbert : » Si Paul V s'étoit rendu aux » ſages remontrances qui furent faites » pour publier la bulle contre Molina, » il auroit épargné à l'égliſe tous les » maux qu'elle éprouva depuis ; au » ſaint ſiège, cette foule de décrets » qu'a produits ſa complaiſance pour » les jéſuites ; aux jéſuites, le malheur » d'être devenus une pierre d'achop- » pement dans Iſraël ; aux fidèles, ce- » lui d'être dirigés par des hommes » qui ne connoiſſent de la religion

» que l'extérieur, qui ont établi des » maximes pour juſtifier les péchés, » & qui, voulant accorder les paſſions » avec l'évangile, ne réforment pas » les paſſions, mais détruiſent l'évan- » gile «.

Tout ce qu'on peut dire de certain à ce ſujet, c'eſt que le pape Paul V ne condamna ni la doctrine des jéſuites ni celle des dominicains. Il ordonna très-ſagement aux deux partis de vivre en paix & de s'abſtenir d'injures, ſe réſervant le droit de publier la déciſion du fond de ces diſputes, quand il le jugeroit à propos. Il fit en même temps ſignifier ſes dernières volontés à tous les nonces apoſtoliques & aux grands inquiſiteurs, faits pour reconnoître ſa juriſdiction. Les généraux des deux ordres furent chargés de contenir leurs inférieurs.

L'impreſſion que fit cette modération du pape ſur les dominicains & ſur les jéſuites fut bien différente, ſelon certains auteurs. Les premiers furent au déſeſpoir, & les autres au comble de la joie. Les jéſuites pouſsèrent la maladreſſe juſqu'à faire des réjouiſſances publiques, à tenir leurs collèges fermés

fermés pendant quelques jours, à faire de très-belles illuminations. Ils donnèrent des feux d'artifice, repréſentèrent des comédies, firent dreſſer des arcs de triomphe au haut deſquels étoient gravés, en caractères d'or, ces deux mots : *Molina victorieux.*

Cet eſprit de paix qu'avoit recommandé le pape, fut la choſe à laquelle on penſa le moins. Les dominicains & les jéſuites cherchèrent toutes les voies de ſe nuire : il reſta entre ces deux corps une animoſité ſourde. Le duc de Lermes, miniſtre de Philippe III, roi d'Eſpagne, en appréhendant les ſuites, voulut la faire ceſſer. Il s'établit médiateur entre ces religieux ennemis : il tâcha de les amener à l'unité de doctrine, mais toujours en vain. Le duc tiroit des paroles poſitives des uns & des autres ; mais aucun ne gardoit la ſienne. Ce miniſtre reconnut ſa ſottiſe, abandonna ſon projet & vit combien il eût été plus facile de reconcilier les puiſſances les plus ennemies, que deux corps diviſés.

Néanmoins le temps, qui calme tout, appaiſa les eſprits. Les jéſuites, pour ne pas avoir l'air de pélagiens ou ſémi-

pélagiens, tempérèrent leur molinisme, par ordre de leur général *Aquaviva*. Ils y mirent une certaine quantité de prédestination gratuite (*). La plupart des dominicains, de peur de paroître calvinistes, adoucirent également leur grace efficace par elle-même. Ils en sont venus, selon le témoignage d'un historien (**) qui leur est très-favorable, & qui gémit d'être obligé de faire cet aveu, ils en sont venus au point d'admettre une *grace suffisante*, un *pouvoir prochain*, un *état de pure nature*: ménagemens, ajoute cet historien, qui révoltent les véritables thomistes & quelques ames privilégiées. C'est d'après Pascal qu'il croit être en droit de se plaindre, & rapporte ces paroles adressées à un dominicain dans la deuxième provinciale : » Allez,

(*) On confonds communément, & pour éviter toute discussion, je confond moi-même le système de la prédestination gratuite avec celui de la prédétermination physique. Cependant l'un n'a pas une liaison nécessaire avec l'autre. Plusieurs molinistes admettent la prédestination gratuite, en rejettant la prédétermination physique; & l'on peut être prédéterminant, quoiqu'on n'admette que la prédestination *post prævisa merita*, après les mérites prévus.

(**) Abr. de l'Hist. eccl. t. X. 141. 143. 148.

» mon père, allez; votre ordre a reçu
» un honneur qu'il ménage mal. Il
» abandonne cette grace qui lui avoit
» été confiée & qui n'a jamais été
» abandonnée depuis la création du
» monde: cette grace victorieuſe, qui
» a été attendue par les patriarches;
» prédite par les prophêtes; apportée
» par Jéſus-Chriſt; prêchée par ſaint
» Paul; expliquée par ſaint Auguſtin,
» le plus grand des pères; confirmée
» par ſaint Bernard, le dernier des
» pères; ſoutenue par ſaint Thomas,
» l'ange de l'école; tranſmiſe de lui
» à votre ordre; maintenue par tant
» de vos pères, & ſi glorieuſement
» défendue par vos religieux, ſous les
» papes Clément & Paul «.

Tous ces arrangemens, pour rapprocher les jéſuites de leurs adverſaires, ſont-ils expoſés fidélement? Les dominicains reconnoiſſoient des graces *ſuffiſantes* du temps des diſputes. Les ouvrages ſeuls d'Alvarès & de Lémos font foi de ce fait. Rien ne montre mieux la différence réelle du janſéniſme au thomiſme, que la réflexion mal-adroite de Paſcal.

MESSIEURS DE PORT-ROYAL; ET LES JÉSUITES.

Les meſſieurs de Port-royal furent ainſi appellés, à cauſe du nom d'une célèbre abbaye de bernardines, près de Chevreuſe, à ſix lieues de la capitale. Ils s'étoient fait bâtir des cellules dans l'enceinte de la maiſon. Pour avoir quelque idée de leur genre de vie, il faut ſe les repréſenter levés chaque jour à quatre heures du matin, récitant l'office au chœur, mangeant en commun, jeunant la plus grande partie de l'année, couchés ſur la paille, & couverts d'un cilice, partageant leur temps entre l'étude, la prière & le travail des mains, obſervateurs rigides de beaucoup de pratiques de dévotion.

Ils ſe propoſoient d'établir un ordre d'une eſpèce toute nouvelle, & figuré dans l'*ancien teſtament*. Le plan & les conſtitutions furent dreſſés pour cela.

Sans l'archevêque de Paris, qui s'opposa fortement à l'exécution de ce projet, on alloit voir augmenter encore le nombre des moines, & diminuer celui des citoyens.

Malgré tous les efforts de ces meſſieurs, pour s'étendre, leur ſociété fut toujours peu nombreuſe, mais choiſie. Quels hommes que la plupart de ceux qui la compoſèrent! Antoine Arnauld! Louis-Iſaac Saci! Antoine Le Maître! Nicole! Paſcal! Pour les faire connoître, entrons dans quelques particularités.

Le nom d'Arnauld porte l'idée d'un de ces génies faits pour éclairer les hommes; d'une de ces imaginations ardentes & fougueuſes qui ſaiſiſſent & rendent vivement les choſes; d'une de ces ames pures, courageuſes, inébranlables, trop au-deſſus de la fortune, pour lui ſacrifier le ſentiment ſi flatteur d'être tout par ſon propre mérite, & rien par elle. Il eut été cardinal, s'il s'étoit prêté aux intentions de Rome, & s'il avoit écrit contre les quatre fameuſes propoſitions du clergé de France. Les applaudiſſemens qu'on donnoit à ſes ouvrages, ne l'aveugloient

point ſur leur imperfection. Il étoit le premier à les critiquer (*).

De quelle réputation ne jouirent point ſes deux neveux, Le Maître & Saci, l'un pour ſes plaidoyers, les meilleurs de ſon temps, quoiqu'aujourd'hui ſi miſérables ; & l'autre pour ſa traduction des comédies de *Térence* & pour celle de la *Bible*. Il fut renfermé deux ans & demi à la Baſtille : mais il ſçut s'occuper utilement dans ce lieu ſi redouté des gens de lettres, & qui a fait ſortir le talent de pluſieurs.

Nicole eſt le Boece ou le Rodriguès de la France. Ses *Eſſais de morale* ſont l'effort d'un génie original. Que de juſteſſe, que de méthode dans cet ouvrage ! Si la marche de l'auteur eſt lente,

(*) Allant voir ſon frère, l'évêque d'Angers, par la voiture publique, il entendit parler du livre de *la perpétuité de la foi* : on le vantoit beaucoup. Le docteur lui ſeul le déprécia. Quelqu'un, indigné, lui dit : *C'eſt bien à vous d'vous ériger en cenſeur du grand Arnauld ; & que trouvez-vous à blâmer dans ſon livre ? Beaucoup de choſes*, répondit Arnauld *On a manqué tel & tel endroit : on eut dû mettre plus d'ordre, pouſſer davantage le raiſonnement.* Il parla de tout en maître, & cependant perſonne ne fut déſabuſé. Le caroſſe de ſon frère, étant venu le prendre à quelques lieues d'Angers, on reconnut que le zoïle d'Arnauld étoit Arnauld lui-même, & chacun ſe confondit en excuſes.

elle eſt toujours ſûre. Il va de principes en principes, de conſéquences en conſéquences. Auſſi, diſoit un incrédule: » Quand on le lit, il faut prendre garde » à ſoi : ſi on lui paſſe quelque choſe, » on eſt bientôt confondu. Arrêtez-le » dès le premier pas «. Nicole étoit un ſecond La Fontaine dans la converſation. Il ſentoit lui-même qu'il n'y brilloit pas. Quand on y diſputoit contre lui ſur quelque matière importante, » je ſçais bien, diſoit-il, qu'en parlant, » je n'aurai rien à repliquer : mais at- » tendez que j'aie la plume à la main, » & vous verrez qu'alors j'aurai ſure- » ment raiſon «. Jamais philoſophe n'eut plus de candeur d'ame. Simple, timide, ſans aucun uſage du monde, il amuſoit ſouvent, par ſes naïvetés (*), les meſſieurs de Port-Royal.

(*) Une demoiſelle étoit venue le conſulter ſur un cas de conſcience. Au milieu de l'entretien, arrive le père Fouquet de l'Oratoire, fils du ſur-intendant. Nicole, du plus loin qu'il l'apperçoit, s'écrie : *Voici, mademoiſelle, quelqu'un qui décidera la choſe* : &, ſur le champ, il conte au P. Fouquet toute l'hiſtoire de la demoiſelle qui rougit beaucoup. On fit des reproches à Nicole de cette imprudence. Il s'excuſa ſur ce que le père Fouquet étoit ſon confeſſeur. » Puiſque, dit-il, je n'ai rien de caché pour

Dans Blaiſe Paſcal, on admire un génie précoce, ſubtil, pénétrant, créateur en bien des parties; un écrivain unique qui le premier développa les vrais caractères de la langue; qui la fixa; qui lui donna cette force, cette préciſion, cet agrément qui la diſtinguent. Il ſemble avoir moins écrit pour ſes contemporains, que pour les ſiècles à venir. On lui reproche d'avoir abuſé de ſes talens. Il étoit ſouvent le

---

» ce père, mademoiſelle ne doit pas être réſervée » pour lui «. Une dame, accompagnée de ſa fille, ayant été voir les meſſieurs de Port-royal, un d'eux avertit Nicole de faire quelque compliment honnête à la jeune demoiſelle. Nicole fait auſſitôt celui-ci: *En vérité, mademoiſelle, on ne peut s'empêcher d'admirer vos beaux petits yeux ronds.* Aux éclats de rire, il ſe reprend, & ajoute: *votre belle bouche grande.* Il étoit enfant à bien des égards. Il fut logé très-long-temps au fauxbourg ſaint Marcel. Quand on lui en demandoit la raiſon: „ C'eſt, répondoit-il, que „ les ennemis qui ravagent tout en Flandre, & me„ nacent Paris, entreront par la porte ſaint Mar„ tin avant que de venir chez moi ". La crainte continuelle qu'il ne lui tombât quelque tuile ſur la tête, l'empêchoit de paroître dans les rues.

Son extrême timidité lui nuiſit en pluſieurs occaſions. On ne lui trouva point la capacité réquiſe pour le ſoudiaconat. Les examinateurs, ayant appris que celui qu'ils avoient refuſé n'étoit rien moins que ce qu'il avoit paru, allèrent chez lui s'épuiſer en excuſes, l'exhortèrent à recevoir la prêtriſe; mais il regarda toujours leur refus comme celui de Dieu même. Il eſt mort n'étant que ſimple tonſuré.

jouet de ſon imagination. L'humanité ſeroit bien à plaindre d'être telle qu'il l'a repréſentée. Il voyoit trop de défauts dans les autres, & pas aſſez dans lui-même. C'eſt un problême, ſi ſa dévotion fut ſincère. Baile dit » que cent » volumes de ſermons ſont moins ca» pables de déſarmer les impies, que » la vie de Paſcal; que ſon humilité » & ſa dévotion extraordinaire mor» tifient plus les libertins, que ſi on » lâchoit ſur eux une douzaine de » miſſionnaires «. Mais la dévotion devroit-elle aller avec le fiel & la haine? Miſantrope vertueux, héraclite ſiniſtre, Paſcal fut un ſingulier mélange de ſageſſe & de déraiſon, de conduite & d'inconſéquence. Il eut des viſions (*) à la fin de ſes jours. Il s'imaginoit

(*) On en rapporte une bien extraordinaire. Après ſa mort, on trouva, dans la doublure de ſon habit, un parchemin plié, écrit de ſa main, en gros caractères. Ce ne ſont que de petites phraſes, ou même des mots: „ L'an de grace 1654; lundi 23 novem» bre: jour de S. Clément, pape & martyr; depuis » environ dix heures & demi du ſoir, juſqu'environ » minuit & demi.... Dieu d'Abraham, Dieu d'Iſaac, » Dieu de Jacob, non des philoſophes & des ſça» vans.... Dieu de Jéſus-Chriſt, &c.“. Ce parchemin ſe conſerve dans la bibliothèque de ſaint Germain des prés. Abr. de l'*Hiſt. eccl.* t. XII. 127.

voir continuellement, à ſon côté gauche, un goufre. Il détournoit la vue, & trembloit de s'y précipiter.

Qu'on joigne, à ces illuſtres ſolitaires, Arnauld d'Andilli, Hermant, Lenain de Tillemont, Lancelot, & l'on jugera ſi tous ces génies réunis formoient un corps reſpectable. Ils étoient l'élite des écrivains de la nation. Leurs excellens ouvrages y répandirent le bon goût, firent connoître les beautés de la langue. Port-royal étoit un Lycée admirable. Les écoles qu'on y tenoit, avoient beaucoup de réputation. Les jeunes gens en ſortoient pleins de grands principes pour la conduite de la vie, & nourris de la lecture des auteurs Grecs & Latins. Parmi les élèves qui s'y formèrent, on compte les Bignon, les Harlai, les Bagnol & l'illuſtre Racine.

Plus ces meſſieurs de Port-royal jettoient d'éclat, plus ils faiſoient ombrage. L'envie les obſervoit de près. Ils eurent des rivaux dignes d'eux, des rivaux d'eſprit, de talens, d'érudition & de vertus, qui concertèrent la ruine de ce nouvel établiſſement. Pour éclater, il manquoit ſeulement à ceux-ci

un prétexte : ils le trouvèrent dans quelques opinions qui s'étoient gliſſées à Port-royal.

En effet, le fameux abbé de *Saint-Cyran* les y avoit apportées. Il eſt l'origine de tous les troubles arrivés depuis. Le rôle qu'a joué cet abbé, mérite qu'on s'y arrête : voyons par quels moyens, avant que de gagner les autres, il avoit été gagné lui-même.

Saint-Cyran, ou Jean *Duverger* de *Haurane*, nâquit à Bayonne, l'an 1581, de parens nobles. Il fit ſes humanités en France, & fut étudier en théologie à Louvain. Il ſe lia, dans cette ville, avec ſon camarade d'étude *Cornelius Janſenius*, depuis évêque d'*Ypres*. L'un & l'autre avoient le même profeſſeur, homme ſingulièrement entêté des opinions de Michel-Bay, ou Baïus, ſelon l'uſage de ces temps-là, de latiniſer tous les noms.

Ces opinions rouloient ſur la grace & ſur la prédeſtination. Rome les avoit déjà anathématiſées deux fois ; d'abord par les vives inſtances des cordeliers, qui trembloient pour leur libre arbitre & pour le ſyſtême de Scot ; enſuite à la ſollicitation des jéſuites, que Baïus

n'aimoit pas & qui le lui rendoient avec uſure.

Le profeſſeur de théologie de Louvain gagna Janſénius & Saint-Cyran, brûlant l'un & l'autre du deſir de ſe diſtinguer. Il leur préſenta les opinions de Baïus par ce qu'elles ont de plus ſéduiſant. Deux papes n'en avoient porté qu'une cenſure générale. Les docteurs de Louvain s'étoient trouvés fort embarraſſés, en recevant une bulle de Sixte-quint, à cauſe d'une certaine virgule. Ils députèrent à Rome pour cela, malgré l'avis du docteur Morillon, qui vouloit qu'on laiſsât le monde en paix & qu'on reçût la bulle, fût-elle erronée. Le profeſſeur faiſoit valoir toutes ces raiſons en faveur de Baïus : il diſoit que Baïus n'avoit jamais abjuré ſes erreurs, que ſa rétractation avoit été forcée, que ſa querelle avec les jéſuites n'étoit venue que d'une animoſité réciproque. Les jéſuites perſécutoient Baïus, & Baïus les perſécuta lorſqu'il devint chancelier de l'univerſité de Louvain.

A force d'entendre parler à l'avantage de ce novateur, les deux diſciples le goûtèrent. Son mépris pour le

jargon ſcholaſtique & ſa méthode aiſée de procéder leur plut. Ils voulurent auſſi ſe faire un nom, dogmatiſer d'après Baïus, aſſigner un fil dans le labyrinthe épouvantable de la toute-puiſſance divine & de la liberté. Janſénius ſe mit à compoſer un très-gros & très-ennuyeux livre ſur ſaint Auguſtin. Sous prétexte de n'expoſer que les ſentimens de ce père ſur la grace, il faiſoit l'apologie du Baïaniſme. Cet ouvrage ne parut qu'après ſa mort, arrivée l'an 1638 (*). Janſénius mourant le ſoumit au jugement de l'égliſe. Celui qu'alors il porta de ſon livre eſt remarquable : » Je penſe, dit-il, que » difficilement on y trouvera quelque » choſe à changer. Si cependant le » ſaint ſiège veut y faire des changemens, je ſuis enfant d'obéiſſance, » de l'égliſe Romaine dans laquelle » j'ai vécu juſqu'à la mort : telle eſt » ma dernière volonté «. C'eſt ainſi qu'il devint chef de ſecte, ne s'en dou-

(*) On lui avoit fait une épitaphe très longue & très-emphatique : elle fut ôtée. On ſubſtitua la ſuivante : *Ci gît le ſeptième évêque d'Ypres, Cornelius Janſenius.* C'eſt en dire aſſez.

tant point, & chef de ſecte dans un pays d'obédience où les bulles des papes ſont des loix ſouveraines.

L'abbé de Saint-Cyran, inconſolable de la perte de ſon ami, revint en France. Paris lui parut le théâtre le plus convenable à ſon zèle. Il y fit uſage de ſes talens pour accréditer l'*Auguſtin* de l'évêque d'Ypres. Il joua le prophète Élie, le Jean-Baptiſte, le fondateur d'un nouvel évangile. Son air patelin & ſes paroles emmiellées en imposèrent à beaucoup de monde. Des prêtres, des laïques, des femmes de la ville & de la cour, des religieux, & ſurtout des religieuſes, adoptèrent ſes idées. Il vouloit que le myſtère préſidât à tout. L'ambition de dogmatiſer faiſoit le fond de ſon caractère; mais ce n'eſt pas une raiſon pour le peindre, comme on a fait des couleurs les plus odieuſes & les plus extraordinaires. Craignant un jour, dit le père d'Avrigni, qu'un eccléſiaſtique, qu'il avoit mis dans ſes confidences, ne les révélât, il l'arrête dans une rue pour ſe confeſſer à lui, & le met dans le cas d'être obligé de ſe taire. A ſon talent près pour la direction,

l'abbé de Saint-Cyran étoit un homme assez ordinaire. Écrivain foible & diffus, en Latin comme en François, sans agrément, sans correction & sans clarté : on ne songe guères aujourd'hui à le lire.

Les premières conquêtes de cet apôtre du jansénisme furent les deux maisons de Port-royal, celle des Champs & celle de Paris. Ces maisons avoient à leur tête deux sœurs d'Antoine Arnauld, la mère Angélique & la mère Agnès, toutes deux recommandables par l'héroïsme de leur ame & par leurs vertus. La mère Angélique avoit passé plusieurs années de sa vie à réformer des couvens. En guerre avec les moines, avec les abbés & les abbesses qui vouloient continuer leur ancien genre de vie, elle triompha de tout par sa constance. Un assistant du général de Cîteaux, grand chasseur de son métier & le plus ignorant des moines, fut celui de tous qui lui donna le plus de peine à réduire (*). Pour la

(*) On rapporte qu'elle tenoit ce goût de réforme d'un beau sermon qu'elle avoit entendu d'un capucin apostat, sur l'excellence de la vie religieuse.
Abr. de l'*Hist. eccl.* l. X. 473.

mère Agnès, elle avoit remis au roi l'abbaye de saint Cyr, dont elle avoit été pourvue étant toute jeune. L'état de simple religieuse lui parut préférable à celui d'abbesse.

Ces deux singulières sœurs, qui gouvernoient les deux monastères de Port-royal, gouvernées elles-mêmes par l'abbé de Saint-Cyran, firent des prosélytes. L'évêque de Langres, Zamet, l'avoit introduit auprès d'elles. L'abbé l'emporta bientôt sur l'évêque. Elles donnèrent leur confiance au nouveau directeur. Il gagna, par leur moyen, tous les Arnauld & tous les le Maître; deux familles très-nombreuses &, de tout temps, ennemies des jésuites. Des Arnauld avoient plaidé violemment pour que les jésuites fussent bannis de France, & pour qu'ils n'y rentrassent jamais. Le saint troupeau de prosélytes ne songea qu'à se précautionner contre l'orage qu'ils prévoyoient devoir fondre sur eux. Port-royal des Champs fut la retraite qu'ils jugèrent la plus sure : ils la regardèrent comme une espèce de place d'armes. Réunis dans cette solitude à la voix de la grace efficace, ils n'eurent qu'un cœur & qu'u-

ne ame, qu'un cri contre les jéſuites. Leur nom ſeul paroiſſoit aux Port-royaliſtes devoir être l'objet de l'exécration du genre humain. Les hoſtilités commencèrent bientôt de part & d'autre.

Le livre de *La fréquente communion*, donné par le grand Arnauld, jetta la première épouvante. Il l'avoit fait pour les religieuſes de Port-royal. L'ouvrage étoit médiocre ; mais il fut réfuté par un plus mauvais encore que donna le jéſuite *Briſacier*. Ces mêmes religieuſes qu'Arnauld avoit repréſentées comme des modèles de vertu, furent peintes des plus odieuſes couleurs. Le jéſuite les accuſa de ne pas croire à la religion, à l'euchariſtie, à l'eau-bénîte, aux ſaints & ſaintes du paradis. Arnauld fut encore moins ménagé qu'elles. On jugea l'ouvrage du jéſuite un vrai libèle, l'archevêque de Paris, Condi, le condamna comme tel.

Le P. Meynier prit la défenſe de ſon confrère, & fit des tableaux encore plus affreux de Port-royal. Comment croiroit-on que ce jéſuite appelle Arnauld ? un déiſte ; l'abbé de Saint-Cyran ? un athée ; quelques autres

Port-royaliſtes ? des monſtres ligués pour anéantir toute idée de religion. C'eſt à Bourg-fontaine, ſelon le père Meynier, que ce complot ſe trama (*).

Les Port-royaliſtes frémirent de ces horribles accuſations. Ils aſſurèrent que les religieuſes étoient d'une exactitude ſcrupuleuſe à communier ſouvent avec dévotion ; à faire, tout le long du jour, des ſignes de croix ; à chanter l'office de la vierge ; à faire, tous les ſamedis, une proceſſion en ſon honneur ; à dire le chapelet. Arnauld lui-même » en » porta un ſur lui toute la vie, & ne » manqua pas un ſeul jour de le dire «. L'auteur de *La fréquente communion*, qu'on accuſoit de vouloir en proſcrire l'uſage, étoit au fond bien éloigné de cette idée. Sévère dans la théorie, on

(*) Calomnie ridicule & renouvellée en dernier lieu. Il a fallu que le parlement de Paris ait fait brûler un libèle intitulé, *la réalité du projet de Bourg-Fontaine, démontrée par l'exécution*, „ comme con„ tenant des principes contraires aux loix, maximes „ & uſages du royaume, & renouvellant malicieu„ ſement des faits faux & calomnieux, en imputant „ un ſyſtême de déiſme & d'impiété à des prelats, „ des docteurs, des magiſtrats & d'autres perſonnes „ également recommandables par leur piété, par „ leurs lumières & par leur attachement à la reli„ gion ".

ſe trouvoit différent dans la pratique (*).

Cependant les jéſuites, allarmés du bruit que faiſoit déjà le janſéniſme en France, ſollicitoient à Rome la condamnation du livre de l'évêque d'Ypres, comme une ſuite de celle de Baïus. Rome ſe rendit à leurs vives inſtances : elle condamna, dès 1641, le livre intitulé *Auguſtin*.

La Sorbonne voulut connoître de ce jugement. Elle examina les cinq fameuſes propoſitions de Janſénius, extraites de ſon *Auguſtin* très-fidellement quant au ſens, mais non pas quant aux paroles : les évêques de France les examinèrent auſſi. La diviſion ſe mit dans la Sorbonne & dans le clergé. Quatre-vingt-huit évêques écrivirent en corps à Innocent X, pour le prier de donner la paix à l'égliſe Gallicane, & de porter un jugement définitif; onze autres

(* Faiſant quelque ſéjour à Angers, il eut de ſon frère l'évêque les pouvoirs pour la confeſſion. Beaucoup de pénitens & pénitentes allèrent à lui. Il donnoit l'abſolution avec une facilité ſingulière. On en gloſa dans la ville. Son frère lui fit des reproches. Eh! comment, lui répondit le docteur, „ ne pas ab„ ſoudre ſur le champ des pêcheurs que je vois fon„ dre en larmes, & ſe répandre en proteſtations “.

écrivirent pour le prier de n'en rien faire.

Innocent X prononce ; & la France eſt en combuſtion. Il condamne chacune des cinq propoſitions à part, ſans citer ce qui les précédoit ni ce qui les ſuivoit, ni même les pages dont elles étoient tirées. Une telle omiſſion n'eût pas été pardonnable dans le moindre tribunal ſéculier. Il fallut toute l'autorité du cardinal Mazarin, pour donner un paſſeport à la bulle du pape ; ce miniſtre redoutoit l'ombre de faction ; il vouloit prévenir des diviſions naiſſantes.

Mais ni les miniſtres, ni les rois, ni les papes, ni tous ceux qu'on accuſoit d'être gouvernés par les jéſuites, ne purent arrêter le cours des opinions nouvelles. Les Port-royaliſtes étoient d'excellens remparts contre toutes les attaques. Ils eurent pour eux les parlemens, au moyen des appels, & le gros de la nation, parce qu'il les croyoit perſécutés. Tellement qu'après la bulle d'Innocent X, on vit plus que jamais de janſéniſtes & de troubles en France.

Dans le temps de cette grande fermentation des eſprits, arrive l'hiſtoire

du duc de Liancour à qui un prêtre de ſaint Sulpice refuſa l'abſolution, parce qu'au lieu de paſſer ſa vie avec des comédiennes, comme tant de perſonnes de ce haut rang, le duc de Liancour paſſoit la ſienne avec de nouveaux hérétiques. Cela fit très-bien pour ces hérétiques-là : ils ſe plaignirent, ils écrivirent toujours de ce ſtile qui leur eſt particulier. Les jéſuites ne s'oublièrent pas & répondirent : tout ce qu'il y avoit chez eux de gens de mérite voulut ſe meſurer avec des gens qu'ils ſçavoient en avoir beaucoup. Les Sirmond, les Petau, les Annat, les Ferrier, les Vavaſſeur, ſe diſtinguèrent à cette occaſion : c'étoit l'hiſtoire de ces partis ſi célèbres qui ont diviſé tant de différens états. On ne déſigna plus les jéſuites que par le nom de moliniſtes, & leurs adverſaires par celui de janſéniſtes ; grands mots pour leſquels on ſe bat & dans leſquels il y a bien du mal-entendu.

Les Port-royaliſtes, ne pouvant ſe ſoutenir par la force, eurent recours à leur plume, à tout ce que peuvent imaginer des perſonnes de génie perſuadées qu'elles n'ont pas tort. Ils em-

brouillèrent les choſes autant qu'il fut en eux. Ils voulurent prouver que Janſénius n'avoit pas dit ce qu'il a dit, & ce qu'on trouve dans pluſieurs endroits de ſon livre. Ils ſoutinrent qu'on avoit pris le change ſur ſa penſée, ſur la manière dont il avoit parlé des commandemens divins, de la nature de la grace, du ſang de Jéſus-Chriſt, répandu pour le ſalut de tous les hommes. Ils ne reconnoiſſoient point ſa doctrine, à l'extrait de ſon ouvrage. D'autres la retrouvoient fort bien dans les cinq propoſitions condamnées, & maintenoient qu'elles en faiſoient tout le fond.

Outre que le ſens de Janſénius avoit une ſorte d'évidence, l'analogie apparente de ſes opinions avec le pur calviniſme, eut dû les empêcher de ſe répandre; mais elles furent bientôt accréditées, graces à l'amour de la nouveauté, à la haine pour les jéſuites, aux intrigues de quelques jeunes abbés & de certaines vieilles dévotes, à l'envie de ſe diſtinguer & d'être quelque choſe.

Cette apparence, que Janſénius n'avoit parlé que d'après les ſaints pères, en impoſoit à beaucoup de perſonnes.

Arnauld s'appuyoit fortement de ce témoignage ; mais on lui répondoit qu'une parole de plus ou de moins & les circonſtances changent tout ; qu'il falloit regarder à l'eſprit d'un auteur, & non pas à la lettre.

Ce même Arnauld, ſi zélé pour ſa cauſe, pouſſé d'ailleurs par ſes ennemis, avançoit tous les jours quelque propoſition ſingulière. Il ſoutint, entr'autres, celle-ci : *Saint Pierre eſt un juſte à qui la grace, ſans laquelle on ne peut rien, a manqué dans une occaſion où l'on ne peut pas dire qu'il n'ait point péché.* Cette propoſition révolta la Sorbonne, fort aigrie contre lui. Elle le retrancha de ſon corps, l'an 1654. L'aſſemblée, tenue à ce ſujet, eſt célèbre. Le chancelier *Seguier* y aſſiſta de la part du roi. La ſale étoit remplie de moines mendians. On en avoit fait venir des provinces, quoique, ſelon l'uſage, il ne puiſſe y avoir que deux docteurs de chaque corps dans les aſſemblées de la faculté. Arnauld proteſta, pardevant notaire, contre l'injuſtice qu'on lui faiſoit. Il ſe plaint, dans cet acte authentique, de ce qu'il a eu pour juges les mêmes perſonnes qu'il avoit récuſées,

& qu'il ſçavoit être indiſpoſées contre lui ; de ce que le ſyndic avoit compté plus de ſuffrages qu'il ne s'étoit préſenté d'opinans ; de ce qu'on avoit refuſé de lire ou de lui entendre lire un écrit qui étoit la juſtification de ſa doctrine ; de ce qu'enfin il ſembloit qu'il fût moins queſtion d'une délibération que d'un complot.

Innocent X mourut vers ce tems-là ; mais les choſes ne changèrent pas de face. Le nouveau pape, Alexandre VII, renouvella les cenſures contre les cinq propoſitions. Il agiſſoit de concert avec le plus grand nombre des évêques de France. Ces évêques, non contens d'un formulaire qu'ils avoient déjà fait, en dreſsèrent un ſecond. En voici les termes : » Je con» damne de cœur & de bouche la » doctrine des cinq propoſitions con» tenues dans le livre de *Cornelius* » *Janſénius* ; laquelle doctrine n'eſt » point celle de ſaint Auguſtin, que » Janſénius a mal expliquée «.

Cette formule étoit un frein à tous les ſubterfuges des Port-royaliſtes. Elle rendoit inutile leur fameuſe diſtinction du *fait & du droit*, qui les avoit

avoit mis quelque temps à leur aiſe, & qu'ils vouloient ériger en une eſpèce de dogme. Ils crièrent à leur ordinaire, & les évêques, avec le gouvernement, agirent.

Les évêques préſentèrent ce formulaire à ſigner à tous ceux qui leur étoient ſuſpects. Une telle démarche fit beaucoup de rebèles & quelques hypocrites. On voulut que les religieuſes de Port-royal des champs & de Port-royal de Paris, ſignaſſent elles-mêmes, & donnaſſent l'exemple de la ſoumiſſion. Ce ſanctuaire du janſéniſme réduit, le janſéniſme entier tomboit naturellement.

On alla donc chez ces religieuſes: on leur ordonna de convenir que les cinq propoſitions étoient dans un livre Latin; ce qu'elles nièrent fortement. Elles accusèrent les jéſuites, les évêques & les papes d'avoir mal entendu Janſénius. Elles ajoutèrent qu'il ſe pouvoit que les cinq propoſitions fuſſent erronées, mais qu'il étoit bien certain que Janſénius n'avoit pas tort. Enfin, elles ne ſignèrent point, alléguant toujours leur conſcience pour raiſon. La conſcience étoit également l'excuſe

ordinaire de leurs ennemis. La modération ſeule n'étoit du côté de perſonne.

Cependant la cour vouloit être obéie : elle avoit décidé la ruine de Port-royal dès 1659. Les lettres touchantes d'Arnauld d'Andilli, à la reine Marie *de Medicis*, ſuſpendirent le coup. Arnauld d'Andilli, père du miniſtre, Pomponne, mandoit à la reine : » Je ſe» rois bien malheureux d'avoir quitté » le monde pour finir mes jours dans » un deſert, & n'y trouver que ma » perte «. Il faiſoit le plus grand éloge des compagnons de ſa retraite.

Mais leurs vertus même les rendoient dangereux. On ne ménagea plus rien. Le 12 mars 1660, la cour envoya le lieutenant civil, d'Aubrai, (empoiſonné depuis par la fameuſe marquiſe de Brinvillers, ſa fille,) à Port-royal des champs, pour en faire ſortir les ſolitaires. Les jeunes gens qu'on y élevoit, furent également diſperſés. Le genre de mort dont périt d'Aubrai, parut aux victimes une vengeance divine. Qui donc retiroit le fruit de ce coup d'éclat ? Les jéſuites. Ils voyoient, dans la deſtruction de

Port-royal, leur propre ſureté, leur crédit établi, leur réputation moins compromiſe, leurs livres moins expoſés à des comparaiſons déſavantageuſes, & le nombre de leurs élèves accru.

Les cellules & les écoles des ſolitaires de Port-royal, détruites, reſtoient encore les deux célèbres monaſtères. Ils alloient ſubir le même ſort, lorſque les religieuſes crièrent miracle. C'étoit une jeune penſionnaire de Port-royal de Paris, nièce de Paſcal, appellée mademoiſelle Perrier, qui, venant de baiſer une ſainte épine, apportée de Jéruſalem avec d'autres reliques, avoit été guérie d'une fiſtule lacrimale. Le miracle, faux ou vrai, recula la ruine des monaſtères. Les jéſuites voulurent auſſi ſe mêler de faire des miracles: mais ces pères n'eurent pas la vogue. On les accuſoit d'avoir fait trop de mal, pour être crus des ſaints.

La diſperſion des malheureux ſolitaires étoit toujours préſente à la mémoire des perſonnes qui penſoient comme eux. Le cœur en ſaignoit à des femmes de la première diſtinction. La ducheſſe de Liancour, la princeſſe de Guimené, la marquiſe de Sablé, la

ducheſſe de Longueville, étoient inconſolables. Cette ducheſſe de Longueville, ſœur du grand Condé, ſi connue par la guerre civile de la fronde, & par ſon eſprit de galanterie, étoit l'ame du janſéniſme. Sur l'âge du retour, la dévotion eſt une reſſource pour bien des femmes, comme le bel eſprit pour quelques autres: mais la ducheſſe conſervoit ſon inquiétude naturelle, & ſon penchant à la cabale. Elle cachoit ſoigneuſement, dans ſon hôtel, Arnauld, plus épié pour lors que ne l'a depuis été Cartouche (*). Cette même

(*) Un trait certain va la faire connoître. Arnauld, craignant d'être recherché même chez elle, s'étoit logé au fauxbourg ſaint Jacques, dans un taudis ignoré: il y tomba malade. Ses amis lui envoyèrent un médecin qui, dans la converſation, comprit bientôt que ſon malade étoit un homme de mérite. Arnauld, curieux de nouvelles, lui demande ce qu'on diſoit dans Paris. *Rien d'intéreſſant*, répondit le médecin, *ſi ce n'eſt que M. Arnauld eſt arrêté. Oh! pour cette nouvelle*, repliqua ce dernier, *elle eſt un peu difficile à croire; c'eſt moi qui ſuis M. Arnauld.* Le médecin, étonné, lui remontra ſon imprudence. *Heureuſement*, ajouta-t-il, *vous avez affaire à un honnête homme. Sans cela, voyez à quoi vous vous expoſiez.* Il fut avertir la ducheſſe de Longueville qui, toute allarmée, envoie chercher Arnauld. Elle lui donne un logement chez elle, le fait cacher dans une chambre, ne veut ſe repoſer que ſur elle-même du ſoin de lui donner à manger. *Demandez*, lui diſoit-elle, *tout ce que vous voudrez; mais ce ſera moi qui vous l'apporterai.*

princeſſe avoit fait élever un corps de logis à Port-royal des champs : elle y vivoit, avec les ſolitaires, dans la communication de la raiſon & de la philoſophie, du bel eſprit & de la piété, de l'aigreur & du fiel contre la cour, de l'averſion contre les jéſuites, que le prince, ſon frère affectionnoit.

On accuſoit ces pères de gouverner tout le monde, docteurs, évêques, magiſtrats, miniſtres, rois, papes. Les perſonnes qu'ils avoient à leur dévotion, on les appelloit jéſuites de robe courte. On lit, dans une *Vie d'Arnauld*, imprimée à Cologne, qu'ils ont, dans toutes les parties du monde & dans tous les états, des émiſſaires qui, ſans porter leur habit, ne ſont pas moins liés par des vœux, & qu'ils ſont placés, comme autant de ſignaux, pour avoir connoiſſance & donner avis de tout, travaillant par ce moyen à l'utilité du corps. On renouvella les anciennes hiſtoires de l'aſſaſſinat de Henri le grand, médité par Barrière, exécuté par Chatel, leur écolier ; du ſupplice du père Guignard, de leur banniſſement de France & de Veniſe. On chercha toutes les voies de rendre les jé-

ſuites odieux (*). Paſcal fit plus : il leur donna des ridicules.

Ses *Lettres provinciales*, écrites d'un ſtile dont on n'avoit point eu juſques-là d'idée en France, furent lues avec une avidité ſingulière. Elles ſont un mêlange de plaiſanterie fine, de ſatyre, de ſarcaſmes, & même de ſublime. Auſſi, dit-on que Boſſuet, interrogé lequel de tous les ouvrages écrits dans notre langue il aimeroit le mieux avoir fait, répondit : *les Lettres provinciales*. Elles furent diſtribuées en dépit des jéſuites. Un d'eux, en liaiſon avec un neveu de Paſcal, nouvellement arrivé d'Auvergne, fut le voir. Le jéſuite parla des *provinciales* : on attribue, lui dit-il, les petites lettres à votre oncle. Le ne-

(*) Pour achever le tableau de la ſociété, que ne pouvoit-on lire dans l'avenir ? Sous quelles couleurs ſes ennemis n'auroient-ils pas repréſenté l'affaire d'Ambroiſe Guis ; le ſoulevement du Paraguai ; la proclamation de Nicolas premier ; la conjuration de Portugal ; la détention des pères Malagrida, Mathos, Alexandre ; l'eſprit de commerce du père Lavalette, & qui ſemble être la vérification de tout ce qu'Arnauld avoit dit dans ſa *Morale pratique* ; l'arrêt contre le général & tous les jéſuites, déclarés ſolidaires ; leurs conſtitutions dénoncées au parlement, conſtitutions où, ſans examiner ſi elles ſont contraires au bien de l'état, il eſt ſi aiſé de voir que les intérêts des particuliers ſont peu ménagés, & que tout eſt ramené au deſpotiſme d'un ſeul, & à l'avantage d'une puiſſance étrangère.

veu feignit de n'en vouloir rien croire : il logeoit avec ſon oncle. Pendant la belle converſation du jéſuite, dans la chambre même où l'on l'avoit reçu, il y avoit, ſur le lit, quinze exemplaires des *provinciales*, mouillés encore (*). Ces *Lettres* furent miſes en Latin par Nicole, ſous le nom de Guillaume Wendrok, avec des notes aſſorties au texte.

La méchanceté de Paſcal conſiſtoit en ce qu'avec beaucoup d'adreſſe, il attribuoit à toute la ſociété des opinions auſſi ridicules que dangereuſes de quelques jéſuites Eſpagnols & Flamands. On les eut peut-être également découvertes chez tous les ordres religieux & dans toutes les écoles catholiques. La différence des temps, des pays, des mœurs & des coutumes, peut encore faire des nuances ſur ces objets ; mais on n'en vouloit qu'aux jéſuites. On aimoit à les croire corrompus par ſyſtême. On ſe flatta même de tracer la marche qu'ils avoient tenue,

(*) Un autre jéſuite plaiſantoit, devant Boileau, ſur Paſcal & ſur le travail des mains de ſes confrères. *Paſcal*, diſoit-il, *s'occupe, à Port-royal, à faire des ſouliers.* — *J'ignore*, répondit le ſatyrique, *ſi Paſcal travaille à des ſouliers : mais je ſçais bien qu'avec les* provinciales, *il vous a porté une bonne botte.*

pour réuſſir dans le renverſement de la bonne morale & de la ſaine doctrine (*). *Lainès* & *Salméron* le tentèrent dès 1547, au concile de Trente. D'autres jéſuites l'ont eſſayé d'abord en Italie, enſuite en Eſpagne, en Flandre, en Portugal, en Allemagne, en France. On vouloit qu'ils euſſent concerté ces abominations, & qu'ils n'euſſent tant cherché à s'établir dans toutes les parties du monde, que pour le pervertir. Il ſembloit qu'on les chargeât d'imputations auſſi horribles, & ſans doute auſſi chimériques que celles qu'on a inventées ſur ces douze prétendus apôtres de *Vanini*, qui, partis de l'Italie, devoient ſe répandre dans tout l'univers, & ſe le partager, pour amener la dépravation générale de l'eſprit & des mœurs. Quelque ſociété, quelque ſecte que ce ſoit, exige un lien qui la rende reſpectable, & qui puiſſe inſpirer de l'intérêt pour le corps.

Les jéſuites furent longtemps à répondre aux *Provinciales*. Toutes leurs réponſes ne firent que confirmer le public dans l'idée qu'ils manquoient alors de bons écrivains. Le bruit courut que le

(*) Abr. de l'*Hiſt. eccl.* t. IX. 727.

comte de Buſſi leur avoit offert ſa plume, à la charge qu'ils le ſerviroient auprès de Louis XIV.

Il faut convenir que, s'ils n'avoient perſonne qu'ils puſſent oppoſer à Paſcal, aucun non plus de nos écrivains n'étoit capable d'entrer en lice avec lui.

On a comparé les jéſuites au cardinal Mazarin, ſur qui toute la France plaiſantoit, & qui gouvernoit toute la France. Ils ramenèrent Louis XIV à la perſécution des religieuſes de Port-royal. Elles étoient obſtinées plus que jamais. L'archevêque de Paris avoit compté les gagner, en leur faiſant de fréquentes viſites. Ne réuſſiſſant point, il leur dit, dans la dernière : » Vous » êtes très-vertueuſes; vous êtes pures » comme des anges, & orgueilleuſes » comme lucifer; vous avez une opi- » niâtreté & une ſuperbe de démon «.

Il eſt certain qu'à leur obſtination près, jamais religieuſes ne furent plus reſpectables. Le déſintéreſſement faiſoit leur caractère : elles ne recevoient aucune dot des filles; mais, quand elles avoient fait profeſſion, on prenoit uniquement ce que les parens jugeoient à propos d'accorder. Plus d'une famille,

tombée dans l'indigence, retrouva ce qu'elle avoit donné. Ces religieuſes avoient pour principes, que ce n'étoit pas être pauvre, & accomplir le vœu de pauvreté, que d'être riche en commun. Point de penſion, point de jalouſie chez elles. La maiſon fourniſſoit abondamment aux beſoins de chacune.

La cour, irritée de tant de réſiſtance, fit enlever, par deux cent gardes, les principales religieuſes de Port-royal de Paris : il ne reſta que celles qui ſe ſoumirent à ſigner le formulaire. Je ne connois point de ſentiment plus élevé que celui de la mère Angélique, dans une lettre qu'elle écrivit alors à M. Hermant : » La dignité de notre affliction » eſt ſi grande, quelle me fait trem» bler de ce que Dieu nous a choiſies » pour ſouffrir pour ſa vérité. Il n'y a » point de grace pareille «.

Tout bon janſéniſte enviſageoit ſon ſort par les mêmes côtés, & n'en devenoit que plus difficile à ſe laiſſer fléchir. Il n'y eut pas moyen de traiter avec les quatre fameux prélats, Arnauld, évêque d'Angers, frère du docteur, Buzanval, évêque de Beauvais, Pavillon d'Alet & Caulet de Pamiers.

Ils ne voulurent jamais ſigner un formulaire reçu par les autres évêques & par le parlement. Alexandre VII, qui l'avoit compoſé lui-même, & qui ſe flattoit de ſe voir obéi, s'indigna de ne pas l'être. Il vouloit qu'on fit le procès aux quatre prélats refractaires.

Les Port-royaliſtes appuyoient tous les jours leur cauſe de quelque excellente production de leur plume. Il n'en ſortoit rien qui ne fût marqué au coin du génie mâle & vigoureux, de l'élevation de leur ame, & de l'âpreté de leur caractère. Les jéſuites faiſoient également de leur mieux.

Aux combats à force ouverte, on joignoit les ruſes de guerre. Sur l'eſpoir d'une fortune imaginaire, auprès d'un évêque janſéniſte, on fit courir, d'un bout du royaume à l'autre, un jeune profeſſeur de philoſophie à Douai, lequel vendit ſes meubles, perdit ſa place, & dépenſa tout ſon argent. Cette aventure amuſa Louis XIV. Il parut encore une lettre ſuppoſée de ce monarque (*) à M. Arnauld, datée du camp, devant Ypres, 1678.

(*) On le faiſoit parler ainſi : „ Nous allons commencer un ſiège où vous pourriez nous ſervir

Toutes ces plaiſanteries ne tomboient point ſur des ingrats. On ne demeura pas en reſte avec les jéſuites. Satyres, contes, brocards, eſtampes injurieuſes, rien ne fut épargné (*).

Dans le temps des plus grandes diſputes, pour ſçavoir ſi les cinq propo-

„ beaucoup de votre crédit. J'ai cinq propoſitions
„ à faire à meſſieurs d'Ypres : la première, que je
„ ſuis venu en Flandre pour faire du bien à tout le
„ monde. La ſeconde, que le commandement que
„ je leur fais, n'eſt pas impoſſible. La troiſième,
„ qu'il eſt en leur pouvoir de mériter ou de démé-
„ riter mes bonnes graces. La quatrième, que j'ai
„ des ſecours, avec moi, plus que ſuffiſans pour les
„ faire obéir à mes ordres; & la cinquième, que
„ quelques néceſſités qu'ils ſoient de ſe rendre, ils
„ ne le feront qu'avec une entière liberté. Il s'agit
„ donc, monſieur, de leur faire ſigner ces cinq pro-
„ poſitions, qui renferment tout le traité de la grace
„ que j'ai à leur faire. Je ne crois pas qu'ils puiſſent
„ éluder mes ordres par la diſtinction du droit & du
„ fait; car, pour le droit, il y a ſi longtemps que je
„ ſuis en poſſeſſion de prendre les villes, que le
„ temps ſeul pourroit me ſervir de preſcriptions
„ dans les pays-bas, quand je n'aurois pas d'ail-
„ leurs tant de droits inconteſtables. Ils ne peuvent
„ donc ſe retrancher que ſur le fait; & j'ai dequoi
„ les convaincre par une trentaine de canons, aux-
„ quels je leur défie de répondre efficacement : car
„ ils percent à jour toutes les difficultés. Par-là,
„ vous jugerez bien que je ne ſerai pas ſi longtemps
„ à leur faire ſigner mes cinq propoſitions, que vous
„ en avez été à ſigner celles du pape".

(*) Entr'autres vers, faits contr'eux, on mit ceux

ſitions étoient ou n'étoient pas dans Janſénius, Roſpiglioſi devint pape, ſous le nom de Clément IX, & tout changea de face. Le nouveau pape engagea les quatre évêques à ſigner le formulaire. Il obtint cela d'eux, parce qu'ils avoient gagné ſur lui de ſubſtituer *ſincérement* aux mots *purement* & *ſimplement*.

Cet accord mutuel fut un événement remarquable dans la nation. Le calme y renaquit. On le nomma *la paix de Clément IX, ou la paix de l'égliſe*. Les écrivains de Port-royal ceſſent les hoſtilités. Les religieuſes, exilées, reviennent. Les janſéniſtes, détenus à la Baſtille, ſont relâchés. Arnauld, le grand Arnauld, ſorti de ſa retraite, eſt reçu partout comme le Chryſoſtome de ſon ſiècle. Le nonce va le voir, le comble d'éloges, l'appelle *penna d'oro*,

---

ci au bas d'une taille-douce, repréſentant Jeſus-Chriſt habillé en jéſuite.

Si Jéſus-Chriſt, reſſuſcité,
Sous cet habit, eut pû paroître;
Thomas, avec raiſon; eût méconnu ſon maître;
Et nous célébrerions ſon incrédulité.

plume d'or. Arnauld (*) eſt préſenté à Louis XIV.

Cette paix de Clément IX, paix ſi célébrée, fut bientôt rompue. Il reſtoit, dans les puiſſances contractantes, un fond de défiance & de haine. Les deux partis cabaloient ſourdement. Aucune voie d'autorité ne put étouffer le feu caché ſous la cendre. Il ſortit avec plus de violence qu'auparavant.

Les janſéniſtes furent perdus à la cour. Arnauld, aux priſes avec les calviniſtes, pendant la paix de Clément IX, (car il falloit toujours qu'il fît la guerre) revint aux jéſuites, leur porta des coups terribles. En craignant les conſéquences, il s'exila lui-

(*) Il alla trouver auparavant le confrère Brienne de l'oratoire, fils du miniſtre; ce même Brienne, entré dans ce corps, par inconſtance, à l'âge de quarante-cinq ans, & qui, par inconſtance également, en ſortit quelques années après. Arnauld lui confia ſon ignorance extrême des uſages de la cour, le pria de le mettre en état d'y paroître décemment. Brienne ſe mettant ſur un fauteuil, *Prenez*, lui dit-il, *que je ſois le roi, & que vous ayez à le haranguer.* Arnauld trouva l'expédient très-bon: il ôte ſon chapeau, & fait un diſcours. *Fort bien*, reprit Brienne, *voilà tout ce que vous avez à dire.* Le compliment impromtu eſt mis par écrit, & ce fut celui-là même qu'Arnauld fit au roi.

même de ſa patrie, & ſe retira dans les pays-bas. Il y vécut dans la ſolitude, dans la pauvreté, dans des craintes continuelles de tomber entre les mains de ſes ennemis, mais conſolé de tout par l'ambition d'être chef d'un parti redoutable.

Il avoit, de Rome, la permiſſion de dire la meſſe dans ſa chambre. Ses liaiſons avec cette cour étonneront ſans doute, mais elles ne ſont pas moins véritables. Il entretint toute ſa vie des correſpondances avec les cardinaux du ſacré collège. Il avoit des inſtructions très-ſures concernant les papiers les plus importans, envoyés à la congrégation de *la Propagande*. Perſonne ne connoiſſoit mieux que lui la bibliothèque du Vatican. Il citoit les pièces originales, l'endroit où l'on les avoit placées, & défioit les jéſuites d'en conteſter l'authenticité. Ils ne purent pas faire mettre à l'*index* ſa *Morale pratique*, tandis que le livre du père *Le Tellier*, ſur les chrétiens de la Chine, y fut mis. Son crédit à Rome étoit au point qu'il en plaiſantoit lui-même. » On me croit, en France, diſoit-il, » le plus grand ennemi des papes, &

» l'on ignore comme j'ai toujours été » avec eux «. Un ſouverain pontife a permis qu'on fouillât dans le Vatican, & qu'on mit dans une édition, projettée à Veniſe, des œuvres entières d'Arnauld, tout ce qui a rapport aux liaiſons dont je parle.

Arnauld eſt mort à Bruxelles en 1694, âgé de quatre-vingt-deux ans, emportant au tombeau les regrets des ſiens & l'eſtime de ſes ennemis. L'abbé de Pomponne étoit le dernier de cette famille (*).

La violente perſécution contre les ſuppôts du janſéniſme ne rallentit point le courage des religieuſes de Port-royal des champs. Il ſe ſoutenoit à l'aide de cette perſécution même, à l'aide des ſophiſmes des écrivains janſéniſtes, de quelques problêmes qu'ils expoſèrent

(*) L'oncle avoit fondé de grandes eſpérances ſur ce neveu, qui n'eut rien de remarquable que ſes prétentions ſans nombre & ſa ſimplicité; qui ſe faiſoit illuſion ſur tout; qui ne voyoit point de nom plus illuſtre que celui d'Arnauld, point de maiſon dans Paris, plus belle que la ſienne; point d'abbaye, en France, au-deſſus de celles qu'il poſſédoit; point d'homme plus fait que lui pour la repréſentation, & pour remplir les premières places de l'état. Il ne ſçut pas même faire reſpecter la mémoire de ſon oncle, attaquée par les jéſuites.

ſur la diſtinction du fait & du droit. Ils vouloient qu'on crût le *droit* d'une foi divine, & le *fait* d'une foi humaine: leurs antagoniſtes exigeoient la foi divine pour le fait.

Le procès eſt porté à Rome; vient la bulle de Clément XI, *Vineam domini.* Ce pape, qui, comme tous ſes prédéceſſeurs, depuis Baïus, cherchoit à concilier les eſprits, ordonna de croire le *fait*, ſans expliquer ſi c'étoit d'une foi divine ou d'une foi humaine. Or, cette bulle de Clément XI, il fallut encore la ſigner: le cardinal de Noailles la fit préſenter aux religieuſes de Port-royal des champs.

Elles ſignèrent, mais ſans déroger à la paix de Clément IX, & ſe retranchant dans le ſilence reſpectueux à l'égard du fait. Si elles avoient ſigné purement & ſimplement, dit un de leurs panégytiſtes (*), on ne leur auroit pas fait une meilleure compoſition: il falloit qu'elles ſubiſſent leur ſort. Leur reſpect apparent eſt jugé le comble de l'outrage: le roi demande une

(*) Abr. de l'*Hiſt. eccl.* t. XI. 464.

bulle au pape pour la ſuppreſſion du monaſtère. Le cardinal de Noailles, qui étoit alors moins dans leurs intérêts que dans ceux de la cour, qui ſçavoit les diſpoſitions de Rome, qui reconnoiſſoit des vertus & des talens dans les janſéniſtes, mais qui n'en aimoit pas le nom, ſeconda les vues qu'on avoit. Il priva les religieuſes des ſacremens & de voix active & paſſive. Cette privation leur fut ſenſible, mais elle ne leur ôta point le courage : une d'entr'elles mourut de chagrin, pour avoir montré quelque inconſtance & donné une rétractation paſſagère.

Enfin, le grand jour de la vengeance arrivé, on commença par faire mettre à la Baſtille l'avocat de ces religieuſes mal conſeillées. Elles furent enſuite toutes enlevées & diſperſées en différens couvens : le lieutenant de police d'Argenſon exécuta la commiſſion. Les religieuſes étoient au nombre de quinze de chœur & de ſept converſes : la plus jeune avoit cinquante ans. Leur maiſon fut démolie de fond en comble en 1709.

Deux ans après, on ſe vengea ſur les tombeaux de l'égliſe & du cimetière.

On en exhuma les corps pour les transporter ailleurs : ceux de Le Maître & de l'immortel Racine sont dans l'église de saint Etienne du mont, à la cave de saint Jean-Baptiste. Comme on ne fouilla qu'à une certaine profondeur, ne se doutant point qu'il y eût des corps par delà, quelques-uns, à ce qu'on a prétendu, furent à l'abri de la plus rigoureuse recherche.

Les décombres de Port-royal ont toujours été l'objet de la vénération d'un certain public. Le peuple janséniste a cru longtemps que les pierres y brûloient; il y faisoit des prières, des pélerinages, des convulsions. Le gouvernement n'a, depuis quelques années, arrêté ce fanatisme, qu'en faisant défenses aux cabarets d'alentour de donner retraite à ces pélerins.

Quel triomphe pour les jésuites de ne voir rien qui leur résistât, & de n'avoir plus qu'à plaindre leurs rivaux! Il faut croire que ces pères furent touchés; qu'ils éprouvèrent ce sentiment des grandes ames vengées; que la politique seule ne les anima point; qu'ils ne firent pas tout, dans la crainte d'être éclipsés & de ne jouer que le se-

cond rôle. Trop de zèle pour la religion a pu leur offrir des dangers imaginaires, ou leur faire exagérer les dangers réels. Cette diſpute du janſéniſme ne roule que ſur des queſtions abſtraites : elle n'attaque ni les dogmes fondamentaux ni les biens de l'égliſe, ni les vœux qu'on fait dans les cloîtres, comme la ſecte de Calvin & de Luther. Ce n'eſt point préciſément un milieu entre la crainte de déchirer ou de trop reſſerrer les liens par leſquels nous tenons au ſaint ſiège. Pour chercher ce milieu, il ſuffit d'être bon François : tout moliniſte, comme tout janſéniſte, doit penſer également à cet égard.

Fin du troiſième volume.

TABLE

DES QUERELLES GÉNÉRALES.

QUATRIEME PARTIE.

DES SCIENCES.

Aristotelisme. page 1
L'harduinisme. 19
Le système du monde. 41
L'origine des idées. 53
La découverte du calcul différentiel. 62
Les sciences servent-elles à épurer les mœurs? 75

CINQUIEME PARTIE.

DES BEAUX-ARTS.

Les Bouffons, ou querelle sur la musique. 90
La peinture & la sculpture. 114

2 janvier 1612 : Paul V approuva leur congrégation en 1613, ſous le nom de *Congrégation des pères de l'oratoire de Jéſus-Chriſt notre-ſeigneur.*

Leur inſtitution eſt purement eccléſiaſtique. Ils n'admettent nulle ſorte de vœux : on a même pourvu chez eux à ce qu'on n'y contractât jamais d'engagement de cette nature. Ils ont un règlement qui porte qu'au cas qu'on vienne jamais, ſous quelque prétexte que ce ſoit, à mettre en délibération de faire des vœux, & que le plus grand nombre des confrères ſoit d'avis qu'on en faſſe, alors la partie oppoſée & la moins nombreuſe doit être réputée elle ſeule l'oratoire.

L'eſprit de cette congrégation eſt que chacun y ſoit libre : on l'a définie un corps où tout le monde obéit & perſonne ne commande. On voit par-là, combien elle diffère de celle des jéſuites, plus ou moins liés, toute leur vie, par des vœux, & dont le gouvernement eſt ſi deſpotique.

L'oratoire leur eſt, en partie, redevable de ſon établiſſement à Paris : leur fameux P. Coton le facilita. Ce jéſuite, confeſſeur de Henri IV, d'une ſou-

pleſſe au moins égale à ſa piété, étoit bien aiſe de ſe concilier des prêtres capables & vertueux, dont il eſpéroit tirer un grand parti pour ſon ordre; alors décrié dans le public. Il voyoit ſouvent l'abbé de Bérule : cet abbé reçut même de lui des conſeils dont les oratoriens parlent encore avec complaiſance. S'ils n'ont pas de frères qui les gouvernent, qui les tyranniſent, qui mangent à la table des pères & portent le même habit qu'eux, c'eſt au P. Coton qu'ils en ſont redevables.

Les compagnons de Bérule furent tous remplis de ſon eſprit : c'étoit de vrais modèles de la perfection ſacerdotale. Leur maiſon étoit un ſéminaire de ſaints prêtres à talens. Ils ne reſpiroient que la piété, la décence, le zèle des ames, l'amour des lettres & l'horreur pour toute opinion nouvelle & dangereuſe. Heureux leurs ſucceſſeurs, s'ils euſſent conſervé cet éloignement! L'oratoire auroit la ſupériorité ſur les jéſuites, dont la gloire s'éclipſoit; la foule de leurs grands écrivains eût diſparu devant un petit nombre de génies plus originaux : les deux congrégations célèbres ſe fuſſent du moins balancées.

Les jéſuites ne virent qu'avec un dépit extrême de nouveaux venus marcher ſur leurs briſées, enſeigner, prêcher, diriger, poſſéder un grand nombre de collèges & de ſéminaires, avoir abſolument les mêmes prétenſions qu'eux.

Cette jalouſie éclata, ſi je ne me trompe, dès la minorité de Louis XIII. Le jeune monarque avoit pour confeſſeur un jéſuite, & ſa mère, veuve de Henri IV, l'abbé de Bérule. Ce partage de direction cauſa de l'ombrage entre les deux hommes apoſtoliques. Chacun prend de la défiance, & communique aux ſiens les mêmes impreſſions. Les oratoriens veulent partager le crédit des jéſuites à la cour: ceux-ci, qui les avoient toujours protégés, ne veulent point avoir d'égaux & commencent à craindre leur propre ouvrage. On s'obſerve, on cherche réciproquement à ſe détruire: malheureuſement pour les oratoriens, ils fourniſſent des armes contr'eux.

Quelques-uns s'étoient liés avec l'abbé de ſaint-Cyran, & donnèrent dans ſes idées particulières. Ces oratoriens en gagnèrent d'autres, & ceux-ci d'au-

tres encore. En très-peu de temps, le corps ne se reconnut plus lui-même & se vit tout embrasé de cet amour de la nouveauté.

Dès le 29 juin 1657, le P. Bourgoin, général de l'oratoire, envoya de Saumur une lettre circulaire, pour obliger tous les prêtres de la congrégation à signer la bulle d'Alexandre VII & le formulaire du clergé. La lettre étoit pressante : le général y demandoit, au nom de chrétiens, de catholiques, de prêtres de l'oratoire, cette soumission due à l'église. Il exhortoit ses inférieurs suspects à ne point imprimer de tache à la congrégation ; mais cette honte qu'il vouloit cacher devint publique.

Les jésuites n'avoient pas manqué d'instruire le nonce de tout ce qui se passoit. Sur leur simple rapport, il manda les principaux supérieurs de l'oratoire. Dans la conversation qu'il eut avec eux, ils lui dissimulèrent le mal autant qu'ils purent, & le prièrent d'assurer le pape de leur saine doctrine.

Pour ne laisser aucun scrupule sur leur compte, ils chargèrent le P. Thomassin (*) de composer quelque ouvra-

(*) Ce même Thomassin, consommé dans l'étude

ge qui pût être agréable à la cour de Rome. Celui qu'il fit la raſſura bien ſur la façon de penſer de l'auteur, mais non ſur celle de tous ſes confrères.

Le janſéniſme gagnant toujours dans l'oratoire, l'exécution de la lettre du général Bourgoin devenoit plus importante. Les ſupérieurs des maiſons tâchèrent de le ſeconder, recherchèrent les fauteurs de la rebellion, ne leur laiſsèrent que le choix de ſigner ou de quitter le corps.

Cet air de deſpotiſme révolta des républicains. La congrégation fut à la veille de ſa ruine : quelques-uns ſe ſoumirent ; d'autres s'abſentèrent pour un temps ; un grand nombre quitta l'oratoire : *Paſquier Queſnel* fut de ce nombre.

Il fit ſes adieux à ſa congrégation & à ſa patrie, par une lettre également injurieuſe à toutes deux. Il y paſſe en revue les puiſſances les plus reſpecta-

---

des pères, des conciles & de l'hiſtoire ; ce ſçavant, qui paſſa toute ſa vie à le devenir, & qui, ſur la fin, oublia tout ce qu'il avoit appris, juſqu'à ſon nom ; qui connoiſſoit le foible des opinions nouvelles, les ayant embraſſées dans ſa jeuneſſe : mais il les abjura dans la ſuite.

bles de la terre, & leur insulte avec rage. A ce désespoir, à sa fureur pour le jansénisme, on le prendroit pour un esprit aliéné ; mais Quesnel ne l'étoit qu'à cet égard ; insinuant d'ailleurs, adroit, dissimulé autant que vif, impérieux, entreprenant, hardi ; sçachant se plier à tout, lorsqu'il le vouloit ou qu'il croyoit le devoir ; ayant un cœur au-dessus de sa naissance & de sa fortune ; un talent singulier pour écrire facilement avec chaleur, avec force, avec onction, avec aménité ; jouissant d'une santé robuste, que ni l'étude, ni les voyages, ni les peines continuelles d'esprit, n'altérèrent jamais ; joignant à cela l'ambition de règner sur les ames & de gouverner les consciences ; personne n'étoit plus en état que lui de remplacer Arnauld. Il en avoit recueilli les derniers soupirs : Arnauld mourant l'avoit désigné le plus digne chef d'une faction malheureuse. Aussi les jansénistes, à la mort de leur *pape*, de leur *père abbé*, mirent-ils Quesnel à la tête du parti. L'ex-oratorien mépriſa des titres si fastueux, & ne porta que celui de *père prieur*.

Il avoit choisi Bruxelles pour sa re-

traite. Le ſçavant bénédictin, *Gerberon*, un prêtre nommé *Brigode*, & trois ou quatre autres perſonnes de confiance compoſoient ſa ſociété. Tous les reſſorts qu'on peut mettre en mouvement, il les faiſoit agir en digne chef du parti. Soutenir le courage des élus perſécutés; leur conſerver les anciens amis & protecteurs, ou leur en faire de nouveaux; rendre neutres les perſonnes puiſſantes qu'il ne pouvoit ſe concilier; entretenir ſourdement des correſpondances partout, dans les cloîtres, dans le clergé, dans les parlemens, dans pluſieurs cours de l'Europe; voilà quelles étoient ſes occupations continuelles.

Il eut la gloire de traiter par ambaſſadeur avec Rome: Hennebel y alla chargé des affaires des janſéniſtes. Ils firent de leurs aumônes un fond qui le mit en état d'y repréſenter. Il y figura quelque temps, il y parut d'égal à égal avec les envoyés des têtes couronnées; mais, les charités venant à baiſſer, ſon train baiſſa de même. Hennebel revint de Rome dans les Pays-bas, en vrai pélerin, mendiant. Queſnel en fut au déſeſpoir; mais, réduit

lui-même à vivre d'aumônes, comment eût-il pû fournir au luxe de ſes députés ? Cette aventure divertit beaucoup les jéſuites.

Un des plus grands ſoins de Queſnel fut de fomenter les ſemences de diviſion repandues dans l'oratoire. Il exhortoit, par des lettres furtives, pluſieurs confrères à s'armer de courage, à faire tête à leur général, à prendre exemple d'un certain père viſiteur, devenu le coryphée du janſéniſme. Il leur rappelloit la conſtance de pluſieurs oratoriens d'*Angers* & de *Saumur*, victimes glorieuſes de la doctrine de l'évêque d'Ypres.

Les manœuvres de Queſnel eurent leur effet. Il frappa l'imagination de bien de jeunes gens. La conquête la plus éclatante fut celle du P. Picqueri, ſupérieur de la maiſon de Mons, homme médiocre & opiniâtre, comme le ſont tous les gens d'un eſprit borné, d'ailleurs très-capable d'attiſer le feu de la diſcorde.

Les PP. Thorentier & Bahier, l'un aſſiſtant & l'autre ſecrétaire de la congrégation, voulurent qu'il fît ſigner aux oratoriens de Mons ce qu'avoient

ſigné ceux de France. Picqueri ſe moqua de cet ordre : ſes inférieurs, queſnelliſtes comme lui, le ſecondèrent. Ils écrivirent une lettre en commun au père Bahier, dans laquelle ils ne parloient de rien moins que de démembrer la congrégation, ſi l'on continuoit d'uſer de violence envers eux. Le règlement du général leur paroiſſoit une choſe abſurde.

Il eſt vrai que ce règlement conſiſtoit dans un formulaire mal conçu ſur pluſieurs points de philoſophie & de théologie, deux matières ſi peu faites pour être confondues. Les oratoriens de Mons appuyèrent ſur ce mélange ridicule : » Nous voulons être libres, » diſoient-ils ; s'il ſe trouve des régens » pour enſeigner à ces conditions, » qu'ils en uſent comme ils l'entendront. Mais, obliger des prêtres, » appliqués à toute autre choſe, d'aſſervir leur liberté & leur raiſon ſous » un joug ſi ridicule, c'eſt deshonorer » la raiſon humaine & la dignité de » l'état ſacerdotal «. Queſnel s'étoit également prévalu de la faute qu'on avoit faite dans ce formulaire de l'oratoire. On y proſcrit, diſoit-il, les opi-

nions philoſophiques de Deſcartes. » Par quel endroit, & pourquoi m'en- » gagerois-je à renoncer à ma raiſon, » à l'évidence, à ma liberté, ſi je » trouve ſes opinions philoſophiques » meilleures que les autres « ?

Les guerres civiles de la congrégation ne nuiſoient point d'ailleurs aux études. On s'appliquoit avec le même zéle à l'inſtruction de la jeuneſſe. Les écoles étoient ſi floriſſantes, qu'on demandoit, en pluſieurs villes, des pères de l'oratoire. Les jéſuites tâchoient de rallentir cet empreſſement : ils gagnoient les évêques, les gouverneurs des provinces, la cour : ils les indiſpoſoient contre leurs rivaux, ſous prétexte qu'en multipliant les colonies oratoriennes, on multiplioit auſſi les hérétiques & les frondeurs du gouvernement.

Les habitans de Liège voulurent en avoir une. Le chapitre avoit fait les démarches néceſſaires pour cela. Bientôt il changea de réſolution, gagné par les jéſuites. On leur fit un crime d'en avoir uſé comme, en pareil cas, les oratoriens n'euſſent pas manqué de faire. Les uns & les autres ne cher-

choient qu'à ſe ſupplanter. Ils ſe diſputoient l'eſtime & la confiance du public, avec la différence que les jéſuites paroiſſoient défendre la bonne cauſe, en embraſſant celle du ſaint ſiège ; au lieu que les oratoriens ſembloient tout faire pour le triomphe d'une doctrine condamnée par les papes.

De tous les ouvrages compoſés par le père Queſnel, aucun n'a plus fait de bruit que ſes *Réflexions morales ſur le texte du nouveau teſtament.* Ce livre étoit achevé dès 1671. Avec quel art les maximes les plus favorables au janſéniſme y ſont gliſſées parmi beaucoup de réflexions ſaintes, pieuſes, conſolantes ! Le bien s'y préſente de tous les côtés: l'onction y gagne néceſſairement les cœurs.

Les évêques les plus vertueux lui donnèrent d'abord leurs ſuffrages, & ſe confirmèrent dans leur opinion, lorſqu'il eut été revu par l'auteur. En Italie même, où les nouveautés ne réuſſiſſent point, où l'on eſt ſi en garde contre les livres dangereux & le poiſon de l'artifice, on ne ſe douta de rien. Le pape fut trompé comme les autres. Sur la lecture de l'ouvrage, il

eut bonne opinion de l'auteur, & eût bien voulu l'attirer auprès de lui, dans la persuasion que personne, à Rome, n'étoit capable d'écrire ainsi. C'est un aveu qu'il fit à l'abbé Renaudot qui, étant à Rome, fut le voir en qualité de sçavant, & le trouva, lisant les *Réflexions morales* (*).

Ce pape étoit Clément XI, le même qui depuis condamna le livre : c'est que, dans un ouvrage, on ne peut pas juger convenablement de l'ensemble sur quelques beautés qui frappent, ou sur quelques défauts particuliers qui révoltent. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, ne voulut pas qu'on eut à lui reprocher une pareille inconséquence. N'étant encore qu'évêque de Châlons, il avoit approuvé les *Réflexions morales*, ou, plutôt, il en avoit continué l'approbation : car son prédécesseur, Félix Vialart, l'avoit accordée pour son diocèse.

Lorsque l'abbé Duguet les retoucha, en 1693, il voulut les dédier à M. de Noailles, évêque de Châlons.

(*) Siècle de Louis XIV. Janf.

Ce prélat étoit engagé d'honneur à les défendre : auſſi les regarda-t-il toujours comme ſon ouvrage. Devenu archevêque de Paris, il les vanta. Les ennemis de ce livre lui parurent les ſiens. mécontent des jéſuites, incapable de diſſimuler avec eux, il ſembla chercher toutes les occaſions de les mortifier. Les oratoriens, au contraire, eurent ſa confiance. Il les dédommagea de tout ce que l'archevêque de Paris, M. de Harlai, leur avoit fait ſouffrir. On a parlé ſi diverſement du cardinal de Noailles, que bien de perſonnes ne ſçavent qu'en penſer. Il ſeroit plus raiſonnable de s'en tenir au témoignage de ceux qui l'ont vu de plus près. Il avoit aſſurément les meilleures intentions : il aimoit le bien. On ne ſçauroit rendre aſſez de juſtice à ſes talens, à ſes lumières, & ſurtout aux qualités de ſon cœur. Il étoit doux, agréable dans la ſociété, brillant même dans la converſation, ſenſible à l'amitié. Ses mœurs pures, ſa candeur, ſa vigilance extrême ſur ſon clergé, ſes charités continuelles, le rendoient reſpectable. Jugeant des autres par l'élevation de ſon ame, il ſe laiſſoit quelquefois pré-

venir. Ses ennemis crurent voir en lui un mélange de grandeur & de foiblesse, de courage & d'irrésolution. Ils ajoutent que souvent, en contradiction avec lui-même, il avoit pour son prince le plus grand fond d'attachement, & qu'il lui résistoit par une fermeté, selon eux, déplacée. Plein de bonne foi, il soutenoit des gens qu'on accusoit d'en manquer. Il favorisoit les jansénistes, sans que, peut-être, il le fût lui-même. Il aimoit la paix qu'il eût desiré pouvoir procurer à l'église. L'idée seule de faction le révoltoit. Un évêque, en lui faisant une visite, lui dit : *Je viens me ranger à votre parti.* Choqué du terme, *je ne suis*, répondit l'archevêque, *d'aucun autre parti que de celui de Jésus-Christ.* L'évêque fut depuis un des prélats les plus décidés contre lui. Ces mots du Cardinal, dans une lettre à madame de Maintenon, achevent son éloge. » J'ose vous assurer que je suis un homme de paix... » On ne me trouvera jamais, quand » on examinera mon procédé avec » justice, même la plus rigoureuse, ni » un sujet révolté dans l'état, ni un » schismatique dans l'église «. Son

adminiſtration prouve très-bien que, pour gouverner à la ſatisfaction de tout le monde, il ne ſuffit pas d'être vertueux.

Ni ſa qualité de cardinal, ni ſa place d'archevêque, ni toutes les manœuvres de la cabale janſéniſte, ne purent balancer le crédit des jéſuites en France & dans les principales cours de l'Europe.

Ils ne perdoient pas Queſnel un moment de vue. Sa détention leur paroiſſoit la choſe la plus importante. Ils découvrirent ſa retraite. Les meſures furent priſes pour l'y faire enlever. Philippe V étoit encore maître des pays-bas. Ces pères gouvernoient ce monarque. Les ordres, pour ſurprendre Queſnel, ſont bientôt donnés & exécutés. Il eſt arrêté, mis dans les priſons de l'archevêché de Malines. Ses noms de *Rebek*, de *Frène*, de père *prieur*, ne le ſauvèrent point. Le bénédictin, Gerberon, & le prêtre, Brigode, eurent le même ſort.

Le nouveau Paul vit rompre ſes chaînes. Sa délivrance fut l'ouvrage d'un gentilhomme François qui crut ſa fortune faite par les janſéniſtes, s'il

leur rendoit leur plus ferme ſoutien. Le gentilhomme perça les murs de la priſon. Queſnel, remis en liberté, s'enfuit en Hollande en 1704. Il conſacra ſa vieilleſſe à former, à Amſterdam, quelques égliſes janſéniſtes qui dépériſſent tous les jours.

Enfin cet homme, ſi peu fait pour s'attirer l'attention de toute l'Europe, mourut dans cette même ville, en 1719, à l'âge de quatre-vingt-ſix ans. La manière dont il s'expliqua dans ſes derniers momens, eſt remarquable.

» Je, ſouſſigné, Paſquier Queſnel, natif de Paris, prêtre de l'oratoire de » France, me trouvant au lit, dangereuſement malade..., je déclare ce » qui ſuit... Je crois toutes les vérités » que Jéſus-Chriſt a enſeignées à ſon » égliſe, dans le ſein de laquelle je » veux mourir, & avec laquelle je » condamne toutes les erreurs qu'elle » condamne & qu'elle condamnera. » A l'égard de mon livre des *Réflexions morales ſur le nouveau teſtament*, je déclare qu'en le compoſant, je n'ai jamais eu la moindre » penſée d'y rien mettre qui ſoit oppoſé aux ſentimens de l'égliſe, ni

» qui ait quelque rapport aux erreurs » pernicieuſes & aux intentions ma- » lignes qu'on m'a imputées à Rome » & en France... Je perſiſte dans l'ap- » pel que j'ai interjetté au futur con- » cile général de la conſtitution de » notre ſaint père le pape ; qui com- » mence par ces mots, *unigenitus Dei* » *filius*, & de tous les griefs dont je » demande juſtice à l'égliſe... Je dé- » teſte enfin tout eſprit de ſchiſme & » de diviſion «.

Sans décider ſi Queſnel fut bon catholique, il eſt manifeſte qu'il eût pu être meilleur citoyen. Quelques pages ſeulement, quelques lignes de ſon livre, ſupprimées ou changées, euſſent rendu la paix à ſa patrie. Je ne parle point des projets criminels qu'on lui ſuppoſa. Lorſqu'il fut arrêté, on trouva, dans ſes papiers, moins de complots que de chimères. Les accuſations dont ſes partiſans, ſous le nom de *diſciples de ſaint Auguſtin*, furent chargés, étoient plus ſérieuſes.

Il eſt toujours reſté des nuages ſur leur deſſein de ſe faire comprendre dans cette trève de vingt ans, propoſée par Louis XIV, en 1684, aux puiſſances

ennemies de la France ; sur leurs propositions de paix avec le monarque déjà rédigées par écrit ; sur leur contrat passé avec Antoinette Bourignon, femme plus visionnaire encore que riche, & dont les grands biens servirent à l'impression de dix-neuf gros volumes de pieuses rêveries & à la subsistance d'une foule de prosélytes fainéans ; sur cette isle de Nordstrand, près du Holstein, achetée d'abord par cette même Bourignon, sous le nom de son directeur, pour y rassembler une secte de mystiques, & revendue ensuite aux jansénistes, qui jamais n'y formèrent d'établissement.

Quesnel proscrit, arrêté, fugitif, la vengeance des jésuites n'étoit pas encore remplie sans la condamnation de son livre : ils engagèrent le roi lui-même à la demander à Rome. Condamner les *Réflexions morales*, c'étoit en effet condamner le cardinal de Noailles qui leur avoit donné l'approbation la plus authentique ; mais les circonstances étoient favorables aux jésuites.

Clément XI occupoit le siège pontifical, & il avoit pour eux un fond d'attachement. On a même écrit qu'étant

jeune il avoit voulu ſe faire jéſuite, & qu'il l'eût été ſans le cardinal *Barberini*. La conduite de ce pape fut bien examinée : il aimoit les ſçavans & l'étoit lui-même. On lui reprochoit d'être foible & diſſimulé : quelques-uns donnoient à ces défauts le nom de politique ; d'autres les interprétoient d'une manière très-odieuſe. Il répandoit ſouvent des larmes ; elles déceloient ſon embarras au milieu des troubles de l'égliſe. N'étant encore que cardinal Albani, il avoit fait imprimer un livre tout moliniſte de ſon ami le cardinal de Sfondrate ; le même qui, dans l'affaire du marquis de *Lavardin* avec le pape Innocent XI, ſe déclara ſi hautement contre les franchiſes des quartiers des ambaſſadeurs à Rome. Le livre contenoit des propoſitions plus que haſardées (*) ſur la grace, ſur le péché originel, ſur l'état des enfans morts ſans baptême. M. de Noailles l'avoit dénoncé conjointement avec les prélats le Tellier & Boſſuet.

(*) Entr'autres, celle-ci : « Les enfans qui meurent ſans baptême, ſont deſtinés à quelque choſe » de mieux que la vie éternelle ».

On ne se trompa point dans ce qu'on avoit présumé de Clément XI. Albani, devenu pape, fit contre les approbations données à Quesnel ce qu'on avoit fait contre les approbations données au cardinal de Sfondrate : les mêmes qualifications furent appliquées aux deux livres.

Il avoit porté, vers l'an 1708, un décret contre les *Réflexions morales*; mais ce décret ne fut point reçu en France. Le parlement de Paris y trouva des nullités. D'ailleurs on avoit à se plaindre de ce pape : il reconnut l'archiduc Charles pour roi d'Espagne, après avoir reconnu Philippe V. Les foudres lancés contre l'ex-oratorien ne produisirent leur effet qu'en 1713; année à jamais remarquable dans la chrétienté, par l'arrivée de la fameuse constitution.

Elle est, selon les quesnelliſtes, l'ouvrage du P. Le Tellier. Ce jésuite, fils d'un procureur de Vire en Basse Normandie, avoit succédé au père de la Chaise dans la place de confesseur du roi. Le Tellier étoit un homme dur, sombre, ardent, impétueux, vindicatif, inflexible, tout l'opposé du père

de la Chaiſe. Celui-ci, doux, poli, modéré, pacifique, homme de cour & de lettres, en gouvernant la conſcience de Louis XIV, gouvernoit à la fois l'égliſe Gallicane. Son caractère conciliant rendoit ſon autorité ſupportable : l'autre, n'ayant pas les mêmes talens, voulut exercer le même empire & ſouleva toute la nation.

Ce jéſuite en vouloit aux janſéniſtes, parce qu'ils avoient fait condamner à Rome un de ſes livres ſur les cérémonies Chinoiſes. Il étoit mal perſonnellement avec le cardinal de Noailles, ainſi qu'avec pluſieurs oratoriens. Il avoit à la fois l'honneur de ſon corps à ſoutenir & ſes injures particulières à venger. Sa place devenoit plus importante à meſure que le roi vieilliſſoit. Le confeſſeur ſentit tout ce qu'il pouvoit faire, & ne ménagea rien. Il remua toute l'égliſe de France, & dreſſa des mandemens & des lettres que des évêques devoient ſigner & lui renvoyer, avec un cachet volant. Il leur promettoit le ſecret ; mais les janſéniſtes l'en diſpensèrent. Ils découvrirent & publièrent toutes ſes manœuvres : elles étoient la plupart contre le cardinal de Noailles.

Ce prélat au déſeſpoir en demande juſtice au roi, s'adreſſe enſuite au dauphin duc de Bourgogne, enfin à ſon alliée madame de Maintenon, & n'eſt écouté de perſonne. Madame de Maintenon ſe contenta de donner au roi la lettre & les mandemens qu'elle avoit reçus, & de répondre au cardinal des choſes générales. Son caractère timide & modéré, ſon indéciſion continuelle, l'accablement de ſon eſprit au faîte des grandeurs & au milieu des plaiſirs, ſon abandon aux volontés du roi & ſon indifférence pour tout le reſte, le dégoût des affaires ou le danger de s'en trop mêler, une égale incapacité pour nuire ou pour ſervir avec ardeur, l'empêchèrent d'agir pour celui dont elle *eſtimoit les vertus & chériſſoit la perſonne.* » Ce n'eſt point à moi, lui mandoit-» elle, à juger & à condamner, mais » à me taire & à prier pour l'égliſe, » pour le roi & pour vous «. Il ne falloit rien attendre du duc de Bourgogne, déjà prévenu par les lettres & par les amis de l'archevêque de Cambrai, dont le cardinal de Noailles avoit ſollicité la condamnation à Rome. D'ailleurs ce prince avoit dit pluſieurs fois

au cardinal lui-même, qu'il ne vouloit point *ſe mêler de pareilles affaires*(*). A l'égard de Louis XIV, le monarque croyoit qu'il y alloit de ſa conſcience d'écouter ſon confeſſeur, & même de ſon autorité de réduire ceux qu'on repréſentoit comme des factieux.

Le cardinal archevêque, opprimé par un jéſuite, s'en prit à tous les jéſuites; il leur ôta les pouvoirs de prêcher & de confeſſer. Il avoit le droit d'envelopper dans la même diſgrace le confeſſeur de ſon maître, mais il ne fit point tout ce qu'il pouvoit. » Je » crains, mandoit-il à madame de » Maintenon, de marquer au roi trop » de ſoumiſſion, en donnant les pou» voirs à celui qui les mérite le moins. » Je prie Dieu de lui faire connoître » le péril qu'il court en confiant ſon » ame à un homme de ce caractère «. Il diſoit dans une autre lettre: » Quand » il n'y auroit que le décri où eſt tom» bé le P. Le Tellier, ce ſeroit une » raiſon aſſez forte pour l'ôter de ſa » place. Il ne convient pas que la con-

(*) Lett. de Maint. t. IV. 348.

» fiance

QUERELLES LITTÉRAIRES,

OU

MÉMOIRES

Pour ſervir à l'hiſtoire des révolutions de la république des lettres, depuis HOMERE *juſqu'à nos jours.*

TOME QUATRIÈME.

au cardinal lui-même, qu'il ne vouloit point *se mêler de pareilles affaires*(*). A l'égard de Louis XIV, le monarque croyoit qu'il y alloit de sa conscience d'écouter son confesseur, & même de son autorité de réduire ceux qu'on représentoit comme des factieux.

Le cardinal archevêque, opprimé par un jésuite, s'en prit à tous les jésuites; il leur ôta les pouvoirs de prêcher & de confesser. Il avoit le droit d'envelopper dans la même disgrace le confesseur de son maître, mais il ne fit point tout ce qu'il pouvoit. » Je » crains, mandoit-il à madame de » Maintenon, de marquer au roi trop » de soumission, en donnant les pou- » voirs à celui qui les mérite le moins. » Je prie Dieu de lui faire connoître » le péril qu'il court en confiant son » ame à un homme de ce caractère «. Il disoit dans une autre lettre: » Quand » il n'y auroit que le décri où est tom- » bé le P. Le Tellier, ce seroit une » raison assez forte pour l'ôter de sa » place. Il ne convient pas que la con-

(*) Lett. de Maint. t. IV. 348.

» fiance

QUERELLES LITTÉRAIRES,

OU

MÉMOIRES

Pour ſervir à l'hiſtoire des révolutions de la république des lettres, depuis HOMERE *juſqu'à nos jours.*

TOME QUATRIÈME.

au cardinal lui-même, qu'il ne vouloit point *ſe mêler de pareilles affaires*(*). A l'égard de Louis XIV, le monarque croyoit qu'il y alloit de ſa conſcience d'écouter ſon confeſſeur, & même de ſon autorité de réduire ceux qu'on repréſentoit comme des factieux.

Le cardinal archevêque, opprimé par un jéſuite, s'en prit à tous les jéſuites; il leur ôta les pouvoirs de prêcher & de confeſſer. Il avoit le droit d'envelopper dans la même diſgrace le confeſſeur de ſon maître, mais il ne fit point tout ce qu'il pouvoit. » Je » crains, mandoit-il à madame de » Maintenon, de marquer au roi trop » de ſoumiſſion, en donnant les pou- » voirs à celui qui les mérite le moins. » Je prie Dieu de lui faire connoître » le péril qu'il court en confiant ſon » ame à un homme de ce caractère «. Il diſoit dans une autre lettre: » Quand » il n'y auroit que le décri où eſt tom- » bé le P. Le Tellier, ce ſeroit une » raiſon aſſez forte pour l'ôter de ſa » place. Il ne convient pas que la con-

(*) Lett. de Maint. t. IV. 348.

» fiance

QUERELLES LITTÉRAIRES,

OU

MÉMOIRES

Pour ſervir à l'hiſtoire des révolutions de la république des lettres, depuis HOMERE *juſqu'à nos jours.*

TOME QUATRIÈME.

QUERELLES LITTÉRAIRES,

OU

MÉMOIRES

Pour ſervir à l'Hiſtoire des Révolutions de la République des Lettres, depuis HOMERE *juſqu'à nos jours.*

Tantæne animis cœleſtibus iræ?
VIRG. ÆNEID. *Lib. I.*

Tant de fiel entre-t-il dans des ames céleſtes?

TOME QUATRIÈME.

A PARIS;
Chez DURAND, Libraire, rue du Foin.

M. DCC. LXI.
Avec approbation & privilège du Roi.

» fiance du roi ſoit entre les mains » d'un homme de ſi mauvaiſe répu- » tation «. L'illuſtre dépoſitaire des chagrins du cardinal ne fut pas la moins punie. Elle eut le cœur déchiré de ces troubles. » Votre nouvelle démarche, » lui écrivoit-elle, eſt une nouvelle » douleur pour ceux qui vous ſont » véritablement attachés. Vous ne » doutez pas que je ne vous le ſois » toute ma vie : elle ne durera pas » long-temps, & bientôt la mort va » me dérober au préſent qui m'attriſte » & à l'avenir qui m'effraye «. Rappellant tout ce que lui avoit fait ſouffrir l'archevêque de Cambrai, » ma » deſtinée eſt, diſoit-elle, de mourir » pour les évêques «.

On prête au confeſſeur un propos bien inconſidéré ; qu'il falloit *qu'il perdît ſa place ou le cardinal la ſienne* ; mais on peut juger par là de quoi l'on croyoit Le Tellier capable. Lui, tous ſes partiſans ; tous les évêques qui prétendoient au chapeau, d'autres qui s'étoient élevés de bonne foi contre les *Réflexions morales*, déférèrent à Rome cent trois propoſitions & s'appuyèrent de l'autorité royale. Louis XIV crut

bien faire de ſe joindre à eux : il révoqua le privilège donné au livre depuis quarante ans : il fit ſon affaire propre de celle des jéſuites.

Malgré des parties auſſi puiſſantes, Rome ne prononçoit point : ſa lenteur avoit de quoi ſurprendre. Le cardinal de la Trémoille, miniſtre de France à Rome, devint ſuſpect. » Envoyez » la bulle par le premier ordinaire, » mandoit au cardinal un ſecrétaire » d'état, ou nous ſommes perdus vous » & moi : le roi s'en prend à nous, & » nous ſommes déclarés janſéniſtes «.

Il falloit bien cependant une déciſion. La bulle fut portée & envoyée : de cent trois propoſitions, le ſaint office en proſcrivit cent & une.

Un ſpectacle digne d'un philoſophe, c'eſt la contrariété des effets que produiſit cette même bulle. »En la liſant,« dit un partiſan de Queſnel dans un nouveau recueil de pièces ſur l'affaire de la *Conſtitution*, » le cardinal de Noailles » s'arrête ſaiſi d'horreur, & ne peut » continuer. M. de la *Poipe*, évêque de » Poitiers, ſe récrie ſur la ſupercherie » des janſéniſtes, qui, par la ſuppoſition odieuſe d'une ſemblable pièce

» veulent rendre le pape ridicule & » ſuſpect dans la foi «. D'autre part, les cardinaux de Biſſy & de Fleuri ſe plaignent qu'on manque de reſpect à Rome. L'un, dans une lettre à l'évêque de Montpellier, dit que la bulle » n'eût pas été reçue avec plus d'in- » dignité à Genève qu'à Paris «. L'autre, étant évêque de Fréjus, s'écrioit, dans un mandement : » Quel ſoulève- » ment n'avons-nous pas vu du mo- » ment qu'a paru la *Conſtitution* ? Il » ſembloit que la religion allât être » renverſée. Il s'eſt élevé d'abord cent » mille voix, de toutes parts, pour » rendre cette cenſure odieuſe «.

En général, la nation parut révoltée. Ce qui indiſpoſa davantage les eſprits contre Rome, c'eſt que, parmi ces cent & une propoſitions, pluſieurs ſembloient renfermer le ſens le plus innocent & la morale la plus pure.

Une nombreuſe aſſemblée d'évêques fut convoquée à Paris. Les uns acceptèrent la bulle, moyennant quelques explications : les autres ne voulurent ni de la bulle ni des correctifs. Le cardinal de Noailles étoit à la tête de ces derniers, au nombre de ſept. Ils ſe

proposoient de demander les correctifs à sa sainteté. Le roi, sentant combien la demande étoit peu respectueuse, fit qu'elle n'eut pas lieu. Il renvoya les évêques dans leurs diocèses, & défendit au cardinal de paroître à la cour. Je ne sçais ce qui devoit le plus mécontenter le pape, ou la révolte déclarée des sept évêques, ou le tempérament qu'imaginèrent d'autres & leur soumission apparente. Aussi le feu pape, alors cardinal Lambertini, disoit à Clément XI : Vous voyez bien, saint père, que le clergé de France ne veut pas de la *Constitution*. Les évêques protestent de leur docilité ; mais, au fond, ils rejettent la bulle : leur respect est un ménagement pour votre personne.

L'archevêque de Paris, ayant défense de paroître à Versailles, acquit une nouvelle considération dans le public. Beaucoup de personnes de tous les corps de l'état se joignirent à lui contre Rome & contre la cour. Mais, quoique la bulle n'eût pas la pluralité des suffrages, elle fut enregistrée en Sorbonne, & le parlement l'enregistra avec la réserve des droits ordinaires de la couronne, des libertés de l'église

Gallicane, du pouvoir & de la juriſdiction des évêques.

Le Tellier n'étoit pas content. Il voulut faire dépoſer le cardinal de Noailles dans un concile national, & faire enregiſtrer une déclaration par laquelle tout évêque qui n'auroit pas reçu la bulle *purement & ſimplement*, ſeroit tenu d'y ſouſcrire, ou pourſuivi à la requête du procureur général: projet digne de ſon auteur, & dont l'exécution eût été d'une conſéquence trop dangereuſe. Il imaginoit chaque jour quelque ſyſtême étrange: il ne parloit que de guerre, de janſéniſme, de conſtitution, à ſon pénitent qui ſe mouroit. Les domeſtiques du monarque indignés refuſèrent deux fois l'entrée de la chambre au confeſſeur: ce prince mourut, & tout changea de face.

Le duc d'Orléans, régent du royaume, ſubſtitue des conſeils aux bureaux des ſecrétaires d'état, compoſe un conſeil de conſcience, dont le cardinal de Noailles eſt préſident. On exile le père Le Tellier, dont la plus grande punition dut être dans ſon cœur: on prétend qu'il étoit de bonne foi, malheureuſement pour la vertu. Ses confrères,

qui le déteſtoient, ont autant à ſe plaindre de lui que le public ; il les a rendus à jamais odieux (*).

La place de confeſſeur du roi fait aux jéſuites beaucoup de jaloux, quoiqu'elle ait ſi fort perdu de ſes prérogatives. Ce n'eſt plus ce temps où le confeſſeur connoiſſoit des bénéfices de collation royale ; où lui ſeul pouvoit entretenir le monarque (après la meſſe, avant qu'on ſortît de l'égliſe) ſur la collation des bénéfices ; où il portoit des lettres patentes aux cours ſupérieures pour y être enregiſtrées ; où il avoit le gouvernement du collège de Navarre. Sous Charles VIII, le confeſſeur du roi perdit la ſupériorité ſur le grand aumônier. Le premier aumônier & le maître de l'oratoire, créés par François I, eurent encore la préſéance ; de façon qu'il n'eſt plus que le quatrième dans l'ordre de la chapelle. Des jéſuites ſans prévention pourroient

(*) Il fut peint dans un écran, du temps de la conſtitution, menant une voiture. Un jéſuite ſortoit de la portière avec ce rouleau à la bouche, adreſſé au cocher : *Vous nous verſerez*. Le père La Rue eut pluſieurs explications avec le P. Le Tellier, & déſapprouva toujours ſa conduite.

mettre en problême, s'il ne seroit pas avantageux au corps qu'aucun d'eux n'eût jamais rempli cette place.

Elle fut donnée, sous la régence, à l'abbé Fleuri, si célèbre par son *Histoire ecclésiastique* & par sa *Philosophie*. Devenu confesseur, les jésuites & les oratoriens allèrent également le complimenter, s'empressèrent de le mettre dans leurs intérêts, de lui faire épouser leurs querelles. Sa réponse aux uns & aux autres est singulière. Il dit aux jésuites, arrivés les premiers : » Assurément, mes pères, vous devez être » contens de moi; car je n'aime pas » les oratoriens « : &, demi-heure après, aux oratoriens : » Assurément, » mes pères, vous devez être contens » de moi; car je n'aime pas les jé» suites «.

Le cardinal de Noailles accueilli à la cour du régent, tous les évêques opposés à la bulle se crurent aussi rentrés en grace. Ils appellèrent & réappellèrent à un futur concile; dût-il ne se tenir jamais. La sorbonne, les curés du diocèse, des corps entiers de religieux, mais surtout beaucoup d'oratoriens, suivirent cet exemple. Le

nouveau préſident du conſeil de conſcience appella auſſi en 1717 ; mais il ne vouloit point d'éclat, & ſon appel fut imprimé malgré lui.

Auſſitôt voilà dans l'égliſe de France deux factions décidées, les *acceptans* & les *refuſans*. Les acceptans étoient les cent évêques qui avoient reçu la bulle ſous Louis XIV, avec les jéſuites & les capucins : les refuſans étoient quinze évêques & une partie de la nation. Les uns avoient pour eux, avec Rome, une cauſe dont le fond leur étoit favorable ; & les autres avoient les univerſités, les parlemens, le peuple, & leur perſécution paſſée. On cabaloit, on diſſertoit, on écrivoit peſamment, longuement, ennuyeuſement ; on s'accabloit d'injures & de reproches, des noms de ſchiſmatiques & d'hérétiques. Le ſeul nom de Queſnel étoit un cri de guerre ; des femmes, de la lie du peuple, en vinrent aux mains : jamais clameur ne fut plus générale.

Mais on avoit affaire au régent ; il impoſe ſilence à tout le monde. Univerſités, facultés de théologie, écrivains, imprimeurs, libraires, colpor-

teurs, ont ordre de contribuer tous à la paix. La déclaration donnée en conſéquence eſt de 1717. Après un éloge magnifique de la religion, on y lit ces paroles remarquables : » Nous avons » dit & déclaré, &, par ces préſentes » ſignées de notre main, diſons & dé- » clarons, voulons & nous plaît que » toutes les diſputes, conteſtations & » différends qui ſe ſont formés dans » notre royaume à l'occaſion de la » conſtitution de notre ſaint père le » pape contre le livre des *Reflexions* » *morales ſur le nouveau teſtament*, » ſoient & demeurent ſuſpendues, » comme nous les ſuſpendons par ces » préſentes ; impoſant, par proviſion, » un ſilence général & abſolu ſur cette » matière «.

Cette loi du ſilence a toujours été recommandée depuis, & jamais obſervée. L'évêque de Soiſſons & l'archevêque de Reims, M. de Mailli, continuent d'écrire, & vont contre ce ſage règlement. Leurs écrits ſont brûlés par la main du bourreau : l'archevêque fait chanter un *Te Deum* en action de graces ; elle lui valut un chapeau de cardinal. De peur que l'évêque n'en eût

un auſſi, le régent ne voulut point que ce prélat payât dix mille livres d'amende, à laquelle le parlement l'avoit condamné pour avoir ſignifié à ce corps qu'il n'étoit pas un tribunal compétent pour le juger (*).

Rome ſe plaignoit toujours, & c'étoit à la France à ſe plaindre: les deux cours ſe conſumoient inutilement en négociations. Vient le ſyſtême des finances, & les eſprits portent ailleurs leur attention & toute leur activité. On laiſſe quelques paſſages, aujourd'hui preſque ignorés, d'un pauvre prêtre ex-oratorien octogenaire, pour le Miſſiſſipi, pour le commerce des actions, pour des eſpérances de fortune immenſe & rapide. Law fit lui ſeul ce que tant d'évêques, ni le pape, ni Louis XIV n'avoient pu faire.

Ces momens favorables furent employés à réunir l'égliſe de France. Le cardinal archevêque ſe préta à tout; il retracta ſon appel: ſon mandement de rétractation fut affiché le 20 août 1720. Le duc d'Orléans alla lui-même au

(*) Siècle de Louis XIV. Janſ.

grand conſeil, avec les princes & les pairs, faire enregiſtrer un édit qui ordonnoit l'acceptation de la bulle, la ſuppreſſion des appels, l'unanimité, la paix.

L'enregiſtrement au parlement étoit plus difficile, ce corps étant beaucoup plus nombreux. On l'avoit mortifié en portant ailleurs des déclarations : il étoit en exil à Pontoiſe ; exemple alors unique dans la monarchie, & répété depuis. On menaça le parlement de le transférer à Blois. Il enregiſtra bientôt tout ce que le grand conſeil avoit enregiſtré, mais toujours avec les réſerves d'uſage, le maintien des libertés de l'égliſe Gallicane & des loix du royaume.

Cette réunion du clergé de France fut principalement l'ouvrage du nouvel archevêque de Cambrai, *Dubois*, fils d'un apothicaire de Brive-la-gaillarde, depuis cardinal & premier miniſtre. Cette ſingulière créature du régent, à laquelle il ne manqua, pour ſon ambition, que de vivre aſſez longtemps pour ſupplanter le régent lui-même auprès du monarque, avoit fait faire un corps de doctrine qui contenta

les deux partis. Le politique régent & le peu régulier Dubois négocioient pour la religion, & perſonne n'ignore quelle étoit la leur. Le ridicule qu'ils jettèrent ſur toutes ces matières eſt l'époque de la dépravation des mœurs & de l'eſprit du ſiècle.

Ils triomphoient d'avoir ſubjugué le pieux archevêque de Paris ; mais on obſerva qu'il étoit alors avancé en âge, & que des perſonnes attachées à la cour le gouvernoient totalement (*). On fait encore valoir le courage avec lequel il proteſta, en certains momens, contre ce qu'il avoit fait dans d'autres. Montant par un méchant eſcalier pour aller voir une réparation qu'on avoit faite au haut de l'égliſe de notre-dame. » Jamais, dit-il, on n'a fait paſſer ar-» chevêque par d'auſſi mauvais che-» mins que moi «. Dans le temps de ſa rétractation, il eut chez lui une députation de jéſuites. L'idée de ſe voir

(*) Lorſque ſa fameuſe rétractation vint à la connoiſſance du vieux archevêque de Cantorberi, Wake, celui-ci qui l'avoit toujours eſtimé, ne put s'empêcher de verſer des larmes & de s'écrier, en faiſant un retour humiliant ſur lui-même : *Il eſt affreux de vieillir & de ſe ſurvivre.*

au milieu d'eux, le frappa d'une manière singulière. Du reste, il est mort en digne évêque. Ses charités étoient très-grandes. Ses meubles vendus, & toutes choses payées, il n'a pas laissé plus de cinq cent livres.

Sous le ministère du cardinal de Fleuri, on voulut faire un exemple d'un prélat quesnelliste. Le choix tomba sur le vieux Soanen, évêque de la petite ville de Sénès : il avoit été de l'oratoire. Ainsi, cette congrégation fournit toujours à l'animosité des jésuites. Il s'étoit distingué par la prédication. Ses sermons ne sont point imprimés. Un prédicateur les débitoit, il n'y a pas longtemps, dans Paris, avec la même confiance que s'ils eussent été de lui. Le talent pour la chaire servit moins le père Soanen, que la direction. Le père de La Chaise l'avoit fait évêque (*). Soanen avoit d'abord eu l'évêché de Viviers : il le refusa, par la

(*) Des gens qui trouvent du mystère à tout, en ont donné une raison. Le jésuite vouloit marier un de ses neveux à une demoiselle dont la tante alloit à confesse à l'oratorien. Pour gagner cette tante, le père de La Chaise donne un évêché au confesseur.

raiſon que Viviers eſt ſur une route fréquentée, & que ſon revenu, le bien des pauvres, ſe conſumeroit à repréſenter. Il préféra l'évêché de Sénès, peu riche, mais iſolé. Son économie le mit encore en état de faire beaucoup de charités. A ſon déſintéreſſement, à ſon zèle, à ſa piété, Soanen joignoit un caractère inflexible, d'autant plus déplacé, qu'il étoit ſans parens & ſans crédit.

On tint un concile provincial à Embrun : le cardinal de Tencin y préſida. Qui croire ſur le compte de ce zélé défenſeur de la bulle ? Les uns en font un génie, un homme d'état, un politique conſommé. D'autres lui diſputent ces talens, & attribuent ſon élévation moins à ſon mérite, qu'à celui d'une ſœur ambitieuſe & bel eſprit. Vers la fin de ſes jours, les choſes, pour leſquelles il avoit montré le plus d'ardeur, ſe préſentèrent à lui ſous un autre point de vue. Ses ſentimens allèrent juſqu'à la tolérance. On l'a cru du moins ſur la conduite qu'il tint dans un temps de trouble, & ſur quelques propos qui lui ont échappé, mais qu'on n'a pas manqué de répandre. On dé-

chire ſa mémoire, à cauſe de ce concile d'Embrun. Soanen y fut condamné, ſuſpendu de ſes fonctions d'évêque & de prêtre. Exilé, par la cour, à *la Chaiſe-Dieu* en Auvergne, à l'âge de quatre-vingt ans, ſon imagination étoit encore terrible.

Avec quelles couleurs, dans une lettre du 10 ſeptembre 1728, à M. de Saint-Florentin, il repréſente moins ſon état, que la violence exercée dans ſon diocèſe, des chanoines, des curés, des prêtres vertueux empriſonnés; » des religieuſes, colombes gémiſſantes & ſans fiel, diſperſées; les unes » à Embrun, pour y être immolées » comme leur père; les autres à Arles, où elles ſont livrées à la faim & » à la ſoif par leurs propres ſœurs; les » autres à Graſſe, pour n'entendre, de » la bouche du prélat, que des anathèmes contr'elles & contre moi «. Il ſignoit ordinairement: *Jean, évêque de Sénès, priſonnier de Jéſus-Chriſt.* Un neveu de ce même Soanen, & de même nom, eſt jéſuite.

Un autre évêque ex-oratorien changea la ſcène, & vint ſe donner en ſpectacle aux moliniſtes & queſnelliſtes.

On avoit dépoſé ſon confrère, & l'évêque de ſaint Papoul, *Ségur*, ſe dépoſa lui-même. Des ſcrupules violens ſur ſon entrée dans l'épiſcopat, l'engagèrent à cette démarche.

Avant que de la faire, il conſulta meſſieurs de Montpellier & de Sénès. L'infortuné Soanen vouloit que Ségur reſtât en place. L'évêque de Montpellier diſoit que l'on avoit moins beſoin d'évêques que de bons exemples. Voilà celui de S. Papoul décidé. Lorſqu'on s'y attendoit le moins, il s'éclipſa de ſon diocèſe, laiſſant à ſes ouailles une inſtruction paſtorale. Il leur diſoit, entr'autres choſes : » Recevez, avec notre dernier adieu, les aſſurances que » nous vous donnons de ne jamais » vous oublier dans notre retraite. » Nous avons la confiance que, » quand Dieu nous aura pardonné, il » ne rejettera point les vœux que nous » lui offrirons continuellement pour » votre ſalut. L'ordre de la charité, » qui commence par ſe faire du bien » à ſoi-même, nous ſépare extérieurement de vous ; mais cette même » charité forme des liens intérieurs qui » nous uniſſent à vous ſi étroitement,

» que rien ne ſera capable de vous ſé-
» parer de notre cœur «.

Sa retraite fut une énigme, & l'eſt encore pour bien du monde. Des perſonnes bien inſtruites aſſurent qu'il vivoit obſcurément à Paris dans la pénitence, tout entier aux bonnes œuvres, avec une abbaye de ſept ou huit mille livres de rente; qu'il faiſoit des penſions aux curés & vicaires qu'il avoit perſécutés & déplacés à cauſe de la bulle; qu'il n'avoit qu'un cercle étroit d'amis qui le conſidéroient, & que ſes auſtérités ont abrégé ſes jours. Il eſt mort dans la même ville, & enterré à ſaint Jean en Grève.

Son action éclatante étonna ſes ennemis: ils l'empoiſonnèrent. Mais, ſi ſa converſion n'avoit pas été ſincère, quel rôle il eût pu jouer, en ſe mettant à la tête du parti. Le gouvernement craignit qu'elle n'ajoutât au fanatiſme. On prétend que cet événement accéléra l'ordre de fermer le tombeau de ſaint Médard.

L'intention de la cour, en abbaiſſant les queſnelliſtes, n'étoit pas de les accabler: elle vouloit ſeulement prévenir le trouble. Elle trouva mauvais

que, dans une thèse soutenue en Sorbonne en 1729, on eût déclaré la constitution, *règle de foi à laquelle est due une obéissance sans réserve.* Le Syndic de Sorbonne eut défense d'y rien laisser soutenir qui put émouvoir les esprits.

Cependant il falloit donner une qualification à la bulle. Est-elle loi d'état ou de police, règle de foi ou loi & décision de l'église ? Voilà le nœud de la difficulté. On trouve, dans le concile Romain, *règle de foi*; mais l'on a accusé les jésuites d'y avoir fait glisser ces mots. Benoît XIV lui-même, selon certaines personnes, a donné créance à ce bruit. Quelques évêques se sont encore déclarés pour *règle de foi;* mais l'archevêque de Sens, M. Languet, a pris un parti tout différent. Il a qualifié la constitution *règle irréformable de foi*, de l'*eglise* & de l'*état.* Le même prélat a fait mettre en trois gros volumes latins ses ouvrages que peu de gens lisent en françois. Son zèle ardent pour la religion déplut à quelques-uns, & lui attira ce sarcasme cruel (*) ;

En lisant ses écrits, vous risquez votre foi.

Les jésuites définissent la bulle, *une*

(*) *Volvite scripta viri, dedocuere fidem.*

règle non règlée, mais une règle à régler *. Le parlement ne vouloit point qu'on la qualifiât *règle de foi.* La cour la décida *jugement de l'égliſe univerſelle, en matière de doctrine.* Cela déplut encore au parlement : il refuſa d'enrégiſtrer la déclaration du roi. Les voies d'autorité furent alors employées. Le jeune monarque tint un lit de juſtice le troiſième avril 1730, & ſe fit obeir.

Parmi les ſcènes, données à la fois par la ſuperſtition, par la licence & la fourberie, il ne faut point omettre l'hiſtoire du diacre *Paris*, appellant & réappellant, enterré dans le cimetière de ſaint Médard. Il paſſoit pour faire des miracles. Bientôt ſaint Médard ne fut plus rien dans ſon égliſe. Le diacre Paris étoit appellé *ſaint Paris :* on ne parloit que de ſes guériſons.

Quelques femmes dévotes avoient donné naiſſance à ce bruit. Des impoſteurs l'accréditèrent : ils ſe diſoient inſpirés du nouveau ſaint. Le peuple ſe preſſoit nuit & jour à ſon tombeau : l'on y prioit en langue vulgaire. Les enthouſiaſtes montoient ſur la tombe, donnoient à leurs corps des ſecouſſes

(*) *Non regula regulata, ſed regula regulanda.*

violentes, offroient le ſpectacle de bien des prodiges. Et quel autre nom donner aux choſes extraordinaires qui s'y firent ? Elles paſſent, chez les uns, pour des faveurs céleſtes, & chez les autres pour des œuvres d'iniquité ; chez d'autres, enfin, pour des tours de gibecière. L'évêque de Montpellier, Colbert, tenoit ce propos ſur les convulſions. » Parce qu'il y a du mal, » il ne faut pas dire que tout eſt mal ; » parce qu'il y a du bien, il ne faut pas » dire que tout eſt bien «.

Ceux qui les ont un peu ſuivies doivent avoir connu *frère Auguſtin* : perſonne ne les a plus décréditées que lui. C'étoit un convulſionnaire débauché, ne ſe refuſant rien de ce que lui dictoit ſon imagination biſarre & libertine ; abrogeant les ſacremens qu'il prétendoit n'être pas d'inſtitution divine ; faiſant des mariages de ſa ſeule autorité. Ses extravagances allèrent au point, que d'autres convulſionnaires en donnèrent avis au lieutenant de police, qui fit des perquiſitions & ſe mit en devoir de faire tomber ces aſſemblées. De jeunes beautés, victimes de l'aveuglement ou de l'intérêt de leurs mères, en étoient

communément les héroïnes. Les queſnelliſtes judicieux gémiſſent au ſouvenir de ce fanatiſme qu'on oſe encore faire revivre.

Un conſeiller au parlement eut le courage, ou plutôt la ſimplicité, de former un recueil de miracles & de les préſenter au roi. La cour mépriſa le livre & l'auteur & tous les convulſionnaires. Cependant, pour arrêter une phrénéſie épidémique, elle ordonna la clôture du cimetière de ſaint Médard: on y mit une garde. Alors les convulſionnaires allèrent jouer dans les maiſons; mais ils furent pénétrés. L'enthouſiaſme baiſſa: le tombeau du diacre Paris devint le tombeau du janſéniſme.

Il ne ſubſiſta guère plus que dans l'oratoire. Les Juenin, les Picquéri, les Queſnel, les Ségur, les Soanen, vivoient encore dans un grand nombre d'oratoriens qui, ſans avoir autant de réputation, avoient le même courage. On prit à partie ceux de Bruxelles: ils furent privés de la communion paſchale, ſur leur refus d'adhérer à la conſtitution: on alloit procéder contr'eux, lorſqu'ils prirent la fuite. Les

oratoriens de Paris n'étoient pas à couvert de l'orage ; on les frappoit ſouvent des coups les plus ſenſibles.

Ils étoient alors gouvernés par le P. de Latour, homme de génie & l'ame du parti. La mémoire de ce général ne périra jamais dans l'oratoire. Ses talens s'annoncèrent par la prédication. C'eſt une perte réelle pour le public, qu'il n'ait pas été poſſible de lire, après ſa mort, ſon manuſcrit, & de mettre au jour des pièces d'une éloquence rapide & ſublime. Qu'on juge de lui par ce ſeul trait qu'il eſt bon de révéler. C'eſt, ſelon quelques-uns, un coup de lumière, & qui conſiſte dans un avis qu'il ouvrit à la fin d'une converſation ſur la bulle avec les quatre fameux prélats appellans. Elle ſera reçue, leur dit-il, vu le crédit des jéſuites & l'ardeur que témoigne la cour ; mais oſons une choſe, dénonçons au futur concile, à tous les évêques du monde, la bulle comme hérétique & le pape lui-même comme fauteur d'héréſie. Il arrivera de-là que le pape rétractera ſa bulle, ou qu'il lui donnera des modifications ; car il ne laiſſera jamais tenir un concile, ou ſoupçonner ſa foi en ne le te-

nant pas. Un pape convaincu d'héréſie ceſſe, dans les principes mêmes Ultramontains, d'etre pape, & ne doit plus avoir d'autorité dans Rome.

La mort du P. de Latour occaſionna de grands troubles dans l'oratoire. L'aſſemblée, tenue pour lui nommer un ſucceſſeur, parut irrégulière; les réappellans en furent exclus; M. Hérault y aſſiſta en qualité de commiſſaire du roi. On élut le P. Lavalette: il eſt encore en place, à la ſatisfaction de ſes inférieurs & de Rome même. Il conſerve des lettres du feu pape, très-obligeantes pour ſa congrégation & pour lui. *Je voudrois*, y diſoit-il à ce général, *vous découvrir tout mon attachement, vous montrer tout le fond de mon ame; mais je n'oſe m'ouvrir entièrement à vous.* Les ſentimens que fait entrevoir le pontife philoſophe (*) ſont ceux d'un génie élevé, doux & pacifique. A ſon inthroniſation, il eut un projet qui malheureuſement ne réuſſit point; c'étoit de faire ſigner un corps de doctrine où,

(*) A Genève, à Londres même il étoit adoré. Pour l'honneur de ſa mémoire, plaçons ici l'hommage qui lui fut rendu, dans une inſcription, par le

ſans toucher aux opinions de Baïus, de Janſénius & de Queſnel, telle vérité ſeroit preſcrite & telle erreur condamnée.

---

fils du miniſtre Walpole, à ſon retour d'Italie en Angleterre.

Proſpero Lambertini,
Veſcovo di Roma,
Col nome di Benedetto XIV,
Che quantunque un principe aſſoluto,
Regno tanto innocentemente
Quanto un doge di Venezia.
Egli riſtorò il luſtro della tiara,
Con quelle arti ſolamente egli l'ottenne,
Ciò colle ſue virtudi.
Amato dai papiſti,
Eſtimato dai proteſtanti.
Un prete ſenza inſolenza ò intereſſe;
Un principe ſenza favoriti;
Un papa ſenza nepotiſmo;
Un autore ſenza vanita;
In breve, un uomo
Che no lo ſpirito, ne'l potere,
Poterono guaſtare.
Il figlio d'un miniſtro favorito,
Uno però che non corteggiò mai alcun principe;
Ne venerò alcun eccleſiaſtico,
Offeriſce, in un libero proteſtante paeſe,
Queſto meritato incenſo,
All'ottimo dei Romani pontefici.

Les

Les plus mécontens de l'élection du P. Lavalette éclatèrent ; ils attisoient le feu de la discorde ; le gouvernement les punit. Les PP. Boyer & Terrasson furent mis dans les prisons de Vincen-

---

A Prosper Lambertini,
Evêque de Rome,
Surnommé Benoît XIV,
Qui, quoique prince absolu,
Regna avec autant d'équité
Qu'un doge de Venise.
Il rétablit le lustre de la tiare
Par les mêmes moyens qui, seuls,
La lui ont fait obtenir ;
C'est-à-dire, par ses vertus.
Aimé des papistes,
Estimé des protestans.
Prêtre humble & désintéressé ;
Prince sans favori ;
Pape sans népotisme ;
Auteur sans vanité.
En un mot, homme
Que, ni l'esprit ni le pouvoir
n'ont pu gâter.
Le fils d'un ministre favori,
Qui n'a jamais fait la cour à aucun prince,
Ni révéré aucun ecclésiastique,
Offre, dans un pays protestant libre,
Cet encens mérité
Au meilleur des pontifes Romains.

nes : ils n'en ſortirent, en 1740, que pour être transférés aux petits pères *d'Argenteuil*. Cette même année le P. Dulerin fut exilé. En prononçant le panégyrique de ſaint Séverin, par qui *Clovis* fut miraculeuſement guéri, l'oratorien s'étoit permis cette alluſion : » La cour du roi très-chrétien croyoit » aux miracles, & elle ne ſe fit pas » une gloire de mépriſer celui que les » peuples révéroient «.

Voilà l'hiſtoire fidelle du mur éternel de diviſion entre les oratoriens & les jéſuites ; la jalouſie de corps l'éleva. Leur haine réciproque s'étend à tout : ils communiquent à leurs élèves les mêmes impreſſions. Rarement, chez les oratoriens, on met entre les mains des écoliers les livres des jéſuites : jamais, chez les jéſuites, on ne préſente ceux des oratoriens. La ſociété voit du poiſon à chaque page de leurs écrits ; le P. Labbe trouvoit du janſéniſme juſques dans les *Racines Grecques* de Port-royal.

Du reſte, on ne parle d'aucun des grands hommes des deux célèbres congrégations. Bouhours, Cheminais, La Rue, Brumoi, Porée, montrèrent

la même modération que Ségaud, Maſſillon, Mallebranche. On n'a point en vue non plus tant d'ex-jéſuites & d'ex-oratoriens que les académies ſe ſont fait gloire de recevoir. Il ſeroit à ſouhaiter qu'une bonne plume nous donnât la vie des hommes illuſtres qu'ont fourni le collège de Louis-le-Grand & la maiſon de l'oratoire de Paris.

Malgré toutes les ſecouſſes violentes pour faire tomber l'oratoire, il eût encore réſiſté ſans ſa dépendance des évêques. Ils ont difficilement accordé les démiſſoires à ſes membres; ils ont cherché à détruire la ſeule communauté purement eccléſiaſtique dépendante d'eux. Elle gémiſſoit du joug ſans aucune eſpérance de le voir briſer; elle étoit trop mal avec Rome. Ces hommes, d'ailleurs à talent, n'eurent jamais l'adreſſe de mettre cette cour dans leurs intérêts, de diſtinguer ſa cauſe de celle des jéſuites, de ne pas crier contr'elle en criant contr'eux. Les politiques du parti ſe plaignent de cette faute, auſſi bien que de la ſottiſe de ce gazettier diſtillateur ſecret de médiſances & de calomnies atroces, qui, dans ſes fureurs périodiques, comprend éga-

lement le pape & les jéſuites.

La plus grande vengeance que l'oratoire, en tombant, ait tiré d'eux, c'eſt de les avoir rendus l'objet de la haine publique & d'avoir préparé ce déluge d'écrits dont ils ſont accablés chaque jour : le titre ſeul de pluſieurs eſt un libelle. On a mis en problême, qui de ces PP. ou des héréſiarques des derniers temps a fait plus de mal à l'égliſe. Je n'entre point en juſtification ſur les attentats dont on les charge. Moins les accuſations peuvent être vraiſemblables, plus l'on voit combien ils ont ſoulevé le public. Leurs protecteurs même ſe ſont plaints quelquefois : ils ont été entraînés dans des démarches qu'ils ont eu & ont encore bien de la peine à ſoutenir.

LE SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGERES, ET LES JÉSUITES.

Ce ſéminaire eſt une ſociété de prêtres établis à Paris, pour aller, de-là, prêcher l'évangile dans toutes les parties du monde. L'Aſie eſt principalement l'objet du zèle de ces meſſieurs. Ils ne pénétrèrent à la Chine que ſur la fin de l'an 1684. Ce furent les jéſuites qui les introduiſirent dans le ſein de cet empire immenſe, l'équivalent de l'Europe entière pour le nombre des habitans : ces pères ſe plaignent d'avoir obligé des ingrats.

Avant que d'aller plus loin, remontons à la ſource de cette protection toute-puiſſante que les jéſuites furent en état d'accorder à d'autres miſſionnaires.

Les Chinois ſont naturellement fiers & dédaigneux : ils ſe regardent comme la ſeule nation qui penſe. La leur eſt

une des premières qui aient cultivé les ſciences & les arts : ils aiment ſurtout les mathématiques. C'eſt à la faveur de ce goût décidé pour elles, que les jéſuites eurent entrée à la Chine. Leurs talens leur furent d'une grande reſſource auprès de l'empereur *Camhi* ; ce prince célèbre, un des plus grands princes, des plus juſtes, des plus humains & des plus philoſophes dont l'hiſtoire faſſe mention. Il ſe délaſſoit, par l'étude, des ſoins du gouvernement. Chaque jour, des jéſuites de Pekin lui donnoient des leçons de mathématiques. Il portoit à ces pères une affection extrême ; il les nommoit de tous ſes voyages, entroit dans toutes leurs vues, s'informoit de l'état de leurs miſſions. On l'entretenoit ſouvent des grandes qualités de Louis XIV : l'empereur aimoit à ſe reconnoître à pluſieurs traits de l'hiſtoire de ce monarque.

Les jéſuites profitèrent de leur aſcendant ſur l'eſprit du prince leur élève. Ils lui demandèrent l'exercice libre de leur religion dans toute l'étendue de la Chine : ils ſollicitèrent un règlement pour qu'ils ne fuſſent point inquiétés

dans leur miniſtère par les mandarins ni par les gouverneurs. Une choſe ſingulière, c'eſt que la demande paſſoit le pouvoir de cet empereur, abſolu pour tout le reſte & petit-fils du conquérant de la Chine. Il fallut, conformément aux loix & aux uſages de l'empire, s'adreſſer à un tribunal. *Camhi* minuta lui-même deux requêtes au nom des jéſuites. Il leur fut permis, en 1692, d'exercer leurs fonctions de miſſionnaires & d'enſeigner publiquement le chriſtianiſme. Bayle eſt fort étonné qu'un prince auſſi ſage ait gardé dans ſes états des hommes qu'il ne connoiſſoit point & que tout devoit lui rendre ſuſpects.

A peine les jéſuites, accrédités à la cour, eurent-ils favoriſé l'établiſſement de meſſieurs des miſſions étrangères dans toute la Chine, que ceux-ci les traitèrent de prévaricateurs, d'ames lâches, qui, par des ménagemens indignes, déshonoroient la religion; de fauteurs d'impiété, qui, de crainte de perdre leur crédit dans une cour, ſouffroient un mélange idolâtrique des cérémonies païennes avec les chrétiennes.

Les jésuites se plaignirent ; leurs accusateurs les chargèrent encore : on éclata de part & d'autre en invectives. Le bruit de ces divisions vint bientôt en Europe : chacun prononçoit sans connoissance de cause ; on n'entendoit pas seulement l'état de la question. Les notions suivantes mettent au fait de tout.

L'art de connoître ses idées par l'écriture, art qui devroit n'être qu'une méthode très-simple, est à la Chine d'une extrême difficulté. Chaque mot a différens caractères : on est ignorant ou sçavant, à proportion des caractères qu'on parvient à connoître. Tel est un prodige de science, quand il sçait lire à trente ans. L'inconvénient de la langue de ce peuple, dont l'origine remonte si haut, est cause que les sciences & les arts languissent chez lui dans une éternelle enfance. Quelques politiques le regardent, en récompense, comme la première nation du monde en fait de morale & de police. Les loix de l'empire sont douces & sages, & font sa tranquillité : nulle part on n'a mieux établi ce droit naturel & sacré, le respect des enfans pour les pères.

A ce respect, les Chinois joignent celui que méritent leurs premiers maîtres de morale, & surtout *Congfoutsé* ou *Confucius*.

Ce sage, au-dessus de tous les sages de la Grèce, vivoit cinq cent ans avant la fondation du christianisme. Sa famille subsiste encore : elle est distinguée des autres, en mémoire de ce législateur ; distinction unique dans un pays où l'on n'admet de noblesse que celle des services actuels. Aux honneurs divins près, Confucius a tous ceux qu'on peut accorder à un homme qui, sans le secours de la révélation, a si bien parlé de la divinité. Dans quelque situation qu'on l'ait vu, riche, pauvre, puissant, disgracié, fugitif, il a toujours été supérieur aux événemens, enseignant & pratiquant la vertu. Le nombre de ses disciples montoit, de son vivant, à cinq mille. Après sa mort, la nation entière l'a révéré ; il a l'hommage des empereurs & des *Colao*, c'est-à-dire, des lettrés & des mandarins.

Il se tient, à certains jours, des assemblées particulières de familles, pour honorer leurs ancêtres, & des séances publiques de gens de lettres, pour ho-

norer Confucius. Dans la ſale où l'on révère, on voit une table en forme d'autel, avec des chandeliers, avec des bouquets & des odeurs. Sur la table, eſt un petit tableau où l'on lit *Chin-Ouëi*; ce qui veut dire *ſiège de l'ame.* On s'approche; on offre devant cette emblême des bougies & des paſtilles qu'on laiſſe; on ſe retire, après avoir fait quatre génuflexions & frappé quatre fois la terre de ſon front. Ces proſternations ſont encore en uſage, lorſqu'on ſalue, à la Chine, les perſonnes conſtituées en dignité. Il eſt établi de rendre, deux fois l'an, à ſes ancêtres & à Confucius, le tribut d'honneur qu'on croit leur devoir. Pour ne leur manquer en rien, on fait des ſacrifices; on égorge des animaux, dont on donne enſuite des repas.

Ces cérémonies tiennent-elles eſſentiellement à la religion? Ne ſont-ce que des pratiques civiles & des uſages de police? Reconnoît-on ſes pères & le philoſophe de la nation pour des dieux? Confucius eſt-il le *Numa* des Latins? le *Minos* des Crétois? l'*Oziris* des Égyptiens & le *Zoroaſtre* des Perſans? Voilà ſur quoi les miſſionnaires

à la Chine étoient diviſés ; ce qu'on devoit moins entendre partout ailleurs, & ce qu'on avoit intérêt de décider en Europe.

Meſſieurs des miſſions étrangères crioient à l'idolâtrie. Ils la trouvoient évidemment où les jéſuites ne la ſoupçonnoient même pas d'être. Selon les uns, c'étoit le comble de l'abomination de mêler des cérémonies chrétiennes à des cérémonies diaboliques. Selon les autres, c'étoit ſageſſe de ne pas faire les Chinois plus ſuperſtitieux qu'ils ne ſont ; de tolérer leurs uſages & leurs pratiques, d'autant plus qu'on ne voyoit pas jour à les proſcrire, ſans fermer toute entrée à la religion chrétienne dans un empire ſi jaloux de ſes coutumes. La diſpute devint très-vive. Il eſt étonnant que meſſieurs des miſſions étrangères ne l'aient pas abandonnée aux dominicains ; car ces pères l'avoient commencée. Ils déférèrent les premiers, à l'inquiſition de Rome, les cérémonies de la Chine. Un de leurs plus grands miſſionnaires, le père Moralès, fut le dénonciateur. Pour faire ouvrir les yeux ſur les choſes qu'il croyoit très-condamnables,

il forma, par écrit, dix-ſept queſtions ſur autant de pratiques des jéſuites à la Chine, & preſſa la déciſion de chaque point. Il ſuffit d'en expoſer quelques-uns pour juger du fondement de la demande (*). Peut-on, en conſcience, diſpenſer les chrétiens des commandemens de l'égliſe? Peut-on omettre, dans le baptême, pluſieurs ſaintes cérémonies; favoriſer l'uſure la plus criante; permettre aux néophytes l'entretien & le ſoin des idoles, les proſternations, les adorations, pourvu qu'on retracte intérieurement cet hommage & qu'on le rapporte à une croix? Eſt-il permis de faire dire des meſſes pour des payens morts dans leur infidélité; de rendre aux ancêtres & à Confucius les honneurs ſuprêmes; de ménager la délicateſſe des cathécumènes, au ſujet du myſtère de la croix que leur nation regarde comme une folie; de les laiſſer dans bien des erreurs, afin qu'ils trouvent une excuſe dans leur ignorance. Toutes ces propoſitions, qu'on diſoit relatives aux pratiques des

(*) Abr. de l'*Hiſt. eccl.* t. XII. 256.

missionnaires jésuites, révoltèrent. Sur le seul exposé du P. Moralès, les cérémonies Chinoises furent défendues en 1645, par le saint office, jusqu'à ce que le pape lui-même décidât. Les jésuites soutinrent leur cause avec celle des Chinois. Leur P. Martini plaida l'une & l'autre à Rome, & fit, en 1656, lever la défense. Il fut permis aux lettrés de révérer leur philosophe, aux enfans leurs pères; dans la supposition toutefois que ce culte est purement civil.

Tel étoit l'état des choses, lorsque des vicaires apostoliques François arrivèrent à la Chine: le pape les avoit nommés & envoyés. Parmi ces personnes revêtues de caractère, étoit un prêtre des missions étrangères, nommé Maigrot. A peine eut-il rempli quelque temps ses fonctions, qu'il fut gratifié de l'évêché de Conon. Ce François, évêque dans une province de la Chine, désapprouva la conduite des jésuites. Il condamna la mémoire d'un de leurs plus dignes missionnaires, le P. Matthieu Ricci, qui cherchoit, par toutes sortes de moyens, à grossir la foule des prosélytes, & les mettoit la

moins qu'il pouvoit à des épreuves. Ce n'eſt pas rendre juſtice à cet émule des Xavier, des Spinola & de tant d'autres apôtres ſublimes de tous les pays & de tous les ordres que de le déchirer & de le peindre de ces couleurs (*): » Les rois trouvoient en lui un homme complaiſant; les payens, un miniſtre qui s'accommodoit de leurs ſuperſtitions; les mandarins, un fin politique, inſtruit de tout le manège de la cour; & le démon, un miniſtre affidé qui affermiſſoit ſon règne parmi les infidèles, loin de le détruire, & qui même l'étendoit parmi les chrétiens «. Maigrot déclara les rits obſervés pour la ſépulture abſolument ſuperſtitieux & idolâtres. Dans les lettrés, il ne vit que des athées : il les appelloit matérialiſtes, pendant qu'ils invoquoient les ames de leurs pères & celle de Confucius. Il ſe plaignit à Rome de la tolérance des jéſuites, & les traverſa dans tout à la Chine. Ainſi les miſſionnaires, au milieu de leurs travaux & de leurs con-

(*) Abr. de l'*Hiſt. eccl.* t. 12. 254.

quêtes ſpirituelles, loin d'en goûter le fruit, virent la diviſion ſe mettre parmi eux, comme elle s'élève preſque toujours parmi les conquérans profanes.

Il parut, en 1700, une lettre de meſſieurs des miſſions étrangères au pape, ſignée du ſupérieur & du directeur de leur ſéminaire de Paris. Pourquoi faut-il que le zèle s'exprime avec tant d'aigreur & de dureté ? Ces meſſieurs ſe vengeoient du reproche continuel qu'on leur faiſoit d'être janſéniſtes, de ne pas ſigner le formulaire. En le ſignant, ils vouloient accabler de faits authentiques la ſociété. Ils maintenoient, à ſix mille lieues de Pekin, que *tien* & *chang-ti* ſignifient *ciel matériel* & non *dieu*. Cette explication leur paroiſſoit évidente. La revoquer en doute, c'étoit conteſter que » la ſeine paſſe à Paris, & qu'il y a un » collège appellé la Sorbonne «. S'ils euſſent eu de meilleures plumes, ils auroient été plus redoutables ; mais ils ne ſe ſont diſtingués ni par le nombre ni par le génie de leurs écrivains. Leur Maigrot n'avoit aucun talent : on l'accuſoit de penſer & d'agir uniquement par quelques miſſionnaires dominicains.

Ils lui conseillèrent d'interdire les jésuites de son district de Fokien. L'évêque de *Conon* le fit. De-là cette scène plaisante (*), arrivée au temps de pâques. Les néophites des jésuites, ne pouvant se confesser à ces pères, vont plusieurs fois le prier, mais inutilement, de révoquer ses ordres. Ils n'épargnent ni prières, ni larmes, ni prosternations. Fort humiliés, un jour, d'attendre & de gémir dans une antichambre, pendant qu'ils l'entendent éclater de rire, enfermé dans son cabinet avec un dominicain, ils donnent de grands coups à la porte, & veulent l'enfoncer. Le prélat fort furieux, les traite d'*impertinens*, de *fots*, de *ridicules*, & veut qu'ils se confessent à d'autres qu'à des jésuites. Les néophites protestent qu'ils aiment mieux rester damnés, que de se confesser soit, à lui, soit à des dominicains. Malheureusement ils s'apperçurent qu'il n'avoit pas salué un crucifix qu'un d'eux tenoit à la main. Aussitôt ils saisissent l'évêque avec indignation, l'obligent à se met-

(*) Mém. chron. & dog. t. IV. 158.

re à génoux, & jettent ſon bonnet par terre. Son ami, le père Croquer, dominicain, étant accouru dans le moment, un bachelier le prend à la barbe. Croquer promit tout ce qu'ils voulurent. Pour Maigrot, échappé de leurs mains, il publia qu'on avoit eu deſſein de l'aſſaſſiner, & qu'il s'étoit vu le couteau ſur la gorge; c'eſt que, dans la frayeur, il avoit pris le chapelet d'un néophite pour un couteau.

Les plus grands ennemis des jéſuites n'étoient pas à Pekin ni à Rome: c'étoit en France principalement qu'on cherchoit à les perdre: c'eſt de Paris qu'on ſouffloit le feu de la diſcorde. On y repréſenta les jéſuites, perſécutant tour à tour, à cauſe de la religion, & favoriſant l'idolâtrie. Cette idée d'un paganiſme plus groſſier que celui des Grecs & des Romains, enté ſur le chriſtianiſme, rejouiſſoit les janſéniſtes. L'abbé Boileau, frère du ſatyrique, & plus ennemi que lui des jéſuites, les pourſuivit dans leur père *Le Comte*. Il dénonça, en 1700, à la Sorbonne, les *Mémoires de la Chine*, publiés par ce ſçavant miſſionnaire. A chaque page du livre, l'abbé Boileau

frémiſſoit. Les louanges, données aux Chinois (*), *ébranlèrent ſon cerveau qui, pourtant, étoit un cerveau chrétien.* Et quelles étoient donc ces louanges ſi ſcandaleuſes ? Les voici. » Ce peu-» ple a conſervé près de deux mille » ans la connoiſſance du vrai Dieu. Il » a ſacrifié au créateur dans le plus » ancien temple de l'univers. Il a pra-» tiqué les plus pures leçons de la mo-» rale, tandis que l'Europe étoit dans » l'erreur & dans la corruption. Il a » été le mieux partagé de tous les peu-» ples de la terre, dans la diſtribution » des graces de la providence. La » religion de la Chine & la religion » chrétienne ſe reſſemblent à bien des » égards, ne fut-ce que dans l'adora-» tion du même être «.

Les aſſemblées de la Sorbonne furent tumultueuſes. Les avis étoient combattus auſſitôt qu'ouverts. Le docteur *Le Sage* (**) dit que, comme la diſpute rouloit ſur des faits, & qu'on

(*) *Cerebrum meum cerebrum chriſtianum commoverunt.*

(**) Siéc. de Louis XIV. Cérém. Chin.

connoiſſoit mal les mœurs de la Chine, il falloit choiſir les douze plus robuſtes docteurs, & les envoyer ſur les lieux prendre une connoiſſance exacte de l'affaire. On ſe réunit à la fin pour condamner les mémoires du père Le Comte. On leur donna les qualifications les plus odieuſes.

Tant de voix, élevées contre les jéſuites, les intimidèrent. Ils écrivirent à leurs miſſionnaires de Pekin de ſçavoir au juſte dans quel eſprit on y révéroit Confucius; quelle idée on attachoit aux mots Chinois qui ſcandaliſoient en Europe, & de les éclaircir ſur ce point.

Perſonne ne méritoit plus d'être conſulté que l'empereur *Camhi* lui-même, très-verſé dans ſa langue, chef de la ſecte des lettrés, chargé d'examiner les docteurs, juge abſolu du ſens des loix, des cérémonies & des uſages de la nation. Mais, comment s'ouvrir à l'empereur, & lui cacher en même-temps les diſputes des miſſionnaires? Les jéſuites imaginèrent cet expédient: ils marquèrent, ſur du papier, que *chang-ti* ſignifie le vrai Dieu, & non le ciel matériel & viſible; que *King-tien*, écrit

de la propre main du prince, dans une tablette qu'il leur avoit donnée, veut dire, *adorez le seigneur du ciel*; que les cérémonies Chinoises ne sont pratiquées que dans tel esprit qu'ils désignèrent. Cette explication brièvement & clairement dressée, ils la firent présenter à l'empereur, en le suppliant de les instruire s'il la trouvoit conforme à la vérité, pour en donner aussitôt avis à quelques beaux esprits Européens, curieux de le sçavoir. L'empereur répondit que l'explication étoit très-bonne.

Les jésuites crurent avoir gagné leur procès : ils instruisirent, de cette décision, messieurs des missions étrangères, l'évêque de Conon, le pape, l'Europe entière : mais personne ne crut aux jésuites. On les soupçonna d'en avoir imposé à l'empereur de la Chine, de l'avoir conduit à leur gré, ainsi que tant d'autres princes dont la confiance les a si bien servis. Clément XI, craignant de décider au hazard, voulut tout voir par les yeux de *Charles Thomas Maillard de Tournon*, patriarche titulaire d'Antioche. Il l'envoya, en qualité de légat, à la Chine, muni,

diſent les jéſuites, d'un décret qui jugeoit d'avance la grande conteſtation des miſſionnaires.

Le patriarche, s'étant embarqué en 1702, ne put arriver à la Chine qu'en 1705. Les jéſuites l'annoncèrent à l'empereur, qui refuſa de le voir. Ces pères, appréhendant les ſuites de ce refus, obtinrent de ſa majeſté Chinoiſe, qu'elle donneroit audience au légat. En paroiſſant devant elle, il la remercia, au nom du chef des chrétiens, de la protection qu'elle accordoit aux miniſtres de l'évangile.

Ce compliment donna lieu à l'empereur d'entrer en quelque explication ſur les cérémonies Chinoiſes. Les jéſuites, en le conſultant, avoient eu l'adreſſe de lui cacher les brouilleries des miſſionnaires : mais il ſçut tout, moins par le légat, que par l'imprudence de ſes interprêtes. Qu'on juge de l'étonnement du prince, lorſqu'il apprit la guerre élevée entre les miniſtres d'une religion de paix, lorſqu'il vit un Européen chargé de le juger, lui, ſa cour, les Mandarins, les lettrés, les uſages & la langue de l'empire. Le légat dit qu'il s'expliqueroit

mieux, s'il ſçavoit le Chinois, mais que ſa majeſté ſeroit très-ſatisfaite ſi elle vouloit entendre un ſçavant, l'évêque de Conon.

Le mot d'*évêque* acheva d'indiſpoſer l'empereur. Néanmoins ſa majeſté pouſſa l'indulgence juſqu'à permettre que celui de Conon lui fût préſenté dans un voyage qu'elle alloit faire en Tartarie. Donnez-moi, dit le prince à Maigrot admis à ſon audience, l'explication de quatre caractères Chinois peints au-deſſus de mon trône. Celui-ci n'en put lire que deux; mais il prétendit que *King-tien* ne ſignifioit pas *adorez le ſeigneur du ciel.* L'empereur eut la patience de lui expliquer comment c'étoit préciſément la même choſe; comment les lettrés n'étoient point des athées qui admettoient ſeulement le ciel matériel: il juſtifia les honneurs que ſes ſujets rendoient aux morts. L'évêque maintint ces honneurs œuvres du diable. Eſt-ce que les chrétiens de votre évêché, dit le prince, n'obſervent pas ces pratiques? Maigrot ne ſçut que répondre. Camhi, jugeant ſes bontés pour les Européens payées d'ingratitude, le congédia dans le moment.

le bannit de ſes états, donna un décret où il l'apoſtrophoit ainſi : » Il eſt clair » que vous me cachez quelque choſe. » Vous êtes venus dans mon empire, » non pour l'éclairer, mais pour y » brouiller. Pluſieurs de mes ſujets » n'ont embraſſé votre religion que » par eſtime pour elle & pour ſes mi- » niſtres : la voilà décréditée actuelle- » ment que vos diviſions ſont connues » à la Chine. Je vous ordonne d'en » ſortir ; &, ſi je vous traite avec quel- » que rigueur, c'eſt à vous qu'il faut » s'en prendre «.

L'illuſtre protecteur des miſſionnaires, devenu ſoupçonneux, fit un règlement. Il exigea que les Européens qui voudroient reſter à la Chine ſubiroient déſormais un examen & prendroient de lui des lettres patentes.

D'autre part, le zèlé partiſan de Maigrot, le vertueux légat Maillard de Tournon eut ordre également de ſe retirer de Pekin. Ce patriarche d'Antioche s'en prit aux jéſuites ; mais il ne faut pas croire pour cela qu'il les ait chargés d'imprécations, juſqu'à dire que quand *l'eſprit infernal ſeroit venu à la Chine, il n'y auroit pas fait plus*

de mal qu'eux. On ajoute à la méchanceté de ce propos, qu'il ne fut tenu qu'après les liaiſons du patriarche avec ces pères. Il les aimoit auparavant ; il leur en avoit même donné des preuves dans ſon ſéjour aux Indes orientales. On ne décidera point s'il eut tort ou raiſon de changer à leur égard. Ses intentions parurent très-pures, & il s'arma de courage ; mais les bonnes intentions n'excuſent pas toujours les démarches précipitées. Il garda ſi peu de ménagement, en quittant Pekin, que l'empereur irrité fit revenir de Canton les préſens deſtinés au pape. Le légat crut n'avoir fait que ſon devoir. C'eſt dans l'idée de le remplir encore mieux, qu'arrivé à *Nankin* il condamna, dans un mandement, les rits de la Chine concernant les morts, & l'uſage du mot qu'avoit employé le prince pour ſignifier le dieu du ciel. Cette condamnation parut une vengeance : le légat fut puni & relegué à *Macao*, mis ſous la garde des Portugais qui le haïſſoient & qui lui défendirent d'exercer aucun acte de juriſdiction en qualité de viſiteur & de légat à *latere*, dans tous les lieux dépendans du Portugal.

Il

Il jugea ſon autorité bleſſée. Jaloux de ſes droits, il excommunia l'évêque de Macao, le provincial des jéſuites, le capitaine général, & tout ce qu'il y avoit de Portugais diſtingués dans la ville.

Pendant toutes ces altercations, Rome lui envoyoit la barette : mais il ne jouit pas de ſa nouvelle dignité. Il eſt mort cardinal en 1710, à Macao, dans la maiſon des jéſuites, après trois ans de priſon. On ajoute cette victime à tant d'autres, miſes ſur le compte de ces pères, parmi leſquelles on remarque le ſaint évêque d'*Angelopolis*, Dom Jean de *Palafox*, l'ennemi de la ſociété, ſans l'être de Rome, & qu'on ſe flatte de voir inceſſamment placé dans les faſtes de l'égliſe. Le père *Tolomei* eut le chapeau vacant : cela donna beau jeu aux faiſeurs d'épigrammes & d'eſtampes (*).

Les partiſans du cardinal de Tournon réclamèrent ſon corps & tous ſes

(*) Dans une qui courut à Rome, on voyoit un honnête jéſuite, aſſommant, aux pieds du pape, le cardinal de Tournon, revêtu des marques de ſa nouvelle dignité. Son chapeau tomboit ; le pape le re-

papiers. Le feu prit au vaiſſeau qui apportoit en Europe le dépôt deſiré. On accuſa les jéſuites de ce déſaſtre, parce qu'ils craignoient qu'on ne révérât comme un martyr leur malheureux priſonnier.

Sa mort les ſervit mal : le trouble augmenta. Clément XI, qui ne devoit point leur être ſuſpect, avoit à cœur l'exécution de ſa bulle *ex illa die*, qui condamne les cérémonies Chinoiſes, dans le ſens que meſſieurs des miſſions étrangères les avoient repréſentées au ſaint ſiège. Ce pape ayant peine à ſe faire obéir des miſſionnaires qui n'employoient pas le mot *tien-tchou*, ſeigneur du ciel, des évêques & vicaires apoſtoliques de la Chine qui n'oſoient

---

levoit & donnoit ces dépouilles à un autre jéſuite, en diſant qu'elles lui étoient dues à titre de bourreau. Les vers ſuivans roulent ſur la même penſée.

Tournon, l'illuſtre cardinal,
Eſt mort, à Macao, par les mains des jéſuites.
Tous les ſoins qu'ils ont pris pour lui faire du mal
N'ont fait que couronner ſon zèle & ſes mérites.
Il doit à leur fureur la gloire du martyre.
Un jéſuite, du pape, a reçu le chapeau.
Je n'y trouve point à redire:
La dépouille, de droit, appartient au bourreau.

rien prendre ſur eux, y envoya Charles-Ambroiſe Mezza-Barba, patriarche d'Alexandrie.

C'étoit un homme modéré, conciliant, adroit, fécond en reſſources; mais, ni ſes talens, ni ſa qualité de légat *à latere*, ne lui euſſent donné accès auprès de l'empereur, ſans le ſecours des jéſuites. Ce prince, mécontent du premier envoyé, ſoupçonnoit du myſtère dans la nouvelle ambaſſade, & croyoit le ſecond, venu des extrémités de l'Occident, un eſpion ſous un titre honorable. Les jéſuites raſſurèrent ſa majeſté. Après de grandes précautions, elle accorda quatre audiences à Mezza-Barba. Dans toutes quatre, il reçut des honneurs infinis, tels qu'elle n'en avoit jamais fait aux ambaſſadeurs de Ruſſie & de Corée, ni même aux princes du ſang.

Mais toutes ces diſtinctions furent balancées par beaucoup de ſujets de mortification. L'empereur lui dit que la bulle, qui condamnoit les cérémonies Chinoiſes, n'étoit (*) *qu'une flèche*

(*) Hiſt. génér. des voya. t. V. 549, & ſuiv.

lancée contre les jésuites, pour satisfaire Maigrot Pedrini & leurs autres adversaires; qu'il n'ignoroit pas le peu de cas qu'on faisoit en Europe de certaines constitutions des papes; que le pape *est un chasseur aveugle qui tire dans l'air au hazard;* qu'il étoit étonné de voir les missionnaires, au lieu de n'avoir tous qu'une ame, s'appeller l'un *prêtre séculier*, l'autre *franciscain*, celui-ci *dominicain*, & celui-là *jésuite.* » Est-ce » au pape, ajouta-t-il, à décider sur les » affaires de la Chine, pendant que je » ne juge point de celles de l'Europe? » Je vois qu'il se trouve peu de pro- » bité dans les nations étrangères, au » lieu que celle des Chinois abhorre » l'artifice & la fraude «.

Le résultat des conversations fut qu'on lui donneroit la bulle du pape traduite. Après avoir été quelques jours à l'examiner, il la renvoya avec ces mots écrits de sa propre main au bas (*). » Il résulte de la lecture de cette cons- » titution, qu'elle ne regarde que de » vils Européens. Les disputes qu'ils

(*) Hist. génér. des voyag. t. V. 553.

gens de lettres & de bons médecins pour la Chine, à faire un choix des meilleures cartes géographiques & des livres les plus eſtimés en Europe, concernant les mathématiques. Il prend les mains de Mezza-Barba, les ſerre entre les ſiennes, lui marque la différence qu'il fait de légat à légat, de lui au cardinal de Tournon qu'il appelloit un homme ſans eſprit & ſans jugement, & ſur lequel il plaiſantoit beaucoup: car ce prince étoit porté naturellement à la raillerie. Il ne ſe refuſoit aucun bon mot, & mettoit ſouvent par-là ſes courtiſans dans l'embarras. Les gens à talent lui en impoſoient. Il aimoit & protégeoit les jéſuites qui lui fourniſſoient des mathématiciens, des horlogers & des peintres, & qui lui fondoient du canon. Du reſte, il les leurroit de paroles & de belles promeſſes. Il ne fut jamais chrétien dans le cœur. Son teſtament, qu'on répandit après ſa mort, dans toute l'Europe, le prouve bien. Il y donne ſon ame aux élémens.

Mezza-Barba quitta la Chine, en recommandant à tous les miſſionnaires, par une lettre paſtorale, de vivre

en paix, & ſoumis à l'égliſe. Il revit l'Europe en 1722. Heureuſement pour lui, il ſe trouva libre de l'engagement qu'il avoit pris de recommencer un ſi long & ſi critique voyage, l'empereur *Camhi* étant mort le 20 décembre de la même année. Ying-Ching, ſon ſucceſſeur, fut à peine ſur le trône, qu'on ſe plaignit que les miſſionnaires, ſurtout ceux de la province de Fokien, ruinoient les loix fondamentales, & troubloient la tranquillité de l'empire. Ils eurent ordre, par un édit du 10 février 1723, de ſe retirer à Canton. Leurs égliſes, au nombre de trois cent, furent brûlées ou employées à d'autres uſages, ſans aucune eſpérance de rétabliſſement.

Voilà l'iſſue funeſte de cette querelle des jéſuites & de meſſieurs des miſſions étrangères. Le chriſtianiſme fut chaſſé de la Chine comme il l'avoit été du Japon, du Tong-King, de la Cochinchine, de Siam & de pluſieurs autres parties des Indes orientales. En Europe, on rejette tous ces maux ſur les jéſuites. On les accuſe d'avoir voulu interrompre à la Chine, dans la famille impériale, l'ordre de

la ſucceſſion au trône : mais ils diſent, pour leur juſtification, qu'après l'édit de 1723, la cour de Pékin en garda pluſieurs pour la réformation du calendrier. Ils ajoutent qu'elle les eſtime encore, & que ce ſont eux qui, dans l'empire le plus vaſte & le plus floriſſant, conſervent les reſtes du chriſtianiſme.

Les anciennes haines ſe reveillent de temps en temps. Quelques particuliers d'un corps célèbre s'oublient-ils, meſſieurs des miſſions étrangères, ou leurs partiſans, les relèvent avec complaiſance. On démaſque de faux apôtres ; on publie leurs manœuvres, leurs intrigues, leur négoce, leurs foibleſſes. De quelles accuſations affreuſes des miſſionnaires jéſuites ſont chargés dans une lettre de l'évêque de Nankin à Bénoît XIV, le 3 novembre 1748 ! Le prélat y gémit ſur la conduite ſcandaleuſe du père Joſeph, ſupérieur de la miſſion, devenu l'effroi des familles. Ces déſordres ſont de la nature de *las porquerias* que *los padres*, diviſés entr'eux, ſe ſont plus d'une fois reprochées.

MÉDECINS

CONTRE

MÉDECINS.

Ils ont souvent été opposés les uns aux autres. De tous les corps qui ont éprouvé des divisions intestines, aucun n'en a souffert de plus violentes que celui des médecins. Nous ne nous arrêterons qu'à celles qui ont fait un grand bruit. On jugera de quoi dépend notre vie ou notre mort, & combien est cruelle la variation dans les méthodes de ces messieurs.

Remontons seulement au seizième siècle. L'usage de l'antimoine (*) fit

(*) C'est-à-dire, *contraire aux moines*, parce qu'un moine Allemand qui cherchoit la pierre philosophale, ayant jetté à quelques animaux de l'antimoine dont il se servoit pour avancer la fonte de ses métaux, & ayant reconnu que ces animaux, qui furent purgés très-violemment, en étoient devenus bien plus gras, voulut répéter cette expérience sur les moines ses confrères, & que l'essai lui réussit si mal, qu'ils en moururent tous. Ce mot peut avoir une autre étimologie. Le plus souvent l'antimoine est en mine ou mêlé avec des matières étrangères : c'est pour cela qu'on lui a donné le nom d'antimoine, comme n'étant presque jamais seul.

alors élever une conteſtation très-vive parmi les médecins. On avoit découvert, par quelques préparations chymiques, que ce remède renfermoit une propriété purgative. L'obſervateur & quelques perſonnes auſquelles il fit part de ſon ſecret, l'employèrent avec ſuccès : mais de vieux médecins qui euſſent été trop humiliés de changer leur marche, & de paroître avoir ignoré quelque choſe, n'en jugèrent pas la découverte meilleure. Ils ſoutinrent l'opinion contradictoire, & prétendirent que l'antimoine avoit une qualité vénéneuſe qu'aucune préparation ne pouvoit corriger. Par reſpect pour eux & pour l'obſervance des règles, toute la faculté jugea de même : elle défendit, par un décret ſolemnel, l'uſage de l'antimoine.

Le parlement vint à l'appui de la faculté, & fit la même défenſe par un arrêt de 1566. La prévention de ce remède a été ſi grande & a duré ſi longtemps, qu'un fort habile médecin, nommé Paulmier, fut chaſſé de la faculté, en 1609, pour s'en être ſervi. Ses confrères furent ſes délateurs, & ſollicitèrent contre lui l'exécution de l'arrêt.

La perſuaſion donne toujours du courage. Malgré la double autorité du parlement & de la faculté de médecine, quelques perſonnes employoient ce médicament. Il fit même la réputation & la fortune de pluſieurs. Ils eurent le crédit de faire comprendre l'antimoine parmi les remèdes purgatifs, dans l'*Antidotaire* ou *Traité pour la compoſition des médicamens*, publié en l'année 1637, par l'ordre de la faculté.

Se relâcher ſur ce point, c'étoit preſque révoquer authentiquement l'ancien décret. Auſſi quelques médecins en prirent-ils occaſion de ſoutenir hautement, dans les écoles, que ce remède étoit d'une grande reſſource en certains cas. La plus grande partie de la faculté s'oppoſa encore à cette nouvelle doctrine, & empêcha qu'on ne l'enſeignât publiquement. Ce ne fut qu'environ l'an 1650 que, ce même remède devenu d'un uſage plus fréquent par la conſtance de quelques médecins à s'en ſervir & à le recommander, la queſtion, ſi l'on pouvoit l'employer, fut rendue problématique. Depuis ce temps-là, pluſieurs auteurs ont écrit pour & contre l'uſage de l'an-

timoine. Gui Patin, que ſes grandes connoiſſances dans la médecine ont moins fait connoître que ſes lettres ſatyriques, remplies de traits haſardés, & principalement ſur la religion, le regarda toujours comme un poiſon, & n'oublia rien pour le décrier. Il avoit dreſſé un gros régiſtre de ceux qu'il prétendoit avoir été victimes des partiſans de ce remède. Il nommoit ce régiſtre, le *martyrologe de l'antimoine.*

La plupart des médecins, diviſés à ce ſujet, étoient d'ailleurs à l'uniſſon pour les invectives. A tous les reproches que pouvoient ſe faire des ſectateurs d'Hypocrate & de Galien, ils ajoutèrent des accuſations particulières, des perſonnalités diffamantes. Jamais la dignité doctorale ne fut plus compromiſe. La querelle devint ſi dangereuſe, qu'il fallut recourir à l'autorité. Le parlement ordonna que la faculté s'aſſembleroit pour décider définitivement.

Les docteurs s'aſſemblèrent en effet au nombre de cent deux, le 29 de mars 1666. Quatre-vingt douze furent d'avis de mettre le vin émetique au rang des remèdes purgatifs. En conſé-

quence, la faculté fit un décret par lequel elle approuva l'uſage de l'antimoine. Le parlement ſe règla ſur cette déciſion, & le permit auſſi le dixième d'avril ſuivant. On eut la liberté d'écrire & de diſputer ſur ce remède; liberté qu'on s'étoit donnée par anticipation & avec un acharnement incroyable.

La transfuſion du ſang d'un animal dans un autre, fit naître à peu près, vers le même temps, de grandes diſputes dans les écoles. Un médecin Anglois ſe donna pour l'inventeur de cette transfuſion. Il en avoit fait publiquement l'expérience à Oxfort. D'autres prétendent qu'elle avoit auparavant été propoſée à Paris. On trouve la manière de la faire dans les journaux d'Angleterre & de France de l'année 1667. Le parlement de Paris vit des abus, & défendit, cette même année, par un arrêt, de répéter l'expérience de la transfuſion ſur des hommes.

La circulation du ſang eſt une découverte d'une toute autre importance: elle conſiſte dans un mouvement qui le fait aller ſans ceſſe du cœur dans toutes les parties du corps, par le

moyen des artères, & revenir, de ces mêmes parties, au cœur, par le moyen des veines. Guillaume Harvei, médecin Anglois, la découvrit. Il l'enſeigna d'abord dans ſes leçons, la démontra enſuite par des expériences, & la publia en donnant ſa *Diſſertation anatomique ſur le mouvement du cœur & du ſang*. Les médecins s'opposèrent vigoureuſement à cette opinion, & traitèrent Harvei de viſionnaire. Ils lui firent des noirceurs, & voulurent le perdre auprès de Jacques premier & de Charles premier, dont il étoit médecin. Il ſe défendit, il repliqua, il répéta les expériences, & la vérité ſe fit jour. Il fallut ſe rendre à l'évidence: mais on le perſécuta d'une autre manière. Lorſqu'il eut communiqué ſon idée à ſes confrères, ils dirent qu'elle étoit abſurde & nouvelle; & lorſqu'ils ne purent s'empêcher d'applaudir & de la recevoir, ils prétendirent qu'elle étoit très-ancienne.

Les uns voulurent en donner tout l'honneur à des philoſophes ou à des médecins Grecs; d'autres à de ſages Chinois; quelques-uns à Salomon; d'autres à un moderne Italien, Fra-

Paolo Sarpio, qui ne communiqua ſon ſecret qu'à un ami, lequel ami, craignant l'inquiſition, n'eut garde de le révéler, & ſe contenta de le développer dans un écrit, mis après ſa mort dans la bibliothèque de ſaint Marc, & gardé très-myſtérieuſement. Harvei, dans un voyage qu'il fit en Italie, fut aſſez habile, ajoute-t-on, pour avoir connoiſſance de tout; &, à ſon retour en Angleterre, pays de liberté, il écrivit ſur la circulation du ſang, la démontra & s'attribua la gloire de cette découverte. C'eſt ainſi que l'envie rabbaiſſe toujours le mérite des contemporains, qu'elle a voulu diminuer celui de Chriſtophe Colomb & de preſque tous les inventeurs plus ou moins admirables.

Vers la fin du ſiècle paſſé, les médecins de Paris eurent enſemble beaucoup d'autres conteſtations, au ſujet de la levure de bière. Il étoit revenu, de pluſieurs endroits, à la police, que cet uſage étoit dangereux. La faculté de médecine, conſultée par le lieutenant de police, de la Reynie, députa quatre de ſes membres, pour en venir à un examen. Sur leur rapport, elle

déclara que les craintes n'étoient que trop bien fondées, & condamna la levure, comme très-contraire à la ſanté, par un décret du 24 mars 1668.

Le peuple, qui s'allarme aiſément, craignit d'aller contre cette défenſe. Au lieu de prendre du petit pain chez les boulangers de Paris, il en achetoit de ceux de Goneſſe. De fort honnêtes cabaretiers, ſurtout, en uſoient ainſi. L'ordre de la police étoit troublé. Les boulangers de Paris ſe plaignirent, & dirent qu'ils avoient ſeuls le privilège de faire du petit pain. Les cabaretiers répondirent que leur petit pain étant fait avec de la levure de bière, qui paſſoit pour mal ſaine, ils étoient obligés de ſe pourvoir ailleurs. L'affaire fut portée au parlement. Avant que de faire droit aux parties, il ordonna que ſix docteurs en médecine donneroient leurs avis ſur la compoſition du petit pain & ſur la qualité de la levure.

Ces ſix docteurs ne s'accordèrent pas. Quatre opinèrent conformément à l'ancien décret: les autres deux ſoutinrent que la levure ne ſçauroit être nuiſible, pourvu qu'elle fût bien conditionnée & bien employée. Entre les

mauvaiſes raiſons qu'on oppoſoit à cet avis, celle-ci eſt remarquable. » Puiſ-» qu'il n'a pas prévalu, ſans doute » qu'il faut le rejetter encore. La fa-» culté ne décide pas légèrement. En-» fin, c'eſt une affaire jugée par un » décret, dans une aſſemblée de qua-» tre-vingt docteurs, à la pluralité des » ſuffrages «.

On répondit à toutes les objections, & l'on déclara, pour l'honneur de la faculté, que, de ces quatre-vingt docteurs préſens, il y en eut juſqu'à trente-trois qui approuvèrent l'uſage de la levure, & que, parmi les abſens, pluſieurs penſoient de même.

Il eſt encore plus ordinaire, dans ce corps, que partout ailleurs, de voir qu'on ſe décide non ſur la force des raiſons, mais ſur le nombre des opinans. Les voix furent comptées dans une queſtion de phyſique. Le lieutenant général de police & le procureur du roi au Châtelet, remontrèrent au parlement que, par la contrariété des avis des médecins, cette queſtion demeuroit indéciſe, & qu'on étoit au moins en doute ſi l'uſage de la bière n'eſt point contraire à la ſanté. Le par-

lement, ſans avoir égard à ce doute, permit aux boulangers de ſe ſervir de levure, à condition qu'elle ſeroit priſe dans Paris, fraîche & non corrompue.

Ces détails paroîtront peu dignes du lecteur. On ne s'y ſeroit point arrêté, ſi la police & des cours ſouveraines fuſſent intervenues. On eût paſſé ſur tout cela comme on paſſe ſur cette foule de petites querelles qui déchirent continuellement & néceſſairement tout corps où l'on cherche à s'inſtruire, & qui ne ſont que de ſimples partages d'opinions.

LES MÉDECINS, ET LES CHIRURGIENS.

CETTE querelle, si longue & si vive, est l'effet d'une jalousie de profession. Les médecins croyoient que la leur méritoit la prééminence sur celle des chirurgiens. Les premiers ne vouloient point d'égaux, & ceux-ci de supérieurs. L'exposition des manœuvres, des tracasseries & des emportemens qu'on a vus de part & d'autre, fera connoître quel est l'esprit de plusieurs de ces hommes, qui ne devroient point en avoir d'autre que celui de l'application au bien & à la conservation de l'humanité.

Le point de la contestation rouloit sur l'état des chirurgiens. Pendant plus de quatre mille ans, ils n'ont point été distingués des médecins : les mêmes hommes exerçoient deux arts si différens. Cette union étoit autorisée par les loix. Aussi les nations étrangères, chez

qui l'uſage a plus d'empire que parmi nous, comprenoient encore, il n'y a pas long-temps, la chirurgie ſous le nom de médecine. Elles furent ſéparées, parce que les médecins-chirurgiens trouvèrent leur avantage à ſacrifier l'une à l'autre. La chirurgie n'eſt guère favorable à la cupidité. Hors les temps de guerre, elle n'exerce preſque ſes fonctions que ſur le peuple. Elle n'eſt point attrayante par elle-même, puiſqu'elle bleſſe notre délicateſſe & notre ſenſibilité. La médecine, au contraire, donne accès auprès des riches & des grands, & préſente moins de ſujets de dégoût. Ces conſidérations firent qu'on s'attacha à la partie médicale, & qu'on abandonna la chirurgie. Ceux qui avoient le plus de réputation dans ces deux arts, donnèrent l'exemple.

Cependant, en renonçant à l'exercice de la chirurgie, ils s'en réſervèrent la direction. Ils en commirent les fonctions aux barbiers, qui eurent auſſi l'application des remèdes extérieurs. Dès-lors le chirurgien ne fut plus qu'un manœuvre. Obligé de ſe conduire par d'autres lumières que par les ſiennes,

ſervilement reduit au manuel des opérations, il perdit toute l'eſtime attachée à ſon état par les belles cures & par les excellens ouvrages de tant de grands maîtres.

On ne ſentit pas d'abord tout le danger de cette ſéparation de la ſcience d'avec l'art d'opérer. Pendant le temps que vécurent ceux qui avoient exercé avec beaucoup de réputation la médecine, conjointement avec la chirurgie, leur habileté fut ſuffiſante pour diriger l'automate ou le chirurgien opérateur : mais, lorſqu'on n'eut plus ſous les yeux l'exemple de ces brillantes opérations, par leſquelles on ſauvoit la vie à tant d'hommes, on connut combien une telle déſunion étoit nuiſible. Le chirurgien ignorant n'oſoit ſe déterminer à opérer, & le médecin nullement verſé dans ce genre, n'oſoit prendre ſur lui d'ordonner. L'abandon étoit le ſeul parti qui reſtât, & la prudence même le dictoit. Point de reſſources, par conſéquent, pour mille infortunés.

La chirurgie Françoiſe évita la première ces inconvéniens : long-temps avant le règne de François premier,

elle faiſoit un corps lettré, mais qui s'occupoit uniquement de ce qui la regardoit. Une légiſlation dont on ne peut trop louer la ſageſſe, lui avoit aſſuré le ſeul état convenable. De bonnes études, loin d'être défendues à ſes membres, leur étoient recommandées. Ils n'avoient de conſeils à prendre que d'eux-mêmes. Ils poſſédoient la totalité de la ſcience qui appartient à l'art de la chirurgie : auſſi pluſieurs jettèrent un grand éclat à la renaiſſance des lettres, & contribuèrent à la gloire du monarque qui les aimoit. Ils furent mis au rang de ces ſçavans qui, par la connoiſſance des langues, ouvrirent les tréſors des Grecs & des Latins.

Quoiqu'ils puſſent s'élever à des choſes de génie, & faire une étude de tout ce qui avoit rapport à leur profeſſion, ils étoient cependant contraints de reſter dans leur ſphère. Ils ne faiſoient uſage de leur talent, que pour les maladies extérieures. Les internes ne les regardoient point, & faiſoient le partage des phyſiciens ou médecins. La ſcience étoit liée à l'art par des nœuds qu'on croyoit indiſſolubles. Il n'étoit pas à craindre que le chirurgien éclairé

voulût ſuivre une autre profeſſion ; qu'il ouvrît ſon cœur à l'ambition & à l'intérêt : ſon amour-propre étoit aſſez flatté. Il ſembloit que tout étoit prévu, & qu'on avoit été au-devant de tous les ſujets de conteſtation : mais les loix les plus ſages ne ſçauroient prévenir les effets des paſſions & toutes les formes qu'elles peuvent prendre.

La qualité de gens de lettres, dans les chirurgiens, qui eût dû leur attirer l'eſtime, fut ce qui révolta. Trop de mérite peut-être cauſa la jalouſie des médecins. Ils s'intriguèrent, ils ſuſcitèrent des procès & des guerres violentes. Plus courtiſans, & en plus grand nombre que les chirurgiens ; habiles à ſe faire des amis & des protecteurs ; agréables à des malades imaginaires & titrés ; fêtés dans certaines maiſons, & regardés comme des oracles ; accrédités à la cour, ils crurent voir le moment favorable d'abbaiſſer l'école de chirurgie.

Rien n'avilit plus un corps que de l'étendre & d'en faciliter l'entrée à des perſonnes du commun. Sur ce principe de politique, la faculté de médecine appella les barbiers : elle leur confia le ſe cours

de la chirurgie miniſtrante ; enſuite elle les initia aux fonctions des grandes opérations : enfin, elle parvint à faire unir les barbiers au corps des chirurgiens. La chirurgie, dégradée par cette aſſociation, tomba dans le mépris : elle fut dépouillée, en 1660, par un arrêt ſolemnel, de tous les honneurs littéraires. Ainſi les médecins réuſſirent dans leur vengeance.

Il eſt vrai que les lettres ne furent jamais étrangères au corps de la chirurgie, mais elles y furent moins floriſſantes. Elles ceſsèrent d'être cultivées par le plus grand nombre. Il ne reſta, dans le nouveau corps, dans cet aſſemblage de gens à talens & d'hommes groſſiers, que les anciennes lumières, & il ne s'en formoit plus de nouvelles. Les maîtres de l'art en conſervèrent la théorie comme un feu ſacré, toujours prêt à s'éteindre, & la tranſmirent fidèlement à leurs ſucceſſeurs. Ils reſſentoient cet intérêt vif & tendre qu'inſpire aux ames bien nées tout corps auquel on appartient. Ils n'étoient jamais plus ſatisfaits, que lorſque, dans quelques-uns de leurs nouveaux aſſociés, ils pouvoient démêler une ſorte de mé-

rite, une teinture de lettres, donnée par une heureuſe éducation, ou le défaut d'éducation, réparé par des talens marqués. Inſenſiblement le moindre barbier, flatté de ſon aſſociation, conçut des ſentimens de vaine gloire. Il ſe crut l'émule des enfans d'Hypocrate, & ne voulut point qu'une école cédât à l'autre. Il montra le zèle le plus vif pour une cauſe devenue la ſienne.

On avoit toujours des eſpérances que la chirurgie ſortiroit de ſon état d'aviliſſement. Le dépôt de la doctrine qu'on y conſervoit, en étoit un préſage : mais les précautions qu'il falloit prendre pour le tranſmettre, étoient trop humiliantes. On agiſſoit par des voies de fait & non de droit : on enſeignoit furtivement & non publiquement. Cette poſſeſſion de la doctrine, dans laquelle on ſe maintenoit, n'étoit point une poſſeſſion d'état, une poſſeſſion autoriſée & reçue comme celle des autres connoiſſances. Ce caractère lui manquant, il n'étoit pas poſſible qu'elle ſe ſoutînt long-temps. La théorie devoit tôt ou tard être ſéparée des opérations de l'art ; & la chirurgie ſe voyoit à la veille de ſa ruine. Il étoit

d'une extrême importance pour elle de rétablir les dictées & les lectures. Pour faire paſſer ſes préceptes & ſes connoiſſances à ſes élèves, elle n'avoit que la tradition, voie bien foible, mais reſſource qu'euſſent voulu encore lui enlever les médecins. Ils cherchèrent tous les moyens de tenir la chirurgie dans l'obſcurité, & d'empêcher que cette école ne ſe relevât, ne diſputât un jour d'éclat & de ſcience avec la leur, & ne devint une ennemie formidable.

Malheureuſement les chirurgiens avoient mille obſtacles à vaincre : ils gémiſſoient dans l'oppreſſion. Les préjugés du public ne leur étoient pas même favorables. Il croyoit que la ſcience devoit être totalement étrangère à leur profeſſion, & qu'ils devoient ſe borner toujours au méchaniſme. Pour rendre à leur art ſon indépendance naturelle & la nobleſſe dont il eſt ſuſceptible ; pour l'élever au niveau de la médecine, il falloit une loi ſouveraine qui le rappellât à ſon état primitif. On ſe flatta que cette loi ſeroit donnée en voyant, en 1724, l'établiſſement de cinq démonſtrateurs

royaux qui devoient enſeigner la théorie & la pratique de l'art. Elle parut ſurtout annoncée en 1731, par la formation de l'*académie royale de chirurgie dans le corps de ſaint Côme*. Enfin, l'impreſſion du premier volume des *Mémoires* de cette nouvelle compagnie, fut l'époque favorable où il plut au roi de prononcer. Les termes dans leſquels eſt conçue cette loi, ſont bien honorables pour la chirurgie. C'eſt ſon plus beau ſujet de triomphe, & la plus grande marque de mortification que puſſent recevoir les médecins, qui ſe livrèrent inutilement à des plaintes & à des clameurs.

L'édit commence par reconnoître la chirurgie pour un art ſçavant, pour une vraie ſcience, qui ne mérite pas moins que toutes les autres de l'eſtime & de la conſidération. Il vante les ouvrages ſortis de l'école de ſaint Côme, l'étendue de ſes connoiſſances, l'importance de ſes découvertes, le cas qu'ont fait d'elle les rois prédéceſſeurs, attentifs à la conſervation de la vie humaine. » Les chirurgiens de *robe-courte*, » ajoute-t-il, ayant eu la facilité de » recevoir parmi eux, ſuivant les let-

» tres-patentes du mois de mars 1656,
» enregiſtrées au parlement, un corps
» entier de ſujets illitérés qui n'avoient
» pour partage que l'exercice de la
» barberie, & l'uſage de quelques pan-
» ſemens aiſés à mettre en pratique ;
» l'école de chirurgie s'avilit bientôt
» par le mêlange d'une profeſſion in-
» férieure ; enſorte que l'étude des let-
» tres y devint moins commune qu'el-
» le ne l'étoit auparavant : mais l'ex-
» périence a fait voir combien il étoit
» à deſirer que, dans une école auſſi
» célèbre que celle des chirurgiens de
» ſaint Côme, on n'admît que des ſu-
» jets qui euſſent étudié à fond les
» principes d'un art, dont le véritable
» objet eſt de chercher dans la prati-
» que, précédée de la théorie, les rè-
» gles les plus ſures qui puiſſent réſul-
» ter des obſervations & des expé-
» riences. Et, comme peu d'eſprits
» ſont aſſez favoriſés de la nature pour
» pouvoir faire de grands progrès dans
» une carrière ſi pénible, ſans y être
» éclairés par les ouvrages des maîtres
» de l'art, qui ſont la plupart écrits
» en Latin, & ſans avoir acquis l'ha-
» bitude de méditer & de former des

» raiſonnemens juſtes par l'étude de la » philoſophie, nous avons reçu fa- » vorablement les repréſentations qui » nous ont été faites par les chirur- » giens de notre bonne ville de Paris, » ſur la néceſſité d'exiger la qualité de » maître-ès-arts de ceux qui aſpirent » à exercer la chirurgie dans cette » ville, afin que leur art y étant porté » par ce moyen à la plus grande per- » fection qu'il eſt poſſible, ils méritent » également, par leur ſcience & par leur » pratique, d'être le modèle & les gui- » des de ceux qui, ſans avoir la même » capacité, ſe deſtinent à remplir la » même profeſſion dans les provinces » & dans les lieux où il ne ſeroit pas » facile d'établir une ſemblable loi «.

Toutes ces raiſons, en faveur du rétabliſſement des lettres dans le corps de la chirurgie, ne ſatisfirent point les médecins. Pour juſtifier leurs plaintes & leur murmure, ils prétextèrent la qualité de bons citoyens : ils voulurent faire regarder la déclaration comme très-funeſte à l'état, comme une innovation préjudiciable au bien public & même au progrès de la chirurgie, & lui diſputèrent les prérogatives qu'elle

vouloit s'attribuer. Les chirurgiens ne ſe laiſsèrent point abbatre par ces attaques, auxquelles ils devoient s'attendre. Ils répondirent ou crurent répondre à tout, de manière à ne point laiſſer de replique. Le gouvernement leur parut n'avoir jamais rien fait de plus ſage que de les laver de leur ignominie; que de rompre le contrat d'union avec les barbiers; que de rétablir, dans ſes premiers droits & privilèges, une école dont l'aviliſſement faiſoit le malheur des campagnes, des villes & ſurtout des armées. Leurs prétentions, oppoſées à celles des médecins, occaſionnèrent des propos vifs & des diſputes particulières. De l'animoſité réciproque, on en vint à des procès. Il parut, de part & d'autre, des *factums* & des *mémoires*, où chacun diviniſoit ſon art, & où l'on appuyoit moins ſa cauſe de bonnes raiſons, qu'on ne la gâtoit par des perſonnalités. Ils ſont un mêlange de vérités dures & de plaiſanteries.

Si l'on veut croire les médecins, la raiſon eſt de leur côté. L'univers ne ſçauroit ſubſiſter ſans eux. Dieu les a donnés aux hommes dans ſa bonté. Ils

ſont la ſauve-garde du corps humain. Leur eſprit eſt ce feu précieux dérobé par Promethée à la divinité. Ils n'ignorent rien : ils connoiſſent parfaitement toutes les maladies & leurs ſymptômes. *Ils ont des principes & des axiomes auſſi certains que ceux de la géométrie.* Dans la chirurgie, au contraire, on eſt d'une ignorance craſſe, toujours en doute ſur le choix & la vertu des remèdes, ſur les accidens inſéparables des plus légères opérations. Cette école mérite bien le titre d'*académie d'anières de ſaint Côme.* Ceux qui la compoſent, doivent ſe croire trop honorés d'*être valets des médecins, pour ne pas dire eſclaves.* On les a, de tout temps, appellés *bourreaux.* Ce ſont des voleurs qui » pillent tous les arts, la phyſique, » la chymie & toute la matière médi- » cale..... Ils ſe laiſſent emporter à » l'ambition d'avoir chez eux des chy- » miſtes, des pharmaciens, des diſtil- » lateurs, des droguiſtes ; de faire des » emplâtres & ſemblables compoſi- » tions, Dieu ſçait comment. Puis, » s'ingérant de manier les minéraux » ou les métaux, ils oſent en venir » juſqu'à préparer le mercure «. Ils

s'arrogent le droit de traiter les maladies vénériennes. Si l'inoculation vient en mode, ils voudront encore exercer leur talent en ce genre. Malheur à qui ſe trouve obligé de recourir à leur miniſtère. Ils ſe jouent d'un homme déſeſpéré qui craint également la vie & la mort, empreſſés de faire des expériences. Ils profitent de ſes cris & de ſes douleurs pour le dépouiller ſouvent du plus étroit néceſſaire.

La plupart de ces reproches ne pourroient-ils pas tomber également ſur les médecins ? Mais, contentons-nous de rapporter les louanges ſingulières que leur donne, dans un de ſes ouvrages, Andry, docteur régent de la faculté de médecine de Paris, & journaliſte des ſçavans. » Les méde-
» cins, dit-il, ont beaucoup de reli-
» gion : ils ont eu des ſaints. Pluſieurs
» ont compoſé des livres de piété, &
» même des livres de théologie & de
» controverſe. Les chirurgiens n'ont
» encore eu aucun ſaint de leur pro-
» feſſion. Saint Côme & ſaint Damien
» n'ont point exercé la chirurgie ; &
» c'eſt ſans fondement que les chirur-
» giens les ont choiſis pour leurs pa-

trons. Enfin, on ne peut citer aucun » livre de dévotion de la façon d'un » chirurgien «. On ne ſe douteroit point de cet éloge, ſurtout après avoir lu le livre des ſçavans, accuſés d'athéiſme, & dans lequel les médecins ne jouent pas le moindre rôle.

Les chirurgiens, en ſe défendant, ne ſe prévalurent point d'une dévotion exemplaire, de la liſte des ſaints, dont ils rempliſſent le calendrier : ils ſe juſtifièrent du reproche d'ignorance ; ils ſe vantèrent d'éclipſer bientôt les plus grandes lumières, d'inſtruire le monde par la néceſſité de cultiver les lettres, & par l'ardeur que donnent les nouveaux établiſſemens. Ils rappellèrent des édits peu favorables à la faculté de médecine ; entr'autres, celui de Henri II, qui porte que, ſur la plainte des héritiers des perſonnes décédées par la faute des médecins, il en *ſera informé comme des autres homicides, & ſeront, les médecins mercénaires, tenus de goûter les excrémens de leurs malades, & de leur impartir toute autre ſollicitude ; autrement ſeront réputés avoir été cauſe de leur mort.* Dans le préambule de la même ordonnance, que la

faculté de Paris n'a eu garde d'enregiſtrer, il eſt dit que les médecins porteront une *couleur cérulée*, *qui eſt une couleur funeſte, parce qu'ils en font plus mourir qu'ils n'en ſauvent.* Les chirurgiens ne répondirent à l'idée burleſque de vouloir qu'ils ſoient les *valets des médecins*, que par cette réflexion toute ſimple: les eſclaves auroient donc des eſclaves ; car on ſçait que, chez les Romains, la plupart des médecins étoient des eſclaves ou des affranchis. Les chirurgiens ſoutenoient que le traitement des maladies vénériennes étoit de leur reſſort, ainſi que l'inoculation. Ils ajoutoient qu'elle ſeroit déjà généralement reçue en France, ſi pluſieurs membres de la faculté de médecine, en feignant de l'approuver, ne s'y oppoſoient réellement, ne craignoient de perdre la cure d'une maladie preſque générale & lucrative, & ne mettoient, ſur le compte des prêtres, une défenſe qui n'eſt que l'effet de la jalouſie. Les chirurgiens renvoient leurs adverſaires à Molière, pour les rendre modeſtes. Ils diſoient que ce comique n'avoit point chargé les portraits, que les médecins ſont encore tels qu'il les a re-

préſentés. Dans les receptions, même pédanterie & même étalage de la dignité doctorale. Dans les conſultations, même verbiage, même contrariété de ſentimens, mêmes querelles & mêmes injures, même routine pour l'ordonnance des remèdes, même entêtement pour l'obſervation des règles & des formes, bien ou mal entendues. Dans les viſites, même eſprit d'intérêt, même attention à les multiplier, en prolongeant la maladie, à préférer aux malheureux les perſonnes en crédit ou qui ont de l'opulence.

Aux bons mots de Molière, on joignit ceux de Samuël Sorbière qui parle ainſi des médecins : » Ils ſont dans la » connoiſſance de la phyſique comme » les quinze-vingt ; & tout le reſte du » peuple eſt comme les aveugles pro- » vinciaux qui ne ſçavent point les » êtres de Paris. Les quinze-vingt » vont à tâtons par les rues, &, par » une longue habitude, trouvent les » égliſes où ils ont affaire, ſans les » voir, ni ſans ſçavoir comme elles » ſont faites : les médecins en ſont de » même dans le corps humain, dont » ils ſçavent les êtres par je ne ſçais

» quelle routine, qui les conduit heu-
» reuſement là où ils veulent aller, &
» en des endroits qu'ils ne connoiſſent
» pas «. Sorbière ajoute que chaque médecin ſe croit un être important, & vante beaucoup ſa méthode & ſa pratique particulière, mais que la pratique d'eux tous peut être définie » l'impu-
» dence de dire de ſottes raiſons d'un
» mal, comme ſi elles étoient véritables ; la témérité d'ordonner des
» remèdes incertains, comme s'ils
» étoient infaillibles ; la vanité de ti-
» rer de la gloire des heureux ſuc-
» cès, & l'adreſſe d'excuſer les mau-
» vais événemens ou les fauſſes pré-
» dictions «. Il ne conçoit pas qu'un honnête homme puiſſe exercer la profeſſion de médecin : il dit qu'il n'y a que l'ambition de s'avancer, ou les beſoins extrêmes, qui rendent ſupportable ce métier de charlatan, & qu'il eſt auſſi ridicule de le continuer, lorſqu'on a dequoi vivre, qu'il le ſeroit de voir un gueux enrichi *aller encore à la quête, & porter la beſace ;* ou de voir un *gadouart*, avec une fortune ſuffiſante, conſerver ſes anciennes habitudes, & *fréquenter les foſſes des aiſemens.*

On cita encore La Bruyère, qui définit un médecin une ſorte d'homme, payé pour dire des fariboles, dans une chambre, auprès d'un malade, juſqu'à ce que la nature l'ait guéri, ou que les remèdes l'aient fait crêver.

Enfin, on ſaiſit tous les ridicules & les moindres défauts de nos Eſculapes *méthodiques* ou *galeniques*; *chymiques*, *ſpagiriques* & *empiriques*; *cliniques*, *aſtrologiques*, *botaniques*, *anatomiques*. On releva, dans quelques ſectateurs d'Hyppocrate & de Galien, la préſomption & la fatuité: dans d'autres, une vaine montre d'érudition Grecque & Latine, & la négligence de leur art: dans ceux-ci, une ambition ſecrette & déſordonnée, leur ſoupleſſe & leurs intrigues, pour obtenir des poſtes à la cour, & des ſurvivances lucratives, leur adreſſe à compoſer leur air, leurs manières & leur viſage; à ſe donner de la gravité, pour mieux s'en faire accroire & captiver les ſuffrages; à parvenir à la célébrité ſans aucun mérite: dans ceux-là, l'eſprit de diſſipation & de frivolité, les airs de petit maître & le perſiflage, une affectation à répéter mes gens, mes chevaux, mon caroſſe:

dans les uns, des manières insinuantes & ce ton doucereux, si propres à les rendre les maîtres des maisons qu'ils fréquentent : dans les autres, cet air dur & tranchant qui annonce un mépris décidé pour la vie de leurs semblables, & l'indifférence avec laquelle ils feroient l'épitaphe du genre humain: dans quelques-uns, leurs manœuvres criminelles, leurs ordonnances inutiles ou nuisibles, leurs intelligences avec les distributeurs des remèdes & des drogues, pour partager le profit des mémoires exorbitans : enfin, dans plusieurs, cet esprit d'envie & de noirceur, qui leur rend odieux tout mérite de telle nation, de telle province, de telle faculté, & les porte à des éclats dont la honte rejaillit sur leurs confrères, & décrédite la médecine. Mais passons sur tout cela.

Les écrits, répandus par chaque parti, montrèrent à quelles extrémités se livre le cœur humain, lorsqu'il n'écoute que la haine. Les chirurgiens, pour exhaler la leur, furent accusés d'avoir emprunté nos meilleures plumes. Il n'étoit bruit que de ces querelles. Des méchans eussent voulu voir

les médecins & les chirurgiens en venir aux mains, & les manes de tant de victimes, vengés par l'effusion de leur sang & par l'extinction des deux corps. C'est ainsi qu'on déclame, quand on est en santé, contre les médecins, & contre les gens de justice, lorsqu'on est sans procès. A-t on besoin des uns ou des autres, on change de langage.

De quelque manière que les chirurgiens présentassent leurs raisons & leurs droits, il restoit toujours une certaine prévention contr'eux. Le public, accoutumé à les voir dans l'avilissement, avoit peine à les mettre à côté des médecins.

L'université crut qu'on attentoit à sa gloire, & que la déclaration du roi attaquoit ses privilèges. Animée par les médecins, elle s'éleva contre leurs adversaires: elle réclama le droit exclusif d'enseigner.

Les chirurgiens ne lui contestèrent pas ce droit: ils dirent qu'ils avoient de tout temps fait partie de l'université, & qu'obligés désormais de se faire recevoir maîtres-ès-arts, elle devoit les regarder comme autant d'anciens membres, confirmés dans la possession

de lire & d'enſeigner publiquement. Ils ajoutèrent que, ſi l'univerſité refuſoit de reconnoître, comme étant de ſon corps, le collège & la faculté de chirurgie, elle ne pourroit encore faire interdire aux chirurgiens le droit d'enſeigner, étant les ſeuls en état de profeſſer leur art. Ils oppoſèrent enfin à ſon prétendu droit excluſif d'enſeigner, & qu'elle tient des papes la volonté de nos rois, ſeuls arbîtres des ſciences, & qui ont permis à différens collèges, hors de l'univerſité, d'enſeigner celles qu'on montre dans l'univerſité même.

Pour règler toutes ces prétentions reſpectives, pour mettre fin à toutes les diſputes qu'elles excitoient, il fallut un arrêt du conſeil d'état du 4 juillet 1750. » Le roi, voulant prévenir ou » faire ceſſer toutes les nouvelles dif- » ficultés entre deux profeſſions (la » médecine & la chirurgie) qui ont » un ſi grand rapport, & y faire rè- » gner la bonne intelligence, qui n'eſt » pas moins néceſſaire pour leur per- » fection & pour leur honneur, que » pour la conſervation de la ſanté &

» de la vie des ſujets de ſa majeſté, » elle a réſolu d'expliquer ſes inten- » tions ſur ce ſujet «. Le roi, par cet arrêt, ordonne, 1°. un cours complet des études de toutes les parties de la chirurgie, qui ſera de trois années conſécutives, 2°. que, pour rendre le cours plus utile aux élèves, & les mettre en état de joindre la pratique à la théorie, il ſoit inceſſamment établi, dans le collège de ſaint Côme de Paris, une école pratique d'anatomie & d'opérations chirurgicales, où l'on montrera gratuitement, & où les élèves feront eux-mêmes les diſſections & les opérations qui leur auront été enſeignées. 3°. Sa majeſté veut que les étudians prennent des inſcriptions au commencement de chaque année du cours d'étude, & qu'ils ne puiſſent être reçus à la maîtriſe, qu'en rapportant des atteſtations en bonne forme, du temps des études. La faculté de médecine doit être invitée, par les élèves gradués, à l'acte public qu'ils ſoutiennent à la fin de la licence, pour leur reception au collège de chirurgie. Le répondant donne au

médecin qui préſide, la qualité de *doyen de la très-ſalutaire faculté* (*), & à chacun des deux docteurs aſſiſtans, celle de *très-ſage docteur* (**), ſuivant l'uſage obſervé dans les écoles de l'univerſité. Ces trois docteurs n'ont que la première heure pour faire des objections au candidat; les trois autres heures que dure l'acte, ſont données aux maîtres en chirurgie, qui ont ſeuls la voix délibérative pour la reception du répondant.

Sa majeſté règle encore, par cet arrêt, les droits & prérogatives dont les maîtres en chirurgie doivent jouir. Elle leur accorde les mêmes honneurs & les mêmes privilèges attachés aux arts libéraux, & dont jouiſſent les notables bourgeois de Paris. Cependant elle n'entend point que les titres d'école & de collège puiſſent tirer à conſéquence, & que, ſous prétexte de ces titres, les chirurgiens s'attribuent aucun des droits des mem-

(*) *Decanus ſaluberrimæ facultatis.*

(**) *Sapientiſſimus doctor.*

bres & ſuppôts de l'univerſité de Paris. Ainſi le collège de chirurgie doit être conſidéré comme le collège royal & celui de Louis le grand.

L'ambition des anciens chirurgiens avoit été de faire une cinquième faculté apoſtolique ou pareille aux quatre autres facultés de l'univerſité. Pour y réuſſir, ils s'adreſsèrent au pape vers l'an 1579, & en obtinrent même une bulle favorable, laquelle occaſionna un procès qui eſt reſté indécis: mais les chirurgiens d'aujourd'hui n'avoient pas cette prétention. Ils ſe bornoient à vouloir être unis à l'univerſité, comme faculté laïque, civile & purement royale. Leur demande n'avoit rien que de louable. Il étoit naturel qu'ils ſouhaitaſſent d'appartenir à l'univerſité, mère commune des ſciences, du moins comme maîtres-ès-arts, puiſqu'elle croit avoir raiſon de les refuſer comme faculté. Quelque flatteur que ſoit ce dernier titre, ils s'en croient dédommagés, après avoir obtenu celui de collège royal. Le premier chirurgien du roi, La Martinière, s'explique ainſi dans

un mémoire présenté au roi. » L'hon-
» neur de dépendre immédiatement
» de votre majesté, suffit pour nous
» consoler de toute autre distinc-
» tion «.

LES ENCYCLOPÉDISTES,

ET LES

ANTI-ENCYCLOPÉDISTES.

Les encyclopédiſtes forment une ſociété de gens de lettres, & leurs adverſaires pluſieurs corps reſpectables. Des magiſtrats, des théologiens, des religieux, des miniſtres proteſtans, beaucoup d'écrivains, conduits peut-être par des animoſités particulières, quelques-uns par un zèle véritable, ont fait tous leurs efforts pour empêcher la continuation de l'ouvrage annoncé comme le plus vaſte, le plus hardi, le plus utile qu'on ait jamais conçu. Il devoit être la gloire de la nation, le triomphe de l'eſprit humain; & jamais phénomène littéraire n'a cauſé plus de ſcandale. On crut voir heurter tous les principes, anéantir toutes les loix divines & humaines, ſous cette idée éblouiſſante de raſſembler en un corps, & de tranſmettre à

la poſtérité le dépôt de toutes les ſciences & de tous les arts. On ſoupçonna quelque conſpiration ſecrette. Mille voix s'élevèrent pour la faire échouer. D'abord on employa les manœuvres; bientôt la critique, le ridicule & les brocards; enfin les noirceurs & les accuſations les plus atroces. On parvint à renverſer la prétendue baſe ſur laquelle portoient toutes les connoiſſances humaines.

Un journaliſte de Trévoux lui donna les premières ſecouſſes : cet écrivain, une des meilleures plumes de la ſociété, ſucceſſeur des pères Longueval, Fonteney & Brumoi, dans l'entrepriſe de l'*Hiſtoire de l'égliſe Galliçane*, jetta promptement l'allarme. Il eut mauvaiſe opinion de l'*Encyclopédie*, avant même qu'elle parut. Il la condamna ſur le ſeul nom des auteurs. Ceux-ci jugèrent ſa partialité manifeſte, en ce qu'ayant beaucoup applaudi, en 1745, au ſimple projet de l'*Encyclopédie* de Chambers, il annonça la nouvelle *Encyclopédie* au mois de décembre 1750, ſans lui donner les mêmes éloges. Les auteurs de celle-ci ſe flattoient pourtant que leur plume

valoit celle d'*un Anglois & d'un Allemand*, tous deux aſſociés pour rendre *Chambers* en notre langue; mais ils dévorèrent cette mortification, & ils attendirent que le journaliſte portât ſon jugement ſur le *proſpectus*, *qui parut bientôt.*

Ce *proſpectus*, de la compoſition de M. Diderot, lui fit beaucoup d'honneur. On veut que cet écrivain, non moins rempli de philoſophie, que verſé dans les belles-lettres, ne ſoit, dans ſon *Eſſai ſur le mérite & la vertu*, dans ſa *Lettre ſur les ſourds & muets*, dans ſon *Interprétation de la nature*, dans ſes comédies morales, qu'un vil & ridicule plagiaire: mais n'enchérit-il jamais ſur les originaux dont on le dit copiſte? Ne les embellit-il pas quelquefois? Ses écrits ſont-ils dénués de force & de raiſon? A travers les ténèbres dont il s'enveloppe ſouvent, ne jette-t-il pas des rayons lumineux? Son *proſpectus* fit le plus grand effet: c'eſt le frontiſpice ſuperbe d'un palais immenſe & magnifique.

Rien n'a fait plus de bruit que l'arbre généalogique du chancelier Bacon, né à Londres en 1560, génie créateur

teur immortel, en vénération aujourd'hui chez ſes compatriotes, comme dans tout le reſte de l'Europe; le père de la phyſique expérimentale; le premier qui oſa voir & montrer la lumière aux hommes, qui, ſe moquant avec raiſon de ces abſurdités conſacrées, *quiddités*, *horreur du vuide*, *formes ſubſtantielles*, étudia la nature, en développa les cauſes & les effets. Les expériences phyſiques qu'on a faites depuis, ſont preſque toutes indiquées dans le *nouvel organe des ſciences* (*). Phyſicien admirable, il étoit encore écrivain élégant, hiſtorien & bel-eſprit. Ses ouvrages ſont une ſource où tout le monde a puiſé, les ſots mal-adroitement, & les autres en hommes de génie, qui ſçavent donner à leurs matériaux la forme convenable. Le larcin fait à Bacon, n'échappa point au journaliſte. Il marqua le ſol d'où l'on avoit tranſplanté l'arbre des connoiſſonces humaines. Ce ſol eſt le livre de la *dignité & de l'accroiſſement des ſciences* (**). Le

(*) *Novum ſcientiarum organum.*

(**) *De dignitate & augmentis ſcientiarum.*

jésuite répéta longtemps, de mois en mois, que les encyclopédistes se paroient d'un bien qui ne leur appartenoit pas. Il réclama, pour l'illustre Anglois, le plan & le système de leur dictionnaire. Il donna le parallele des deux arbres, & la ressemblance frappa. L'un & l'autre sont divisés en trois branches principales, relativement aux trois facultés de l'ame, la mémoire, l'imagination & la raison ; & ces trois branches sont divisées encore, & sous-divisées à l'infini.

On observera que Bacon, quoique protestant, parle avec assez d'égards des papes & des catholiques. Il avoit osé avancer qu'en fait d'éducation de la jeunesse, aucune école ne vaut celle des jésuites. Les louant en présence du roi Jacques premier, il leur avoit appliqué le mot d'*Agesilaus*, au sujet de *Pharnabaze* : *Fait comme vous êtes, que n'êtes-vous des nôtres* (*) ? Le jésuite ne manqua pas de rappeller ce trait si flatteur pour la société. Une pareille attention ne devoit par elle-même nuire

(*) *Talis cùm sis, utinàm noster esses !*

à perſonne : mais l'éloge étoit malheureuſement à côté de cette critique vive, de ces paroles ironiques, à la fin de la comparaiſon des deux célèbres arbres ». On nous promet dix tomes » *in-folio ;* & nous ne devrions pas » nous plaindre quand il y en auroit » trente : on dit, dans le public, que » vingt-quatre ſçavans ont été choiſis » pour ce travail ; & il n'y auroit rien » d'extraordinaire quand on en auroit » choiſi cent. On ne peut douter qu'il » n'y ait bien des années qu'on a mis » la main à l'œuvre ; & nous ne ſerions » pas ſurpris qu'il y eût cinquante ans : » on demande aux ſouſcripteurs deux » cent quatre-vingt livres ; on en demandera trois cent ſoixante-douze » à ceux qui n'auront pas ſouſcrit ; & » le premier de ces deux prix nous paroît modique, le ſecond ne nous paroît pas exorbitant «. Les encyclopédiſtes furent révoltés.

L'auteur du *proſpectus*, pour ſe venger & venger tous ſes aſſociés, adreſſe alors une lettre au journaliſte, avec ces mots en tête, *Pæte non dolet*, alluſion à ceux que dit *Arria*, femme de Pætus, en lui préſentant un poignard

qu'elle avoit eſſayé ſur elle-même (*).

M. Diderot ſe plaignoit, dans la lettre, qu'on oſât accuſer de plagiat une ſociété d'écrivains qui, dès l'annonce de leur grand ouvrage, avoient indiqué la ſource où ils avoient puiſé, avoient fait honneur au chancelier Bacon de ſes richeſſes, avoient déclaré que, s'ils réuſſiſſoient, c'eſt à lui qu'ils en ſeroient redevables : mais il ſoutenoit, en même temps, que, pour s'être approprié l'idée de l'arbre généalogique, les aſſociés ne devoient pas tout à Bacon. Il vouloit que la branche philoſophique fût de leur ſeule invention. Il ſe permit des plaiſanteries ſur les louanges données aux jéſuites par le

(*) *Caſta ſuo gladium cum traderet Arria Pæto,*
Quem de viſceribus traxerat ipſa ſuis :
Si qua fides, vulnus quod feci, non dolet, inquit.
Sed quod tu facies hoc mihi Pæte dolet.

MARTIAL.

Tiens, prends, dit à Pætus une épouſe trop chère,
Ce poignard tout fumant, arraché de mon ſein :
Prends, dit-elle, crois-moi, ma bleſſure eſt légère ;
Mais je ſouffre du coup que va porter ta main.

chancelier Bacon, ſur l'*excellence des mémoires de Trévoux*, ſur le cas qu'on doit faire de l'encens ou de la critique, lorſqu'on les place mal. » Oui, diſoit-» il au père Berthier, pour former une » encyclopédie, cinquante ſçavans » n'auroient pas été trop, quand vous » euſſiez été du nombre «.

Le journaliſte, pour toute réponſe à cette lettre, la fit imprimer à la ſuite d'un de ſes mémoires, avec des notes à côté. *Pourquoi*, diſoit-il, *imiterois-je le bon ſeigneur Pœtus, en me donnant de la dague dans le cœur, par complaiſance pour quelqu'un qui s'eſt bleſſé ſans aucune raiſon.* Il parloit de la *figure que les mémoires de Trévoux font dans le monde*, de leur avantage, *vû leur petit volume, & une ancienne habitude de plus de cinquante ans d'aller partout*; de la néceſſité de ménager les auteurs autoriſés à rendre vengeance pour vengeance, à célébrer qui les célèbre. Il promettoit de ne plus faire mention de M. Diderot, de ne citer que des écrivains modeſtes. Enfin, il diſputa tout aux encyclopédiſtes, juſqu'à leur branche philoſophique.

Le premier volume de leur diction-

naire ayant paru au mois d'octobre 1751, la ſcène changea. L'auteur de l'*Épitre dédicatoire à M. le comte d'Argenſon*, & du *Diſcours préliminaire*, fut attaqué à ſon tour. Après avoir confirmé les louanges données au Mécène, le journaliſte paſſe à l'analyſe du diſcours en quatorze pages *in-folio*, & parcourt les deux parties qui le diviſent. La première eſt le développement de ces ſecours mutuels que ſe prêtent les ſciences & les arts, & qui forment une chaîne. Dans la ſeconde, on expoſe la manière nouvelle & philoſophique dont les encyclopédiſtes traitent de toutes les ſciences, de tous les arts & de tous les métiers. Des vues ſublimes & utiles, une marche hardie, la dialectique la plus juſte, beaucoup de tableaux frappans, un ſtile nerveux, une philoſophie mâle, l'amour des arts & de l'humanité; voila ce qui caractériſe le diſcours préliminaire auquel l'auteur doit en partie ſa grande réputation. Le journaliſte ſembla fermer les yeux ſur les principales beautés de l'ouvrage. S'il loua quelques morceaux de grand maître, il parut que ce n'étoit que pour acquérir le droit de critiquer

davantage. Dans l'extrait qu'il donna, on crut entrevoir la raiſon qui l'aigriſſoit : on voulut l'attribuer à la crainte de voir tomber le *Dictionnaire de Trévoux*, & à l'ombrage que causèrent les éloges prodigués à chaque encyclopédiſte. M. d'Alembert eût tout pardonné ; mais les ſoupçons, jettés ſur lui dans les matières les plus graves, mirent dans ſon cœur un reſſentiment qu'il exhala par la ſuite.

Le journaliſte vient-il à l'examen des articles de l'encyclopédie ? Nouvelles plaintes, nouvelle matière de critique. Il ne voit que larcins, que dictionnaires mis à contribution, que pages entières, priſes de tous côtés, tronquées, imitées, ou même copiées mot pour mot. Il revendique, pour ſon confrère, le père Buffier, les articles *agir* & *amitié*, donnés comme la preuve de la métaphyſique claire & profonde de l'abbé *Yvon*. Il produit les originaux qu'on a défigurés. Pluſieurs plagiats, dans le goût de celui qu'on a découvert plus récemment à l'article *gravure*, ſont mis au jour. Furetière s'étoit plaint que le *Dictionnaire de Trévoux* étoit, en grande partie, copié ſur

le ſien & ſur celui de Baſnage : mais, ici, les auteurs de l'*Encyclopédie* ſont accuſés d'être des plagiaires effrontés. On avance qu'ils exercent un continuel brigandage littéraire, de façon qu'après avoir rendu à chacun ce qui lui appartient, il ne leur reſte qu'un fond de maximes hardies, téméraires, ſéditieuſes, également contraires au bien de la religion & de l'état.

Ces accuſations d'eſprit fort & de mauvais citoyen, langage ordinaire des cœurs ulcérés & jaloux, répandues dans le public, exagérées par l'ignorance, accréditées par des circonſtances malheureuſes, par le bruit d'une thèſe ſoutenue ſur les bancs de théologie par l'abbé de Prades, qu'on prétendoit être l'écho des autres & l'enfant perdu de la troupe, firent impreſſion ſur des hommes puiſſans. Le gouvernement s'allarma : l'*Encyclopédie* fut arrêtée dès le ſecond volume : le conſeil d'état s'expliquoit en ces termes : » Sa majeſté a reconnu que, dans ces » deux volumes, on a affecté pluſieurs » maximes tendantes à détruire l'au- » torité royale, à établir l'eſprit d'in- » dépendance & de révolte, & ſous

» des termes obſcurs & équivoques, à » élever les fondemens de l'erreur, de » la corruption des mœurs, de l'irré- » ligion & de l'incrédulité «.

Le temps, les amis, les protections appaisèrent tout. Les encyclopédiſtes triomphans ſe remirent à l'ouvrage en 1753, c'eſt-à-dire, un an après la défenſe. Leur dictionnaire ne fit que gagner. Les éditeurs devinrent plus réſervés: mais ils conſervoient leur ſecret dépit. Dans l'avertiſſement de leur troiſième volume, ils éclatèrent contre ce » journaliſte, plus orthodoxe peut- » être que logicien, mais certaine- » ment plus mal intentionné qu'or- » thodoxe «. Ils s'étonnent qu'un écrivain qui entreprend » de juger ſeul, ou » preſque ſeul, de tout ce qui paroît » en matière d'arts & de ſciences, trou- » ve fort étrange qu'une ſociété con- » ſidérable de gens de lettres & d'ar- » tiſtes, ait pu même commencer un » tel ouvrage. Pourquoi la nature n'au- » roit-elle pas répandu ſur pluſieurs ce » qu'elle a pu réunir dans un ſeul «? Ils parlent le langage de la plus ſublime philoſophie, & conviennent que leur dictionnaire a été *le ſujet d'un grand*

ſcandale, moins par leur faute toutefois, que par celle de leurs ennemis, auxquels ils pardonnent *leur intention ſeulement, & non leur ſuccès.*

Les éditeurs proteſtent qu'ils ne ſont reſponſables que de la partie qui leur eſt propre, celle de chaque auteur étant déſignée par des marques diſtinctives. Ils étendent leur indignation ſur tous ces » Ariſtarques ſubalternes, qui s'éri» geant ſans droit & ſans titre un tri» bunal où tout le monde eſt appellé, » ſans que perſonne y paroiſſe, pro» noncent, d'un ton de maître & d'un » ſtile qui n'en eſt pas, des arrêts que » la voix publique n'a point dictés; » qui, dévorés par cette jalouſie baſſe, » l'opprobre des grands talens & la » compagne ordinaire des médiocres, » aviliſſent leur état & leur plume à » décrier des travaux utiles «.

Le journaliſte de Trévoux & les éditeurs, las d'être en guerre, ceſsèrent de répandre leur fiel; mais tous les cris contre le dictionnaire ne furent pas étouffés. Il s'éleva d'autres voix. Un franciſcain s'annonça comme un foudre qui alloit tout écraſer. Les anti-encyclopédiſtes accueillirent avec tranſ-

port un pareil défenſeur. Quelques-uns prirent pour du talent le ton & la confiance du moine. On grava une eſtampe où l'on liſoit (*):

Craignez encor, craignez le cordon de François.

On la trouve à la tête d'une brochure imprimée au mois de janvier 1752, contre la ſociété encyclopédique. L'épigraphe étoit autour de l'eſtampe en forme de médaillon, où l'on voyoit un bras ſortir d'une nuée, la main armée d'un fouet. On liſoit cet autre vers (**) au bas de l'eſtampe :

La droite tient la plume, & la gauche le fouet.

Et qu'eſt-ce qui fait traveſtir ainſi le franciſcain en exécuteur des hautes œuvres ? Ce ſont quelques plaiſanteries ſur les diviſions de Scot avec ſaint Thomas, ſur l'obſtination de chaque ordre à ſe ranger aux ſentimens particuliers de ſes docteurs ; ſur la diverſité des écoles, école des jacobins, école

(*) *Eſt etiam vobis Franciſci à ſune cavendum.*

(**) *Dextra latet, pungitque ſtylodum læva flagellat.*

des franciſcains, école des jéſuites; ſur l'état où ſeroit encore la phyſique, ſi l'on ne l'avoit arrachée à *l'eſprit de corps & de ſociété*; ſur l'impoſſibilité que, dans les productions d'une ſeule tête, il y ait dequoi meubler celle de tous les *franciſcains qui exiſteront à jamais*, & ſur leur obligation de ne penſer que par Scot, lui qui *n'a point penſé du tout*.

Le docteur ſubtil être ainſi maltraité! quel affront pour tout l'ordre! Le franciſcain, à main armée d'un inſtrument de vengeance, déchire impitoyablement l'auteur de l'article qui le révolte, & prend à partie tous les encyclopédiſtes. Il leur applique ces vers:

Air déciſif & dent cynique,
Stile libre & ton peu chrétien;
Du clair obſcur philoſophique:
Tout cela fait qu'un livre eſt bien.

Il oppoſe, au mépris qu'on affecte pour Scot, le témoignage que lui ont rendu les Ximenès, les Sixte-quint; les plus célèbres univerſités de l'Europe, celle de Paris, d'Oxford & de Cologne; la dernière, accompagnée des princes, des grands & du peuple, ayant

té proceſſionnellement le recevoir, lorſqu'il vint l'honorer & donner des leçons ; tous ceux enfin qui l'admiroient au quatorzième ſiècle. » Paroiſſez, leur dit-il, & écoutez le jugement qu'un docteur de ce ſiècle-ci prononce contre Scot & vous «. Il cite à cette occaſion la diſpute élevée entre les trois royaumes de la Grande-Bretagne, comme autrefois entre ſept villes de la Grèce, au ſujet du lieu de la naiſſance d'Homère.

Tous ces traits, lancés par le franciſcain, euſſent été oubliés avec lui & avec ſon livre, ſi, dans le ſecond volume de l'*Encyclopédie*, article *capuchon*; l'on n'avoit fait alluſion à ſes emportemens, à ſon ſtile injurieux & ſéraphique. Il eſt auſſi ridicule, y diſoit-on, de ſe battre pour le ſcotiſme, que pour un coqueluchon plus ou moins étroit : cependant, qui toucheroit à l'un ou à l'autre, s'attireroit infailliblement une affaire & des groſſièretés. Une telle réflexion étoit le comble de l'outrage pour les ſcotiſtes encapuchonnés. Le cordelier redoubla de fureur, & publia, en 1754, une ſeconde brochure ſous le même titre que la

première : *Réflexion d'un franciſcain.* Il avoit été juſques-là ſur la défenſive, mais il devint alors l'aggreſſeur. Il abandonna la diſpute du capuchon, en diſant que Cardan & Scaliger avoient bien agité ſérieuſement lequel avoit plus de poil d'un bouc ou d'un chevreau. Plein d'une noble audace, il s'élança contre ſes ennemis, & les attaqua par l'endroit le plus ſenſible.

Il parcourt tous les articles de l'*Encyclopédie*, relevant des fautes, donnant à ſon tour des ridicules, publiant des perſonnalités, déclamant contre Deprades, Yvon, Diderot, & défendant les opinions combattues par les encyclopédiſtes, le célibat des prêtres, les études de collège. Selon lui, on y fait d'excellentes humanités : on y enſeigne la plus ſaine philoſophie. Notre franciſcain eſt ſaiſi d'horreur à l'article *autorité*. La main qui l'a compoſé lui paroît la plus criminelle. Après avoir porté ſon jugement ſur l'*Encyclopédie* & ſur la perſonne de pluſieurs encyclopédiſtes, il termine ſa critique par cet avis qu'il leur donne. » Soyez à » l'avenir plus réſervés dans vos arti» cles; apprenez à reſpecter la religion,

» l'état, le public, Scot & les corde-
» liers. Ne vous aviſez point ſurtout,
» dans l'article *cordon*, de rien inférer
» contr'eux, ſinon gare la corde «.

Ses menaces furent mépriſées, & ſon défi ne fut point accepté. Pour lui, tout glorieux du ſilence que l'on gardoit, il ſe flatta d'être craint, & compara ſon cordon à la maſſue d'Hercule. Mais c'eſt trop inſiſter ſur des rodomontades : paſſons à la querelle ſérieuſe des miniſtres Génevois avec M. d'Alembert.

Dans l'article *Genève*, il parle ainſi d'eux : » Pluſieurs ne croient plus la
» divinité de Jéſus-Chriſt, & n'ont
» d'autre religion qu'un ſocianiſme
» parfait, rejettant tout ce qu'on ap-
» pelle myſtère «. Ils ne regardent pas aujourd'hui l'enfer comme un des principaux points de leur croyance.
» Ce ſeroit, dans leurs principes, faire
» injure à la divinité d'imaginer que
» cet être, plein de bonté & de juſti-
» ce, fût capable de punir nos fautes
» par une éternité de tourmens «. Leur religion eſt preſque réduite » à
» l'adoration d'un ſeul Dieu. Le reſ-
» pect pour Jéſus-Chriſt & pour les

» écritures est peut-être la seule chose » qui distingue, d'un pur déisme, le » christianisme de Genève «. D'ailleurs il fait un grand éloge de cette ville, de ses mœurs, de son gouvernement, de son clergé, de sa constitution ecclésiastique. Son dessein n'étoit pas d'offenser un corps respectable. Il vouloit, au contraire, faire honneur aux ministres de leur esprit de philosophie, de modération, de tolérance, & du soin qu'ils apportent à prêcher moins le dogme que la morale. Les réflexions d'un des chefs de l'entreprise encyclopédique, étoient une inattention répréhensible & non une méchanceté condamnable.

Il est à remarquer qu'avant que de s'ouvrir sur la façon de penser des pasteurs Génevois, il avoit fait un voyage dans leur ville. Son article parut le résultat de ses conversations avec eux. Plusieurs de ces messieurs, dit-il, s'imaginent que le premier caractère d'une religion est l'accord parfait de celle-ci avec la raison. Un d'eux, ayant trouvé le terme de *nécessité* trop fort à la tête d'un livre sur la révélation, substitua le mot d'*utilité* (*). Ceux qui

(*) Encycl. art. *Gen.*

s'étoient expliqués le plus ouvertement sur des matières aussi délicates, furent les premiers à se plaindre, à demander hautement réparation de l'outrage, à protester contre ce qu'on imputoit à *la vénérable compagnie des pasteurs & professeurs de l'église & de l'académie de Genève.*

Toute la ville murmura & fut indignée. On établit une comité de ministres pour faire un désaveu public des sentimens étranges qu'on prêtoit à leur corps. Lorsqu'on lut, dans le consistoire, l'article en question, on crut entendre un *Servet* qui ne méritoit aucune grace. Il sembloit, selon l'expression d'un Génevois, que ce fut le bourdonnement d'un essaim d'abeilles pour chasser un frelon de leur ruche. Cependant les délibérations durèrent longtemps. On fut plus de six semaines pour arranger une profession de foi.

Dans l'intervalle de ces assemblées, certains ministres, qui craignoient que M. d'Alembert, maltraité, ne se vengeât à son tour, qu'il ne ménageât plus rien, & qu'il ne les citât, lui écrivirent, faisant parade, dans leurs lettres, d'une doctrine toute contraire à celle qu'ils

avoient debitée. Il les devina, les raſſura, leur répondit que, quoiqu'il n'eût rien avancé qu'il ne tînt des principaux d'entr'eux, il n'avoit en vue aucun paſteur en particulier ; qu'ils fuſſent tous tranquilles, & que perſonne ne ſeroit compromis.

Enfin parut la réfutation ſi deſirée : elle fut miſe dans tous les journaux de l'Europe. La *vener-ble compagnie* devoit ces ſoins à elle-même & à toutes les égliſes proteſtantes. Elle repaſſe ſur chaque point qui l'a ſcandaliſée, le combat & développe des principes admirables. » Nous eſtimons, diſent les » miniſtres, & nous cultivons la phi» loſophie : mais ce n'eſt point cette » philoſophie licencieuſe & ſophiſti» que dont on voit aujourd'hui tant » d'écarts. C'eſt une philoſophie ſoli» de qui, loin d'affoiblir la foi, con» duit les plus ſages à être auſſi les » plus religieux «. Rien de plus ſenſé, de plus modéré que cette déclaration. Le nom même de l'auteur du ſcandale ne s'y trouve pas.

On va croire peut-être qu'elle le ramena : point du tout ; elle le confirma dans ce qu'il avoit dit. Le mot de *con-*

ſubſtantialité manque à la déclaration, & ce mot eſt eſſentiel. L'affectation de ne le pas mettre, ſurtout après avoir eu parole de M. d'Alembert qu'il ſe rétracteroit ſi les miniſtres convenoient qu'ils profeſſaſſent la conſubſtantialité du verbe, ſemble juſtifier ſes accuſations. Auſſi écrivoit-il à l'un d'eux: *Votre déclaration n'a rien qu'Arius n'eût ſigné.* On me ſçaura gré, dans la ſuite, d'avoir parlé comme j'ai fait. Mes idées ſe fortifieront dans des têtes républicaines. En moins de vingt ans, on m'élevera une ſtatue à Genève.

M. Rouſſeau ſera-t-il le ſtatuaire? On le demande à M. d'Alembert, dont il a prétendu relever l'imprudence. » Pluſieurs paſteurs de Genève n'ont, » ſelon vous, qu'un *ſocianiſme* parfait. » Voilà ce que vous déclarez hautement à la face de toute l'Europe. » J'oſe vous demander comment vous » l'avez appris. Ce ne peut être que » par vos propres conjectures ou par » le témoignage d'autrui, ou ſur l'aveu des paſteurs en queſtion. Or, » dans les matières de pur dogme, & » qui ne tiennent point à la morale, » comment peut-on juger de la foi

» d'autrui par conjecture ? Comment
» peut-on même juger ſur la déclara-
» tion d'un tiers contre celle de la per-
» ſonne intéreſſée ? Qui ſçait mieux
» que moi ce que je crois ou ne crois
» pas, & à qui doit-on s'en rapporter
» là-deſſus plutôt qu'à moi-même ?....
» Il reſteroit donc à penſer, ſur ceux
» de nos paſteurs, que vous prétendez
» être *foiniens* parfaits, & rejetter les
» peines éternelles ; qu'ils vous ont
» confié là-deſſus leurs ſentimens par-
» ticuliers : mais, ſi c'étoit en effet leur
» ſentiment, & qu'ils vous l'euſſent
» confié, ſans doute ils vous l'auroient
» dit en ſecret ; dans l'honnête & libre
» épanchement d'un commerce phi-
» loſophique, ils l'auroient dit au phi-
» loſophe & non pas à l'auteur «.

A Paris, le cri général fut contre M. d'Alembert. Ses partiſans même le blâmèrent, & ſes ennemis l'accusèrent de n'avoir parlé des ſentimens de quelques miniſtres rebèles à Calvin, que pour avoir occaſion d'autoriſer ſes propres idées. Ce portrait, qu'il trace de la république de Genève, portrait ſi flatté, ſi chimérique, même, à quelques égards, de l'aveu de ſes citoyens,

n'eſt deſſiné que pour être le paſſeport des opinions qu'il hazarde. Une obſervation cependant qu'on ſe permettra, c'eſt que, dans le temps même que parut la profeſſion de foi des paſteurs qui ſe diſoient calomniés, on fit imprimer, à Neufchâtel en Suiſſe, le ſocianiſme tout pur.

Les déſagrémens dont fut ſuivi le zèle ardent d'un philoſophe pour le progrès de la philoſophie, le dégoûtèrent des dictionnaires : il quitta celui de l'*Encyclopédie*. Tous les travaux furent ſuſpendus. Les *libraires aſſociés* à l'entrepriſe, déſeſpérés alors, repréſentèrent au public l'injuſtice de la perſécution élevée contre des écrivains qui ſervent ſi bien la patrie, les lettres, une branche importante de commerce. Ils ſentoient les obligations qu'on avoit aux éditeurs. Ils appréhendoient qu'une déſertion n'en occaſionnât d'autres; qu'ils ne perdiſſent le fruit de douze ans & plus de *travaux & de ſollicitudes*. Ils tâchèrent de fléchir le rédacteur géomètre dont ils regrettoient la perte. Ils le conjurèrent, par ſon *déſintéreſſement*, par ſon *amour des lettres & de la nation*, par ſa bienveillance

pour eux, de ne ſe venger des clameurs de l'envie, qu'en la mépriſant, en ſuivant l'élevation de ſon ame, en continuant d'être la lumière qui dirige tout. Il cède à leurs inſtances ; mais c'eſt pour s'en tenir uniquement à la partie des mathématiques.

Voilà les grands combats rendus au ſujet de l'*Encyclopédie*. Pour les eſcarmouches, elles ſont inombrables.

Sous le nom ſeul de *Cacouacs*, il y en eut pluſieurs. Le public n'étoit entretenu que d'*avis utile* concernant les *Cacouacs*, de nouveau mémoire pour ſervir à l'hiſtoire des *Cacouacs*, de *cathéchiſme des Cacouacs*. Par ce mot, on entendit d'abord une nation ſauvage & méchante, mais dont les méchancetés ſe bornoient à l'humeur cauſtique, au perſifflage, à la ſingularité. Bientôt on attaqua ſes principes & ſes mœurs, ſon enthouſiaſme, ſon ardeur » à faire » des proſélytes, ſon indépendance » des rois & des dieux, qu'elle n'a pas » la folie de combattre, comme firent » les Titans, mais dont elle nie l'exiſ» tence « ; ſes cris, lorſqu'on s'élève contre ſes maximes ; ſon horreur des ſifflets, ſes enchantemens, ſa *magie*,

& principalement ſon penchant invincible au vol, vice qui gagne tout étranger qu'elle naturaliſe. Le *pauvre Valentin, pendu l'année dernière à Francfort*, en eſt une preuve touchante. Les Cacouacs, enchantés de leur pays, le déſertent quelquefois, après y avoir fait naître des diviſions inteſtines qui n'éclatent que trop. Un de leurs anciens s'eſt tourné contr'eux, indigné de les entendre déraiſonner ſur la muſique.

Dans ce déluge d'écrits polémiques, il faut diſtinguer les *petites lettres ſur de grands philoſophes:* elles firent quelque ſenſation. On y ſaiſit aſſez bien les ridicules de quelques philoſophes modernes qui abuſent de ce nom, le mépris faſtueux de la gloire qu'ils affectent pour y parvenir plus ſurement; leurs cabales, leurs intrigues; l'intérêt qu'ils veulent inſpirer, en exagérant la perſécution, en citant ſans ceſſe les Monteſquieu, les Voltaire, pour être mis à côté de ces grands hommes; leur attention à ſe renvoyer des *brevets de célébrité*; leur ton déciſif, leur charlatannerie; la hauteur avec laquelle ils commandent à la nation de croire au

mérite de leurs protégés ; la violence avec laquelle ils veulent emporter les ſuffrages du public, qu'ils obtiendroient mieux par la modeſtie ; enfin tant de penſées, tant d'expreſſions, tant de débuts emphatiques. *J'ai vécu ; ... j'écris de Dieu ; ... jeune homme, prends & lis ; ... ô homme ! écoute, voici ton hiſtoire.... Ah ! ſi l'on eût fait voyager des hommes tels que les Monteſquieu, les d'Alembert & les Duclos, chez les Hurons ou chez les Iroquois, combien de merveilles ils nous auroient appriſes !* Un de ces philoſophes qui penſe le plus, dit que *tout homme qui penſe eſt un animal dépravé.*

Au milieu de toutes ces lances, rompues contre les encyclopédiſtes & leurs adhérans, écrivains, amateurs, libraires, colporteurs, il s'eſt élevé tout à coup un athlète inconnu dans la république des lettres. Il oſa ſe meſurer lui ſeul avec tous : il ſe flatta d'enſévelir les encyclopédiſtes ſous le poids de ſes volumes. Il eſt vrai que le titre de ſon ouvrage eſt modeſte ; *Préjugés légitimes contre l'Encyclopédie* : mais cette modeſtie eſt peut-être plus fondée que ſincère. Quel ſtile ! quel fatras de raiſonnemens

ſonnemens & de paroles ! Son objet n'a d'abord été que de mettre en évidence les fautes du dictionnaire, par rapport à la métaphyſique, à la morale & à la religion. Les louanges lui furent prodiguées, moins par eſtime pour un tel zoïle, que par l'idée de rabbaiſſer ceux qu'il attaquoit. Ce qui flattoit le plus *Abraham Chaumeix*, c'eſt le ſilence que gardoient ſes ennemis; ſilence qu'ils auroient dû toujours obſerver, ou du moins ne pas interrompre par une réfutation ſcandaleuſe. La police fit arrêter promptement les exemplaires d'un libèle qui parut à ce ſujet. La manière dont Chaumeix rapproche dans ſon livre les ſyſtêmes ſemés dans différens articles de l'*Encyclopédie*, révolta une grande partie du public. Au reſte, tous ces excès ne doivent être mis que ſur le compte des fanatiques des deux partis.

Mais, qui l'eût cru que la ruine des encyclopédiſtes ne viendroit point du déchaînement de leurs adverſaires; qu'elle ſeroit creuſée par un de leurs plus zélés proſélytes, dont les principes ne ſont qu'un écoulement ces leurs. Le livre de l'*Eſprit* leur a porte le der-

nier coup. Leurs maximes, leurs loix, leurs raiſonnemens parurent fondus dans ce livre (*), » le code des paſ-» ſions les plus odieuſes & les plus in-» fames, l'apologie du matérialiſme » & de tout ce que l'irréligion peut » dire pour inſpirer la haine du chriſ-» tianiſme & de la catholicité. Les » écarts de raiſon, de décence, d'a-» mour de la ſociété; les hypothè-» ſes chimériques & indécentes s'y » préſentent à chaque page «. On déteſta le progrès d'une philoſophie dont les apôtres frondent tout, détruiſent tout, & ne ſubſtituent rien; dont les proſélytes s'annoncent avec beaucoup d'enthouſiaſme & d'audace, ſe glorifient de n'être d'*aucun pays*, *d'aucune ſecte*, *d'aucun état*. On voulut aller à la ſource du mal, dont on voyoit des effets déplorables. Ces deux ouvrages furent à la fois l'objet de l'attention du parlement.

En quels termes en parle M. Joli de Fleuri? » La ſociété, l'état & la reli-» gion ſe préſentent aujourd'hui au

(*) Arrêt du parlement.

» tribunal de la juſtice, pour lui porter leurs plaintes. Leurs droits ſont » violés ; leurs loix ſont méconnues... » Le livre de l'*Eſprit* eſt comme l'abrégé de cet ouvrage trop fameux » qui, dans ſon véritable objet, devoit être le livre de toutes les connoiſſances, & qui eſt devenu celui » de toutes les erreurs : on ne ceſſoit » de nous le vanter comme le monument le plus propre à faire honneur » au génie de la nation, & il en fait » aujourd'hui l'opprobre. On y a fait » entrer une compilation alphabétique de toutes les abſurdités, de » toutes les impiétés répandues dans » tous les auteurs. On les a embellies, » augmentées, miſes dans un jour plus » frappant «. L'avocat général examine les renvois ; la *clef du ſyſtême* encyclopédique, le *ſecret* d'une myſtérieuſe philoſophie, & cite ce morceau remarquable. » Les renvois des choſes » attaqueront, ébranleront, renverſeront ſecrettement quelques opinions qu'on n'oſeroit inſulter ouvertement.... Il y auroit un grand art » dans ces renvois. L'ouvrage entier » en recevroit une force interne &

» une utilité ſecrette, dont les effets » ſourds ſeroient néceſſairement ſen- » ſibles avec le temps. Toutes les fois, » par exemple, qu'un préjugé natio- » nal mériteroit du reſpect, il faudroit, » à ſon article particulier, l'expoſer » reſpectueuſement avec tout ſon cor- » tège de vraiſemblance & de ſéduc- » tion ; mais, renverſer l'édifice de » fange, diſſiper un vain amas de pouſ- » ſière, en renvoyant aux articles où » des préjugés ſolides ſervent de baſe » aux vérités oppoſées : cette manière » de détromper les hommes, opère » très-promptement ſur les bons eſ- » prits, & elle opère infailliblement & » ſans aucune fâcheuſe conſéquence, » ſecrettement & ſans éclat, ſur tous » les eſprits «.

Les articles *adorer*, *dimanche*, *chriſtianiſme*, *conſcience*, *athées*, *autorités*, *démonſtration*, *cerf*, *corruption*, *Ethiopien*, ſont le principal objet du zèle du magiſtrat. Il dit de » ces prétendus phi- » loſophes qui oſent ſe donner aujour- » d'hui pour des génies du premier » ordre, pour la gloire de la nation, » pour les reſtaurateurs de la vraie » ſcience & les bienfaiteurs de l'hu-

» manité, *ayant le courage d'aimer les* » *hommes & la prudence de les fuir*, » que n'ont-ils eu plutôt le courage & » la prudence de ne pas écrire «. Il rappelle la fin malheureuse de *Morin* & de *Bertelot*. » Nos prédéceſſeurs ont » condamné au ſupplice le plus af- » freux, comme criminels de lèze- » majeſté, des auteurs qui avoient » compoſé des vers contre l'honneur » de Dieu, ſon égliſe & l'honneteté » publique «. Toutefois, avant que de prendre aucun parti déciſif contre le dictionnaire, contre les *éditeurs* & *rédacteurs*, il propoſe de ſoumettre l'ouvrage à l'examen de quelques perſonnes éclairées, aimant la religion & l'état, & dont le rapport fidèle autoriſe la cour à une déciſion ſure & authentique. La cour goûta ce plan, conforme à celui qu'elle ſuivit en 1715., au ſujet de la *Collection des conciles* du P. Hardouin. Il y eut défenſe aux imprimeurs de débiter aucun exemplaire des ſept volumes de l'*Encyclopédie*.

L'arrêt du parlement eſt du 23 janvier 1759, & celui du conſeil du roi, qui révoque le privilège accordé pour l'impreſſion du livre, eſt du 8 mars de

la même année. Le conseil d'état motive ainsi ses ordres. » L'avantage » qu'on peut retirer d'un ouvrage de » ce genre, pour le progrès des sciences » & des arts, ne peut jamais balancer » le tort irréparable qui en résulte » pour les mœurs & la religion «. Il rappelle l'indulgence qu'il avoit eue de ne pas révoquer le privilège dans le temps de la suppression des deux premiers volumes.

Les gens qui entendent finesse à tout, dirent que le coup mortel porté à l'*Encyclopédie*, étoit l'ouvrage des jésuites : mais ceux-ci objectèrent qu'on leur faisoit ce reproche dans le temps même qu'on les accusoit d'avoir approuvé le livre de l'*Esprit*, & d'être coupables d'une sorte de complicité avec l'auteur & avec ceux du dictionnaire.

Quel bruit ne fit pas la condamnation des encyclopédistes ! Leurs vainqueurs la célébrèrent. Il courut une estampe en forme de médaille : la religion, descendue d'un nuage, fouloit aux pieds l'impiété avec tous ses attributs. On lisoit, sur la légende, *la folle & l'impie sagesse foulée* (*).

(*) *Moresophia impia calcata.*

Mais, de tous les moyens employés pour rendre odieuſe une ſociété d'écrivains, le plus violent eſt la comédie des *Philoſophes*. A l'imitation d'Ariſtophane, qui ne reſpectoit rien & qui divertiſſoit les Grecs aux dépens du mérite envié, on a tâché, dans la pièce Françoiſe, de couvrir d'opprobre des gens qui, s'ils ſont réellement philoſophes, méritent l'eſtime publique. Tout a paru ſurprenant dans cette comédie, l'idée de la pièce, l'exécution, le ſtile nerveux & correct, le ton ſatyrique, le ſuccès prodigieux, le nombre des repréſentations, l'affluence des ſpectateurs. Il ſembloit que ceux que l'auteur avoit en vue fuſſent des hommes frappés d'anathème, & qu'on leur fît faire amende honorable aux yeux de la nation & de toute l'Europe. On a voulu les venger de cet outrage par des écrits mordans ; mais la ſatyre a été funeſte à quelques-uns de ſes auteurs.

Peut-être que, ſans la comédie des *Philoſophes*, celle de l'*Écoſſoiſe* n'eût pas été donnée. La première fut l'occaſion indirecte de quelques autres petits combats, quoiqu'aſſez vifs, livrés

au milieu de cette diſſenſion qu'elle répandit généralement, & qui amenèrent des brochures ſous des titres ſinguliers. Toutes ces plaiſanteries, déſignées la plupart par des monoſyllabes, ſont connues. On a eu l'attention de les recueillir & de les publier ſous le titre de *Facéties Pariſiennes*. Depuis la publication du recueil, on a fourni, & l'on fournit encore chaque jour dequoi l'augmenter conſidérablement.

L'*Encyclopédie*, ce monument qu'on ſe propoſoit d'élever à la gloire de la nation & de l'eſprit humain, auroit continué de mériter l'approbation du gouvernement, s'il n'avoit eu d'autres fondemens que ceux des ſciences & des arts. Bâti ſur la politique & ſur la théologie, il devoit crouler. Comment ſes auteurs ne l'ont-ils pas prévu ? Quel autre avantage encore n'eût il pas réſulté de l'excluſion de ces deux parties ſi critiques ? Le dictionnaire, embraſſant moins d'objets, eût été ſuſceptible de perfection ; au lieu que, malgré le nombre choiſi de ſes coopérateurs, il ne peut être conſidéré que comme un ouvrage in-

complet. Il a ſurtout un grand défaut : c'eſt le mêlange des ſtiles emphatique & déclamatoire dans certains articles ; diffus & languiſſant dans d'autres : dans ceux-ci, chargés de phraſes & de lambeaux pris de toutes parts. Autant d'écrivains aſſociés, autant de ſyſtêmes différens. L'accord des parties d'un tout fait ſa perfection.

QUERELLES
DE
DIFFÉRENS PARTICULIERS,
AVEC
DES CORPS.
SECONDE PARTIE.

QUERELLES

DE

DIFFÉRENS PARTICULIERS,

AVEC

DES CORPS.

SECONDE PARTIE.

CLÉMENT MAROT,

AVEC

LA SORBONNE.

Ce poëte naquit à Cahors, dans le Quercy, vers l'an 1495. Étant tout jeune, il fut fait page de la princeſſe Marguerite, femme du duc d'Alençon & ſœur de François I. Il devint après valet de chambre de ce monarque. Clément Marot eut le malheur de ſe

trouver à la célèbre journée de Pavie, le 24 février 1525. Il y fut même blessé & fait prisonnier, ainsi qu'il le manda dans une lettre (*) en vers à sa maîtresse. L'amour de la patrie se fit alors sentir vivement dans lui : mais il ne revint en France que pour éprouver un sort plus rigoureux.

C'étoit le temps de l'hérésie de Luther : elle avoit gagné presque tout le Nord. On craignoit avec raison qu'elle ne prît racine en France. Les dévots vouloient que, pour arrêter le mal, on n'omît aucune précaution. C'étoient tous les jours nouveaux cris, nouvelles délations de leur part. François I crut devoir accorder quelque chose à leur zèle : il établit une espèce de tribunal pour les affaires de la religion,

(*) Là fut percé tout outre rudement
Le bras de cil qui t'aime loyaument ;
Non pas le bras dont il a de coutume
De manier ou la lance ou la plume :
Amour encor le te garde & réserve,
Et, par écrit, veut que de loin te serve.
Finalement avec le roi mon maître,
De-là les monts prisonnier se vit estre
Mon triste corps navré en grand souffrance.

& en fit préſident un docteur de Sorbonne, nommé Bouchard. Cet homme ombrageux & ſévère fut chargé d'écouter les plaintes faites contre les perſonnes ſoupçonnées de luthéraniſme.

Son premier ſoin eſt d'établir, dans les différens quartiers de Paris, des eſpions ſecrets, pour lui rendre un compte exact de tout ce qui ſe paſſoit dans l'intérieur des maiſons. Clément Marot, qui joignoit à l'habitude de tout écrire en vers & de tout dire, celle de ne ſe gêner en rien dans la conduite, fut plus épié qu'un autre. Donnant à dîner à ſa maîtreſſe, un jour maigre, il s'aviſa d'enfreindre la loi de l'abſtinence des viandes. Cette tranſgreſſion, vis-à-vis d'une telle perſonne, ne ſembloit pas devoir être d'aucune conſéquence: mais la maîtreſſe, piquée contre ſon amant d'un reproche qu'il lui fit d'infidélité, toute coquette qu'elle étoit, voulut jouer la prude. Elle dénonça Marot à l'inquiſiteur. Le poëte, convaincu d'avoir été contre une des plus rigoureuſes loix de l'égliſe, fut mis en priſon. Il compte ſon hiſtoire dans la balade ſuivante:

Un jour j'écrivis à m'amye
Son inconſtance ſeulement;
Mais elle ne fut endormie
A me le rendre chaudement:
Car, dès l'heure, tint parlement
A je ne ſçais quel papelard,
Et lui a dit tout bellement,
Prenez-le, il a mangé le lard.

Lors ſix pendards ne faillent mye
A me ſurprendre finement,
Et, de jour, pour plus d'infamie;
Firent mon empriſonnement.
Ils vinrent à mon logement;
Lors, ſe va dire un gros paillard:
Par là morbleu! voilà Clément;
Prenez-le, il a mangé le lard.

Le roi, protecteur des gens de lettres, étoit alors priſonnier à Madrid. Le poëte lui fit ſçavoir ſon état: il ne manqua pas encore de ſe reclamer de la ducheſſe d'Alençon, dont il étoit domeſtique. Tout cela ne lui ſervit de rien. Les ſuppôts les plus zélés de la Sorbonne avoient prévenu contre lui tout le monde: ils publioient qu'il étoit luthérien ou proteſtant. Le docteur Bouchard, à la tête des ennemis de Marot, fut charmé de trouver l'occaſion de faire un exemple ſur une per-

sonne célèbre. L'inquisiteur le fit comparoître devant le lieutenant criminel.

Marot s'entendit reprocher ses écrits licencieux & les histoires les plus scandaleuses de sa vie: il vit un juge très-instruit. La scène ut autrement sérieuse que celle d'un de nos poëtes avec un commissaire. Le pauvre Marot, dans une inquiétude extrême sur l'issue que pourroit avoir son affaire, crut qu'il n'y avoit rien de mieux, pour obtenir sa liberté, que de s'adresser à la personne même qui la lui avoit ravie. Il écrivit en ces termes au docteur Bouchard:

Donne reponse à mon présent affaire.
Docte docteur, qui t'ha induit à faire
Emprisonner, depuis six jours, en çà,
Un tien ami qui onc ne t'offensa?
Et vouloir mettre en lui crainte & terreur
D'aigre justice, en disant que l'erreur
Tient de Luther? Point ne suis luthériste,
Ne zuinglien, & moins anabaptiste:
Je suis de Dieu par son fils Jésus-Christ.

La lettre ne produisit rien. Tout ce que gagna Marot, à force de sollicitations, fut d'être transféré, des prisons obscures & mal saines du Châtelet, dans celles de Chartres. Les gens de

lettres de cette ville se faisoient un plaisir, un honneur même de lui rendre de fréquentes visites. Le temps que le poëte étoit seul, il l'employoit, soit à faire des vers, soit à revoir ceux des autres. C'est là qu'il retoucha le roman de *la Rose*.

Malgré toutes ces ressources contre l'ennui, Marot ne revenoit pas de ses frayeurs. Il composa, dans sa prison, une satyre contre les gens de justice, & l'intitula l'*Enfer*. Il les y crayonne ainsi :

> . . . Je sçais tant de juges coupables
> Dedans Paris, que, par pécune prinse,
> Ou par amis ou par leur entreprinse,
> Ou en faveur & charité piteuse
> De quelque belle humble sollicitеuse,
> Ils sauveront la vie orde & immunde
> Du plus méchant & criminel du monde :
> Et, au rebours, par faute de pécune,
> Ou de support, ou par quelque rancune,
> Aux innocens ils feront inhumains, &c.

Il ne sortit de sa prison qu'après la délivrance de François premier : ce fut à la fin du printemps de l'année 1526. Le poëte eut la satisfaction d'être témoin de tous les transports de la France, pour signaler le retour de son mal-

heureux & glorieux monarque. Il témoigna, par des rondeaux, à ſes amis, ſa reconnoiſſance des ſoins qu'ils s'étoient donnés pour lui durant ſa priſon. Tous les gens qui s'intéreſſoient à l'honneur des lettres, qui les cultivoient, qui les aimoient, furent charmés de revoir celui qu'ils regardoient comme leur maître. Néanmoins les docteurs de Sorbonne & les juges, maltraités dans ſon *Enfer*, frémirent.

A peine fut-il libre, qu'il reprit ſon train ordinaire de vie, joignant, à la réputation d'écrivain le plus ingénieux, le plus piquant, le plus naturel & le plus agréable de ſon ſiècle, celle d'épicurien parfait. Quoique poëte, il étoit brave : il tira lui ſeul un priſonnier d'entre les mains des archers ; mais c'étoit le plus imprudent des hommes. Ses vers & ſes propos continuels contre la Sorbonne le firent rechercher de nouveau. Le lieutenant criminel ſe tranſporta chez lui : mais, épouvanté de ſa première aventure, Marot avoit pris très-promptement la fuite. On ne trouva que ſes papiers & ſes livres, qui furent enlevés. Il eut encore recours, en cette occaſion, à François premier.

Après avoir loué finement ce monarque dans une épître, il lui conte ſon malheur :

Pour revenir donques à mon propos,
Rhadamantus avecques ſes ſuppots,
Dedans Paris, combien que fuſſe à Blois,
Encontre moi fait ſes premiers exploits,
En ſaiſiſſant, de ſes mains violentes,
Toutes mes grands richeſſes excellentes,
Et beaux tréſors d'avarice delivres :
C'eſt à ſçavoir, mes papiers & mes livres;
Et mes labeurs. O juge ſacrilège !
Qui t'ha donné ne loy ne privilège
D'aller toucher & faire tes maſſacres
Au cabinet des ſaintes muſes ſacres?
Bien eſt-il vrai que livres de défenſe
On y trouva : mais cela n'eſt offenſe
A un poëte, à qui on doit laſcher
La bride longue, & rien ne lui cacher.

Marot, perſécuté pour la religion, ne ſe crut pas en ſureté à Blois : il alla ſucceſſivement chercher un aſyle en Béarn, à Ferrare, à Veniſe. La ducheſſe de Ferrare s'employa ſurtout en ſa faveur auprès de François premier. Ce prince, qui l'aimoit ſincèrement & qui regrettoit de ne pas avoir à ſa cour le plus bel eſprit de ſon royaume, rappella l'illuſtre exilé. Marot vécut très-agréablement à Paris depuis ce temps

jusqu'à l'année 1543, qu'il voulut réformer sa muse.

Au lieu des sujets libres & plaisans qu'il avoit coutume de traiter, il en choisit de sérieux. Il fit voir au célèbre Vatable des essais plus heureux de poësie sainte. Vatable l'en félicita, l'exhorta à travailler désormais dans ce genre, & lui conseilla la traduction des pseaumes de David. Marot goûta cette idée, & l'exécuta. Il publia d'abord trente pseaumes rendus en vers François. L'ouvrage étoit dédié au roi.

Une pareille entreprise, loin de réconcilier le traducteur avec ses ennemis, redoubla leurs plaintes. La Sorbonne censura l'ouvrage : elle fit encore, à ce sujet, des remontrances au monarque qui n'y eut aucun égard. Il engagea même le poëte à continuer la traduction. De-là ces vers :

Puisque voulez que je poursuive, ô sire,
L'œuvre royal du pseautier commendé,
Et que tout cueur aimant Dieu le desire,
D'y besoigner me tiens pour dispensé.
S'en sente donc, qui voudra, offensé ;
Car ceux à qui un tel bien ne peut plaire,
Doivent penser, si ja ne l'ont pensé,
Qu'en vous plaisant, me plaist de leur deplaire.

Les courtiſans n'ont de goût que celui de leur maître. François premier n'eut pas plutôt approuvé les pſeaumes traduits, que tout le monde, à la cour, les chanta. Comme ils n'avoient pas encore été mis en muſique, ils furent adaptés aux airs de vaudeville le plus en vogue. Florimond de Remond parle ainſi de cet enthouſiaſme des courtiſans & des princes. » Le roy II aymoit & » prit pour le ſien le pſeaume, *ainſi* » *qu'oyt le cerf braire*, lequel il chan- » toit à la chaſſe. Madame de Valen- » tinois, qu'il aimoit, prit pour elle, » *du fond de ma penſée*, qu'elle chan- » toit en volte. La royne avoit choiſi, » *ne veuillez pas, ô ſire!* avec un air » ſur le chant des bouffons. Le roy de » Navarre, Antoine, prit, *revange-* » *moi, prends la querelle*, qu'il chan- » toit en branle de Poitou; ainſi les » autres «.

Ces pſeaumes, qui firent tant de bruit dans le temps, & qu'on comparoit à l'original, étoient bien loin d'y atteindre. Ils ſont dénués de cette ſublimité raviſſante & de cette poëſie d'expreſſion qui le caractériſent. Etoit-il poſſible que Marot, dont tout le mé-

rite consiste dans la finesse, dans un tour épigrammatique, dans un naturel unique à la vérité, mais dont les grands défauts sont un stile le plus souvent comique, trivial & bas, rendît l'harmonie & la noble simplicité de l'Hébreu? D'ailleurs, il n'entendoit pas cette langue non plus que le Latin. Boileau lui donne l'épithète d'*élégant*. Celle de *naïf*, selon M. de Voltaire, lui eût mieux convenu.

Tant d'imperfections dans les pseaumes de Marot eussent dû rassurer la Sorbonne contre la crainte qu'ils ne passassent à la postérité : mais la Sorbonne jugeoit de leur mérite par le suffrage des contemporains. Elle fit de nouvelles remontrances à François I, pour qu'il défendît le chant des pseaumes ; & Marot fit contr'elle de nouveaux vers, pour qu'elle cessât de le persécuter. Il y disoit qu'elle ne lui vouloit tant de mal que parce qu'il l'avoit démasquée, & qu'au moyen du renouvellement des sciences & des arts, on avoit découvert le *pot aux roses*. Il l'appelle l'*ignorante Sorbonne*, & s'en explique hautement à François I, pour le mettre dans ses intérêts:

Bien ignorante elle eſt d'être ennémie
De la trilingue & noble académie
Qu'as érigée . . . . . .
Diſant que c'eſt langage d'hérétiques.
O ! povres gens, de ſçavoir tous éthiques,
Bien faites vray ce proverbe courant,
Science n'ha hayneux que l'ignorant.
Certes ! ô roi ! ſi le profond des cueurs
On veut ſonder de ces ſorboniqueurs,
Trouvé ſera que de toi ils ſe deulent.
Comment douloir ? Mais que grand mal te veulent,
Dont tu as fait les lettres & les arts
Plus reluiſans que du temps des Céſars ;
Car leurs abus void-on en façon telle.
C'eſt toy qui as allumé la chandelle,
Par qui maint œil void mainte vérité
Qui, ſous épeſſe & noire obſcurité,
A fait tant d'ans icy bas demeurance
Et qu'eſt il rien plus obſcur qu'ignorance ?
Eux & leur cour, en abſence & en face,
Par pluſieurs fois, m'ont uſé de menace,
Dont la plus douce étoit, en criminel,
M'exécuter.

Il conſent d'être immolé à la rage de ces *ſorbonniqueurs*, ſi l'égliſe, à ce prix, peut ſe ſouſtraire à leurs préjugés. Bayle doute que Marot eût pouſſé le zèle auſſi loin ; mais il ne doute pas que ces *docteurs ne vouluſſent maintenir la barbarie*. Il ajoute : *Cette partie du ſeizième*

ſeizième ſiècle ſera une tache éternelle à la Sorbonne, vu comme elle ſe conduiſit.

Quelque adroitement que fuſſent tournés les vers à François premier, il ne s'y laiſſa point prendre. Les remontrances de la Sorbonne lui donnèrent du ſcrupule : il défendit les pſeaumes. La Sorbonne ayant obtenu ce point, en demanda un autre, qu'on fît de l'auteur un exemple de ſévérité. Les choſes ne pouvoient tourner plus mal pour Marot ; auſſi s'enfuit-il promptement à Genève en 1543.

C'eſt de-là qu'il continua la guerre contre la Sorbonne. Il fit paroître vingt autres pſeaumes dans le goût des premiers. Cette ſuite fut reçue avec les mêmes applaudiſſemens. Marot n'a pas été plus loin. Les cent autres pſeaumes qui reſtoient ont été rendus par Théodore de Bèze.

On mit ceux de Marot en muſique : ils acquirent un nouveau mérite. Paris, Genève & Londres retentirent de ces chants. A force de les entendre & de les goûter, on n'y trouva rien de répréhenſible. La Sorbonne elle-même qui, ſous François premier, en avoit été ſi vivement allarmée, les approuva

ſous Charles IX. L'approbation porte: » Nous, ſouſſignés, docteurs en théologie, certifions qu'en certaine tranſlation de pſeaumes à nous préſentée, » commençant au quarante-huitième » pſeaume, où il y a, *c'eſt en ſa très-ſainte cité*; pourſuivant juſqu'à la » fin, & dont le dernier eſt, *chante à jamais ſon empire*; n'avons rien trouvé contraire à notre foy catholique, » ains conforme à icelle & à la vérité » Hébraïque. En témoin de quoy » avons ſigné la préſente certification, le 16 octobre. *Signé* J. DE » SALIGNAC VIBOULT.

Les pſeaumes, approuvés en France, le furent également en Eſpagne. Enfin le pape lui-même les déclara conformes au texte Hébreu.

Marot fut juſtifié trop tard. Déchiré par le regret de n'être plus dans ſa patrie, il vécut malheureux à Genève. On prétend qu'il y fut condamné à mort, pour y avoir débauché ſon hôteſſe, & qu'il ne put échapper au ſupplice qu'à la recommendation de Calvin qui, ſe dépouillant de ſon *ame atroce*, fit commuer la peine de mort en celle du fouet. Cette hiſtoire eſt

une invention des ennemis de Marot. S'il ſortit de Genève, c'eſt parce qu'il fut appellé à Turin par des amis intimes. Il mourut en arrivant dans cette dernière ville, en 1544, âgé de quarante-neuf ans. On l'enterra dans l'égliſe de ſaint Jean, & l'on grava ſur ſa tombe cette épitaphe, effacée aujourd'hui:

Icy devant, au giron de ſa mère,
Giſt, des François, le Virgile & l'Homère;
Cy eſt couché, & repoſe à l'envers,
Le nompareil des mieux diſans en vers.
Cy giſt celui que peu de terre cœuvre,
Qui, toute France, enrichit de ſon œuvre:
Cy dort un mort qui toujours vif ſera,
Tant que la France, en François, parlera.
Brief, giſt, repoſe & dort en ce lieu-cy,
Clément Marot de Cahors en Quercy.

BUCHANAN,

ET

LES CORDELIERS,

GEORGE Buchanan naquit en Écoſſe au mois de février 1506. A l'âge de quatorze ans, il vint étudier à Paris. La misère & des maladies l'obligèrent de retourner dans ſa patrie : mais il conſervoit du goût pour la France. Il trouva le moyen d'y revenir bientôt. Quelques pièces de poëſie Latine qu'il donna dès ſon arrivée, le firent connoître dans toute l'univerſité de Paris. Il fut profeſſeur au collège de ſainte Barbe, de même qu'à celui du cardinal Le Moine. C'eſt ſans contredit le moderne qui a le mieux écrit dans la langue des Romains. Nous n'avons rien dans les poëſies de Vallius, de Sidronius, de Sarbievius, de Commire, de Rapin & de Vanière, qui l'emporte ſur ſa traduction poëtique des pſeaumes de David. Buchanan la

compoſa en priſon, dans un monaſtère de Portugal. Quel chef-d'œuvre de force & de variété dans les penſées, d'harmonie, d'élégance, de correction & de clarté pour le ſtile! Le poëte, Nicolas Bourbon le jeune, préféroit cette paraphraſe des pſeaumes à l'archevêché de Paris, ainſi que Paſſerat préféroit au duché de Milan l'ode de Ronſard au chancellier de Lhopital; & que Jules Scaliger eût été plus glorieux d'avoir fait la neuvième ode du treizième livre d'Horace, que d'être roi de Perſe.

Les muſes, qui l'eût cru, laiſſant leur ſaint valſon,
Vinrent, juſques aux bords des mers de Caledon,
Apprendre à Buchanan, dans un antre ſauvage,
Les ſecrets les plus beaux de leur divin langage;
Et perſonne ne mêle, avec plus de beauté,
La pompe, la douceur, la force & la clarté.

(*Epître à Ménard.*)

Buchanan retourna pour la ſeconde fois en Ecoſſe, en 1534. Les franciſcains y étoient en réputation pour la latinité. Parler Latin comme un cordelier, c'étoit le proverbe. L'ancien éloge n'eſt plus aujourd'hui qu'une ironie. Buchanan ne voulut le céder en

rien à ces excellens Latiniſtes. Pour leur prouver qu'il étoit en état de diſputer de ſtile avec eux, il compoſa, contre la *gent franciſcaine*, une ſatyre intitulée, *le Sommeil*. L'auteur y feint que ſaint François d'Aſſiſe l'a favoriſé d'une apparition en dormant, & cela, pour l'inviter à entrer dans ſon ordre. Il dit qu'il a rejetté bien vîte cette penſée, convaincu qu'il étoit l'homme du monde le moins propre à vivre dans un couvent. Il entame là-deſſus le chapitre des moines, & les déchire impitoyablement. Au portrait qu'il en fait, quelques perſonnes, entr'autres, le Laboureur, ont cru qu'il avoit été lui-même moine cordelier apoſtat : mais Buchanan ne le donne à entendre dans aucun endroit de ſes ouvrages.

Les cordeliers furent très-irrités de la ſatyre : ils y répondirent par d'autres. La guerre fut déclarée dans toutes les formes. Comme elle commençoit à s'éteindre, Jacques V, roi d'Ecoſſe, vint la rallumer. Il avoit à ſe plaindre des cordeliers, qu'il ſoupçonnoit d'être entrés dans une conſpiration contre lui. Le monarque eût pu tirer d'eux une punition terrible ; mais il ne chercha

qu'à les couvrir de ridicules. Il remit ſes intérêts entre les mains de Buchanan, en le chargeant d'écrire contre les cordeliers.

On n'imagineroit pas que Buchanan, qui les haïſſoit ſi fort, fût embarraſſé de la commiſſion. Il s'étoit mal trouvé de la guerre qu'il leur avoit déclarée. Pour concilier ſa ſoumiſſion au prince & le ménagement qu'il avoit réſolu d'avoir à leur égard, il donna un écrit modéré, plein de termes équivoques, & qu'on pouvoit, au beſoin, prendre dans un ſens favorable. Qu'arriva-t-il? Ni le roi ni les cordeliers ne furent contens. Alors Buchanan les ſui ſacrifia, & ſe mit dans le cas de mériter les graces de la cour. Il publia ſon *Franciſcain* (*) & ſes *Frères très-frères*, ou *qui ſe reſſemblent tous* (**), pièces beaucoup plus mordantes encore que le *Sommeil*. Elles ſont un tiſſu de groſſiéretés. L'auteur y fait le tableau des ſupercheries & des débauches attribuées aux moines. Il faut convenir

(*) *Franciſcanus.*

(**) *Fratres fraterrimi.*

que ces idées, dégoûtantes par elles-mêmes, plaiſent toujours par l'expreſſion. Il plaiſante ainſi ſur la coutume où l'on étoit de ſe faire habiller en moine à l'article de la mort (*):

Mais revenons au point qui ſurtout m'embarraſſe.
Sous notre capuchon, vivant en libertins,
Expliquez-moi par quelle grace,
Sous notre capuchon, mourrions-nous donc en ſaints?

Pour donner une idée juſte de la poëſie de Buchanan, il ſuffiroit de rapporter cette deſcription où il peint la manière dont ſaint François éteignit les feux de l'amour, & l'hiſtoire de cette fille qui, déguiſée en cordelier, allant de Toulouſe à Bordeaux, ſur la Garonne, accoucha dans le bateau, & fut trahie par les cris de l'enfant. Les uns étoient fort étonnés, & croyoient à peine ce qu'ils avoient entendu; les autres rioient beaucoup; d'autres étoient d'avis qu'on jettât, dans l'eau,

(*) *Id unum tamen expedire nequit*
Negoti quod erat caput. Beati
Qui ſit ut moriamur in cuculło,
Cùm nemo bene vivat in cucullo.

le moine, la mère & l'enfant, & qu'on appaisât la colère céleste. La narration est terminée par ces vers, pleins d'un grand sens (*) :

Peut-être un spectateur plus doux, plus indulgent,
Eût pardonné sans peine à l'erreur d'un moment.
Dans les fautes d'autrui, reconnoissant les siennes,
Il eût sçu pardonner aux foiblesses humaines.

Outre ces satyres, ingénieuses à la vérité, mais outrées, Buchanan lâcha plusieurs épigrammes contre les cordeliers. A force de vouloir les rendre odieux, il dit aussi du mal de quelques autres moines. Dès-lors il eut contre lui tous les ordres religieux. Le cardinal, David Beton, archevêque de saint André, se mit à leur tête. Il voulut qu'on les vengeât d'un homme qu'il croyoit l'ennemi de l'église, parce que Buchanan l'étoit de quelques moines.

Malheureusement pour ce poëte, il joignoit à son esprit satyrique des mœurs très-corrompues. Il eut une

(*) *Si quis adest animi pius & moderatior iræ*
Occultare cupit facinus, parcitque benignus
Errori, humanos prudens expendere lapsus,
Agnoscitque suas alieno in crimine vires.

jeuneſſe infâme. On l'appella l'*eſclave honteux de Bacchus & de Vénus.* On a dit qu'il avoit fait l'apprentiſſage du crime par tous les crimes même. Il a donné l'éloge des courtiſannes publiques. Sans mœurs, il étoit encore ſans principes. A Paris, il ſe fit luthérien. Sponde aſſure qu'on le trouva, dans le temps du carême, mangeant l'agneau paſcal à la manière des juifs. Les moines & leur protecteur, le cardinal David Beton, profitèrent de la mauvaiſe conduite de Buchanan, pour le perdre dans l'eſprit du roi. On appuya principalement ſur le danger de ſouffrir, en Ecoſſe, un hérétique déclaré. Le cardinal parvint à obtenir un ordre de la cour pour le faire arrêter. Buchanan fut mis en priſon l'an 1539: il trouva le moyen de s'évader & de ſe réfugier en Angleterre. Mais, comment y fixer ſa demeure? Il apprend qu'on y brûle à la fois les partiſans de Rome & ceux de la nouvelle religion. Il revient en France, paſſe enſuite en Portugal, retourne à Paris, ne fait qu'aller par inquiétude d'un royaume en un autre, juſqu'à l'année 1563 qu'il reparoît en Ecoſſe, bravant les cordeliers & tous les moines

Cinq ans après, il fut nommé précepteur du roi, Jacques VI. Ce fut la reine, Marie Stuart, qui le mit auprès du jeune prince : elle voulut mettre le comble à la mesure des biens & des honneurs dont elle l'avoit chargé tant de fois. C'est cette même reine, contre laquelle il s'est si fort déchaîné depuis, contre laquelle il publia libèles sur libèles, pour appuyer la révolte du fameux comte de Murray, bâtard & régent d'Ecosse. L'ingratitude de Buchanan doit rendre à jamais sa mémoire odieuse. Son *Histoire d'Ecosse*, si vantée pour réunir tout le brillant de Salluste à toute l'aménité de Tite-Live, n'est que l'ouvrage de l'impudence & une satyre contre Marie. Il y parle sans aucune retenue, des prétendues *impudicités qu'imitoit & favorisoit la demoiselle de Rères.* Ces traits, lancés par une main habile, ont porté coup malheureusement, & se font encore sentir. En vain Barclai & plusieurs autres écrivains se sont élevés contre cet historien. Leurs ouvrages foibles n'ont pu faire tomber des libèles atroces contre une reine, dix-huit ans captive en Angleterre, qui changea dix-sept fois de

priſon, & finit par y périr de la main du bourreau.

Buchanan éleva ſon diſciple dans la haine de Rome & des cordeliers. Il s'habilloit comme eux, & ſe préſentoit alors à ſon élève, quand il vouloit le punir. Ce fléau des cordeliers mourut à Edimbourg le 18 ſeptembre 1582, âgé de ſoixante-dix-ſept ans.

Ils ne manquèrent pas de faire courir mille hiſtoires ridicules ſur la manière dont il termina ſa vie. Adoptées par le jéſuite Garaſſe, voici comme il les a rendus. La citation eſt un peu longue, mais elle amuſera. » Ce libertin » ayant paſſé ſa jeuneſſe débauchée » dans Paris & dans Bordeaux, plus » ſoigneux du lierre, des cabarets & » des bouchons de taverne, que du » laurier du Parnaſſe, & étant, ſur la » fin de ſes jours, rappellé en Ecoſſe » pour inſtruire le jeune prince, qui » eſt aujourd'hui le ſéréniſſime roi de » la Grande-Bretagne, continuant ſes » débauches de gueule, fit ſi bien, » qu'il devint hydropique à force de » boire, quoiqu'on diſoit de lui, par » manière de gauſſerie, qu'il étoit tra- » vaillé *vino intercute*, & non pas *aqua*

» *intercute*. Tout malade qu'il étoit, » il ne s'abſtenoit non plus de boire » à longs traits, qu'il faiſoit en ſanté, » & auſſi pur qu'il le buvoit à Bor- » deaux «.

Viſité par les médecins, il leur demande combien de tems il pourroit vivre, en s'abſtenant de boire. Cinq ou ſix ans, lui répondent-ils. » Allez, » s'écrie-t-il alors, avec vos ordon- » nances & vos régimes, & ſçachez » que j'aime mieux boire, trois ſemai- » nes, m'enyvrant tous les jours, que » ſix ans ſans boire du vin.... Auſſitôt » ayant, en perſonne déſeſpérée, don- » né congé à ſes médecins, il ſe fit » porter, au chevet de ſon lit, un » tonneau de vin de Grave, réſolu de » voir le fond devant que de mourir, » & s'y comporta ſi valeureuſement, » qu'il l'épuiſa juſqu'à la lie «.

Les miniſtres n'en tirèrent pas plus de parti que toute la médecine. » Ayant » la mort & le verre entre les mains, » ils le viſitèrent pour lui remettre l'eſ- » prit & le réſoudre à mourir avec » quelques ſentimens de religion. Un » d'entr'eux, pour toute exhortation, » lui recommanda de réciter l'oraiſon

» dominicale; & lui, ouvrant les yeux,
» regarde affreuſement le miniſtre,
» qu'eſt-ce que cela, dit-il, que vous
» appellez l'*oraiſon dominicale* ? Les
» aſſiſtans répondent que c'eſt le *pater*
» *noſter*, & que, s'il n'a pas le moyen
» de prononcer cette oraiſon, on le
» ſupplioit à tout le moins de réciter
» quelque oraiſon chrétienne, afin
» qu'il mourût en homme de bien.
» Pour moi, dit-il d'un ſens ferme &
» aſſuré, je n'ai jamais ſçu d'autre prié-
» re que celle-là (*),

Quand les yeux de Cinthie embraſèrent mon cœur;
Il n'avoit juſqu'alors brûlé d'aucune ardeur.

» Et à peine eut-il récité dix ou douze
» vers, continués de cette élégie de
» Properce, qu'il expira entre les ver-
» res & les pintes «.

D'autres écrivains rapportent qu'un miniſtre l'ayant trouvé dans ſes derniers momens, l'*Hiſtoire naturelle de Pline* à la main, lui prit ce livre de force, & lui préſenta la *Bible*. Buchanan la rejetta bruſquement, & dit au

(*) *Cinthia prima ſuis miſerum me cepit ocellis*
Contactum nullis ante cupidinibus.

miniſtre, en lui montrant l'*Hiſtoire de Pline :* » Allez, je trouve plus de vé-» rité dans cet ouvrage que dans tou-» tes vos écritures «.

Il faut ſe moquer de toutes ces fables & s'en tenir à une lettre de Buchanan à ſon intime ami, Élie Vinet. Elle fut communiquée au ſage De Thou. On y reconnut la main tremblante d'un vieillard moribond, mais dont l'ame étoit celle d'un philoſophe. Buchanan s'y plaignit moins des incommodités que des ennuis de la vieilleſſe. Il diſoit qu'il avoit quitté la cour pour la ſolitude de Sterlin, où il ne travailloit qu'à une choſe, à » diſparoître » le plus doucement qu'il pourroit de » la ſociété de ceux qui ne lui reſſem-» bloient pas « (*).

(*) *Hoc unum ſatago ut quam minimo cum ſtrepitu ex inæqualium meorum, hoc eſt mortuus è vivorum contubernio dimigrem.*

LE TASSE,

AVEC

L'ACADÉMIE DE LA CRUSCA.

Qu'un homme de lettres ne rende pas justice à un autre homme de lettres, c'est un travers sans doute honteux pour la littérature ; mais rien ne lui est plus nuisible que l'injustice criante de tout un corps qui, loin d'encourager les gens à talent, cabale contre ceux qui en ont le plus. La célèbre académie de la Crusca de Florence, en est un exemple frappant. Elle ne se justifiera jamais aux yeux des partisans du Tasse de son déchaînement contre un des plus grands poëtes d'Italie.

Surrento est le lieu de la naissance de Torquato Tasso. Son père s'appelloit Bernardo Tasso, & sa mère Portia de Rossi. Ils lui donnèrent le jour l'an 1544. Du côté de son père & de celui de sa mère, le Tasse pouvoit se glorifier d'être d'une naissance illustre. Sa grand'mère étoit une Cornaro. On

ſçait aſſez qu'une noble Vénitienne n'épouſe pas un homme d'une qualité médiocre. La famille du Taſſe avoit été long-temps une des plus puiſſantes d'Italie ; mais il ne vit rien de toute cette grandeur. Son père, né dans le déclin de ſa maiſon, s'étoit attaché au prince de Salerne, qui fut dépouillé depuis de ſa principauté par Charles-Quint. Ce furent même les ſuites de cet attachement pour le prince de Salerne qui donnèrent occaſion à la diſpute élevée entre Torquato Taſſo, ſon fils, & l'académie de la Cruſca.

Les Napolitains avoient chargé le prince de Salerne d'aller repréſenter à Charles-Quint les droits de leur nation. La commiſſion étoit très-délicate. Le prince de Salerne conſulta Bernardo Taſſo & un Florentin appellé Martelli, pour ſçavoir s'il devoit l'accepter ou la refuſer. Martelli vouloit que le prince la refuſât. Bernardo Taſſo, au contraire, d'un eſprit élevé, ferme & courageux, étoit d'avis que le prince juſtifiât le choix que les Napolitains avoient fait de lui, & qu'il acceptât l'offre. Cette conteſtation devint publique dans toute l'Italie. Chacun en

parloit relativement à ſes intérêts. Torquato Taſſo voulut réunir tous les ſuffrages en faveur de l'opinion de ſon père.

Il compoſa précipitamment un diſcours ſous ce titre : *Le Gonzague ou du plaiſir honnête* (*). Dans ce diſcours, en forme de harangue, le Taſſe expoſe les raiſons que le prince de Salerne pouvoit avoir d'accepter ou de refuſer une commiſſion ſi épineuſe. Il montre que la plus grande marque d'attachement que Bernardo pût donner à ce prince, étoit de lui parler comme il fit. Le Florentin, Martelli, eſt au contraire très-maltraité dans le diſcours. Ce n'étoit pas encore là dequoi faire crier les académiciens de la Cruſca contre le Taſſe: mais il gâta tout, en ne ménageant pas plus la nation Florentine que le Florentin Martelli.

Torquato mit ces paroles dans la bouche de ſon père. » Naples n'eſt » point, comme Florence, une ville » remplie de bourgeois & de mar» chands. On peut dire, du ſénat de

(*) *Il Gonzaga o vero del piacer honeſto.*

» Naples, ce que Cinéas disoit autre-
» fois à Pirrhus de celui de Rome, que
» c'est une assemblée de rois... La no-
» blesse Napolitaine ne ressemble point
» à la populace & aux vils artisans de
» Florence, qu'un Savonarole, par ses
» discours insensés, entraîna dans la
» révolte & dans le désordre «.

Cette sortie contre les Florentins les piqua vivement. Le Tasse les avoit encore indisposés en ce que, dans un parallèle qu'il avoit fait des beautés de France & de celles d'Italie, il n'avoit pas dit un seul mot de la ville de Florence. Cette affectation fut regardée comme un outrage par tous ses citoyens. Les académiciens de la Crusca, surtout, entrèrent dans cette querelle. Ils se vantoient que leur pays étoit le plus fécond en grands hommes. Il n'est point d'académie plus remplie de prétentions. Selon tous ceux qui la composoient, le nom seul *d'ella Crusca* (*) eût du saisir de respect le Tasse,

(*) Il signifie du son & tout ce qui reste de la farine, lorsqu'elle est blutée. L'académie, en portant ce nom, a voulu marquer le soin qu'elle prend à épurer la langue Toscane. Le lieu où s'assemblent

& lui en impoſer. Cependant, quelque reſſentiment qu'ils euſſent contre un téméraire, ils attendirent une autre occaſion pour ſe porter à des éclats.

Le célèbre Pellegrini la leur offrit: il avoit fait un dialogue ſur le *Poëme épique*. Il comparoit le *Roland furieux* de l'Arioſte avec la *Jéruſalem délivrée* du Taſſe. Il mettoit en oppoſition les beautés & les défauts des deux poëmes; &, après avoir bien examiné tout, il donnoit la préférence au dernier. » Le poëme de Roland, diſoit-il, » eſt ſemblable à un grand & vaſte » palais, rempli d'appartemens ma- » gnifiques, orné partout de marbres » précieux, & enrichi d'or & d'azur; » mais conſtruit contre toutes les rè- » gles de l'art, & propre ſeulement à » frapper l'imagination des ignorans:

---

les académiciens, eſt orné de deviſes qui font alluſion au mot de *Cruſca*; & chaque académicien y prend encore un nom qui répond à ce ſujet. » Les » ſiéges ſont faits en hotte à porter le pain, & leur » doſſier en peiles à remuer le bled; les grandes » chaiſes, en façon de cuves d'oſier ou de pailles » où l'on garde le bled; les couſſins des chaiſes des » princes de l'académie ſont de ſatin gris, en forme » de ſacs; & l'on met les flambeaux dans des étuis » qui reſſemblent à des ſacs de farine «.

» au lieu que la *Jéruſalem* reſſemble à » un palais moins vaſte, mais qui a » toutes ſes proportions : les orne- » mens n'y ſont point prodigués ſans » choix : ils y ſont répandus avec me- » ſure & avec goût : c'eſt un palais » conſtruit dans la plus parfaite régu- » larité, & qui plaît infiniment aux » connoiſſeurs «.

La déciſion de Pellegrini révolta les académiciens de Florence. Ils voulurent mettre l'Arioſte au-deſſus du Taſſe. Ils chargèrent leur ſecrétaire, Sébaſtien de Roſſi, de réfuter Pellegrini. Roſſi, malgré ſa grande jeuneſſe, honoré de cette place importante, ne cherchoit qu'à ſe ſignaler par des actions d'éclat. Sûr d'être avoué de ſa compagnie, il écrivit avec confiance contre le Taſſe, & ne craignit point de groſſir les défauts de ce poëte. Il prit le contrepied de l'apologiſte du Taſſe. Ecoutons là-deſſus le dernier traducteur. » Le poëme de l'Arioſte (diſoit » le ſecrétaire) eſt un palais très-régu- » lier qui a, par-deſſus celui du Taſſe, » tous les ornemens & toutes les beau- » tés dont Pellegrini convient : au lieu » que la *Jéruſalem* eſt un miſérable

du dix-septième, fut inondée d'écrits polémiques sur cette matière.

Le Tasse, lui seul, au plus fort de la dispute sur son mérite poëtique, n'entendoit parler de rien. Il étoit alors en prison à Ferrare. Sans ce cruel événement, on ne l'eût pas impunément insulté. La bravoure étoit son partage. Il en avoit déjà fait preuve vis-à-vis d'un certain Camillo Camilli, qu'il alla trouver exprès à Venise pour l'y défier en un combat singulier, parce que celui-ci, s'imaginant que la *Jérusalem* n'étoit point finie, barbouilla cinq chants, auxquels il donna le titre de continuation de ce poëme. Camilli craignoit si fort de se mesurer avec une des meilleures épées de son temps, qu'il aima mieux se laisser charger de coups par le Tasse que d'accepter le cartel & de se battre. Le procédé violent de l'auteur de la *Jérusalem* lui eût couté cher, si les sénateurs de Venise, en considération de son grand mérite, n'eussent cru devoir lui pardonner.

Les cris des combattans, acharnés à le servir ou à le détruire, percèrent enfin jusques au fond de sa prison. Il est saisi de douleur, en voyant sa gloire poëtique

poëtique, cette consolation imaginaire dans des malheurs trop réels, attaquée de tous côtés. Il fait un effort pour oublier sa cruelle situation, & pense à sauver ce qu'il avoit de plus cher au monde. Il se joint à ses amis; il écrit; il fait une double apologie, celle de son poëme & celle de sa personne. Dans cette seconde partie, il se justifioit des torts dont le chargeoient les Florentins.

Le secrétaire de l'académie de la Crusca, ce frondeur juré du Tasse & son apologiste, Pellegrini, continuoient toujours leurs hostilités: mais le public y prenoit beaucoup moins de part. Fatigué de leurs écrits, il ne s'intéressoit plus qu'à ce qui sortoit de la plume du Tasse.

Ce génie rare, dont la modestie égaloit au moins les talens, capable peut-être de donner des règles de poëtique à tous les académiciens de la Crusca, voulut bien se soumettre à leur jugement. Excédé de leurs éternelles critiques, il crut qu'elles pourroient servir à l'éclairer. Il réforma d'après elles son poëme, ou plutôt il en fit un nouveau. Le Tasse avoit commencé sa *Jérusalem*

délivrée à l'âge de vingt-deux ans, dans le temps que l'imagination eſt le plus favorable à la poëſie; & il fit la *Jéruſalem conquiſe*, lorſqu'éprouvé par toutes ſortes de maux, ſon eſprit s'étoit néceſſairement reſſenti de ſes malheurs. Auſſi la *Jéruſalem conquiſe*, commencée en ce temps, & faite d'un bout à l'autre ſur le plan & ſur les idées des Ariſtarques académiciens, eſt-elle un fort mauvais ouvrage. Au lieu d'en être plus mortifiés que le Taſſe, ils rejettèrent ſur lui le mauvais ſuccès de cette épreuve. Ils jugèrent qu'il n'avoit qu'un talent médiocre. Ils ne diſtinguèrent pas le Taſſe d'avec le Taſſe, la *Jéruſalem délivrée* d'avec la *Jéruſalem conquiſe*. Les deux poëmes leur parurent également mauvais,

Roſſi en prit occaſion de louer davantage l'Arioſte, & de mettre le Taſſe au-deſſous des moindres rimailleurs d'Italie. Il répétoit continuellement » que la *Jéruſalem* eſt un ouvrage fort » inférieur à tous ceux qui ont paru » juſqu'à préſent; que la nouveauté le » fait lire, mais qu'il tombera bientôt » dans l'oubli, pour ne s'en relever ja» mais; que c'eſt un poëme ſec, pau-

» vre, eſtropié, ſans proportion, ſans
» invention, ennuyeux, déſagréable;
» que le ſtile en eſt peu fleuri, trop
» ſerré, trop froid, trop obſcur; les
» comparaiſons baſſes & pédanteſ-
» ques, les vers rudes & ſautillans «.

Les amis du Taſſe ſe firent encore entendre quelque temps; mais, enfin, leurs cris furent étouffés par la cabale. Un des plus grands poëtes de ſa nation fut regardé comme un rimeur ſans génie. Le voile qui couvroit tous les yeux ne fut levé que par la main la plus intéreſſée à laiſſer le public dans l'erreur. Un petit neveu de l'Arioſte entreprit de faire rendre juſtice au Taſſe. Horace Arioſte, moins flatté de l'enthouſiaſme extrême des académiciens de la Cruſca pour ſon oncle, que révolté du mépris qu'on avoit pour le Taſſe, porta ſon jugement ſur ces deux poëtes. La manière dont il en parle ne peut être plus juſte ni plus impartiale. » On ne
» ſçauroit, dit-il, comparer ces deux
» poëtes qui ne ſe reſſemblent en rien.
» Le ſtile de l'un eſt ſérieux & magni-
» fique; celui de l'autre eſt ſimple &
» badin. Le Taſſe a ſuivi les règles
» d'Ariſtote; l'Arioſte n'a eu que la

» nature pour guide. Le Taſſe, en s'aſ-
» ſujettiſſant dans ſon poëme à l'u-
» nité d'action, s'eſt privé d'un avan-
» tage conſidérable, qui eſt la mul-
» tiplicité des aventures ; l'Arioſte,
» exempt de cette contrainte, a rem-
» pli le ſien d'un grand nombre d'évé-
» nemens agréables qui en rendent la
» lecture très-amuſante. Ils ſont néan-
» moins parvenus l'un & l'autre au
» même but, qui eſt de plaire ; mais
» ils y ſont parvenus par des routes
» différentes ; &, comme on convien-
» dra difficilement laquelle de ces rou-
» tes eſt la meilleure, on ne peut met-
» tre en comparaiſon ces deux poë-
» mes, ni par conſéquent décider le-
» quel des deux l'emporte ſur l'au-
» tre «,

Ainſi le Taſſe, après pluſieurs années de perſécution & de ſouffrance, ſi ſouvent victime de ſes ennemis & de ſes rivaux, fut tiré du mépris où l'on avoit voulu le condamner pour jamais. Ses infortunes ne firent qu'ajouter à ſa gloire. On ſollicita ſa délivrance des priſons de Ferrare, où l'amour le conduiſit deux fois. Il avoit conçu pour Éléonore d'Eſt, ſœur d'Alphonſe,

duc de Ferrare, une paſſion ſi violente, qu'elle alloit juſqu'à la démence. Éléonore ne le vit point d'un œil indifférent lui rendre des ſoins. Elle ſe prit également pour lui de la paſſion la plus tendre : rien ne doit moins étonner. Il avoit tout pour plaire, un caractère aimable & liant, une figure prévenante, des agrémens infinis dans la converſation, beaucoup d'élevation dans l'ame, l'imagination la plus brillante, une facilité ſingulière à bien faire des vers.

En recouvrant ſa liberté, ſon premier ſoin fut d'abandonner Ferrare, ſéjour pour lui ſi doux & ſi cruel. Il parcourut différentes villes d'Italie : il fut à Pavie, à Naples. Partout on lui rendit des honneurs ; mais il avoit beſoin de fortune. Ses diverſes aventures l'avoient mis dans un état déplorable. Il s'étoit vu plus d'une fois dénue de tout, prêt à périr de faim, obligé de faire pluſieurs voyages à pied, d'aller d'une ville en une autre, couvert de haillons, abandonné de ſes protecteurs & de ceux même qu'il avoit le plus célébrés ; oublié d'une ſœur qu'il avoit tendrement aimée ; négligé de

ſes amis, qui croyoient aſſez faire que de le plaindre : enfin, on lui donna toutes ſortes de ſecours. Ses anciens amis & protecteurs ſe rechauffèrent. Pluſieurs cardinaux & les plus grands princes d'Italie briguèrent à l'envi de s'illuſtrer, en rendant hommage au plus brillant génie de la nation, dont elle chante aujourd'hui les vers, comme les Grecs chantoient ceux d'Homère ; à l'auteur d'un poëme qu'elle met à côté de l'*Iliade* & de l'*Énéide*. Clément VII voulut l'honorer d'une maniere particulière : il appella le Taſſe à Rome.

Ce pape avoit réſolu, dans une congrégation de cardinaux, de lui donner la couronne de laurier & les honneurs du triomphe, cérémonie alors auſſi ſérieuſe & auſſi recherchée en Italie, qu'elle paroît ridicule en France. Les deux cardinaux Aldobrandins, neveux du pape, qui ſe faiſoient une gloire d'admirer & d'aimer le Taſſe, allèrent, avec un grand nombre de prélats & de perſonnes de toutes conditions, le recevoir à un mille de Rome. Il fut conduit à l'audience du pape. *Je deſire*, lui dit le pontife, *que vous acceptiez la cou-*

ronne de laurier qui a juſqu'ici honoré tous ceux qui l'ont portée. Le couronnement devoit ſe faire au Capitole. Les deux cardinaux, neveux, ſe chargèrent de l'appareil. Le triomphe du Taſſe alloit être complet; mais le poëte, qui avoit été malheureux toute ſa vie, tomba dans une langueur mortelle au moment de ces préparatifs, comme ſi la fortune eût voulu ſe jouer de lui juſqu'à la fin de ſes jours. Cette langueur venoit de pluſieurs maladies violentes qui avoient altéré ſa conſtitution naturellement robuſte. Elles lui faiſoient perdre quelquefois la raiſon, qu'il ne recouvroit jamais que pour retomber dans la mélancolie & dans le plus affreux déſeſpoir. Il mourut la veille du jour deſtiné à la cérémonie, dans la cinquante-unième année de ſon âge. Si jamais homme a été malheureux, c'eſt lui. On peut le mettre à la tête des poëtes infortunés, tels qu'ont été Lucain, Ovide, le Camouens, Milton. Dans ſa jeuneſſe, il ſe fit recevoir, à Padoue, de l'académie des Æthérei, ſous le nom *di repentito*, pour marquer qu'il ſe repentoit de tous les momens qu'il n'avoit pas conſacrès à la

poëſie. Malheureux par elle depuis, il auroit pû prendre, dans un autre ſens, le titre de poëte *repentito*.

Il s'exerça dans preſque tous les genres; l'héroique, le dramatique, le paſtoral. Il reſte de lui beaucoup de pièces fugitives, des chanſons, des ſonnets, des madrigaux, des épigrammes: mais ſon plus grand ouvrage eſt la *Jéruſalem délivrée* ou le *Godefroi*, compoſée en France, à l'abbaye de Chalis, dont le cardinal d'Eſt étoit abbé. Le Taſſe, depuis, eut tout lieu d'être content de la nation. Dans un voyage qu'il y fit avec le nonce, il fut honoré de l'eſtime de Charles IX, & comblé de ſes bienfaits.

Quelques académiciens de la Cruſca pourſuivirent ce poëte juſqu'au-delà du tombeau. Ils renouvellèrent, après ſa mort, la diſpute ſi long-temps agitée ſur la préféance au Parnaſſe Italien, & donnèrent encore la première place à l'Arioſte. Au lieu de ſe rétracter, ils enchérirent ſur tout ce qu'ils avoient déjà fait. Le public fut inondé de critiques outrées & même indécentes. La liſte ſeule des titres fatigueroit le lecteur le plus aguerri contre les diſ-

ſertations & les commentaires.

Le temps, qui fait rentrer dans l'oubli les ouvrages médiocres, ne ſert qu'à faire admirer de plus en plus la *Jéruſalem délivrée*. Ce n'eſt pas qu'elle n'ait de grands défauts. Le *Sorcier Iſmène* qui fait un taliſman avec une image de la vierge Marie, l'*Hiſtoire d'Olinde & de Sophronie*, perſonnages qu'on croiroit les principaux du poëme, & qui n'y tiennent point du tout; les *dix princes chrétiens, métamorphoſés en poiſſons*, le *perroquet*, chantant des chanſons de ſa compoſition; ce mêlange d'idées payennes & chrétiennes; ces jeux de mots & ces concetti puériles, tout cela dépare ſans doute la *Jéruſalem delivrée*: mais, ce qui la fera toujours lire avec plaiſir, malgré la critique des académiciens de Florence, & celle de Deſpréaux, c'eſt le choix du ſujet du poëme, la vérité des caractères & leur variété, la conduite de l'ouvrage, l'art ſingulier d'amener les aventures, la ſage diſtribution des ombres & des lumières, ce tableau mouvant des allarmes de la guerre & des délices de l'amour, ce grand intérêt qui croît de livre en livre, ce ſtile clair, élégant,

enchanteur, majeſtueux ou ſimple ; nerveux ou fleuri, ſelon la convenance des ſujets.

D'ailleurs ces enchantemens, dont ſe moquent également aujourd'hui les Anglois & les François, ſont bien plus communs, & pouſſés plus loin dans l'Arioſte que dans le Taſſe. D'un autre côté, on peut dire, en faveur de l'Arioſte, & pour l'honneur de ſes partiſans, que cet auteur a l'imagination la plus enjouée & la plus féconde ; que ſon coloris eſt partout vif & brillant ; qu'on reconnoît la nature dans tous ſes tableaux, même dans ceux qui paroiſſent le plus s'en éloigner. En un mot, pour rendre juſtice à ces deux illuſtres écrivains, qu'il nous ſoit permis d'ajouter que, ſi le Taſſe a fait un plus beau poëme, ſon rival eſt peut-être un plus grand poëte.

GABRIEL NAUDÉ,

AVEC

LES BÉNÉDICTINS.

Le livre de l'*Imitation de Jéſus-Chriſt* fut le ſujet de la diſpute. L'auteur a pris autant de ſoin pour ſe tenir caché, que les autres écrivains s'en donnent pour être connus. Son ouvrage admirable eſt fini dans ſon genre. Nous n'avons rien dans l'antiquité qui en approche. Les *Conſolations de Sénèque* ni celles de Boëce ne ſont pas du même dégré de bonté. L'*Imitation de Jéſus-Chriſt* charme à la fois le chrétien & le philoſophe. Cet ouvrage eſt traduit dans toutes les langues ; & (ce qui marque bien ſon mérite) il n'a rien perdu dans aucune traduction. Les peuples les plus barbares l'ont goûté. On rapporte qu'un roi de Maroc l'avoit dans ſa bibliothèque, traduit en langue Turque, & qu'il le préféroit à tous les autres livres enſemble.

Plus l'auteur de l'*Imitation* a voulu

être ignoré, plus on a été curieux de le découvrir. Les ſçavans ſe ſont épuiſés en recherches. Les uns ont attribué l'ouvrage à Jean Gerſon, docteur célèbre & chancelier de l'univerſité de Paris ; les autres en ont fait honneur à l'abbé Gerſen de l'ordre de S. Benoît. Une troiſiéme opinion l'attribuoit à Thomas à Kempis, chanoine régulier de l'ordre de ſaint Auguſtin, auteur de quelques autres ouvrages de dévotion, & mort en odeur de ſainteté l'an 1471. Chaque ſçavant ſe fondoit en raiſons pour donner tort à ſon adverſaire. La diſpute étoit très-vive ; néanmoins elle demeura long-temps étouffée. On la renouvella ſous le miniſtère du cardinal de Richelieu.

Ce grand homme, attentif à procurer au public de belles éditions des meilleurs ouvrages en tout genre, en commanda une nouvelle du livre de l'*Imitation de Jéſus-Chriſt*. C'eſt au Louvre même qu'il voulut qu'elle fût imprimée. Le général des bénédictins, appellé le père Grégoire Tariſſe, fut inſtruit du projet. Il crut que c'étoit le temps favorable de faire valoir les prétentions de ſon ordre. Il alla trouver

ſon éminence, la conjura de faire publier l'édition ſous le nom de Jean Gerſen, religieux de l'ordre de S. Bénoît. Le général le donnoit pour le véritable auteur de l'*Imitation*. Il ſe fondoit ſur l'autorité de quatre anciens manuſcrits qui étoient à Rome.

Le cardinal, après l'avoir écouté, fit auſſitôt écrire en cette ville, pour qu'on y examinât ces manuſcrits. De tous les gens de lettres qui ſe trouvoient alors à Rome, le plus propre à cet examen étoit aſſurément Gabriel Naudé. Il ſçavoit les langues, entendoit la critique, aimoit la bibliographie. Pluſieurs cardinaux le firent leur bibliothécaire. Son *Apologie des grands hommes accuſés de magie*, montre combien il étoit ennemi des préjugés. Il fut donc chargé de faire le rapport des manuſcrits : il eut pour adjoint un des ſous-gardes de la bibliothèque du Vatican. L'un & l'autre portèrent la plus grande attention à cette affaire : mais leur déciſion ne fut rien moins que favorable aux bénédictins. Il parut à Naudé, ainſi qu'à ſon adjoint, que le nom de Gerſen, placé à la tête de quelques-uns de ces manuſcrits, étoit d'une

écriture plus récente que les manuscrits mêmes.

Naudé manda ses observations aux sçavans messieurs Dupui : elles étoient très-détaillées. En même temps que Naudé n'y jugeoit pas la demande des bénédictins fondée, il reconnoissoit pour seul & véritable auteur du livre de l'*Imitation*, Thomas à Kempis, né dans l'électorat de Cologne, chanoine régulier de saint Augustin. La relation fut communiquée au sçavant P. Fronteau, aussi chanoine régulier du même ordre. Il ne se possédoit pas de joie, en voyant la gloire qui alloit revenir à sa congrégation. Souvent les religieux, les plus mortifiés de l'être, sont ceux que cette gloire du corps anime le plus. Le père Fronteau fit promptement imprimer le livre de l'*Imitation* sous ce titre : *Les quatre livres de l'Imitation de Jésus-Christ par Thomas à Kempis, avec la conviction de la fraude qui a fait attribuer cet ouvrage à Jean Gerson, bénédictin* (*).

(*) *Thomæ à Kempis de* Imitatione Christi *libri IV, cum evictione fraudis qua nonnulli hoc opus Joanni Gerson benedictino attribuere.*

L'éditeur Génovéfain, pour juſtifier cette nouveauté, ne manqua pas de rapporter la *Relation du ſieur Naudé à meſſieurs Dupui, de quatre manuſcrits qui ſont en Italie, touchant le livre de l'Imitation de Jéſus-Chriſt, fauſſement attribué à Jean Gerſen, abbé de Verceil.*

Cet air de triomphe du père Fronteau irrita les bénédictins, mais beaucoup moins encore que la *Relation* même. Toute la congrégation de S. Maur arma contre l'auteur de cette piéce: elle l'accabla de diſſertations ſur diſſertations Grecques & Latines. Le père Robert de Quatremaires, non content de cet étalage d'érudition, employa la voie des injures. Il accuſa Naudé d'avoir falſifié les manuſcrits, & d'avoir été vendu aux chanoines réguliers, pour un prieuré ſimple de leur ordre. Le père François Valgrave, autre bénédictin, vint à l'appui de ſon confrère, & reprocha pareillement à Naudé de la mauvaiſe foi dans l'examen des manuſcrits & dans ſa *Relation.*

Naudé fut au déſeſpoir, & voulut avoir raiſon de ces imputations odieu-

ſes. Une ſimple querelle littéraire devint alors un procès criminel. Naudé fit préſenter une requête au Châtelet, pour faire ſaiſir & ſupprimer les exemplaires des livres de Quatremaires & de Valgrave. Les bénédictins éludèrent cette juriſdiction, & firent renvoyer la cauſe aux requêtes du palais.

Auſſitôt parurent de part & d'autre des *factums* qui rendirent les deux parties ridicules. Naudé en donna un avec ce titre en tête : *Raiſons péremptoires de maître Gabriel Naudé, demandeur en ſuppreſſion d'injures & calomnies, & & défendeur en main levée contre D. Placide Rouſſel, Robert Quatremaires & François Valgrave, religieux bénédictins, défendeurs en main levée des livres ſur eux ſaiſis, & les congrégations de ſaint Maur & de Cluny, intervenans, pour montrer que les quatre manuſcrits de Rome, dont leſdits bénédictins ſe ſervent pour ôter le livre de* l'Imitation de Jéſus-Chriſt *à Thomas à Kempis, & le donner à un ſuppoſé Gerſen, ſont falſifiés, & qu'ils ne peuvent l'avoir été que par le nommé Conſtantin Cajetan, religieux bénédictin,*

ou par quelques autres du même ordre, avec une conviction manifeſte des dix fauſſetés principales, commiſes par leſdits bénédictins, en la ſeule affaire de leur prétendu Gerſen. 1652. *in*-4°.

Tous les gens de lettres s'intéreſsèrent pour Naudé. Pluſieurs même d'entr'eux écrivirent en ſa faveur : ils produiſirent de nouveaux mémoires, pour aſſurer à Thomas à Kempis & à ſon ordre, la gloire que celui de ſaint Bénoît vouloit leur ravir.

Les chanoines réguliers intervinrent au procès : il traîna quelque temps en longueur. Enfin, après avoir été pour les avocats matière à plaiſanterie, l'affaire fut terminée le 12 février 1652. On ordonna que les paroles injurieuſes, reſpectivement employées, ſeroient ſupprimées ; qu'il y auroit main levée des exemplaires du livre de Valgrave, qui avoient été ſaiſis ; qu'on ne laiſſeroit plus imprimer le livre de l'*Imitation de Jéſus-Chriſt* ſous le nom de Jean Gerſen, abbé de Verceil, mais ſous celui de Thomas à Kempis.

Les bénédictins ne ſe crurent pas

vaincus. Des requêtes du palais, ils appellèrent à la grand-chambre : mais cet appel ne fut point ſuivi. Comme ils n'aiment point les procès, ils ont abandonné celui-là.

THÉOPHRASTE RENAUDOT,

AVEC

LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

THÉOPHRASTE RENAUDOT, né à Loudun, étoit un de ces hommes qui n'ont de vues, qui ne forment de projets que pour le bien public, & dont l'humanité s'honore. Soulager les pauvres, voilà quelle fut l'occupation de sa vie. Malades, il leur donnoit des soins & tous les secours que la connoissance de la médecine & une longue expérience pouvoient lui faire imaginer. En bonne santé, mais découragés par l'extrême misère, ou retenus par une oisiveté coupable, il les excitoit au travail, faisoit naître en eux l'industrie, la favorisoit, & rendoit à la patrie des sujets qui eussent été perdus pour elle.

Il falloit, à tant de zèle, un vaste théâtre. Renaudot, après avoir pris ses dégrés de docteur dans la faculté de

médecine de Montpellier, vint à Paris en 1612 : il commença par ſe munir d'un brevet de médecin ordinaire du roi : il obtint des lettres patentes pour donner publiquement des conſultations charitables. Les pauvres alloient en foule chez lui. Quelques médecins, avides de s'inſtruire, ou jaloux de partager ſes bonnes œuvres, ſe trouvoient à ces aſſemblées. Il avoit établi un mont de piété, où l'on prêtoit de l'argent ſur des gages. Il eut, en titre d'office, l'intendance & maîtriſe générale des bureaux d'adreſſe & de rencontre de France. C'eſt lui qui a imaginé la gazette. Le nom de Renaudot étoit en grande conſidération. On parloit de cet homme ſingulier comme on parle de tous les gens extraordinaires.

Sa célébrité, ſon crédit à la cour, la faveur populaire qu'il avoit obtenue, indiſposèrent contre lui les médecins de Paris, & leur donnèrent de l'ombrage. Ils crièrent contre les aſſemblées qu'on tenoit chez lui, ſous prétexte de charité, & le firent aſſigner au Châtelet par une ſentence du 9 décembre 1643. Défenſes furent faites à lui, à tous ſes adhérans & adjoints,

non médecins de la faculté de Paris, d'exercer à l'avenir la médecine, de donner des consultations, de tenir aucune conférence ou assemblée dans le bureau d'adresse ou autres lieux de la ville & fauxbourgs de Paris.

Renaudot en appelle au parlement; il demande d'être maintenu dans la jouissance de faire des consultations charitables, & presse l'entérinement des lettres patentes qu'il avoit obtenues le 7 décembre, la surveille de la sentence.

Bien des personnes intervinrent dans cette cause; le chancelier, les professeurs & docteurs de la faculté de Montpellier, plusieurs médecins des universités provinciales; un nombre de particuliers qui se disoient pauvres; d'autres qui, sans l'être, les protégeoient & craignoient qu'on n'aggravât le sort d'une foule de malheureux. Le Maréchal de Lhopital, les comte & comtesse de Castres présentèrent des requêtes, & se joignirent à l'appellant. Quant aux deux fils de Théophraste, Isaac & Eusèbe Renaudot, ils eurent leur avocat particulier. Ils se plaignoient par le ministère de M. Pucelle,

de ce qu'après avoir ſatisfait à tous les actes & frais néceſſaires pour parvenir à la qualité de docteurs en médecine de la faculté de Paris, cette même faculté leur refuſoit le bonnet par animoſité contre leur père, & même au mépris d'un arrêt qui les autoriſoit dans leur demande.

Théophraſte Renaudot fondoit ſon droit ſur ſon titre de docteur de Montpellier, ſur le brevet du roi, ſur la liberté publique & ſur la poſſeſſion. Il y avoit près de trente ans qu'il étoit dans l'uſage de conſacrer ſon miniſtère au public. S'il n'avoit pas été pourſuivi ſous le règne précédent, ſans doute il en fut redevable à la protection du cardinal de Richelieu : ſans cela, les ennemis de Renaudot ne l'euſſent pas vu tranquillement avoir les ſuffrages du peuple.

L'avocat de la Faculté ſoutint que le titre de médecin du roi avoit été ſurpris, puiſque l'appellant n'étoit pas couché ſur l'état, & qu'il n'étoit payé d'aucuns gages. Il ajouta que, pour être médecin de Montpellier, on n'avoit pas le droit d'exercer la médecine à Paris. Sur quoi l'ancienneté & la

prééminence des deux facultés furent examinées. Celle de Paris eut tous les éloges. On rapporta le nombre d'actes & la rigueur des examens qu'il faut ſubir pour en être. Il n'en eſt pas ainſi, dit-on, des facultés provinciales, où l'on paſſe légèrement. A Montpellier même, il eſt aiſé d'être reçu. L'avocat diſtingua deux ſortes de docteurs qu'admet la faculté : les uns pour la ville, & les autres pour les champs. On apporte, ſelon lui, pour les premiers, plus de cérémonie ; mais les autres, qui ſeroient chaſſés, s'ils pratiquoient dans la ville, ſont expédiés ſans information ni du temps, ni du lieu de leurs études, ni de leurs mœurs. Quelle injuſtice ! quelle partialité de vouloir abbaiſſer une faculté ſi féconde en grands hommes, & fondée, à ce qu'on prétend, dès 1169, par les diſciples d'Averroës & d'Avicenne ! Et qu'eût dit le docteur Rabelais (*), s'il eût vécu, &

(*) La faculté de médecine de Montpellier a une grande vénération pour la robe que portoit Rabelais, & la fait endoſſer à ceux qui ſont reçus docteurs. On prétend que c'eſt en reconnoiſſance de ce qu'il fit révoquer un arrêt donné contr'elle par le

qu'il eût entendu déclamer contr'elle, lui qui ſe faiſoit honneur d'en être, & de ſoutenir ſes prérogatives.

Il étoit facile à l'avocat de ne pas ménager les facultés provinciales : mais, comment réfuter le pouvoir qu'ont les médecins d'exercer *dans tout l'univers* (*) ? C'eſt le mot ſacramentel des lettres de docteur. L'avocat s'y prit ſingulièrement, & fit une comparaiſon. Cette clauſe, dit-il, eſt une eſpèce de miſſion apoſtolique, comme

---

parlement de Paris, à la ſollicitation du chancelier Duprat, qui vouloit la dépouiller de ſes privilèges. On fait un conte ſur la manière dont il eut audience du chancelier. Rabelais s'adreſſe au Suiſſe, & lui parle Latin. Le Suiſſe fait venir un homme qui ſçavoit cette langue ; Rabelais lui parle Grec. Un autre qui entendoit le Grec, ayant paru, il s'explique en Hébreu. Il parla ſucceſſivement, en différentes langues, aux diverſes perſonnes qui ſe préſentèrent. L'érudition de cet homme étonna tellement, que l'on courut en avertir le chancelier, qui voulut le voir. La converſation ne fit qu'augmenter l'idée qu'on avoit conçue de lui. Tout le monde connoît le *Gargantua* & le *Pentagruel* de cet auteur, tour à tour moine, médecin & curé. Ces ouvrages ſont remplis de traits vifs & comiques, entremêlés de mauvaiſes plaiſanteries. Il fait ſans doute alluſion à l'aventure précédente, dans l'endroit du *Pentagruel*, où il introduit le bon Panurge, demandant l'aumône en toutes ſortes de langues.

(*) *Ubique terrarum.*

le

le pouvoir d'annoncer l'évangile & la parole de Dieu à *tous les hommes, dans quelque partie du monde que ce soit* (*). Le doctorat en médecine n'a pas plus de force par la bénédiction d'un chancelier, que la consécration & le caractère des prêtres, qui ne leur permettent point partout les fonctions de leur ordre. Ils ne peuvent pas remplir leur ministère dans tous les diocèses. La police des églises & le droit des évêques ne le souffrent pas. Ainsi l'université de Paris ne reconnoît que les sujets qu'elle a formés ou aggrégés.

L'œuvre charitable des consultations étoit réfutée par l'inutilité de l'innovation. La faculté y avoit, disoit-elle, pourvu. Tous les samedis, on s'assemble aux écoles à ce sujet. Il y a de plus des personnes députées dans chaque paroisse pour la visite des pauvres.

On attaquoit sur-tout, dans Renaudot, sa qualité de commissaire général des pauvres valides & invalides de Paris. » Il s'est vanté, di-» soit-on, de réformer les hôpi-

(*) *Omni creaturæ per omnem terram.*

» taux, & de faire disparoître la men-
» dicité du royaume ; & l'on y voit
» encore des mendians. Ses bureaux
» sont pour donner de l'emploi aux
» pauvres valides, & il le leur vend
» & prend des droits de courtage. Son
» mont de piété, loin de secourir les
» indigens, achève de les ruiner, par-
» ce qu'il ne prête que le tiers de l'esti-
» mation à six deniers pour livre d'in-
» térêt pour deux mois; neuf sols pour
» écu par an ; c'est au denier huit &
» dix. Il prend un droit d'enregistre-
» ment ; &, si, à jour nommé, l'on
» ne vient payer les intérêts, qu'il ap-
» pelle continuer la grace, il confisque
» les hardes, les fait vendre, achette
» & s'adjuge à tel prix qu'il veut sous
» le nom de personnes interposées ; &
» il est lui seul la partie, le juge &
» l'exécuteur tout ensemble. C'est ainsi
» qu'il ruine les familles, qu'il triom-
» phe de la Sorbonne, autant que de
» la faculté de médecine, par cette in-
» vention rare pour élargir les con-
» sciences & rendre les usures licites
» & impunies «. C'est à la porte du palais, ajoute-t-on, à la face du parlement, qu'il fait profession d'usurier

public. » Il pourroit donner, lui qui » prend avec tant d'avidité & de toutes mains. Comment accorder la » charité avec l'uſure, le larcin avec » l'aumône ? Ce ſont des reſtitutions » qu'il doit faire & non des charités, » des ſatisfactions & non des libéralités, des amendes & non pas des aumônes. Il auroit meilleure grace de » ſe préſenter avec des lettres de pardon, qu'avec des lettres patentes, » pour être maintenu en des charités » imaginaires ; &, loin de pouvoir aſpirer à la médecine, s'il étoit de la » faculté, il faudroit l'en chaſſer & le » bannir honteuſement «. Le plaidoyer étoit rempli d'invectives ; &, pour achever de noircir Renaudot, on s'étendit ſur des objets étrangers à la queſtion. On parla de ſa naiſſance, des ſituations où les beſoins l'avoient réduit dans ſa jeuneſſe, de la manière dont il étoit parvenu. On voulut le faire regarder comme un de ces hommes qui ſçavent à la fois tromper le peuple & en impoſer aux grands.

Son avocat répliqua ſur tous les points : il releva l'excellence des conſultations charitables, pendant que les

médecins n'en font guère que d'intéreſſées ; l'utilité des gazettes & avis ; l'avantage du bureau de vente à grace, à l'exemple des monts de piété, établis dans toutes les villes d'Italie & d'Eſpagne, où chacun, dans le beſoin, trouve de prompts ſecours. Il dit que c'étoit autant de ſujets d'éloges, & nullement d'opprobre ; que ſa partie étoit docteur d'une célèbre faculté, & que les ordonnances contre les empyriques ne tomboient point ſur lui ; qu'il avoit un brevet de médecin ordinaire de ſa majeſté, & des lettres patentes & arrêts qui le maintenoient dans l'exercice de ſes aſſemblées & conſultations charitables ; qu'enfin la voix publique & l'intervention des pauvres, préſens à l'audience, demandoient juſtice.

L'avocat général, Talon, ayant à diſcuter les raiſons des parties, débuta par ce problême. La médecine eſt-elle une ſcience qui ait des principes ſurs & des démonſtrations ? L'uſage en eſt-il utile & néceſſaire ? Eſt-ce un art arbitraire & caſuel ? Le diſcours parut un chef-d'œuvre d'érudition ancienne & moderne, ſacrée & profane, Grecque

& Latine. On y rapporte tout ce qui eſt à l'avantage & au déſavantage de la médecine ; la variation dans les méthodes, la liberté que chacun a ſur l'article de ſa ſanté. Il ſembloit que les médecins alloient être condamnés comme des gens plus dangereux qu'utiles. Cependant la concluſion fut qu'on maintiendroit, ſuivant les loix, un corps & une communauté publique dans ſes ſtatuts & privilèges.

On voulut bien ſe rendre aux raiſons des médecins qui ſoutenoient que leur profeſſion, quoique la plus importante pour le genre humain, étoit du nombre de celles qui ſont le plus ſuſceptibles de charlatanerie & de mauvaiſe foi ; que les magiſtrats ne pouvoient être trop attentifs à prévenir les abus & à empêcher que le peuple ne fût trompé, étant déjà ſi facile à l'être & ſi ſujet à prendre d'ignorans impoſteurs pour de très-habiles gens. On convint que la loi pouvoit être trop ſévère ; qu'il n'étoit pas ſans exemple de voir des perſonnes capables, par le ſeul bon ſens, après beaucoup de profondes réflexions, & par une longue expérience, de conduire un malade, ſans avoir

été honorées du bonnet doctoral, soit de Paris, soit des provinces ; mais l'on ajouta que les exceptions ne prouvoient rien ; qu'elles n'étoient pas une raison pour donner la liberté générale d'exercer la médecine ; qu'enfin il étoit plus sûr de conserver les maximes universellement reçues & l'ordre de la police.

L'exercice public de l'usure fut ce qui révolta les juges & perdit Renaudot. Les officiers du Châtelet eurent ordre d'aller chez lui, de faire l'inventaire de toutes ses hardes, de les rendre & de les distribuer à ceux qui les réclameroient. Il eut défense de prêter à l'avenir sur gages, jusqu'à ce que la cour en ordonneroit autrement.

C'est ainsi que ce père des pauvres, plus malheureux que coupable, fut condamné, parce que son zèle pouvoit tirer à conséquence. Renaudot mourut peu d'années après : il ne pratiqua pas seulement la médecine : il s'occupa des belles-lettres. On a de lui une suite du *Mercure François* & la vie de quelques hommes illustres, sans compter ses gazettes (*) ; projet d'établissement digne de

(*) „ Elles sont, dit M. de Boze, le berceau de

lui, & qui fut agréé par le cardinal de Richelieu, en 1631. Renaudot en obtint le privilège. Son fils, premier médecin de feu monseigneur, & son petit-fils, le fameux abbé Renaudot de l'académie Françoise, & l'un des plus sçavans hommes de son siècle, en ont joui également. Le duc d'Orléans le transmit, en 1716, à titre de survivance, à M. de Verneuil, secrétaire du cabinet, neveu & digne héritier de ce même sçavant académicien.

---

* „ la vérité, où, reçue au moment de sa naissance,
„ elle prend des forces pour faire en peu de temps
„ le tour du monde entier; où une simple & fidèle
„ narration des faits, ne l'enlevant point au com-
„ mun des hommes, la rend plus estimable aux sa-
„ ges, aux habiles, & la soutiendra toujours con-
„ tre les ornemens qui la défigurent ou qui la dé-
„ crédirent dans la plupart des autres livres ".

DOM ARMAND-JEAN LE BOUTHILLIER DE RANCÉ, ABBÉ DE LA TRAPPE, AVEC LES BÉNÉDICTINS.

Cet effrayant réformateur de la Trappe, né à Paris le 9 janvier 1626, est un des plus grands exemples de l'empire de l'imagination : il suivit les extrêmes en tout. Son enfance annonça son caractère. Il ne se livra qu'avec une espèce de fureur à l'étude. Aussi, dès l'âge de douze ans, publia-t-il une nouvelle édition des poëſies d'Anacréon, avec des notes Grecques, qui sont l'ouvrage de son précepteur, & qui ne sont elles-mêmes que des extraits du grand commentaire d'Eustathe de Thessalonique sur Homère. Peu de temps après, il donna une traduction Françoise du même poëte. A seize ans, il étoit très-versé dans l'étude des pères. Étudiant en Théologie, il passoit la plupart des nuits à s'instruire à

fond de ces matières : il prit ses dégrés en Sorbonne avec la plus grande distinction. Le cours de ses études fini, à peine entre-t-il dans le monde, qu'il se livre à toutes les passions, & principalement à celle de l'amour. On veut même qu'elle ait occasionné sa conversion (*) : d'autres prétendent que son aversion pour le monde fut causée par la mort ou par les disgraces de quelques-uns de ses amis, ou bien par le bonheur qu'il eut d'être sorti, sans aucun mal, de plusieurs grands périls : peut-être tous ces motifs, réunis, contribuèrent à son changement de vie. Du moment qu'il le projetta, il eût voulu s'isoler du monde entier. Un cloître sembloit devoir lui convenir : mais l'idée de cloître le révoltoit. *Moi devenir frère Frocar !* répondit-il un jour à un évêque de ses amis qui lui conseilloit de prendre ce parti. Toutes

(*) On lit, dans saint Evremont, que l'abbé de Rancé, au retour d'un voyage, allant pour voir sa maîtresse, dont il ignoroit la mort, monta par un escalier dérobé, &, qu'étant entré dans l'appartement, il trouva sa tête dans un plat. On l'avoit séparée du corps, parce que le cercueil de plomb qu'on avoit fait faire étoit trop petit.

les autres particularités de sa vie sont très-connues.

Il ne parut plus à la cour : il vendit sa terre de Veret trois cent mille livres, pour les donner à l'Hôtel-Dieu de Paris : il se démit de presque tous ses bénéfices : il ne conserva que le prieuré de Boulogne de l'ordre de Grammont, & son abbaye de la Trappe de l'ordre de Cîteaux. Les religieux de cette abbaye y vivoient dans le plus grand dérèglement. L'abbé de Rancé, tout rempli de ses projets de retraite, demande au roi, & obtient de lui un brevet, afin de pouvoir tenir l'abbaye de la Trappe en règle. Il prend ensuite l'habit régulier, est admis au noviciat, l'an 1663, dans le monastère de Notre-Dame de Perseigne, étant âgé pour lors de trente-sept ans & quelques mois.

Aussitôt qu'il eut fait profession, il se rendit à son abbaye : il y prêcha si vivement ses religieux, & de bouche & d'exemple, que, de ce lieu, l'asyle des *satyres des bois*, il en fit la retraite des plus austères pénitens (*). Il éten-

(*) Il est à remarquer cependant que leurs austérités n'approchent point encore de celles des moines

dit ſes idées de réforme au-delà de ſon abbaye. Il eût voulu faire dans tous les monaſtères ce qu'il avoit fait dans le ſien. Il propoſa des plans d'auſtérité qui lui ſuſcitèrent bien des ennemis. Il étoit ſurtout dans l'opinion que les études ſont nuiſibles aux moines. La lecture de l'écriture ſainte & de quelque traité de morale, voilà toute la ſcience qu'il diſoit leur convenir. Il les condamnoit à conſacrer tout le reſte du temps au travail des mains, ou bien à la prière. Pour appuyer ſon idée, qu'ils ne devoient ni faire ni lire des livres, il en compoſa un lui-même *de la ſainteté des devoirs de l'état monaſtique.*

Cet ouvrage étoit à la fois la juſtifi-

---

du mont Athos, ni même de celles des Fakirs-Indiens, s'il eſt permis de comparer des objets religieux avec des ſuperſtitions payennes. Obſervons encore, en paſſant, que l'ordre de la Trappe n'eſt que toléré. Suivant une tradition, ſur laquelle on ne ſçauroit faire de fond, l'eſpérance d'être approuvé lui fit recevoir la fameuſe conſtitution *unigenitus*; démarche inutile juſqu'ici. Que doit-on, en effet, penſer d'un ordre où les règlemens, multipliés à l'infini, tiennent lieu de tout; où l'inſtruction eſt ſi rare, & où l'on paroît ſe borner à des pratiques extérieures de religion. Ce qu'on pourroit dire d'un autre côté en ſa faveur, c'eſt que la religion conſiſte plus dans la pratique que dans la Théorie.

cation de l'ignorance de beaucoup de moines, & la critique de ceux qui faiſoient profeſſion de ſçavoir. Il ſouffrit quelques difficultés pour l'impreſſion: mais l'abbé de la Trappe y ajouta des éclairciſſemens : enſuite il donna une *explication ſur la règle de ſaint Benoît*.

Il y avoit, dans ces deux ouvrages, des idées qui ne s'accordoient pas avec celles des bénédictins. La congrégation de ſaint Maur, cet aſyle de l'érudition, ſe plaignit de l'auteur. On publia des écrits ſatyriques contre lui : il parut un libèle anonyme contre ſa vie & contre ſes ouvrages, intitulé *Des véritables motifs de la converſion de l'abbé de la Trappe, avec des réflexions ſur ſa vie & ſes écrits.* Le libèle étoit un tiſſu d'anecdotes fauſſes & ſcandaleuſes : il ne fit tort qu'au calomniateur.

Le père Mège, bénédictin, attaqua le traité des devoirs monaſtiques : mais il mit beaucoup plus de décence dans ſa réfutation : cependant l'ouvrage fut ſupprimé.

La congrégation de ſaint Maur fit choix alors du meilleur ſujet qu'elle eut, pour ſoutenir la cauſe de l'ordre. Elle chargea Dom Mabillon, l'un des

plus ſçavans hommes de ſon temps, du ſoin de la venger de tout ce que l'abbé de la Trappe pouvoit avoir écrit contr'elle.

Dom Mabillon, livré toute ſa vie à des recherches profondes dans l'antiquité, s'étoit fait un ſtile convenable à ſon genre de travail. Sa diction étoit mâle, pure, claire, ſimple & méthodique: mais il n'avoit ni cette imagination brillante, ni cette éloquence rapide qu'on remarque dans tous les écrits de l'abbé de la Trappe. En récompenſe, le bénédictin, ſans s'être dévoué à un genre de vie auſſi cruel, avoit plus de modeſtie. C'eſt lui que La Bruyère a déſigné, lorſqu'il a défini un homme docte, par oppoſition à un docteur. » Une perſonne humble qui eſt enſevelie dans » le cabinet, qui a médité, cherché, » conſulté, confronté, lu ou écrit pendant toute ſa vie, eſt un homme » docte «.

Conſéquemment aux deſirs de ſes ſupérieurs, Dom Mabillon entra en lice avec l'ennemi des études des cloîtres. Le ſçavant bénédictin oppoſa principes à principes, inductions à inductions. Dans ſon livre des *études mo-*

naſtiques, publié l'an 1691, il s'attache à prouver que les moines non ſeulement peuvent, mais doivent encore étudier. Il marqua le genre d'étude qui leur convient, les livres qui leur ſont néceſſaires, les vues qu'ils ont à ſe propoſer, en s'appliquant aux ſciences. Avec ces précautions, quel danger en effet peut-il en réſulter pour eux? L'exemple des ſolitaires de la Thébaïde, qui ne connoiſſoient que la contemplation & le travail des mains, ne prouve rien. C'étoient preſque tous des laïques pieux, dénués de toute teinture de belles-lettres. Nos moines ne leur reſſemblent guère. Leur vie eſt moins une vie monaſtique que cléricale. Ils comptent mener celle d'un prêtre & d'un homme d'étude, en entrant en religion. La prière ni les travaux d'un manœuvre ne ſçauroient remplir tout leur temps. Le moine qui s'occupe le plus de la lecture, n'eſt aſſurément pas le plus indocile ni le plus diffamé.

L'abbé de la Trappe, fâché de voir contredire ſes idées, crut que, de ſe venger, c'étoit venger Dieu même. Il fit une réponſe vive au livre des *études monaſtiques*. Le P. Mabillon y oppoſa

des *réflexions* : elles amenèrent une replique, ſous le nom de *frère Côme*. L'abbé de la Trappe l'avoit faite lui-même ; mais ſon ouvrage ne ſortit point de ſon cloître.

D'autres perſonnes entrèrent alors dans cette diſpute. On fit courir quatre lettres contre le livre des *devoirs* monaſtiques : elles furent réfutées dans une ſeule. Ces quatre lettres étoient du père de ſainte Marthe, ſçavant comme tous ceux de ſa famille l'ont été pendant plus de cent ans. Jean-Baptiſte Thiers, autre ſçavant & critique très-habile, écrivit encore une apologie contre l'auteur de ces quatre lettres ; mais elle fut ſupprimée.

Tous ces différens ouvrages, compoſés par l'abbé de la Trappe ou par ſes arcboutans, donnèrent bien du chagrin au père Mabillon. Le bénédictin aimoit à s'inſtruire, & non à s'entendre dire des choſes dures. On démêloit, dans toutes les réponſes de l'abbé, ſon génie altier, inflexible. Elles ſe reſſentoient de la férocité de ſes déſerts. Ce n'étoit plus cet écrivain agréable, cet interprête enjoué d'Anacréon & de Sapho, ce peintre de l'amour & des

graces. C'étoit un Béotien pesant qui, loin de convaincre, invectivoit contre son adversaire. Le père Mabillon voulut souvent abandonner la querelle; &, s'il reprit la plume, ce ne fut qu'à la sollicitation des supérieurs de son ordre.

Enfin, il lui fut permis de suivre son goût & de cesser la guerre. D'autres ennemis de l'abbé de la Trappe firent diversion, ou plutôt l'occupèrent entièrement. On fondit sur lui, à cause de ces *réflexions* touchant la mort du grand Arnauld, dans une lettre à l'abbé Nicaise. » Voilà M. Arnauld mort. » Après avoir poussé sa carrière aussi » loin qu'il a pu, il a fallu qu'elle se » soit terminée. Quoi qu'on dise, voilà » bien des questions finies. Son érudition & son autorité étoient d'un » grand poids pour le parti. Heureux » qui n'en a point d'autre que celui de » Jésus-Christ «. On le soupçonna de jansénisme. Indépendamment de cette affaire, pour laquelle il lui fallut venir à des justifications, il se trouva surchargé de mille correspondances : il dirigeoit un grand nombre de personnes de qualité. Les lettres qu'il écrivoit

continuellement, en réponſe aux leurs, lui faiſoient oublier tout le reſte. Ainſi, quoiqu'il eût quitté le monde, il ne laiſſoit pas d'y tenir encore & d'y conſerver certaines relations. On a dit qu'il s'étoit diſpenſé, comme légiſlateur, de la loi qui force ceux qui vivent dans le tombeau de la Trappe d'ignorer ce qui ſe paſſe ſur la terre. Il ſe mêla d'écrire contre Fénélon, archevêque de Cambrai. Perſonne ne l'a mieux caractériſé que Philippe, duc de Nevers, poëte charmant, quoi qu'en diſe la critique :

Cet abbé, qu'on croyoit paîtri de ſainteté,
Vieilli dans la retraite & dans l'humilité,
Orgueilleux de ſes croix, bouffi de ſa ſouffrance,
Rompt ſes ſacrés ſtatuts, en rompant le ſilence :
Et, contre un ſaint prélat, s'animant aujourd'hui,
Du fond de ſes déſerts, déclame contre lui ;
Et, moins humble de cœur que fier de ſa doctrine,
Il oſe décider ce que Rome examine.

Ce fameux réformateur de la Trappe mourut le 26 octobre 1700 : il s'étoit fait coucher ſur la cendre & ſur la paille. L'évêque de Sées & toute le communauté le virent expirer dans cet état.

LE P. MABILLON,

AVEC

LA COUR DE ROME.

CETTE querelle fut occaſionnée par la manière dont Rome procède à la canoniſation des ſaints. Le père Mabillon avoit depuis longtemps du ſcrupule ſur l'article de pluſieurs de ceux que l'égliſe met dans ſes faſtes. Ce ſçavant bénédictin eſt le même qui, chargé de montrer le tréſor de ſaint Denis, demanda, par délicateſſe de conſcience, à quitter cet emploi, alléguant pour raiſon qu'il n'aimoit pas à mêler la fable avec la vérité. Ses ſupérieurs ne l'exaucèrent point d'abord : mais, ayant caſſé, par mégarde, un miroir qu'on prétendoit appartenir à *Virgile*, ils ſe rendirent auſſitôt à ſa prière. Un de ſes confrères, moins difficile & moins éclairé, prit ſa place.

Les ſcrupules du père Mabillon augmentèrent, ſur-tout dans un voyage qu'il fit à Rome, aux dépens du roi,

l'an 1685. Ce n'étoit pas la première fois que la cour avoit employé ce ſçavant antiquaire. Le miniſtre Colbert s'étoit déjà ſervi de lui pour faire chercher, dans les principales archives & bibliothèques de l'Europe, tout ce qui pourroit tourner à la gloire de la France & de la maiſon royale.

Le père Mabillon fut reçu à Rome avec toute la diſtinction qu'il méritoit. On l'honora d'une place dans la congrégation de l'Index. Il viſita tout ce qu'il y avoit à voir dans le pays. On lui ouvrit toutes les archives, toutes les bibliothèques; ce qui lui facilita le moyen de copier quantité de nouvelles pièces qui n'avoient point encore paru. Mais, de tous les objets qui piquèrent ſa curioſité, aucun ne l'excita plus que les catacombes de Rome. Il fut charmé d'être à portée de s'éclaircir ſur ſes doutes. Il alla ſouvent dans ces lieux renommés, d'où l'égliſe tire tant de corps ſaints. Il examina tout avec la plus grande attention. Il conſulta les perſonnes les plus habiles dans cette partie: mais toutes ſes recherches, loin de cálmer ſa conſcience, ne firent que l'inquiéter davantage. On

jugera s'il étoit fondé dans ſes craintes, lorſque j'aurai donné une idée des catacombes.

Ce ſont des cimetières dans des lieux ſouterrains proche de Rome, où les premiers chrétiens enterroient les corps des martyrs, & où ils ſe cachoient pour éviter la perſécution ſous les empereurs Romains. Il y avoit pluſieurs catacombes tant dehors que dedans la ville. Les principaux étoient ceux qu'on appelle aujourd'hui de ſainte Agnès, de ſaint Pancrace, de Caliſte, & de ſainte Priſcille ou de ſaint Marcel. Ils furent preſque tous ruinés du temps du ſiège de Rome par les Lombards.

L'évêque de Saliſburi (Burnet) & quelques autres proteſtans ont avancé que les catacombes étoient des cimetières creuſés par les payens, à l'uſage de leurs eſclaves. Ce ſentiment particulier n'eſt point un argument plauſible contre le culte des corps ſaints. Nie t-on que le nom de catacombe ne s'appliquât à tous les cimetières en général? On ſoutient ſeulement que les chrétiens avoient leurs catacombes ou cimetières particuliers; ce que la critique la plus rigide ne ſçauroit révoquer en doute.

Mais une difficulté plus embarraſſante eſt cette queſtion. N'y a-t-il pas eu des payens & des Sarraſins enterrés dans les catacombes des chrétiens? On y trouve quelquefois, ſur une même pierre, des inſcriptions payennes comme *aux Dieux Manes* (*) d'un côté, & de l'autre des ſignes de chriſtianiſme; preuve évidente qu'elles ont ſervi à des payens & à des chrétiens.

D'ailleurs, les catacombes étant les cimetières communs des chrétiens, ne renfermoient pas uniquement des ſaints & des martyrs, puiſque tous les chrétiens ne ſont pas ſaints ou martyrs.

Il y a des ſignes pour diſtinguer les corps des derniers. Ces ſignes ſont la croix, la palme, le monogramme de Jéſus-Chriſt, des phioles teintes de rouge, les figures d'un bon paſteur ou d'un agneau, que l'on trouve gravées ſur les pierres du tombeau: mais ces ſignes ne ſont-ils pas encore équivoques? Ils annoncent véritablement des chrétiens; mais prouvent-ils d'une

(*) D. M. *Diis manibus.*

manière indubitable que ces chrétiens ſoient au rang des ſaints ou des martyrs? La palme n'indique pas toujours le martyre : des phioles teintes de rouge ne conſtatent pas des phioles qui ont été pleines de ſang. Il n'eſt pas même bien ſûr qu'elles ſoient teintes de ſang plutôt que d'huile ou d'une autre liqueur.

Le père Mabillon fit donc des viſites fréquentes dans les catacombes : il y porta toutes les fois cet eſprit d'exactitude & de détail, dont lui ſeul étoit capable. Attaché très-fortement à la foi, mais en garde contre l'erreur, il ne put s'empêcher de faire les réflexions que j'ai marquées. Il vit des abus dans l'expoſition de quelques corps ſaints, préſentés à la vénération publique. Il craignit que tous ceux que tant de papes ont fait tirer des ruines des catacombes, pour les placer dans différentes égliſes, ne fuſſent pas dignes de culte. Mais ces obſervations particulières, il les tenoit cachées. La crainte du ſcandale arrêtoit ſa plume. Il ne les mit ſous les yeux du public que longtemps après ſon retour de Rome, l'an 1690. Il donna une lettre Latine ſous

le nom d'*Eusèbe, Romain, à Théophile, François, touchant le culte des saints inconnus.*

Avant que de la répandre, il voulut sçavoir comment elle seroit reçue à Rome : il y envoya son ouvrage au cardinal Colloredo, sous le sceau du plus grand secret. La réponse du cardinal ne fut pas favorable : il n'étoit pas d'avis que la lettre d'Eusèbe, Romain, fût publiée sans qu'on y fit des changemens.

Cette opinion suspendit l'édition de l'ouvrage pendant plus de dix-huit mois ; il parut au bout de ce temps-là ; & ce que l'auteur avoit craint, arriva justement. Il souleva contre lui toute la cour de Rome.

Ceux qui pensoient comme elle, écrivirent pour sa défense. Bientôt il courut une brochure, intitulée, *Réponse de D. Jean Mabillon, sur les saints des catacombes.*

La brochure condamnoit le père Mabillon pour deux raisons ; la première, c'est qu'il alloit directement contre les intérêts des bénédictins, & qu'il anéantissoit plusieurs de leurs reliques dans leurs principales églises,

comme *la ſainte Larme de Vendôme*, *la ceintu e de ſainte Marguerite*, de ſaint Germain des-prés, &c. &c.; & la ſeconde, c'eſt qu'il manquoit de reſpect à la cour de Rome. Le père Mabillon ne fut pas étonné de cet écrit: il le réfuta par cet autre (*): *Lettre en forme d'avertiſſement de frère Jean Mabillon, à dom Claude Eſtiennot, procureur général de la congrégation de ſaint Maur en cour Romaine.* Il ne s'arrêta pas à l'intérêt que ſon ordre pouvoit avoir à montrer des reliques ſuſpectes: il paſſa rapidement à ce qui regardoit Rome. Le critique diſoit que la lettre d'Eusèbe étoit un outrage à cette cour, & le père Mabillon prouvoit, au contraire, que tout ce qu'il avoit écrit, étoit uniquement pour elle.

Mais Rome ne le crut point: elle voulut oppoſer au père Mabillon un autre antiquaire auſſi habile. Elle chargea Raphaël Fabretti, qui avoit l'inſpection ſur les catacombes, de réfuter l'ennemi des reliques. Fabretti

(*) *F. Joh. Mabillonii commonitoria epiſtola ad D. Claudium Eſtiennot, procuratorem generalem congregationis S. Mauri in cu ia Romana.*

n'en

n'en fit rien : il n'eût osé lui-même garantir toutes celles qu'il voyoit être l'objet du culte de toute l'Italie. La crainte de se donner quelque ridicule dans l'Europe sçavante, l'empêcha de parler. La cour de Rome le pressoit toujours de la satisfaire, lorsque la mort vint le tirer d'embarras.

Un ecclésiastique François prit alors sur lui d'oser plus que le prudent & le sage Fabretti. Cet ecclésiastique, d'un mérite commun, mais d'une confiance singulière en lui-même, réfuta le père Mabillon. Cette réfutation, dénuée de sens & de bonnes raisons, ne pouvoit être plus remplie de bévues & d'injures grossières.

Pour venger Rome & tous ses saints, il fallut la plume d'un chanoine de l'église collégiale d'Agen, nommé La Benazie. Sa critique de la lettre d'Eusèbe étoit un simple dialogue entre un missionnaire & un néophite. Celui-ci, convaincu qu'on peut invoquer les saints, doute seulement, sur les principes du docteur de Launoi & d'Eusèbe, que tous les saints qu'on honore doivent être invoqués. Le dialogue avoit une sorte de mérite, & le père Mabillon

fut le premier à rendre juſtice à l'auteur.

La cour de Rome n'avoit encore fait que des plaintes : le temps des menaces arriva. La lettre d'Eusèbe fut déférée à la congrégation de l'Index, au mois d'avril 1701. Les choſes y prenoient une ſi mauvaiſe tournure pour le père Mabillon, qu'on tâchoit de le conſoler d'avance ſur l'événement. On lui aſſuroit, de la part de pluſieurs cardinaux, que la cenſure de l'Index ne ſerviroit qu'à donner un nouveau relief à l'ouvrage.

L'auteur, que cette voie de s'illuſtrer ne flattoit point, fit agir ſes amis pour parer le coup qui le menaçoit. Leur crédit n'eut pas empêché la condamnation du livre, ſi le père Mabillon n'eût enfin écouté ce qu'on lui propoſoit. On lui demandoit depuis longtemps qu'il fît une nouvelle édition de ſa lettre, où, en affoibliſſant quelques endroits trop vifs, & rejettant ſur les officiers ſubalternes ce qui pouvoit ſe commettre d'abus par rapport aux corps tirés des catacombes, il contentât des juges qui l'eſtimoient, & ne le condamnoient qu'à regret. Ce ſçavant

vertueux & docile accepta ce tempérament : il fit une nouvelle édition de ſa lettre, & Rome fut contente. Avant ſa réconciliation avec elle, de mauvais plaiſans le comparoient au docteur de Launoi, *grand dénicheur de ſaints*, ſelon l'expreſſion de Bayle, & qu'un curé de ſaint Euſtache ſaluoit du plus loin qu'il le voyoit, de peur, diſoit-il, qu'il ne m'ôte auſſi mon ſaint, qui ne tient preſqu'à rien.

Le père Mabillon, né Champenois, mourut à Paris, à l'abbaye de ſaint Germain-des-prés, le 27 décembre 1707, âgé de ſoixante-quinze ans. Je ne vois, parmi tous les bénédictins ſes confrères, que les Sainte-Marthe, les Martianay, les Montfaucon, les Calmet, les Ruinart, les d'Acheri, les Félibien, les Lami, dont l'érudition vaſte & judicieuſe puiſſe être comparée à la ſienne.

SANTEUIL,

ET

LES JÉSUITES.

Il eut contre lui toute la ſociété, pour avoir fait l'épitaphe du fameux Arnauld, lequel, à l'article de la mort, avoit recommandé que ſon cœur fût apporté aux religieuſes de Port-royal des champs. Elles reçurent ce dépôt avec tous les tranſports de la plus vive reconnoiſſance : elles le placèrent dans l'endroit le plus convenable de leur égliſe ; mais il leur manquoit des vers qui éterniſaſſent le don précieux de celui qu'elles comparoient hautement à Moïſe. Elles en voulurent de la compoſition du poëte Victorin: elles l'engagèrent à venir paſſer quelque tems chez elles, à Port-royal, avec un de ſes confrères, ſupérieur de la maiſon. Ce fut pendant le ſéjour de ce poëte, qu'il compoſa cette épitaphe :

De l'envie & du ſort, Arnauld victorieux,
Après un long exil, revient en ces ſaints lieux.
La gloire & le repos ſont enfin ſon partage.
Tranquille, il eſt au port à l'abri de l'orage.
Martyr de la juſtice & de la vérité,
Ce grand homme vécut, mourut perſécuté.
On garde ailleurs ſes os, ſes dépouilles mortelles;
Mais le divin amour, ſur ſes rapides aîles,
Nous apporte ſon cœur, ce cœur pur & conſtant,
Qui, de ces lieux chéris, ne fut jamais abſent (*).

Bien d'autres avoient jetté des fleurs ſur la tombe d'Arnauld. Deſpréaux lui-même n'avoit pas manqué de rendre un tribut poëtique à ſon ombre : mais Santeuil étoit lié de tout temps avec les jéſuites. Il avoit étudié ſous leur père Coſſart : il étoit en relation avec tout ce qu'il y avoit alors de gens diſtingués dans le corps. Quand ils virent ſon épitaphe, ils furent ſaiſis d'étonnement & d'indignation. Ils ne lui par-

(*) *Ad ſanctas rediit ſedes ejectus & exul :*
Hoſte triumphato, tot tempeſtatibus actus
Hoc portu in placido, hac ſacra tellure quieſcit
Arnaldus veri defenſor & arbiter æqui.
Illius memor ſibi vindicet extera tellus ;
Huc cæleſtis amor rapidis cor tranſtulit alis ;
Cor nunquam avulſum nec amatis ſedibus abſens.

donnèrent pas d'avoir chanté un homme qu'il ſçavoit avoir été leur ennemi le plus implacable. Ils en témoignèrent du mécontentement à Santeuil, qui s'en inquiéta peu d'abord, dans la perſuaſion que le temps appaiſeroit toute choſe.

Le temps ne fit qu'amener des ſatyres : Santeuil en fut accablé. On lui conteſta ſa probité, ſa religion, juſques à ſon génie poëtique. Il ſemble cependant que, de ce côté-là, ſes preuves étoient faites. Toutes ſes poëſies ſont marquées au coin de la véritable verve. Ce qui le diſtingue eſt ce feu céleſte & ſi rare, cet enthouſiaſme, le partage des grands poëtes. Original en tout, il ſe fit des routes inconnues au Parnaſſe. Les grands hommes qu'il a chantés, les ſaints dont il a fait des hymnes admirables, les fontaines publiques de Paris, chargées de ſes inſcriptions, celles encore qu'on lit dans la maiſon de Chantilli, & tant d'autres monumens, dans le royaume, enrichis de ſes vers, atteſtent le beau feu qui l'animoit. Son maintien, ſes yeux, ſes geſtes, ſes grimaces, tout annonçoit en lui le poëte. Il liſoit ſes vers, faits

pour les *habitans des cieux*, avec toutes les agitations d'un démoniaque. Despréaux disoit que c'étoit le *diable que Dieu force à louer ses saints.*

Les jésuites lui reprochoient de ne pas entendre le Latin, & de tomber même quelquefois dans des fautes grossières contre la langue, en quoi leur critique étoit assez juste. La correction & le fini manquent totalement aux poësies de Santeuil.

Il fut très-sensible à l'idée désavantageuse qu'on vouloit donner de ses talens. Dans le premier mouvement de son chagrin, » il courut au collège » des jésuites, demandant miséricorde » avec les termes du monde les plus » humbles & les plus touchans, con- » jurant tous ceux qu'il rencontroit de » ne le point perdre, & ajoutant qu'il » avoit toujours été ami de la société; » & que l'épitaphe en question n'étoit » point de lui, mais qu'elle avoit été » supposée par ses ennemis, pour le » brouiller avec les jésuites «.

Ce désaveu les flatta, mais ne les éblouit point. Ils exigèrent qu'il fût publié. Le poëte leur fit les plus belles promesses, mais il n'en tint aucune. Il

crut qu'il y avoit un moyen de ne pas rétracter publiquement l'épitaphe, & d'appaiſer les jéſuites ; c'étoit de leur envoyer un éloge ſuperbe de la ſociété. Auſſitôt ſon imagination s'allume : des vers à la louange des Coſſart, des Vavaſſeurs, des Rapin, des La Rue, des Commire & de pluſieurs autres jéſuites, coulent de ſa plume. Il célébra juſqu'à leurs théologiens, caſuiſtes, prédicateurs & miſſionnaires. Les vers en forme d'épître étoient adreſſés au père Jouvenci, ſon conſeil & réviſeur ordinaire de ſes ouvrages, & qu'il ne manqua pas de louer plus que tous les autres.

Le coup d'encenſoir étoit aſſommant. Les jéſuites virent que Santeuil ne cherchoit qu'à les tromper. Pour le punir de ſes ſubterfuges, de ſes reſtrictions mentales, ils recommencèrent les ſatyres, les épigrammes, les chanſons. Les jeunes pères étudians s'acquittèrent parfaitement de cet emploi. Ils devinrent le plus grand fléau de Santeuil, qui les appelloit *les troupes légères de la ſociété* (*). Pour com-

(*) *Pubes jeſuitica ſagittaria.* On a l'image de cette

ble de malheur, en voulant ménager les jéſuites, il déplut aux janſéniſtes, qui le chanſonnèrent à leur tour. Ils ſe moquèrent de la lâcheté d'un poëte qui rougiſſoit d'avoir fait l'épitaphe d'un grand homme. Ils répandirent une pièce, dont le début eſt:

Santeuil, ce renommé poëte, &c.

Ne pouvant plus en impoſer, contraint de ſe décider abſolument, il prit le parti de ſe livrer aux jéſuites. Il alla

---

grêle de traits dans l'hiſtoire nouvellement arrivée au-delà des monts, au ſujet d'un poëte Florentin, ſi mal mené par les jéſuites Italiens, pour avoir été leur frondeur & le partiſan de quelques beaux eſprits de la nation. Un de ces pères l'apoſtrophe ainſi:

. . . . . *Tu bella movere.*
Tot patribus ſimul & tantum irritare ſenatum
Nil metuis? toto nec corpore contremuiſti,
Nec coma diriguit, nec vox tibi faucibus, hæſit;
Nec periere intus braccæ, cum plena furoris
Carmina ructares tot circumſtantibus illic
Teſtibus? O miſerum! ſi paulo grandior eſſes;
Sed tua te macies à magno protegit hoſte.
Agnoſce hoc ſaltem quod dentes perdere tendis;
Decoquis & vocem. Quos reges atque tetrarchæ
Conſiliis adhibent ſummo & dignantur honore,
Quippe movebuntur ſi rana infenſa cooxet
Vanaque limoſo mittat convicia fundo.

leur avouer tous ſes torts, & leur en demanda le plus humble pardon. Il adreſſa des vers au père Jouvenci, en expiation de ceux dont avoit été blèſſé tout le corps, & ſollicita vivement un genre de peine proportionné au crime (*):

Faut-il mon ſang pour expier
Les coupables tranſports de ma muſe égarée?
Aux flammes, avec moi, ſera-t-elle livrée?
Ordonne le ſupplice, ou je prends le dernier.

Toutes ces humiliations ne lui ſer-

Quelle fureur t'aveugle? Oſe-tu, téméraire,
D'un corps ſi redoutable, irriter la colère?
Quoi! tes eſprits d'horreur n'ont pas été glacés;
Tes cheveux, ſur ton front ne ſe ſont pas dreſſés;
Lorſque, fier, en public, du talent de médire,
Tu lançois contre nous les traits de ta ſatyre?
Mépriſable mortel, heureux par ton néant,
Lui ſeul peut te ſauver d'un ennemi puiſſant.
Vil inſecte, oſe-tu prendre un vol ſi ſublime:
Va, les dents du ſerpent en vain mordent la lime:
Nous, chéris à la cour, nous, conſeillers des rois,
Nous pourrions nous troubler aux accens de ta voix.
Sous ſa bourbe, à ſon gré, la grenouille coaſſe;
On mépriſe ſes cris, on rit de ſa menace.

(*) *An carmen illud expiandum ſanguine?*
Vis in favillas abeat & vates ſimul?
Preſcribe pœnam; ſi taces hanc eligo.

virent de rien. Les jésuites refusèrent de traiter avec lui, jusqu'à ce qu'il eût fait le désaveu le plus authentique de l'épitaphe. Ils lui signifièrent leurs volontés par un gros recueil d'épigrammes, dont une ou deux étoient à peine supportables.

Santeuil, au désespoir, écrivit au père de La Chaise, pour faire arrêter la persécution. Le victorin, dans sa lettre, présentoit l'épitaphe sous le jour le plus favorable: mais, jamais confesseur de roi ne fut moins fait que le père de La Chaise, pour être duppe. Il répondit très-succinctement à Santeuil. Cette brièveté même disoit beaucoup. Le chantre d'Arnauld le comprit bien, & donna sur le champ une autre piéce en vers, plus satisfaisante pour la société. Elle en approuva plusieurs: mais ceux-ci décélèrent encore l'esprit sophistique de l'auteur. Il disoit d'Arnauld (*):

Oui, tout ouvrage impie & frappé d'anathème,
Pour mon esprit docile, est un objet d'horreur.
Par Rome condamné, le grand Arnauld lui-même
Ne seroit point bisous dans le fond de mon cœur.

(*) *De vaticana rupe quidquid impium*

Les jéſuites ne voulurent point de ſens indéterminé : ils exigèrent que Santeuil mît *ne ſera* (*), au lieu de *ne ſeroit point abſous* (**). Voilà le poëte plus que jamais dans l'embarras. Faire ce changement, c'étoit déclarer Arnauld excommunié ; s'y refuſer auſſi, c'étoit renoncer à toute voie de réconciliation avec les jéſuites. Un de ſes amis, qu'il conſulta, le tira de peine, lui ſuggéra de mettre *ne ſçauroit être abſous* (***), ce mot pouvant ſe prendre à double ſens, dans celui de *ne ſera* & dans celui de *ne ſeroit*. Quelque admirable que parut cet expédient, Santeuil ne voulut cependant pas abandonner totalement *ne ſeroit* : il fit tirer deux copies de ſa pièce. Dans l'une, il y avoit *ne ſçauroit être abſous* pour les jéſuites, & dans l'autre, *ne ſeroit point abſous* pour les Janſéniſtes.

Les uns & les autres virent qu'il y

Summus ſacerdos fulminavit, execror,
Deteſtor, horreo. Ictus illo fulmine
Trabeate doctor, jam mihi non amplius
Arnalde ſaperes.

(*) *Sapies.*
(**) *Saperes.*
(***) *Sapias.*

avoit dans tout cela du Santeuil, de l'indéciſion ; qu'il ne cherchoit qu'à s'attirer les bonnes graces de tout le monde. Tous auſſitôt ſe réunirent contre lui. Nouveaux couplets, nouvelles épigrammes, nouveaux ſarcaſmes. Au plus fort de l'orage, il vit un homme, avec lequel il avoit toujours été lié, ſe joindre à la multitude de ſes ennemis. C'étoit un poëte qui n'avoit pas, à beaucoup près, autant d'imagination & de force que Santeuil ni que La Rue, mais que la fureur inſpira dans ce moment, au lieu de ces graces qui l'accompagnoient partout ; un poëte doux, aiſé, fécond, ingénieux, fleuri, le même que regardent ces vers du P. Porée :

Il devoit naître ſous Auguſte,
Dans l'âge heureux des beaux eſprits,
Si le ciel, par un choix plus juſte,
Ne l'eût fait naître ſous Louis.

Commire, qui étoit demeuré ſans combattre, comme un général qui ſe réſerve à donner dans le moment déciſif d'une affaire, tomba ſur le poëte victorin, & l'accabla de mille traits. Rien de plus ſatyrique que la pièce intitulée *le Baillon* (*). L'auteur y dit

(*) *Linguarium.*

qu'*Arnauld méritoit bien d'être chanté par la même voix qui avoit chanté Pétrone.*

Cette satyre en vers iambes, & d'un stile pour le moins aussi mordant que tous ceux d'Archiloque, fut un coup de foudre pour Santeuil. Il s'en plaignit amèrement à cet ancien ami qui lui enfonçoit le poignard dans le cœur (*).

Ainsi, de l'amitié méconnoissant les charmes,
La fureur, contre moi, te fait courir aux armes.

Il réclama les droits d'une liaison de tant d'années, les droits de la religion, de l'humanité, de la reconnoissance même, puisqu'enfin il n'étoit devenu odieux au parti contraire aux jésuites, que pour avoir voulu les ménager. Prêt à rompre hardiment avec eux, à rendre offense pour offense, il se croit tout à coup désarmé par une main céleste. Il reçoit *le Baillon* comme la juste punition de ses crimes, & joue encore un plaisant rôle dans ces vers au père Commire :

(*) *Quis furor o docti vates pars magna duelli,*
Armavit rabidas in mea fata manus ?

S'il exiſte en mon cœur quelque trace de crime,
Punis-moi ; le métail s'épure par le feu.
Ta rigueur, à ce prix, mérite mon eſtime ;
Et, vengeur, tu préviens la vengeance d'un Dieu. (*)

Le bruit ayant couru que Santeuil s'étoit noyé dans la Seine, Commire fit cette épigramme (**) :

Jaloux de ſe mêler aux cignes de la Seine,
Santeuil fait le plongeon au milieu de ſes flots ;
Mais, fidèle toujours à l'inſtinct qui l'entraîne,
Notre oiſon, du Léthé, s'en va troubler les eaux.

Je me ſouviens d'avoir lu une autre traduction des mêmes vers :

Santeuil, dans l'eſpérance vaine,
D'être reçu parmi les cignes de la Seine,
Périt au milieu de ſes flots ;
Mais, fidèle au goût qui l'entraîne,
Du Léthé, trouble le repos.

(*) *Si quid labis ineſt, tu doctus p'ectere, purga.*
Emendata igni pura metalla fluunt.
Hoc titulo mihi carus eris, mihi ſemper amicus ;
Ultorem ſupples, anteveniſque Deum.

(**) *Merſus in amne perit Santolius, inter olores*
Sequana, dum ſperat poſſe natare tuos.
At genium & mores mutato in corpore ſervans
Nunc quoque Letheis inſtrepit anſer aquis.

Santeuil, rougiſſant enfin de toutes ſes foibleſſes, voulut les réparer : il fit, ou paſſa du moins pour avoir fait une pièce intitulée, *Santeuil repentant* (*). Ce ſont des remords qui le déchirent, des larmes qui coulent avec abondance, dans l'idée qu'il a pu renier un ami illuſtre. Il ſe repréſente l'ombre du grand Arnauld, irritée, & lui reprochant ſa perfidie (**) :

En tous lieux, en tout temps, à mon eſprit préſente,
L'ombre du grand Arnauld me remplit d'épouvante.
Il ne vient point à moi, traînant de vils lambeaux ;
Tel qu'on nous peint un ſpectre échappé des tombeaux,
Le viſage ſouillé de ſang & de pouſſière ;
Les cheveux hériſſés, l'œil ardent de colère ;
Mais tel qu'il ſe montroit en ces jours fortunés ;
Où ſa gloire frappoit nos eſprits étonnés,
Sous ſes antiques traits, toujours reconnoiſſable ;
Doux & majeſtueux, ſimple, modeſte, affable,
Jettant ſur moi des yeux perçans, mais attendris :
Et toi, dit-il, & toi, Santeuil, tu me trahis !
Parle, que t'a donc fait ton ami le plus tendre ?
Pourquoi cruellement inſulter à ſa cendre ?

(*) *Santolius pœnitens.*

(**) *Inſuper ipſa mihi noctuque diuque recurſans*
Exſomnem, pavidum, Arnaldi me terret imago.

Le poëte repentant dit que sa trahison n'est venue que de la crainte de déplaire à son roi. Ce nom seul de Louis le grand, répété sans cesse à ses oreilles, a pu le rendre coupable : mais aujourd'hui qu'il ouvre les yeux, qu'il voit clairement que ce roi, le plus grand des rois, au comble de la gloire, ne peut être jaloux de celle d'un docteur de Sorbonne, il ose l'implorer lui-même contre la cabale ; il conjure sa majesté de donner la paix au Parnasse, ainsi qu'elle la donne au monde.

Les changemens continuels de Santeuil furent pour le public une vraie comédie. Elle eût encore duré longtemps, si les jésuites n'eussent aban-

---

Non ille horrifico squallens apparet amictu,
Qualia post mortem dicunt simulachra videri,
Ora sepulchrali fœdatus pulvere, & ater
Assurgens ; sed qualis erat, cùm spiritus artus
Intus agens regeret, vultuque habituque modesto
Lenis, adhuc retinens antiquum frontis honorem ;
Canities veneranda seni, breve corpus, at ingens
Majestas, placido fulgentes lumine vibrans
Leniter in me oculos scelus exprobrare videtur :
Tu quoque, Santoli, de te nil tale merentem
Tunc etiam infidus post funera prodis amicum.

donné cette victime pour en immoler une autre, Charles Perrault, qui, dans son recueil des portraits & des éloges des hommes illustres de la nation, avoit donné place à Pascal, à Arnauld. Ils les firent ôter tous deux (*).

Les brouilleries des jésuites avec Santeuil, avec un poëte Latin, comparable à leurs meilleurs poëtes dans la même langue, arrivèrent sur la fin de ses jours, & les empoisonnèrent. Il mourut à Dijon, le 5 août 1677, dans la soixante sixième année de son âge. On lit, dans des *ana*, que ce fut pour avoir bu, par complaisance, un verre de vin, dans lequel une grande princesse avoit jetté du tabac. C'est un des poëtes dont le génie fut le plus impétueux, & la muse la plus décente. Il eut part aux libéralités de Louis XIV pour les gens de lettres. La maison de

(*) Sur quoi l'on cita le passage de Tacite, *Præfulgebant Cassius & Brutus eo ipso quod eorum effigies non visebantur: Cassius & Brutus, dont on ne voyoit pas les images, n'en jettoient que plus d'éclat.* On fit encore l'application de ces deux vers dans l'opéra d'*Alceste*.

Et ce n'est pas assez de payer en la vie,
Il faut encor payer au-delà du trépas.

Condé l'honora d'une protection toute particulière : il alloit ſouvent à Chantilli : c'eſt là qu'une illuſtre princeſſe lui donna, par manière de plaiſanterie, un ſoufflet parce qu'il n'avoit pas fait des vers qu'elle lui avoit demandés ; ſoufflet tant chanté depuis.

FURETIERE,

ET

L'ACADÉMIE FRANÇOISE.

JAMAIS les eſprits ne ſe ſont tant exercés ſur l'Académie Françoiſe, qu'à l'occaſion de ſa querelle avec Antoine Furetiere, abbé de Chalivoi & membre de cette même Académie. Elle l'accuſa d'avoir compoſé ſon *Dictionnaire univerſel* d'après le dictionnaire auquel elle travailloit depuis tant d'années. Il n'eſt perſonne qui n'ait entendu parler de l'accuſation de ce vol littéraire ; mais on en ignore bien des circonſtances.

Le cardinal de Richelieu, dont les vues ſublimes s'étendoient à tout ce qui pouvoit contribuer à la gloire de la France, avoit fort à cœur qu'elle acquît, pour le langage, la même ſupériorité qu'elle avoit déjà pour tout le reſte ſur les nations voiſines. Il vouloit rendre le François la langue univerſelle de l'Europe. Dans cette idée,

il établit l'Académie Françoiſe : il preſcrivit lui-même le genre de travail auquel il lui paroiſſoit le plus utile qu'elle s'appliquât. Une *Grammaire*, une *Rhétorique*, une *Poëtique* & un *Dictionnaire*, voilà ce qu'il jugea devoir être le fond des occupations de cette eſpèce de tribunal ; tribunal dont un critique (*) a dit : *Auſſitôt qu'il a décidé, le peuple caſſe ſes arrêts & lui impoſe des loix qu'il eſt obligé de ſuivre.*

De tous ces ouvrages néceſſaires pour la perfection de la langue, le plus important étoit le dictionnaire. Auſſi fut-ce d'abord la partie à laquelle les académiciens s'attachèrent le plus ; mais leur ardeur ne dura point : ils ſe dégoûtèrent de ce travail ſi pénible & ſi déſagréable. Scaliger ne connoiſſoit point de plus grand ſupplice que la compoſition d'un dictionnaire : elle lui ſembloit devoir être le dernier tourment auquel des juges puſſent condamner un criminel d'état. L'Académie s'aſſembloit régulièrement ; mais ce n'étoit que pour s'entretenir de tou-

(*) Monteſq. *Lett. Perſ.*

te autre choſe que de celle qui devoit l'occuper ; s'il en faut croire l'abbé Boisrobert dans une épître à Balzac :

Pour dire tout enfin dans cette épître,
L'académie eſt comme un vrai chapître :
Chacun, à part, promet d'y faire bien ;
Mais, tous enſemble, ils ne tiennent plus rien.
. . . . . .
Voilà comment nous nous divertiſſons
En beaux diſcours, en ſonnets, en chanſons :
Et la nuit vient qu'à peine on a ſçu faire
Le tiers d'un mot pour le vocabulaire.
J'en ai vu tel, aux avents commencé,
Qui, vers les rois, n'étoit guère achevé.

Le public étoit dans la plus grande impatience de voir ce dictionnaire qu'on prônoit tant, & qui ne paroiſſoit jamais : on l'appelloit *le beau ténébreux*. Il ne fut en état d'être revu que l'an 1672. L'effort de l'Académie, en ſe portant à cette reviſion fut ſuivi de quelques autres. Elle ſembla prendre de l'ardeur, & travailler ſérieuſement à mettre la dernière main à l'ouvrage ; elle chercha les meilleurs copiſtes pour tranſcrire ſes cahiers : tout annonçoit que le public alloit être ſatisfait, quand elle eut une crainte que l'événement prouva n'avoir été que trop bien fondée.

Les académiciens appréhendèrent une infidélité de la part de quelque copiſte. Ils voulurent la prévenir, empêcher qu'on ne fît uſage des cahiers pour en donner promptement une édition au public. Dans ce deſſein, ils ſollicitèrent un privilège qui pût les raſſurer contre leur crainte, & ils réuſſirent. Ils en obtinrent un le 28 juin 1674, ſigné en commandement; par lequel défenſes étoient faites de publier aucun dictionnaire François, avant que celui de l'Académie eût vu le jour.

Elle n'eût oſé ſoupçonner un de ſes membres d'être infidèle : ce fut pourtant de ſon propre ſein que ſortit le traître. Furetiere, cet écrivain ingénieux, agréable; ce bel eſprit en liaiſon intime avec tous les hommes à talent de ſon ſiècle; ce philoſophe Epicurien, fait uniquement pour le plaiſir, ſe laiſſa prendre à l'appas d'un gain ſordide. Il ne s'étoit fait encore de la réputation que par ſes qualités d'homme aimable, par ſon *Roman bourgeois* & par quelques petites pièces de vers : il paſſoit auſſi pour être verſé dans le droit civil & dans le droit

canon. D'avocat devenu abbé, il ne tarda pas à être gratifié de l'abbaye de Chalivoi & du prieuré de Chuines; mais ces titres ne ſervirent qu'à rendre Furetiere moins excuſable. Il forma le deſſein de fruſtrer l'Académie d'un travail de cinquante années.

La manière dont il s'y prit pour réuſſir étoit ſure : elle eſt rapportée dans une lettre de l'abbé Tallemant, l'aîné. Je m'étonne que ni M. l'abbé Goujet dans ſa *Bibliothéque Françoiſe*, ni M. l'abbé d'Olivet dans ſon *Hiſtoire de l'Académie*, n'en aient pas fait mention. » Furetiere, dit l'abbé Talle-» mant, étant allé avec M. de la » Chambre à la maiſon de Mezeray, » mort depuis peu, s'empara, ſans » que M. de la Chambre s'en apper-» çût, de toutes les feuilles que M. » de Mezeray, comme ſecrétaire de » l'Académie, avoit ſoin de retirer de » chez le ſieur Petit, libraire, à me-» ſure qu'on les imprimoit «. L'abbé Tallemant ajoute qu'on avoit imprimé juſqu'à la lettre M, & que de ces feuilles imprimées & des manuſcrits de Mezeray & du *Dictionnaire des arts* du ſieur Margane, Furetiere comptoit faire

faire un dictionnaire universel.

Au moyen de tous ces secours, l'abbé de Chalivoi ne fut que six ans à composer le grand ouvrage qu'il avoit entrepris ; mais ce n'étoit pas tout de le finir, il falloit encore qu'il pût voir le jour & que l'on en permit l'impression. La première démarche de l'abbé fut de s'adresser au chancelier, & de lui présenter une feuille où étoit le titre de son dictionnaire. Le chancelier renvoie l'auteur à Charpentier, alors en possession d'examiner & d'approuver les ouvrages nouveaux. L'abbé va trouver le censeur des livres, lui parle de son *Dictionnaire des arts & des sciences*, & le prie de lui donner un certificat pour obtenir un privilège. Charpentier demande à voir le livre : l'abbé, qui se doutoit bien de la réponse, lui dit, pour l'effrayer : » C'est » un travail prodigieux ; mais prenez » votre jour ; je vous donnerai à dî- » ner ; vous lirez mon dictionnaire, » & vous verrez qu'il ne s'agit que » des termes des arts «. Le jour est pris. Furetiere invite deux personnes qui lui étoient dévouées, & les met dans sa confidence. On dîne très-gai-

ment : on préſente enſuite au convive qu'on vouloit ſurprendre, de grandes layettes pleines pour la plupart de papiers inutiles ; mais les deſſus contenoient quelques cahiers remplis de mots d'uſage pour les arts. Charpentier prend les premières feuilles qui lui tombent ſous la main, & y trouve en effet quelques termes d'anatomie & de chirurgie. Il quitte ces cahiers pour d'autres, dans leſquels il ne voit encore que des termes propres aux eaux & forêts. Il ne ſoupçonna rien ; il fut même le premier à applaudir à tout. On ſe joint à lui : la converſation s'anime ; on la met ſur des contes plaiſans. Lorſqu'on eut bien ri & qu'il fut queſtion de s'en aller, on préſenta fort poliment à Charpentier une feuille de papier, pour qu'il donnât l'approbation ſi deſirée. Il n'héſite pas un moment, & livre un certificat pour un dictionnaire des arts & des ſciences ſeulement.

C'en fut aſſez pour Furetiere. Il préſente au ſceau un privilège, où il avoit inſéré une ligne contraire au certificat. Son titre étoit ainſi conçu : *Dictionnaire univerſel, contenant tous les*

mots de la langue, tant vieux que nouveaux, des arts & des ſciences. Il attache au privilège le certificat; on le préſente au chancelier; on demande ſi le certificat de Charpentier s'y trouve; on aſſure qu'oui: le chancelier ſigne le privilège.

Par-là, celui de l'Académie devenoit inutile. Furetiere, enchanté de ſon privilège du grand ſceau, ne ſongeoit qu'à faire paroître inceſſamment ſon dictionnaire; mais on eut connoiſſance du ſtratagême pendant le cours de l'impreſſion. Les libraires parlèrent; celui de l'Académie fut allarmé. Les moindres colporteurs de Paris ſçavoient que Furetiere avoit embraſſé, dans ſon dictionnaire, tout ce qui entroit dans celui de l'Académie. Mais elle n'en vouloit encore rien croire: elle n'éclata contre le membre qui l'avoit trahie, que du moment que les eſſais de ſon dictionnaire parurent; qu'elle ſe vit maltraitée dans une épître dédicatoire au roi, dans une préface, & dans des notes inſérées dans les articles.

Elle indiqua, l'an 1685, Furetiere préſent, une aſſemblée extraordinaire,

où il ſeroit interrogé ſur les griefs qu'on avoit contre lui ; mais il n'y parut point, non plus qu'à une ſeconde tenue à ce même ſujet. C'étoit M. de Novion, alors directeur de l'Académie & premier préſident du parlement, qui lui avoit conſeillé de ne s'y pas trouver. M. de Novion s'étoit chargé de terminer cette affaire avec le moins de bruit qu'il ſeroit poſſible ; il avoit même commencé par engager Furetiere à lui remettre, de bonne grace, ſon privilège & la premiere lettre de ſon manuſcrit ; mais le peu qu'on avoit vu imprimé du dictionnaire gâta tout.

L'Académie, jalouſe du ſien, voulut avoir raiſon de l'écrivain qui, ſelon toute apparence, le lui avoit enlevé. Il ſe tint une fameuſe conférence chez ce même M. de Novion ; il y eut des commiſſaires envoyés de la part de la compagnie ; Furetiere s'y trouva.

La premiere choſe qu'on fit fut de lire les deux privilèges. L'abbé ſoutint que le ſien étoit dans les règles. Charpentier prit la parole, & dit que ſon approbation ne s'étendoit qu'aux termes d'arts & de ſciences, & point du tout à tous les mots de la langue ;

les deux académiciens s'animèrent. Quand on vint à l'examen des cahiers, on les confronta dans des endroits décisifs, & la ressemblance sauta toujours aux yeux. Même ordre, au moins suivant les partisans de l'Académie, mêmes définitions, mêmes phrases : les changemens étoient si légers qu'ils ne servoient qu'à confirmer la mauvaise foi de Furetiere. Il fut, ajoute-t-on, très-mal à son aise tout le temps de cette confrontation ; les commissaires furent même touchés de son état, & jugèrent qu'il y auroit de la cruauté à continuer la conférence.

On l'interrompit pour en indiquer une autre trois jours après. Racine, Despréaux, La Fontaine, tous les amis de Furetiere, profitèrent de cet intervalle de temps pour aller le voir, du consentement de leur compagnie, & tâcher de le ramener. Ils le trouvèrent plus que jamais aigri contr'elle : conseils, exhortations, prières, rien ne put le fléchir. Dans la nouvelle conférence qu'on tint, & qui fut aussi inutile que tout le reste, M. de Novion finit par lui dire qu'il ne pouvoit, *ni comme juge, ni comme académicien, ni*

comme ami, s'empêcher de le condamner. Ce fut alors que l'Académie, indignée de la conduite de Furetiere, lança contre lui ſes plus redoutables anathêmes. Le 22 janvier 1685, elle le retrancha de ſon corps, dont il étoit membre depuis vingt-trois ans.

Comme elle ſe trouve dans le cas de ne pouvoir rien faire ſans le conſentement de ſon protecteur, elle ne manqua pas d'inſtruire auſſitôt le roi de cette nouveauté. Le monarque voulut que l'affaire ſuivît le cours ordinaire de la juſtice. Le procès fut au conſeil: il ſupprima le privilège de Furetiere par arrêt contradictoire du 9 mars 1685. C'eſt la plus grande punition; car il ne fut point remplacé à l'Académie, & il n'y eut point de nouveau ſcrutin.

La révocation du privilège mit Furetiere au déſeſpoir. Ses factums amuſèrent tout Paris: il s'y moquoit de la lenteur de l'Académie à donner ſon dictionnaire; attendu, remarquoit-il, que *les langues vivantes changent continuellement.* Il arrivera le *même inconvénient que celui du barbier de Martial, qui étoit ſi long à faire la barbe, que*

tandis qu'il raſoit un côté, elle avoit le loiſir de croître de l'autre.

Peut-on l'en croire ſur la deſcription qu'il fait de la manière dont ſe paſſe le temps des aſſemblées. » Celui qui crie le plus haut, dit-il, eſt » celui qui a raiſon. Chacun fait une » longue harangue ſur la moindre bagatelle : le ſecond repète comme un » écho ce que le premier a dit, & le » plus ſouvent ils parlent trois ou quatre enſemble. Quand un bureau eſt » compoſé de cinq ou ſix perſonnes, » il y en a un qui lit, un qui opine, » deux qui cauſent, un qui dort, & » un qui s'amuſe à lire quelque dictionnaire qui eſt ſur la table. Quand » la parole vient au ſecond, il faut lui » relire l'article, à cauſe de ſa diſtraction dans la première lecture. Voilà » le moyen d'avancer l'ouvrage : il ne » ſe paſſe point deux lignes qu'on ne » faſſe de longues digreſſions, que » chacun ne débite un conte plaiſant » ou quelque nouvelle, qu'on ne parle » des affaires d'état & de réformer le » gouvernement «.

L'hiſtoire ſuivante n'eſt-elle pas encore faite à plaiſir ? » L'abbé Talle-

» mot & Charpentier ſe prirent un
» jour de paroles ; & , après quelques
» gradations d'injures , Charpentier
» reprocha à l'abbé Tallemant qu'il
» étoit fils d'un banqueroutier de la
» Rochelle : Tallemant répliqua à
» Charpentier qu'il étoit fils d'un ca-
» baretier de Paris. En même temps,
» Charpentier jetta à la tête de Tal-
» lemant un dictionnaire de Nicot :
» Tallemant jetta à la tête de Char-
» pentier un dictionnaire de Monet.
» Ils ſe répliquèrent même par d'au-
» tres volumes, avant qu'on eût le
» loiſir de ſe mettre entre deux ; mais
» Cordemoi, directeur, après de lon-
» gues délibérations, les accorda ; en-
» fin on les fit embraſſer, ſans préju-
» dice de la continuation de leur hai-
» ne. On les pria de tenir la choſe
» ſecrette, parce que ſi elle eût fait
» éclat, toute l'Académie auroit mé-
» rité d'être chaſſée du Louvre, à cau-
» ſe du peu de reſpect qu'on avoit
» pour la ſalle où ſe tient le conſeil
» du roi, quand il eſt à Paris, & pour
» le portrait de ſa majeſté qui eſt à la
» tête du bureau «.

Les académiciens les plus riches

ſont accuſés, dans cette pièce, d'avoir les mains avides de jettons, d'être plus touchés de ce petit gain que du progrès de la langue, & d'avoir même refuſé leurs ſuffrages à des récipiendaires, parce qu'ils les jugeoient capables de diminuer leur profit par leur aſſiduité. Les académiciens, amateurs de jettons, y ſont appellés jettoniers (*).

L'académicien proſcrit paſſe tour-à-tour, dans ces factums, de la plaiſanterie aux injures les plus groſſières; il n'en eſt point dont il ne les ait chargés : auſſi furent-ils flétris, le 24 décembre 1686, par une ordonnance du lieutenant de police.

Ils renferment ſurtout des atrocités contre le célèbre La Fontaine, l'homme le moins fait pour avoir des ennemis &, de plus, lié depuis longtemps avec Furetiere. Celui ci l'attaqua au ſujet de la différence du bois en grume & du bois marmenteau, & lui reprocha de ne la pas ſçavoir, quoiqu'il

(*) On a dit qu'après la mort de l'abbé Duboſc, on avoit trouvé, dans un coin de ſon cabinet, près de vingt mille jettons. Quelqu'un avoit propoſé à l'académie de changer les jettons en médailles, ſur leſquelles ſeroit le portrait du roi.

eût été officier des eaux & forêts. Ce reproche, que le Phèdre François eût dû mépriser, le piqua vivement. Il sortit alors de son caractère flegmatique, & lâcha cette épigramme :

Toi qui de tout as connoissance entière,
Ecoute, ami Furetière ;
Lorsque certaines gens,
Pour se venger de tes dits outrageans,
Frappoient sur toi comme sur un enclume,
Avec un bois porté sous le manteau :
Dis-moi si c'étoit bois en grume,
Ou si c'étoit bois marmenteau.

Furetiere répondit :

Dangereux inventeur de cent vilaines fables,
Sçachez que, pour livrer de médisans assauts,
Si vous ne voulez pas que le coup porte à faux,
Il doit être fondé sur des coups véritables.
Çà, disons-nous tous deux nos vérités ;
Il est du bois de plus d'une manière :
Je n'ai jamais senti celui que vous citez ;
Notre ressemblance est entière :
Car vous ne sentez point celui que vous portez (*).

(*) Le sel de l'épigramme tombe sur les prétendues liaisons de la femme de La Fontaine avec un capitaine de dragons, nommé Poignan, contre lequel on lui conseilla de se battre. Il est à remarquer que La Fontaine & Molière sont les auteurs qui ont le plus plaisanté sur le sort des maris, & qu'ils étoient peut-être les plus capables d'en parler en connoissance de cause.

La Fontaine & Quinault ſont les ſeuls écrivains véritablement diſtingués contre qui Furetiere s'emporta. Les autres académiciens qu'il prit à partie furent les deux Tallemant, François & Paul, Charpentier, Regnier, Leclerc, Boyer, auteurs aujourd'hui ridicules ou médiocres. Il eut au moins l'attention de diſtinguer l'académie de l'académie, de ne pas confondre cette partie d'académiciens illuſtres, l'honneur de la nation, avec cette partie pour laquelle il ne pouvoit avoir aucune eſtime. Une juſtice qu'il faut auſſi rendre à ce corps en général, c'eſt qu'il n'entra point dans les combats de quelques particuliers, combats d'épigrammes, de vaudevilles, de contes groſſiers, de lettres pleines d'injures & de menaces ridicules. Charpentier fit une deviſe ſur l'expulſion d'un des membres de l'académie. Le corps de la deviſe préſentoit un objet digne ſeulement de figurer dans *la rue Dubois* (*) ou dans les facéties de Rabelais, *ab ejecto corporis ſanitas.*

(*) Voyez les *Mémoires de l'académie de Troie* par M. Le Fèvre, neveu du fameux Lamotte-Houdart.

Les académiciens rejettoient leur extrême lenteur à publier leur fameux dictionnaire, ſur des devoirs indiſpenſables d'état qu'ils avoient à remplir, ou ſur des ouvrages particuliers qu'ils avoient à faire. Ils citoient l'exemple de l'académie de la Cruſca, qui fut quarante ans à préparer la première édition de ſon vocabulaire, & plus de trente à la retoucher.

Mais ni le public ni Furetiere n'approuvoient ces excuſes. Furetiere, flétri par la police, condamné par le conſeil, prétendoit encore avoir raiſon. Il s'adreſſoit tantôt au chancelier, tantôt au roi lui-même, pour obtenir la permiſſion de faire imprimer ſon dictionnaire univerſel. Il ſoutenoit que les deux dictionnaires, quoique puiſés dans les mêmes ſources, ne ſe reſſembloient en aucune façon; qu'il ſeroit fâché que le ſien ne fût pas ſupérieur à l'autre pour la quantité des mots, l'exactitude, l'érudition, les agrémens, la variété, l'importance des matières. Il faiſoit enfin dire par le public aux académiciens: » Ou donnez-nous un » dictionnaire, ou laiſſez nous en don» ner un par d'autres «. Il comparoit

l'académie à une femme en travail d'enfant, & ajoutoit que, pour être si long-temps à accoucher, elle n'enfanteroit pas un meilleur ouvrage :

Après que le soleil du midi jusqu'à l'ourse,
Cinquante fois aura fourni sa course,
Le cruel ciseau d'Atropos
Retranchera les jours d'une illustre princesse,
Grosse de phrases & de mots ;
Et, malgré sa longue promesse
De faire naître un enfant Dieu donné,
Qui mettroit aux François l'éloquence à la bouche,
On la verra mourir dans sa première couche,
Et n'accoucher que d'un enfant mort né.

Il faisoit surtout valoir cette raison, que le privilège de l'académie étoit contraire à la liberté des gens de lettres, à l'émulation, au progrès de l'art. Mais Furetiere eut beau crier ; tous ses placets, toutes ses remontrances au chancelier & au roi, n'aboutirent à rien. L'auteur en conçut un chagrin mortel : cet homme, fait pour mener une vie agréable, mourut de douleur à Paris, le 14 mai 1688, dans sa soixante-huitième année. Son dictionnaire ne fut imprimé qu'après sa mort : celui de l'académie parut en 1694 ; mais il s'en faut bien qu'il remplît l'i-

dée qu'on en avoit conçue. Racine avoit prévu ce foible succès. On dit du moins, qu'ayant un jour parcouru quelques articles du dictionnaire manuscrit, il s'écria en plein bureau (*): » Bon dieu! où nous fourerons-nous, » quand ce livre viendra à paroître? » Le public nous jettera des pierres «.

Louis XIV s'amusa des facéties de Furetiere. Malgré l'aversion de ce monarque pour le burlesque, elles le réjouirent ainsi que le public. Il n'y eut personne qui ne s'égayât sur le compte de l'académie Françoise. On en vint jusqu'à dire qu'il faudroit chercher les moyens de la rendre utile dans la littérature, de même que l'abbé de Saint-Pierre en cherchoit un pour rendre les ducs & pairs utiles à l'état. D'autres gens, moins sévères, n'étoient pas d'avis qu'on la supprimât, mais ils opinoient pour qu'on la joignît aux académies dont l'objet est plus important & plus déterminé; sentiment peu soutenable, car il faut une académie à part pour la langue. Les Anglois ont

(*) *Fast. de Furet.*

senti cette nécessité. Pope, Driden, Congreve, ne furent point de la société royale de Londres. Il y auroit actuellement dans cette ville une société particulière établie pour la langue, à l'imitation de notre académie, sans les factions qui partagèrent l'Angleterre dans les dernières années de la reine Anne. Les Wighs se mirent dans la tête de faire pendre les protecteurs désignés de la future académie, ce qui, comme on le pense bien, déconcerta tous les projets formés pour le nouvel établissement.

On reprochoit surtout à nos académiciens François leur fureur pour le panégyrique. Plusieurs écrivains ont cru remarquer que le public n'avoit pas, en général, la même considération pour l'académie Françoise que pour l'académie des Sciences. Il est vrai que plus de gens se donnent la liberté de plaisanter sur la première; mais cela vient de ce que plus de gens aussi se croient juges compétens dans les matières qui font l'objet de son travail. D'ailleurs la plupart des auteurs affectent de l'indifférence pour ce corps, tant qu'ils ne l'envisagent que comme

un terme auquel ils déſeſpèrent de pouvoir jamais atteindre, & changent de ton, lorſqu'ils la voient dans une perſpective moins éloignée. On a comparé l'académie à une maîtreſſe contre laquelle un amant, rebuté de ſes rigueurs, fait des chanſons & des épigrammes, & qu'il néglige dès qu'il a obtenu ſes faveurs. C'eſt peut-être un pareil dépit, qui a dicté tant de vers ſatyriques &, entr'autres, ceux-ci:

En France on fait, par un plaiſant moyen,
Taire un auteur qui ſouvent nous aſſomme.
Dans un fauteuil d'académicien,
Pour le louer, on fait aſſeoir notre homme.
Lors il s'endort & ne fait plus qu'un ſomme.
Plus n'en aurez proſe ni madrigal.
Au bel eſprit ce fauteuil eſt, en ſomme,
Ce qu'à l'amour eſt le lit conjugal.

On peut y joindre l'épitaphe ſuivante:

Ci gît P..... qui ne fut rien,
Pas même académicien.

Enfin, quoiqu'en diſe l'envie ou la malignité, on convient aſſez généralement que le *fauteuil* eſt le *cordon-bleu* de la littérature, ou le *tabouret* des

beaux-eſprits. De-là l'empreſſement avec lequel pluſieurs membres de l'académie des ſciences même cherchent à ſe procurer cette diſtinction. On connoît à ce ſujet les vers de Fontenelle :

Quand nous ſommes quarante, on ſe moque de nous.
Sommes-nous trente-neuf, on tombe à nos genoux.

LE PERE NORBERT, CAPUCIN, ET LES JESUITES.

Et toi auſſi, Brutus !....(*). Telle eſt, dit l'abbé Desfontaines, l'apoſtrophe que les jéſuites euſſent pû faire au P. Norbert. Les deux ordres avoient toujours vécu dans la meilleure intelligence. Exil de Veniſe, adhéſion à tous les décrets de Rome, haine contre les hérétiques & les novateurs, combat, périls, ſuccès, tout entr'eux avoit été en commun. Il étoit réſervé au P. Norbert de rompre une ſi belle union. Il ſe joignit à cette multitude d'ennemis qu'ont partout les jéſuites : l'Europe & l'Aſie ont retenti du bruit de ſes démêlés avec eux.

Pondichery fut le champ de bataille. Le P. Norbert, trouvant la Lor-

(*) *Tu quoque, mi Brute.*

raine, ſa province, un théâtre trop reſſerré pour ſon grand zèle, brûla du deſir de paſſer les mers & de voler aux Indes. Ses frères de Pondichery, charmés de voir accroître le nombre des ouvriers dans la vigne du Seigneur, l'accueillirent de leur mieux. Le nouvel apôtre n'y fut pas longtemps ſans être inſtruit que les miſſionnaires capucins y étoient en diſpute avec les miſſionnaires jéſuites, au ſujet des uſages & des rits des peuples Malabares. Il ſaiſit cette occaſion pour ſe diſtinguer; il attiſa le feu de la diſcorde; enfin, en 1744, il publia deux volumes in-4°. ſous ce titre: *Mémoires hiſtoriques du P. Norbert, capucin de Lorraine, préſentés au ſouverain pontife Benoît XIV.*

Voici d'abord le tableau que l'auteur fait des rits Malabares. Ces rits conſiſtent dans un mélange de cérémonies payennes & de ſuperſtitions ridicules; ils ſont en uſage parmi les peuples de la côte de Coromandel & ceux des royaumes voiſins. Ces peuples obſervent, avec une exactitude ſcrupuleuſe, toutes ces cérémonies, qu'ils regardent comme une partie eſ-

ſentielle du culte de leurs idoles.

La quantité qu'ils en ont eſt immenſe. Elles ſont ſubordonnées les unes aux autres ; mais il y en a trois principales : la divinité du feu, la divinité de l'eau & celle de la terre. Cette dernière idole, qu'ils appellent Brachma ou Brama, eſt l'idole par excellence. Ses prêtres, appellés de ſon nom Brachmanes ou Brammes, n'oublient rien pour entretenir le peuple dans cette idée. Ils ſont ignorans & fort orgueilleux. La qualité de deſcendans du dieu Brama leur donne une conſidération ſingulière : elle les fait regarder comme une ſorte d'êtres differens de tous les autres. Ils forment une tribu privilégiée, & ſont réputés les premiers nobles ; conſéquemment, ils ont un ſouverain mépris pour tout ce qu'on appelle *parréas*, bourgeois ou peuple. Les pauvres parréas ſont exclus de toutes les charges & de tous les honneurs de la ſociété. On ne les juge pas dignes d'avoir quelque choſe de commun avec les nobles dans les plus ſimples exercices de la religion, ni même dans la vie civile.

Les habitans de cette partie de

l'Inde ſont Pythagoriciens ſur l'article de la métempſycoſe : de-là, leur reſpect profond pour les animaux. La vache eſt chez eux un objet d'adoration. Les cendres de ſes excrémens effacent les péchés, & rendent dignes d'approcher des idoles. Celui qui mangeroit de la chair de cet animal, ſeroit un homme abominable.

Le ſoin d'entretenir le peuple dans ce chaos de ſuperſtitions, regarde nos orgueilleux Brammes, emploi dont ils s'acquittent ſupérieurement : ils ont ſurtout une fonction bien ſingulière. Il eſt d'uſage qu'ils annoncent au bruit des inſtrumens, & qu'ils apportent en triomphe les *premières marques de la puberté d'une fille.*

L'incontinence eſt conſacrée chez ce peuple. Les nouvelles mariées paſſeroient pour des bégueules, ſi elles ne portoient au cou la figure de *Poullear* ou *Pulleyar*, Dieu de l'*impudicité & de la génération*, le Priape des Indiens. C'eſt toujours d'après le père Norbert que je parle, lequel, pour ſe mettre à l'aiſe ſur tout cela, ſe donne franchement, dès le commencement de ſon livre, pour un homme *qui croit*

ne dire rien, s'il ne fait vivement ſentir ce qu'il veut dire.

Preſque tout eſt ſuperſtition chez les Malabares. Certaines libations purifient les ames, & d'autres les ſouillent. L'uſage du vin eſt un crime. On crieroit à l'impiété de voir quelqu'un manger de quelque animal que ce puiſſe être. On a peur d'écraſer le moindre inſecte, par reſpect pour le ſyſtême de la tranſmigration des ames. Un honnête Malabare ſe laiſſeroit mourir de faim plutôt que de manger d'un mets qui n'eût pas été préparé ou par lui, ou par quelqu'un de ſa caſte.

La gloire des caſtes eſt ce dont on eſt le plus jaloux. Il ſeroit affreux qu'une perſonne de la caſte des nobles en épousât une autre de la caſte des *parréas*. La ſalive fait ſoulever le cœur à tous les Malabares. Un bonheur extrême pour eux, c'eſt de mourir, tenant une queue de vache à la main.

Leur opinion eſt que l'ame, au ſortir du corps, entre dans celui de la vache, pour s'y purifier, ou pour y vivre en ſociété avec la divinité qu'ils imaginent être dans cet animal. Comme ils croient qu'en mourant, l'ame ne fait

que changer de corps, auſſitôt qu'un d'eux eſt mort, ils le poſent ſur un lit de parade, & lui mettent un miroir devant les yeux, pour qu'il y contemple ſa nouvelle figure. Quand on le deſcend dans le tombeau, on y met beaucoup de proviſions de bouche, en cas qu'il ſoit tenté de manger encore. Malgré toutes leurs extravagances, les Malabares font l'honneur aux Européens de les mépriſer beaucoup: c'eſt encore le père Norbert qui nous en aſſure.

Les capucins étoient établis à Pondichery avant les jéſuites. La miſſion des capucins y floriſſoit: ils n'avoient jamais permis à leurs néophites les uſages de leur pays. Les jéſuites arrivèrent dans la même ville: eux qui étoient dans une habitude contraire, & qui permettoient aux néophites des autres miſſions des Indes une partie de ces coutumes, voulurent tenir la même conduite à Pondichery. Guerre auſſitôt entre tous les miſſionnaires.

Les capucins accuſent les jéſuites de faire un mêlange idolatrique des cérémonies de la religion & de celles des Indiens. Les jéſuites ſe défendent: ils enlèvent aux capucins la paroiſſe Ma-

labare de Pondichery. Il y eut alors deux égliſes dans la ville qui ſembloient former deux religions différentes. On diſoit publiquement, *voilà les chrétiens des capucins, voilà les chrétiens des jéſuites.* Les néophites, trouvant mieux leur compte avec la façon de penſer de ces derniers, déſertèrent en grand nombre l'égliſe des capucins, & ſe fixèrent à celle des jéſuites : il y a plus encore.

Les jéſuites conſtruiſirent deux temples, un pour les caſtes nobles, & l'autre pour les parréas. Dès-lors, plus de communication entre ces deux claſſes d'Indiens, ni pour la cérémonie du baptême & celle du mariage, ni pour le tribunal de la pénitence & la table de la communion. » On chaſſoit honteuſement, de l'égliſe des nobles, les » perſonnes de la caſte des *parréas* ou » des ignobles. On refuſoit d'entrer » dans la maiſon de ceux-ci, pour leur » adminiſtrer les derniers ſacremens. » On exigeoit qu'ils apportaſſent, ſur » le ſeuil de la porte, les moribonds » qui demandoient ces ſecours ſpirituels. On ſe prêtoit aux mariages » des enfans à l'âge de ſept ans, auſſi

» bien

» bien qu'à la publication des marques
» de la puberté d'une fille. En un mot,
» il n'étoit plus guère poſſible de faire
» quelque différence entre les maria-
» ges des chrétiens & ceux des gentils.
» Un crucifix, l'image de la ſainte
» Vierge, qu'on plaçoit au milieu de
» l'endroit des cérémonies, faiſoit
» preſque toute la diſtinction. Les
» épouſes chrétiennes portoient au
» cou, comme les payennes, la figu-
» re du dieu Poulléar «. A quels autres ſignes croiroit-on qu'on reconnut les chrétiens des jéſuites ? Le P. Norbert nous l'apprend.

On les reconnoiſſoit à la façon toute nouvelle de leur adminiſtrer les ſacremens ; aux noms des fauſſes divinités qu'on leur avoit donnés à leur baptême ; à leurs corps demi-nuds dans les rues, & à leur tête couverte en préſence du ſaint ſacrement ; à leur front tout barbouillé de cendres bénies d'excrémens de vache ; à quelques prières précipitées qu'ils faiſoient dans les bains, ſi fort en uſage chez les Indiens ; à leur éloignement pour manger avec certaines perſonnes certains mêts qui ſont en averſion dans leur pays ; à leur

orgueil, à leurs préjugés, à toutes sortes d'abominations. Les chrétiens des capucins étoient, au contraire, de bons chrétiens, des chrétiens remarquables par leur modestie & par leur décence.

Ce contraste n'étoit pas à l'avantage de la religion; mais que pouvoient faire les capucins dans de pareilles circonstances? Ils représentèrent au saint siège, en toute humilité, que les missionnaires jésuites étoient idolâtres, ou à peu près. L'accusation parvint bientôt à la connoissance des jésuites: ils cherchèrent à se venger. La désunion & le scandale se mirent parmi tous ces différens missionnaires, & le christianisme dans l'Inde en souffrit.

Le capucin Norbert, après avoir ainsi traité les jésuites, remonte à saint François Xavier, dont il fait un assez foible éloge; mais il descend bientôt au P. Robert à Nobili, l'un des plus dignes missionnaires de l'Inde. Le capucin le blâme d'avoir supplanté des religieux cordeliers, établis déjà dans ce pays-là, qui n'avoient pas cru être obligés d'effrayer la nature par d'excessives rigueurs de pénitence. Il lui fait un crime de s'être habillé en Bra-

me dans le royaume de Maduré, d'y avoir mené une vie plus auſtère que celle même des Brames. Un pareil reproche dans la bouche d'un capucin paroit étrange. Sans doute qu'il regarde comme un privilège de ſon ordre l'auſtérité & la ſingularité des habillemens.

Les idées que le P. Norbert préſente à ſes lecteurs ont-elles de la réalité ? Ne ſeroient-ce que des phantômes & des monſtres qu'il ſe forge pour les combattre ? Eſt-il bien ſûr, lui a-t-on répondu, que la religion Malabare preſcrive tous ces uſages ? N'en outre-t-il point lui-même la peinture ? Ces uſages ſont-ils véritablement des rits ? Un muſulman pourroit donner le nom de rits à nos feux de la veille de S. Jean, au bœuf gras qu'on promène dans les rues à la fin du carnaval, à nos maſcarades, aux cris du *roi boit*, &c. : ce ſont des coutumes, & non pas des rits.

Mais il y a, dit le capucin, une égliſe pour les chrétiens nobles & une autre pour les Parréas. Chez les Chartreux, lui réplique-t-on, n'y a-t-il pas également un chœur pour les pères & un autre chœur pour les ſimples frères.

Il n'y a point à craindre que la diſtinction d'égliſe n'enorgueilliſſe les nobles; puiſqu'ils ſont tous chrétiens, ils doivent tous auſſi ſe regarder comme frères.

Voilà pour la partie hiſtorique de l'ouvrage du P. Norbert; voici pour les perſonnalités. Les jéſuites, dit-il, ſont rebèles aux déciſions de Rome ſur les rits Malabares: ces pères ſont l'unique cauſe des ſuites de cette malheureuſe affaire. » La réſiſtance aux » ordres du ſaint ſiège ne vient que » d'eux; la zizanie n'eſt ſemée que par » eux. Ce ſont eux que la paſſion ani» me, & qui ſoufflent l'eſprit de diſ» corde «.

Preſque tout l'ouvrage de Norbert, ſelon ſes adverſaires, n'eſt qu'un tiſſu de fauſſetés. Le dépit & la vengeance ont conduit ſa plume: elle verſe le fiel le plus amer. Son ſtile eſt plein de feu, mais ſans correction & ſans décence. Le père Patouillet réfuta le libèle. La cauſe des jéſuites étoit en bonnes mains. En même temps qu'il vengea ſon corps, il conſerva, pour celui des capucins, cet eſprit d'égards & de modération qu'un corps ne ceſſe jamais

de mériter, pour avoir quelques membres peu dignes de lui,

Le jéſuite attaqua ſeulement le père Norbert. Il oppoſa faits à faits, préſenta des anecdotes ſcandaleuſes. Il peignit le capucin d'après le portrait qu'en avoient crayonné les ſupérieurs de ſon ordre, d'après un d'eux qui, depuis trente ans, étoit ſur les lieux; le révérend père Thomas de Poitiers, Cuſtode, ou ſupérieur général des miſſionnaires capucins à Madras. Son témoignage ſemble avoir d'autant plus de force, que le révérend père Cuſtode ne ſe doutoit pas de l'uſage qu'on feroit un jour de ſes portraits.

Celui qu'il trace de la perſonne du père Norbert, dans une lettre à M. Dumas, alors gouverneur de Pondichery, repréſente ce miſſionnaire comme un fauſſaire. Avancer un pareil fait ſans preuve, ç'eût été bien imprudent: voici celle qu'on nous donne, & comment on raconte l'hiſtoire. Le père Norbert, prononçant, dans la ville de Pondichery, l'oraiſon funèbre de l'évêque Viſdelou, ex-jéſuite, fit la ſatyre de tous les jéſuites. Grandes plaintes de leur part. Pour les forcer à ſe taire, il

s'imagina de faire ſigner ſon manuſcrit par des perſonnes de conſidération. Pluſieurs ſignèrent en effet : mais la ſignature la plus importante pour le capucin étoit celle de M. de Lollières, évêque de Juliopolis, & le père Norbert ne pouvoit l'avoir. Le capucin la contrefit. Par ce moyen, l'oraiſon funèbre fut imprimée & répandue partout. L'évêque, indigné de voir ſon nom ſervir de paſſeport à ce libèle contre les jéſuites, manda le père Norbert. Celui-ci fut obligé de lui donner un acte par lequel il reconnoiſſoit qu'il étoit faux que l'évêque de Juliopolis eut *appoſé ſon ſeing ſur la pièce originale de l'oraiſon funèbre.*

Ce même révérend père Cuſtode, dans une autre lettre à M. Dumas, datée du 5 novembre 1739, lui dit, ſur l'article du capucin, fauſſaire : » Je » ſuis auſſi laſſé que vous, monſieur, » des impertinences de notre P. Nor» bert ; & j'en ſuis d'autant plus las ; » que je ſçais que cela vous fait de la » peine & nous fait confuſion..... » J'avois déjà oui parler de la ſigna» ture de M. de Lollières qu'il a inſé» rée au bas de ſon oraiſon funèbre. » Il en a bien fait & bien dit d'autres

» qui ne valent pas mieux «. On ajoute que Norbert étoit le ſcandale de tous les couvens & de toutes les villes qu'il habitoit ; qu'il s'attiroit des affaires, tantôt avec ſes égaux, tantôt avec ſes ſupérieurs ; qu'il ſe plaiſoit à calomnier les uns & les autres, à les diviſer tous ; que les propos qu'il tenoit contre les jéſuites, il les mettoit ſur le compte des capucins, prétendant encore être fort réſervé là-deſſus, & ne pas dire toutes les vérités dures que ſon ordre l'avoit chargé de publier. S'il falloit tout croire ſur l'autorité que nous avons citée, quelle opinion auroit le public du père Norbert ? Il n'y auroit guère eu d'exemple de moine plus répréhenſible. On ne trouve pas un ſeul endroit à ſa louange dans tous les mémoires & dans toutes les lettres en original que l'ordre ſéraphique voulut bien livrer aux jéſuites. » Il nous faut » défaire de ce brouillon, mandoit » encore un de ſes ſupérieurs au gou» verneur de Pondichery. Que pou» vons-nous eſpérer d'un homme qui » s'eſt mis dans l'eſprit, & qui dit tout » net qu'il ne reconnoît aucun ſupé» rieur ni eccléſiaſtique ni ſéculier ?....

» Puiſqu'il ne veut pas reconnoître de
» ſupérieur eccléſiaſtique, il faut que
» vous ayez la bonté de lui faire ſentir
» qu'il en a un ſéculier... Le père Nor-
» bert eſt un brouillon, un mauvais
» génie, un orgueilleux qui a perdu
» la tête. S'il reſtoit aux Indes, il nous
» brouilleroit tous «.

L'évêque de ſaint Thomé ſe trouva brouillé avec le conſeil ſouverain de Pondichery. C'étoit le fruit des intrigues de Norbert. L'évêque en porta ſes plaintes au cardinal de Fleury, pria ſon éminence, dit le P. Patouillet, » de
» faire ſortir de ſon diocèſe un miſ-
» ſionnaire ſi peu digne de ce nom, &
» en obtint une lettre de cachet, pour
» délivrer les Indes de cet indocile,
» qui en étoit le ſcandale depuis ſi
» long-temps «.

Norbert, exilé des Indes, n'en devint que plus furieux contre les jéſuites : il ſentit que le coup avoit été porté par eux. L'eſpoir de la vengeance le fit écrire contre ces pères auſſitôt qu'il fut de retour en Europe. Il eut l'adreſſe de faire préſenter ſes *Mémoires hiſtoriques* à un des plus grands papes qui aient gouverné l'égliſe Romaine. Une choſe

bien remarquable, c'eſt qu'il gagna le ſouverain pontife; & une autre plus ſurprenante encore, c'eſt que la protection de Benoît XIV ne fut pas aſſez puiſſante pour le ſouſtraire à la perſécution de ſes ennemis. Selon le père Norbert, ſon ouvrage n'eſt dicté que par le zèle & la candeur. Selon le père Patouillet, » c'eſt le libèle diffamatoire » le plus odieux pour le fond & le plus » mépriſable pour la forme. La paſſion » y tient lieu d'art, d'eſprit, de mé» thode & de vérité «.

L'apologiſte des jéſuites les juſtifie principalement ſur l'accuſation ſi ſouvent répétée d'affecter de la ſoumiſſion au ſaint ſiège, & de lui être au fond très-rebelles. C'eſt l'endroit le plus travaillé de la lettre du P. Patouillet. Il avance pluſieurs propoſitions, par leſquelles il prétend détruire ce qu'il appelle une calomnie. 1°. Les jéſuites n'ont pas indiſtinctement approuvé tous les rits Malabares: 2°. ceux qu'ils ont approuvés le ſont auſſi par bien *des miſſionnaires de différens ordres*: 3°. Ils n'ont eu cet eſprit de tolérance que dans le grand deſir qu'ils avoient de faire à Dieu la conquête de tous les peuples: 4°. Ils

ont toujours proteſté que, du moment que Rome auroit déclaré, par un *jugement définitif*, ces mêmes rits ſuperſtitieux, ils les condamneroient auſſi; mais ils ſçavoient que les déciſions de Rome, ſur ce point de doctrine, n'avoient encore été que *proviſionnelles & conditionnelles*, attendu que pluſieurs papes, & nommément Bénoît XIII & Clément XII, avoient modifié leurs décrets. 5°. Toutes les fois que, dans le cours de la conteſtation, il y a eu des jugemens, ſoit du légat, ſoit des ſouverains pontifes, les jéſuites s'y ſont toujours conformés: dociles, ils ſollicitoient à Rome la réviſion de leur cauſe & le gain de leur procès. 6°. Enfin, aujourd'hui qu'ils l'ont perdu, que le ſaint ſiège a prononcé définitivement, ils font gloire de ſe ſoumettre & de remplir les *ſermens ſolemnels qu'ils en ont fait.*

Par ce jugement définitif, l'apologiſte des jéſuites veut parler de la bulle (*) de Bénoît XIV, du premier ſeptembre 1744. Cette bulle fixe, aux miſſion-

(*) *Omnium ſollicitudinem.*

naires des Indes orientales, un temps pour l'obſervation de certains articles, après lequel il leur eſt ordonné de revenir en Europe, s'ils ne les obſervent pas, quand même, dit le pape, *il n'y auroit pas de leur faute* (*).

Le même apologiſte des jéſuites croit être en droit de ſe prévaloir de cette ſoumiſſion qu'il accorde à ſes confrères, aſſez gratuitement peut-être, & d'apoſtropher ainſi les novateurs. » Vous » nous accuſez d'être les auteurs des » bulles, de dicter les brefs & les con- » ſtitutions du ſaint ſiège. Vous pré- » tendiez par là infirmer leur autorité. » Voici une ſuite de décrets dont vous » ne direz pas que nous ſommes les » auteurs. Rougiſſez donc de vos im- » poſtures paſſées : apprenez que nous » ne ſommes que les enfans de l'égliſe » & non ſes maîtres ; que nous la ſer- » vons & lui obéiſſons, loin de la gou- » verner : apprenez du moins à plier » ſous ſon autorité «. Il reproche au père Norbert de reſſembler bien plus aux janſéniſtes, *par ſon goût pour le men-*

(*) *Nulla licet ipſorum vel omiſſione.*

ſonge & par ſa haine pour les jéſuites, que les jéſuites eux-mêmes ne leur reſſemblent par leur indocilité, & l'aſſure qu'*il peut figurer avec le ſecrétaire du parti*, le gazetier des Indes n'étant que le pendant du gazetier de la *ſecte janſénienne*.

L'auteur des nouvelles eccléſiaſtiques fut ſenſible à ce dernier trait : il ſe montra le plus ardent dans une affaire où naturellement il ne devoit pas être mêlé. Les mauvaiſes plaiſanteries ne furent pas épargnées : quelques-unes tombèrent ſur l'abbé Desfontaines qui les releva dans ſes feuilles. Une guerre très-vive alloit s'allumer entr'eux ; mais Desfontaines, trouvant trop dangereux d'entrer dans ces ſortes de conteſtations, ſe renferma promptement dans le polémique littéraire, & ne voulut pas doubler le *ſupplémenteur*.

Les jéſuites, condamnés à Rome, furent encore terribles à l'auteur de leur condamnation. Ils le pourſuivirent partout, & le réduiſirent à ſe réfugier à Londres. Il a longtemps habité cette capitale, où il étoit à la tête d'une manufacture de tapis, dans le goût de celle de Chaillot, ſous la protection

du duc de Cumberland. Il y a même fait exécuter le portrait du roi & ceux de quelques perſonnes de la famille royale ; mais ils ont été mal rendus. En quittant ſon habit de religieux, il ne changea pas de religion. On l'a comparé au fameux P. Courrayer (*), expatrié comme lui. Le père Norbert a depuis quitté l'Angleterre. Après avoir ſéjourné quelque temps en Lorraine, ſa patrie, il eſt paſſé en Portugal, où il travaille, ſous la protection du gouvernement, à la continuation de ſes mémoires contre les jéſuites. Il

(*) La comparaiſon eſt bien honorable pour l'ex-capucin : le génovefain eſt un ſçavant qui, quoique très-entier dans ſes ſentimens, très-hardi dans ſa façon de penſer, conſerve un grand fond de piété. *Je n'avois point de meilleur religieux*, diſoit ſouvent l'abbé de ſainte Géneviève. La cauſe de la fuite du père Courrayer fut la crainte de la Baſtille, dont on le menaçoit, s'il ne ſe retractoit d quelques propoſitions avancées au ſujet de la validité des ordinations anglicanes. Il vit, à Oxford, avec des penſions de la cour. Il fut employé dans la dernière guerre pour des négociations entre la France & l'Angleterre S'il avoit voulu ſe ranger à la communion anglicane, il ſeroit évêque. Dans ſa traduction de l'*Hiſtoire du concile de Trente*, il appelle la *tranſubſtantiation un dogme ſtupide*. Quelqu'un lui écrivit : *Vous avez caſſé les vitres*. Courrayer répondit : *Les raccommodera qui voudra*. Il ſigne ainſi ſes lettres : *Courrayer, chanoine régulier, ancien bibliothécaire de ſainte Géneviève, docteur d'Oxford*.

profite ſans doute actuellement du diſcrédit où ils ſont tombés dans ce royaume, pour ſe venger des perſécutions qu'ils lui avoient ſuſcitées ſous le règne précédent. On peut mettre le P. Norbert au nombre des écrivains ſéraphiques (*) qui ont trouvé le ſecret de ſe faire lire du public avec quelque ſorte d'intérêt.

(*) Les capucins de nos jours commencent à ſortir de l'ignorance, ſi longtemps reprochée à leur ordre. Ils apprennent les langues ſçavantes. On connoît les *capucins Hébraïſans* de la rue ſaint Honoré, & la réfutation en proſe & en vers du poëme de la *Religion naturelle*, par un de ces pères.

L'ABBÉ DE PRADES,

ET

LA SORBONNE.

Né dans le diocèſe de Montauban, il y commença ſes études, & vint les finir à Paris. Des idées de fortune lui firent prendre, comme à tant d'autres, le petit-collet. Il entra d'abord au ſéminaire de ſaint Sulpice, enſuite à ceux de ſaint Nicolas du chardonnet & des bons enfans.

Tous ceux qui l'ont cônnu dans ces différentes maiſons, ſçavent qu'on ne l'y regardoit ni comme un génie ſupérieur, ni comme un eſprit très-borné. Il faut être également en garde contre l'admiration extrême de ſes partiſans & contre les diſcours injurieux de ſes ennemis. Les uns veulent qu'il ait été l'aigle de la théologie; & les autres, qu'il fût hors d'état de faire un bon raiſonnement, de prononcer deux mots Latins, ſans rappeller la *barbarie de certains ſiècles*. La médiocrité paroît être

le partage de l'abbé de Prades : il n'étoit point fait pour jouer un rôle. Les ſeules circonſtances l'ont tiré de la foule. On n'eût jamais parlé de lui ſans ſon titre d'encyclopédiſte & ſans la protection déclarée d'un grand prince.

Il paſſa par tous les exercices d'uſage dans l'école : il ſoutint ſa Sorbonnique le 23 novembre 1745, & ſa mineure le 27 juillet 1750. Dans aucune de ces épreuves, il ne donna des marques d'un eſprit inquiet, entreprenant : mais il n'en fut pas de même depuis. On veut que, dans l'intervalle de temps de ſa mineure à ſa majeure, il ait tenu des propos dont on n'a bien vu le ſens que par la ſuite. On prétend avoir entendu dire alors à cet abbé qu'il ſe diſtingueroit très-ſurement à ſa licence ; que tous les autres bacheliers lui céderoient ; qu'aucun d'eux ne ſoutiendroit une thèſe comparable à la ſienne pour la ſingularité de la matière, pour la grandeur des poſitions & la magnificence du ſtile.

Arrive enfin ce tems ſi deſiré : l'abbé de Prades ſoutient ſa thèſe le 18 novembre 1751, ſignée & approuvée ſelon la forme ordinaire. On écoute le

ſoutenant, on l'applaudit. Bientôt on l'attaque, on le chicanne à différentes repriſes ſur ſes opinions ; & toujours il ſe défend avec force. Le triomphe de l'abbé paroiſſoit certain, quand un docteur de mauvaiſe humeur l'entreprend ſur l'article des miracles, en s'écriant d'une voix terrible : *Ce n'eſt point ma cauſe, mais celle de Jéſus-Chriſt que je défends* (*).

L'air, le ton, le geſte, les raiſonnemens du docteur, firent tomber le bandeau des yeux de tous les licenciés qui aſſiſtoient à la thèſe. Pluſieurs bacheliers l'avoient attaquée ſur les impiétés qu'elle contenoit : mais perſonne n'avoit encore ſoupçonné qu'elles y fuſſent réellement. Le docteur cria ſi fort, qu'il découvrit la mauvaiſe foi du ſoutenant. On lut & l'on relut alors la thèſe. Les uns n'y virent que des horreurs, & les autres n'en virent point. La diſſenſion ſe mit dans l'aſſemblée. Le bruit s'en répand dans tout Paris. La Sorbonne, qui ſe voit compromiſe, s'aſſemble & délibère. Le parlement, allarmé de cette conteſtation, veut en

(*) *Non meam, ſed Chriſti cauſam defendo.*

connoître & mande le ſyndic de la Sorbonne.

Cet homme, qui avoit à ſe reprocher, ſi ce n'eſt une connivence coupable, une négligence au moins criminelle, comparut, le 22 décembre 1751, au parlement, pour y rendre compte de ſa conduite. Ce fut à l'iſſue de l'audience, & en plein parquet, qu'il tâcha de ſe diſculper en ces termes :

MESSEIGNEURS,

» J'ai cru qu'il étoit de mon devoir » d'informer du bruit & du ſcandale » que cauſe depuis quelque temps une » thèſe ſoutenue dans la faculté de » théologie, par un des bacheliers de » licence, nommé de Prades, le 18 » novembre de la préſente année. » Cette thèſe, qui eſt plutôt un livre » qu'une thèſe, tant elle eſt longue, » étant compoſée avec beaucoup d'art, » d'un ſtile élevé, & en beau Latin, » m'avoit paru, à la première lecture, » rempli de beaux ſentimens en faveur » de la religion, & mériter par-là mon » approbation : mais je me ſuis apper- » çu, après un examen beaucoup plus

» réfléchi, que l'auteur employoit des
» expreſſions trop hardies & peu me-
» ſurées, & pluſieurs propoſitions ré-
» préhenſibles qui choquent notre
» ſainte religion ; c'eſt pourquoi je
» condamne cette thèſe : tel eſt mon
» ſentiment & celui de la faculté,
» laquelle, après avoir nommé des
» députés pour examiner ladite thèſe,
» & après le rapport qui en a été fait,
» l'a condamnée dans l'aſſemblée du
» 15 du préſent mois, indiquée ex-
» traordinairement pour cette ſeule
» affaire ; & le bachelier a été exclu
» de tous les exercices de licence.
» Telle eſt ma déclaration. DUGARD,
» ſyndic de la faculté de théologie de
» Paris «.

Là-deſſus, il fut arrêté que les gens du roi informeroient la cour de la ſuite de cette affaire. L'activité du parlement contribua beaucoup à celle de la Sorbonne : ſes diviſions ceſsèrent. L'intérêt particulier céda pour lors à l'intérêt du corps. Elle condamna la thèſe & ſon auteur dès le 27 janvier 1752.

Dix propoſitions, extraites fidèlement de cette ſingulière thèſe, furent

l'objet de la cenſure. Ces propoſitions regardoient l'eſſence de l'ame, les notions du bien & du mal moral, l'origine de la ſociété & de la loi naturelle, la religion ſurnaturelle, les marques de la véritable révélation, la certitude des faits hiſtoriques, la chronologie, l'économie moſaïque, la nature des miracles, le paralléle des guériſons d'Eſculape & des guériſons de Jéſus-Chriſt, ſéparées des prophéties, & enfin la déférence due aux péres de l'égliſe. Elles furent toutes dix jugées plus ou moins répréhenſibles, & condamnées comme telles, *in globo ;* condamnation qui parut fort étrange à l'abbé de Prades, & qui ne fut pas la ſeule peine exercée contre lui.

La Sorbone le raya du catalogue des bacheliers, enſuite elle procéda contre les trois docteurs qui avoient ſigné la thèſe ; le ſyndic, le maître d'étude & le préſident. Quoiqu'ils ſe fuſſent déjà rétractés tous trois, & qu'ils euſſent condamné la thèſe avec la faculté, leur ſignature ne parut pas excuſable. Qu'on la leur eût ſurpriſe, ou qu'ils l'euſſent donnée avec connoiſſance de cauſe, ce que perſonne ne

croyoit, le ſcandale, dans le public, étoit le même. On fut contraint de délibérer du genre de punition convenable à leur faute. Le ſyndic prévint le jugement de la Sorbonne : il ſe démit lui même du ſyndicat. Pour les deux autres, Delangle & Hook, l'un maître d'étude, & l'autre préſident de la thèſe, ils attendirent le réſultat des délibérations, & furent blâmés en pleine aſſemblée, le 5 avril, au grand regret de leurs confrères. Le profeſſeur Hook perdit ſa chaire depuis, mais par l'autorité ſeule du cardinal de Tencin.

Autant la Sorbonne avoit été lente à condamner l'abbé de Prades, autant fut-elle prompte à répandre la cenſure de la thèſe. L'ex-ſyndic en envoya lui-même un exemplaire au roi de Pologne. Ce vertueux prince l'honora de cette réponſe :

» MONSIEUR,

» Je connoiſſois trop bien la faculté » de théologie de Paris & le zèle » qu'elle a toujours eu à maintenir la » pureté de la foi & de la morale, » pour ne pas m'attendre à la cenſure

» dont vous me faites part, & qu'elle
» vient de prononcer contre la thèſe
» d'un de ſes bacheliers. Je ne ſçau-
» rois vous marquer aſſez la joie que
» j'ai eue, en voyant de mes propres
» yeux ce que j'avois prévu qu'elle ne
» manqueroit pas de faire. Votre at-
» tention à m'envoyer cet imprimé,
» ne peut qu'augmenter l'eſtime que
» j'ai pour elle. Vous avez, en cette
» eſtime, toute la part que vous méri-
» tez; & c'eſt auſſi avec bien de la ſin-
» cérité que je ſuis, Monſieur, votre
» bien affectionné, STANISLAS, roi.

Luneville, 7 février 1752.

La faculté de Caen écrivit en corps à celle de Paris, pour la féliciter ſur ſon zèle pour la religion. Jamais éloge ne fut chargé de termes plus ſinguliers & plus emphatiques. La Sorbonne reçut encore des complimens de pluſieurs autres endroits. Tous ces applaudiſſemens, donnés à ſa cenſure, faiſoient par contre-coup le déſeſpoir de l'abbé de Prades.

Rejetté du ſein de la Sorbonne, il eſt ſucceſſivement anathématiſé par

différens prélats. L'archevêque de Paris lui retire les pouvoirs, charge son promoteur de le poursuivre, & fait retentir la capitale du nom du bachelier & des impiétés contenues dans sa thèse. L'évêque de Montauban, dont il est diocésain, révoque l'*exeat* qu'il lui a donné, pleure sur cet *enfant de perdition*, & lui ordonne le séminaire. M. d'Auxerre réfute, dans une instruction pastorale, fort longue à tous égards, tout ce qu'a dit & a voulu dire le bachelier. Le parlement revient bientôt à la charge, & donne contre lui un décret de prise de corps. L'abbé de Prades se voit condamné de toutes parts; mais il ne s'en croit pas plus coupable.

Il atteste, de son innocence, le ciel ses amis, ses maîtres, quiconque voudra l'entendre. Il écrit lettres sur lettres, tantôt au rapporteur, de ce qui s'étoit passé dans les assemblées des députés de Sorbonne, M. Tamponet, tantôt à l'évêque de Mirepoix, tantôt à M. l'archevêque de Paris. » On m'attaque sur ma foi, mandoit-il fièrement à ce dernier; je me défends par ma docilité, & je les défie de

» m'attaquer ſur mes mœurs «. Mais ces lettres, les unes ſimples, inſtructives, concernant ſon affaire ; les autres vives & touchantes, écrites ſans baſſeſſe, ne le juſtifièrent point. On ne parloit de lui que comme d'un monſtre dont il falloit purger la terre (*). » Qu'on le chaſſe, & qu'on le livre » pour être immolé par le bras ſécu» lier, s'écria, dans une aſſemblée de la faculté, un de ſes docteurs charitables.

La fermentation, dans les eſprits, fut au point qu'il parut une eſtampe. Le lointain repréſentoit Jéruſalem : l'horiſon étoit borné par le mont Golgota, d'où s'élevoit une colonne, ſur laquelle étoit la vérité ; au pied, l'archevêque de Paris s'adreſſant à elle ; ſur le devant, la religion appuyée ſur l'arche d'alliance, & regardant avec confiance le roi qui foule aux pieds un dragon, ſymbole de l'impiété. Le type avoit pour couronne cette légende : *Louis, conſervateur & vengeur de la foi* (**).

(*) *Ejiciatur & tradatur mactandus gladio civili.*

(**) *Fidei Ludoix aſſertor & ultor.*

Au milieu de cette violente tempête, élevée de toutes parts contre le bachelier, il ſongea promptement à une retraite. De peur qu'on ne lui ôtât cette reſſource, il fallut qu'il ſe déguiſât. Traveſti d'une manière aſſez biſarre, il gagna précipitamment une province à l'occident de la France, paſſa de-là en Hollande, & ſe rendit enfin en Pruſſe, où le monarque philoſophe l'accueillit avec bonté. Le bruit qu'il avoit fait en France, fut un titre de recommandation encore plus que les lettres dont il avoit eu ſoin de ſe munir. Les François, le plus en crédit à la cour de Berlin, l'y ſervirent. Il parvint à gagner la confiance du prince, à ſe faire combler de ſes graces, ſans néanmoins être admis à manger à ſa table (*).

On fut bientôt inſtruit, en France, de la fortune du bachelier téméraire &

(*) Cette diſtinction, qui lui fut réfuſée, étoit une ſorte d'avantage : c'eſt ſurtout au repas du roi que les gens de lettres, pour lui plaire, ſe ſuſcitoient entr'eux des tracaſſeries, faiſoient de faux rapports, & noient des propos libres & méchans. Il réſultoit de-là des aigreurs, des haines, & le danger d'encourir la diſgrace du prince.

proscrit. Les encyclopédistes furent au comble de la joie. Un de leurs chefs dit alors: » Je vais écrire, au nom des philosophes François, aux philosophes » Prussiens, pour les remercier de l'accueil qu'ils ont fait au nouveau prosélyte «.

L'abbé de Prades, qu'on avoit refusé d'entendre en France, ne fut pas plutôt à Berlin, qu'il y donna son apologie: mais personne ne voulut le croire capable de l'avoir faite. On la mettoit, ainsi que sa thèse, sur le compte de tels & tels écrivains, dont on reconnoissoit, disoit-on, la façon de penser & d'écrire. On ne songeoit pas que quelqu'un, affecté vivement, se surpasse toujours, & trouve des choses qui ne se fussent jamais présentées à lui dans une situation tranquille.

Cette apologie est divisée en trois parties. La première est l'histoire de la thèse, de tout ce trouble qu'elle excita dans le royaume. La seconde est la défense de la thèse, que l'apologiste veut faire envisager, non comme un système affreux d'impiété, mais comme la doctrine de M. de Bethlehem, de M. Le Rouge, de Melchior Canus,

de Boſſuet, & même de la Sorbonne, à la chronologie près ; comme un plan de religion, magnifique, ſuivi, lié dans toutes ſes parties ; » tel qu'il faudroit » peut-être le remplir, pour confon- » dre l'impiété, devenue de jour en » jour plus fière des traits impuiſſans » qu'un zèle ignorant lance contr'elle«. La troiſième eſt la réfutation de quelques mandemens contre la thèſe.

La dernière partie eſt celle des trois où il y a le plus de chaleur. L'apologiſte s'y plaint qu'on défende d'appeller du tribunal de la foi au tribunal de la raiſon, comme s'il étoit de toute néceſſité que les hommes entraſſent dans le *ſein du chriſtianiſme*, de la même manière qu'un *troupeau de bêtes entre dans une étable ;* qu'on ait confondu, par ignorance ou par affectation, le *théiſme* avec le *déiſme ;* deux choſes qui ſe reſſemblent ſi peu, que les théiſtes admettent avec un premier être l'immortalité de l'ame, les châtimens ou les récompenſes, & que les déiſtes croient ſimplement à un Dieu, & rejettent tout le reſte ; qu'un paſteur, dans ſon enthouſiaſme pour le livre du père Pichon, dont il avoit recommandé la lecture à

ſes ſéminariſtes, n'ait pas eu la charité de laiſſer ignorer une thèſe inconnue dans ſon diocèſe, & qu'il l'y ait annoncée comme un ouvrage dicté par l'enfer; qu'enfin un des plus obſtinés évêques appellans ſe joigne aux défenſeurs de la bulle, pour faire accroire qu'il l'eſt de la foi. Il n'eſt guère de plaiſanterie qu'il ne ſe permette contre M. d'Auxerre. » Je ſerois, lui dit-il, cent » fois plus impie que vous ne le » croyez, qu'on n'en croira pas les » appellans plus catholiques..... En » vérité, monſeigneur, on dira que » vous voyez, dans ſaint Auguſtin, » tout, excepté la ſoumiſſion aux dé» crets de l'égliſe «.

Le morceau contre les janſéniſtes, qui termine l'apologie & qui fait contraſte avec la peroraiſon de l'inſtruction paſtorale, eſt un terrible coup de feu. » Si l'impie, dit l'auteur, foule » aux pieds la thiare, les mitres & les » croſſes, c'eſt vous qui l'avez enhar» di. Quelle pouvoit être la fin de tant » de libèles, de ſatyres, de nouvelles » ſcandaleuſes, d'eſtampes outrageantes, de vaudevilles impies, de piè» ces où les myſtères de la grace & la

» matière des ſacremens ſont traveſtis
» en un langage burleſque, ſinon de
» couvrir d'opprobre le Dieu, le prê-
» tre & l'autel? ... Malheureux, vous
» avez réuſſi au-delà de vos eſpéran-
» ces. Si le pape, les évêques, les prê-
» tres, les religieux, les ſimples fidè-
» les, toute l'égliſe; ſi les myſtères,
» ſes ſacremens, ſes temples, ſes cé-
» rémonies, toute la religion eſt deſ-
» cendue dans le mépris, c'eſt votre
» ouvrage «.

Après cette ſortie contre les janſé-niſtes, on imagineroit que la ſociété leur ennemie eſt épargnée; mais point du tout. Elle partage avec eux la bile de l'auteur. » Et ces jéſuites, qui n'ont
» été ſi ardens à montrer leur zèle, que
» parce qu'ils n'ont vraiment point de
» zèle, & qui n'ont crié les premiers,
» & ſi haut, que parce que, n'étant
» point offenſés, ils devoient d'autant
» plus ſe hâter de ſe paroître, quitte-
» ront-ils pour moi ce maſque de fer
» qu'ils portent depuis ſi long-temps,
» qu'il s'eſt, pour ainſi dire, identifié
» avec leur viſage «.

Toute cette apologie, par le ton d'emportement & d'indécence qui y

règne, ſemble moins la juſtification de l'abbé de Prades, que celle de ſes ennemis.

On l'avoit accuſé de n'avoir pas fait lui-même ſa thèſe, de n'être que l'écho de quelques eſprits-forts qui s'étoient ſervis de lui. dans le deſſein d'établir un ſyſtême contre la religion. Il ſe recrie là deſſus, & ſoutient que ſa thèſe eſt de lui, qu'elle n'appartient ni à ce prêtre métaphyſicien, avec lequel il logeoit, ni aux encyclopédiſtes, quoiqu'il travaillât conjointement avec eux & qu'il ait même inſéré, dans leur dictionnaire, une diſſertation ſur la certitude des faits hiſtoriques. Il eſt affreux, dit-il, de rendre une ſociété de gens de lettres reſponſable d'une théſe dont elle n'a ſçu l'*exiſtence que quinze jours après quelle a été ſoutenue.* Puiſque tout le mauvais de ſa thèſe retombe ſur lui, il veut qu'on lui faſſe honneur du bon qu'elle contient. Renfermât-elle de plus grandes impiétés, rendues avec génie, il les reclame toutes.

De tels ſentimens n'annonçoient pas un prompt repentir, cependant, en moins d'une année, l'abbé de Prades ſe trouva tout changé. Evêques, car-

dinaux, princes, pape, s'intéreſsèrent à lui, concoururent à le réconcilier avec l'égliſe. L'évêque de Breſlau fut le principal moteur dont ſe ſervit la providence, pour ménager cette réconciliation. Le prélat zélé rendit à ſa ſainteté quelques converſations tout-à-fait édifiantes qu'il avoit eues avec l'abbé de Prades, les beaux ſentimens dont toutes ſes lettres étoient remplies, ſa ſoumiſſion aveugle au ſaint ſiège, dont il avoit ignoré la cenſure avant qu'il fît paroître ſon apologie, ſon courage à défendre la religion catholique, en préſence des rois ſes ennemis; le bonheur qu'il avoit eu de la ſervir en différentes occaſions, & les grands biens qu'il pourroit lui faire encore, s'il parvenoit à rentrer en grace avec Rome.

Bénoît XIV, qui ne connoiſſoit l'abbé de Prades que par ſa condamnation, & pour avoir reçu de lui une lettre à laquelle il n'avoit pas jugé à propos de répondre, fut charmé de tout ce que mandoit l'évêque de Breſlau : mais le pape, en montrant des entrailles de père, craignit de manquer à la Sorbonne. Il ne voulut agir

que de concert avec elle : il écrivit, le 12 décembre 1753, au cardinal de Tencin, pour traiter de cette affaire. Sa sainteté, dans sa lettre à ce cardinal, proviseur de Sorbonne, exposoit simplement son avis : elle disoit qu'il falloit avoir égard aux circonstances, qu'en cas que l'abbé de Prades souscrivît à une formule dont *elle envoyoit copie à la faculté, & qu'on fût instruit de sa soumission dans un acte public, signé de lui, il seroit alors possible de l'absoudre des censures & de l'irrégularité, & en même temps de le rendre habile à posséder les bénéfices qu'il se flatte d'obtenir dans les états du roi de Prusse.*

Le cardinal communiqua promptement à la Sorbonne la lettre du pape : elle approuva fort le tempérament proposé par sa sainteté, pour relever l'abbé de Prades de ses censures, en ménageant l'honneur de ceux qui les avoient portées. La faculté ne desira qu'une chose ; c'est que l'abbé envoyât trois exemplaires de sa *Rétractation*, l'un au syndic, l'autre à l'archevêque de Paris, le troisième à l'évêque de Montauban, & qu'en même temps il écrivit, à chacun en particulier, une lettre où se-

roient toutes les marques du plus profond respect & de la douleur véritable d'avoir soutenu cette thèse, le tout pour réparer le scandale qu'elle avoit causé, & prévenir le mauvais exemple. On dressa la réponse qu'il convenoit de faire au pape : on y mit des choses fort obligeantes pour sa sainteté, en remercîment de celles qu'il avoit écrites lui-même. La faculté se disoit trop honorée de se voir consultée par un souverain pontife qui avoit droit d'ordonner. Cette réponse fut envoyée le 22 janvier 1754.

Aussitôt que le pape l'eut reçue, il fit sçavoir à l'abbé de Prades à quel prix on mettoit sa réconciliation. Cet abbé repentant ne fit aucune difficulté. Il donna sa rétractation sur le modèle de celle qui lui fut envoyée de Rome. Il s'y avoue coupable envers Dieu, envers l'église Romaine, envers la faculté, envers le public, dont il a été le scandale ; envers lui-même, puisqu'il s'égaroit, & qu'il n'a pas assez d'une vie pour pleurer sa conduite passée, & remercier Jésus-Christ de la grace que lui accorde son vicaire en terre. La rétractation étoit du 6 avril, 1754, si-

gnée : *Moi, Jean Martin de Prades, prêtre de Montauban* : il en envoya trois exemplaires, chacun à l'adresse des personnes qu'on lui avoit marquées. Il écrivit à l'évêque de Montauban & à l'archevêque de Paris. La dernière de ces lettres étoit conçue en ces termes :

» MONSEIGNEUR,

» Je vous envoie la rétractation que » je vous avois annoncée dans une » lettre que j'ai eu l'honneur de vous » écrire : elle eſt conforme au modèle » que le pape m'a fait remettre par le » prince, évêque de Breſlau, & abſo- » lument dans la même forme que » celle que j'envoie à ſa ſainteté. Je » vous prie, monſeigneur, d'être per- » ſuadé de la ſincérité des ſentimens » qui y ſont exprimés, & du profond » reſpect avec lequel j'ai l'honneur » d'être, &c. «

L'archevêque donna un mandement pour relever l'abbé de Prades. L'évêque de Montauban en uſa de même, avec cette différence qu'il célébra, d'une manière emphatique, l'heureuſe

réſipiſcence de celui à qui le pape donnoit le nom de *trop fameux*. Ce n'eſt pas la pénitence d'un ſimple particulier que celle de l'abbé de Prades. » C'eſt » Achan qui rend gloire au Dieu d'Iſ» raël ; c'eſt David qui confeſſe ſon » crime ; c'eſt Manaſsès qui renonce » aux autels prophanes ; c'eſt Saül qui » n'eſt plus le perſécuteur de l'égliſe «.

L'abbé, redevenu enfant chéri de cette égliſe, voulut encore être rétabli dans tous ſes droits de bachelier. En remerciant le pape de la première grace qu'il lui avoit accordée, il le conjura de ſolliciter la ſeconde. Sa ſainteté en écrivit au cardinal de Tencin : car c'étoit toujours lui qui recevoit des deux côtés les lettres & les réponſes, & qui les faiſoit tenir. Le pape accompagna ſa lettre d'un bref à la faculté, très-flatteur pour elle. Ce corps, ſenſible à cette attention, à la correſpondance que le ſaint ſiège entretenoit avec lui, eût voulu le ſatisfaire promptement : mais les arrêts, donnés par le parlement contre l'abbé de Prades, firent une difficulté. On écrivit en cour : elle étoit alors à Compiegne. Le roi fit ſçavoir ſes volontés au ſyndic par

M. d'Argenſon, le 27 juillet 1754. Voici la lettre du miniſtre : » Le roi » ayant été informé, monſieur, que » le pape a écrit à la faculté de théo- » logie de Paris, pour l'engager à » rétablir le ſieur de Prades dans ſes » dégrés, attendu la rétractation qu'il » a faite de ſa thèſe, ſa majeſté m'a » ordonné de vous écrire qu'elle trou- » voit bon que, nonobſtant les or- » dres qu'elle avoit fait donner audit » ſieur de Prades de ſe retirer de la » ville de Paris, la faculté déférât au » deſir & à la recommandation du » pape, en rétabliſſant inceſſamment » ledit ſieur de Prades dans ſes dé- » grés, ſauf à lui à ſe pourvoir où & » par devant qui il appartiendra, pour » faire lever les obſtacles qui pour- » roient l'empêcher de jouir des pré- » rogatives attachées à ſon retabliſſe- » ment «.

La faculté, n'ayant plus rien à craindre du côté de la cour, répondit auſſitôt au pape que l'abbé de Prades étoit rétabli dans ſes dégrés : elle ajoutoit qu'il étoit bien glorieux pour cet abbé d'avoir un tel médiateur, d'être protégé par un pontife dont le règne ſera

l'époque la plus remarquable de l'hiſtoire du dix-huitième ſiècle.

Bénoît XIV, ſatisfait de cette réponſe, le témoigna dans cette lettre au cardinal de Tencin. » A votre lettre du 27 août, étoit jointe celle » que la faculté de théologie de Paris nous a écrite. Nous en avons » été très-contens, & nous vous » prions avec inſtance, lorſque l'occaſion s'en préſentera, de témoigner à ladite faculté notre ſincère » & vive reconnoiſſance de ce qu'elle » fait pour l'abbé de Prades à notre » recommandation. Le pécheur qui » ſe répent véritablement, doit être » reçu à bras ouverts «.

Telle eſt la fin de l'hiſtoire de l'abbé de Prades. Sa thèſe préſageoit des ſuites funeſtes. Les plus grands troubles de l'égliſe ont eu de plus foibles commencemens. Arius, Luther & Calvin ont débuté avec moins de hardieſſe: mais la témérité ſeule ne fit jamais un chef de parti. L'enthouſiaſme, moins d'érudition que d'eſprit, un mêlange de ſoupleſſe & d'opiniâtreté, un air de réforme, la perſécution, les intrigues; voilà ce qui décide un héré-

ſiarque. Un genre d'ambition cachée le caractériſe ſur-tout ; & l'abbé de Prades n'a eu que la vanité paſſagère de ſe faire un nom.

Fin du dernier volume.

TABLE

DES

QUERELLES

DE DIFFÉRENS CORPS.

SUITE DE LA PREMIERE PARTIE.

Les Oratoriens & les jéſuites. p. 1
Le ſéminaire des miſſions étrangères & les jéſuites. 53
Médecins contre Médecins. 82
Les Médecins & les Chirurgiens. 92
Les Encyclopédiſtes & les anti-Encyclopédiſtes. 118

TABLE
DES QUERELLES
De différens particuliers, avec des Corps.
SECONDE PARTIE.

Clément Marot *avec la Sorbonne.* 157
Buchanan *& les Cordeliers.* 172
Le Tasse *avec l'académie de la Cruſca.* 184
Gabriel Naudé *& les Bénédictins.* 205
Théophraſte Renaudot *avec la faculté de médecine de Paris.* 211
Dom Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé, *abbé de la Trape, avec les Bénédictins.* 224
Le père Mabillon *avec la cour de Rome.* 234
Santeuil *& les jéſuites.* 244
Furetiere *& l'académie Françoiſe.* 260
Le père Norbert, *capucin, & les jéſuites.* 282
L'abbé de Prades *& la Sorbonne.* 303

Fin de la Table.

FAUTES A CORRIGER

dans le premier Volume.

Page 77, *lig.* 21, du combattre, *lis.* de combattre.
pag. 107, *lig.* 8, contre, *lis.* contre.
pag. 173, *lig.* 14, se joignirenent, *lis.* se joignirent.
Ibid. l.g. 25, tetreur, *lis.* terreur.
pag. 207, Epit. de Voit. *vers* 6, la galanteries, *lis.* la galanterie.
Ibid. v. 7, descendus, *lis.* descendu, dernier *v.* ont disparus, *lis.* a disparu.
pag. 210, *lig.* 9, cinq cent écus, *lis.* cinq cens écus.
pag. 276, *l.* 4, quelque prelats, *lis.* quelques prélats.
pag. 318, *lig.* 16, religieux, *lis.* religieuses.
pag. 339, *lig.* 15, trois cent autres, *lis.* trois cens autres.
pag. 345, *lig.* 10, ne & manque, *lis.* & ne manque.

Fautes à corriger dans le second Volume.

Pag. 55, *l.* 22, en Henri IV. *lis.* Henri IV.
pag. 88, *l* 20, qu'ont immortalisée & ses vertus, *lis.* qu'ont immortalisé ses vertus.
pag 155, *lig.* 25, dépradation, *lis.* dépravation.
pag. 161, *l.* 19, si on les retient sont bien, *lis.* si on les retient bien, sont.
pag. 162, *lig.* 9, en étant, *lis.* en état.
Ibid. lig. 23, affecterie, *lis.* afeterie.
pag. 175, *lig.* 15, dépradation, *lis.* dépravation.
pag. 174, *l.* 7. acquise, *lis.* acquis.
pag. 176, *l.* 27, combien peu la rivalité., *lis.* combien la rivalité.
pag. 79, note 2, *l.* 8, tel, *lis.* tels.
pag. 180, *l.* 4, mériteroit, *lis.* méritoit.
pag. 185, *l.* 22, seroient, *lis.* seroient ils.
pag. 227, *l.* 26, toutes societés, *lis.* toutes les sociétés.
pag 252, *l.* 9, ses fictions, *lis.* ces fictions.
pag. 257, *dern. lig.* mais celui, *lis.* mais sous celui.
pag. 258, *l.* 26, pareilles idées, *lis.* de pareilles idées.
pag. 259, *l.* 2, toujours de folie, *lis.* toujours folie.
pag. 291, *l.* 29, qu'à composées, *lis.* qu'a composée.

pag. 322, *l.* 15, ces explications, *lis.* ces accusations.
pag. 328, *l.* 27, trois cent ans, *lis.* trois cens ans.
pag. 392, *l.* 28, qu'avoit faite, *lis* qu'avoit fait
pag. 408, *l* 25, ut mieux convenu, *lis.* eut mieux convenu.
Ibid, l 27, il eut triste, *lis.* il est triste.
pag. 439, *l.* 4, devenoient, *lis.* deviennent.
Ibid. l. 5, prononcoient, *lis.* prononcent.

Fautes à corriger dans le troisième Volume.

Pag. 11, *lig.* 7, Cossart le foudroyant, Cossar, *lis.* Cossart, le foudroyant Cossart.
pag. 67, *l.* 12, fait mieux, *lis.* ne fait mieux.
pag. 80, *l.* 6, les y établir, *lis* s'y établir.
pag. 91, *l.* 23, en Francois, *lis.* en France.
pag. 99, *l.* 13, quatre vingt ans, *lis.* quatre-vingts ans.
pag. 165, *dern. lig.* l'université s'y plaisoit, *lis.* auquel l'université négligeoit de remédier.
pag. 183, *l.* 16, s'étoit faite, *lis.* s'étoit fait.
pag. 295, *l.* 16, fort aigrie, *lis.* déjà fort aigrie.

Fautes à corriger dans le quatrième Volume.

Pag. 91, *l.* 8, fussent intervenues, *lis.* ne fussent intervenus.
pag. 96, *l.* 20, titrés, *lis.* titrées.
pag. 177, *v.* 4, pardonner, *lis.* compatir.
pag. 196, *l.* 18, l'emporte, *lis.* l'emporte.
pag. 213, *l.* 16, Monrpellier, *lis.* Montpellier.
pag. 260, *titre*, l'Académie François, *lis.* l'Académie Françoise.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un ouvrage qui a pour titre, *Querelles littéraires, ou Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire des révolutions de la république des lettres, depuis Homère juſqu'à nos jours:* & je n'y ai rien trouvé qui pût en empêcher l'impreſſion. A Paris, ce 18 octobre 1761. DUPUIS.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra. SALUT: Notre amé LAURENT DURAND, Libraire à Paris, Nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage qui a pour titre: *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des gens de Lettres*, s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce néceſſaires. A ces cauſes, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces preſentes de faire imprimer ledit Ouvrage, autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de ſix années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance; comme auſſi d'en imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun extrait, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Expoſant ou à celui qui aura droit de lui,

& de tous dépens, dommages & intérêts : A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée, attachée pour modele sous le contre-scel des Présentes, que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du dix Avril 1725 ; qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le sieur de Lamoignon ; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le sieur de Lamoignon ; le tout à peine de nullité des Présentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant, & ses ayans causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires. CAR tel est notre plaisir. Donné à Versailles le dix septiéme jour du mois de Février, l'an de Grace mil sept cent soixante un, & de notre Regne le quarante sixieme. Par le Roi, en son Conseil.

Signé, LE BEGUE.

Registré sur le Registre XV de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, Numéro 231, fol. 146, conformément au Réglement de 1723. A Paris, ce 2 Mars 1761.
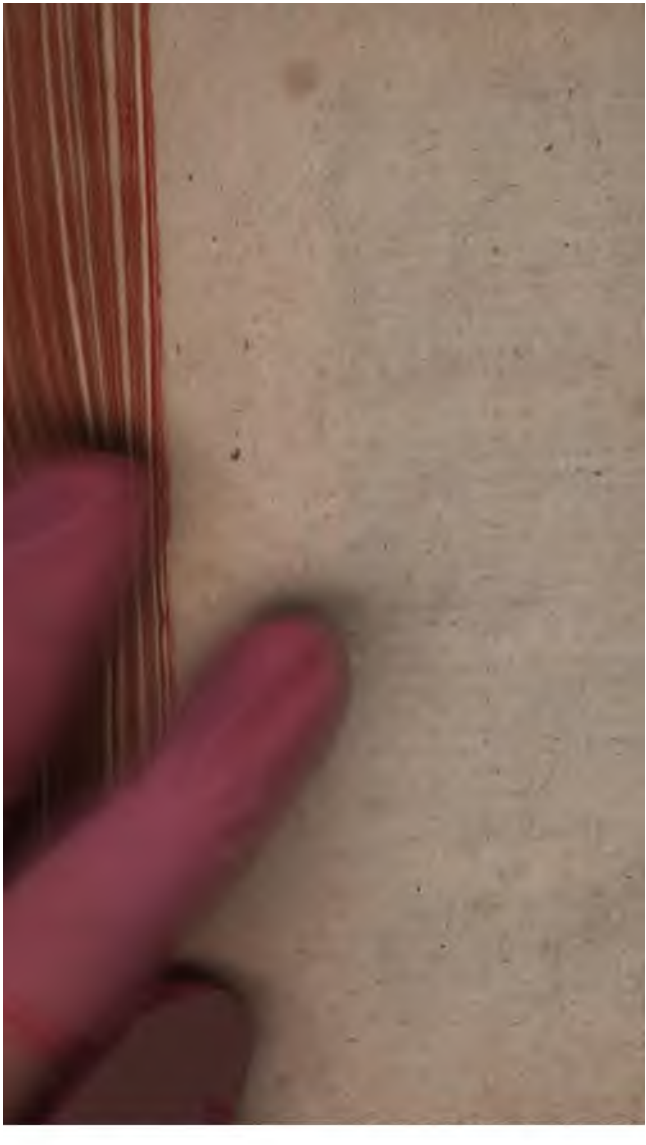
G. SAUGRAIN, Syndic.